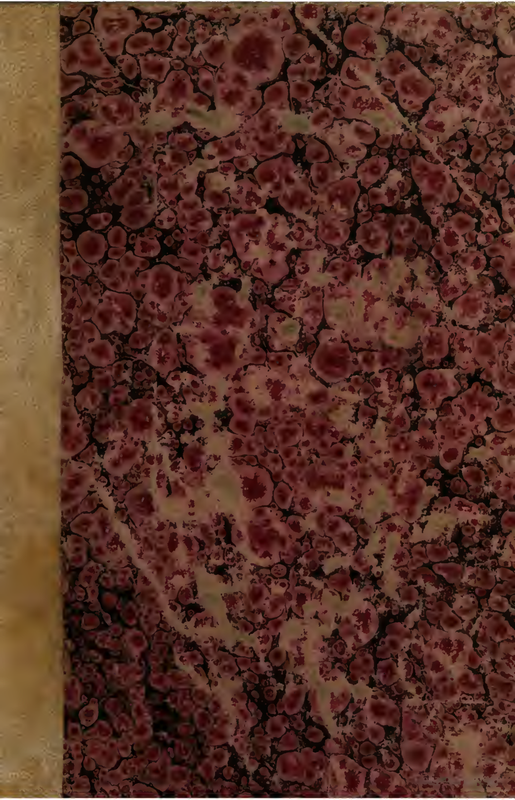


PRÉCIS

PHILOSOPHIQUE

DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

On trouve chez les mêmes Libraires :

IMPRIMERIE D'A. BÉRAUD,
RUE DU FOIN S. JACQUES, N° 9.

PRÉCIS
PHILOSOPHIQUE
DE L'HISTOIRE
DE L'ÉGLISE,

DEPUIS LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST
JUSQU'A NOS JOURS,

SUIVI

D'AUTORITÉS JUSTIFICATIVES, ET D'UNE LISTE DES PRINCIPAUX ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES DE TOUS LES SIÈCLES;

PAR ÉMILIEN LAVIGNE.

Vera dicere.
ST.-AUGUSTIN.

Paris,

PONTHIEU, LIBRAIRE,
PALAIS-ROYAL, GALÉRIES DE BOIS;
PAUL LEDOUX, LIBRAIRE,
BOULEVARD DES ITALIENS, Nº 19.

1826.

AVANT - PROPOS.

Nous avons promis de dire la vérité ; mais nous ne pensons point que cet engagement renferme la condition de remuer, de fouiller les vies privées, afin d'en extraire matière à scandale et pâture pour la malignité. D'après nos principes, l'historien ne peut descendre du point d'élévation que son titre lui assigne. Alors, tout entier aux événemens qui ont influé sur les destinées du peuple, il laissera passer inaperçus les actes bornés aux individus, quel que soit leur rang, ou, du moins, il ne les enviera point aux chroniques contemporaines dans les-

quelles, presque toujours, des passions diverses les ont consignés.

Notre plan, que nous faisons connaître dès le commencement de l'ouvrage, n'a pas besoin d'être défendu; c'est celui de *Collier*, de *Moshëim* et de *Potter*, écrivains très-dignes de l'estime générale, mais surtout de notre reconnaissance particulière, puisqu'ils ont été nos guides, et que nous leur avons fait d'énormes emprunts.

Quant à notre exactitude, elle devrait être hors d'atteinte, du moment que d'imposantes, de nombreuses autorités, viennent la garantir. Toutefois, nous n'ignorons pas qu'à ces autorités, il est possible d'en opposer d'autres, toutes contraires; mais nous savons aussi que, d'ordinaire, les témoignages s'évaluent au poids du désintéressement : nous espérons fermement en la coutume.

Pour ce qui est de nos intentions, il n'est pas plus nécessaire de les justifier. A l'impartialité, au calme avec lequel nous exposons des faits, hélas ! trop souvent révoltans, les hommes éclairés et de bonne foi reconnaîtront que l'esprit de paix nous a constamment animés.



PRÉCIS

PHILOSOPHIQUE

DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

PREMIER SIÈCLE.

Le temps de la naissance de Jésus-Christ n'a jamais été bien fixé. L'érudit et patient *Albert Fabricius* a recueilli sur ce sujet les divers sentimens des chronologistes ; ils sont fort nombreux. Dans l'incertitude où nous laissent tant de contradictions, toutes à peu-près également motivées, nous adopterons de nécessité, l'opinion qui rapporte cet événement à l'an de Rome 751, sur la fin du règne d'*Auguste*.

A cette époque, la liberté romaine n'existait plus : ses plus fermes soutiens avaient péri dans les proscriptions du dernier triumvirat, et ses derniers défenseurs, en succombant dans les champs de Philippes, avaient livré au plus fourbe, au plus cruel des triumvirs une absolue domination, durant laquelle se soutenait pourtant l'espérance de voir revivre les anciennes institutions.

Quant aux systèmes religieux qui divisaient, sans le troubler, le monde alors connu, le temps, la civilisation, la corruption des prêtres les avaient usés; quelques-uns étaient de plus ébranlés par les attaques des réformateurs : tous, plus tôt, plus tard, devaient s'anéantir devant une religion nouvelle.

En effet, le paganisme des Grecs n'aspirait qu'à quitter le sanctuaire pour se réfugier dans l'asyle qu'il s'était ménagé, celui des arts : le paganisme des Romains, formé de l'alliance des fables grecques avec les institutions de Numa, quelques fictions des Italiens et des Étrusques, et quelques cérémonies égyptiennes, était, il est vrai, destiné à fournir encore une assez longue carrière; mais en se traînant dans cette indifférence qui marche toujours à la suite des lumières, et contre laquelle ont déclamé de tout temps et en tous lieux les prêtres de toutes les religions.

En Orient, théâtre de l'établissement du christianisme, les Mages enseignaient que deux principes, l'un *bon*, l'autre *mauvais*, se disputaient l'empire du monde. Ceux qui, dans la suite, prirent le nom de *Gnostiques* reconnaissaient aussi deux principes : le bon règnait sur la *lumière;* la *matière* formait le domaine du mauvais. Plus tard, ces philosophes orientaux créèrent un nouveau principe auquel ils donnèrent le nom d'Être-Suprême : ils s'en tinrent à cette espèce de trinité. Du reste, comme on l'en-

trevoit à travers beaucoup de subtilités, l'immortalité de l'âme et le système des récompenses et des peines dans une autre vie, complétaient le fond de la doctrine, appelée emphatiquement *Gnosis*, *instruction par excellence.*

D'un autre côté, les Juifs avaient rompu l'unité de leur croyance. Sans parler de plusieurs autres, trois sectes principales portaient la confusion dans les lois de Moïse, sous prétexte de les expliquer. *Les Pharisiens* faisaient consister toute la religion en de vaines et futiles pratiques; *les Esséniens*, véritables novateurs, ajoutaient aux idées reçues le dogme de l'immortalité de l'âme, et, par une suite forcée, celui des récompenses et des peines dans une autre vie; enfin, *les Saducéens*, qu'on peut regarder comme les épicuriens du judaïsme, plaçant le souverain bien dans une parfaite quiétude, proclamaient l'inutilité d'un culte. Troublés par ces divisions, la plupart des Juifs tournaient des regards inquiets vers le Messie promis par leurs écritures.

Jésus-Christ parut. L'histoire de sa vie n'entre point dans notre plan; d'ailleurs, elle est nécessairement connue. Pour ne pas sortir de notre sujet, il nous suffira de dire que le législateur des Chrétiens se borna, durant sa vie, à se choisir douze apôtres qui dûrent s'attacher des disciples au nombre de soixante et dix. On a voulu voir un rapport affecté entre le nombre des apôtres et celui des douze tribus d'Israël; entre le nombre des disciples et celui des

soixante et dix membres du *Sanhédrin* ou *grand conseil des Juifs*.

Quoi qu'il en soit, après la mort de Jésus, les apôtres prêchent l'Évangile aux Juifs et aux Samaritains. *Judas*, cet apôtre si fameux par sa trahison envers son maître, s'étant suicidé, ses collègues assemblent le peuple, et lui proposent *Mathias* et *Barnabé* comme candidats à l'apostolat : le premier est élu, d'après les uns par la voie du sort, selon d'autres, à la pluralité des suffrages.

Les apôtres sentent le besoin de s'adjoindre un treizième collègue, capable de défendre l'Évangile contre les docteurs juifs et les philosophes payens. *Saül* qui prit ensuite le nom de *Paul* parvient à l'apostolat. Cet homme, extrêmement versé dans les sciences des Juifs et des Grecs, se montre tout-à-coup le plus formidable défenseur du christianisme qu'il avait outrageusement combattu jusqu'alors.

Sans adopter les exagérations des historiens ecclésiastiques, on peut croire que les Chrétiens furent persécutés sous *Néron* et sous *Domitien* : quelques édits de ces princes en fournissent la preuve. Les Juifs persécutèrent aussi les disciples de Jésus, dans la Palestine. Toutefois, on peut penser que la guerre qu'ils eurent à soutenir contre *Vespasien*, et le siége de Jérusalem par *Titus*, interrompirent le cours de leurs persécutions.

Après avoir rapporté les événemens qui ont influé sur l'établissement du christianisme, nous allons

faire connaître la forme ou constitution de l'Église, dans ce premier siècle; nous en exposerons ensuite la doctrine, les rites ou cérémonies, et nous finirons par tracer l'affligeant tableau des troubles qui l'ont agitée. C'est la méthode que nous suivrons dans tout le cours de cet ouvrage.

La primitive Église était composé du *peuple*, de *presbyters* ou *anciens* et de *diacres*. Le peuple jouissait de la suprême souveraineté; il nommait à tous les emplois, et jugeait toutes les causes en dernier ressort. Les *presbyters* formaient le conseil. Leur chef, d'abord nommé l'*ange de l'Église*, ensuite *évêque*, comme nous dirions *inspecteur*, administrait les affaires de l'Église. Ses autres devoirs consistaient à instruire le peuple, à célébrer l'office divin et à veiller au soulagement des pauvres. Il n'avait pour tout revenu que son contingent des offrandes qu'on partageait entre l'évêque, les presbyters et les diacres. Ceux-ci, chargés de pourvoir aux besoins des pauvres, maintenaient encore l'ordre et la décence dans les temples. Si des Chrétiens, coupables de quelque grand crime, refusaient de se corriger et de se repentir, après y avoir été invités plusieurs fois, ils étaient exclus de toute participation aux rites divins, en vertu de *l'excommunication* établie par les apôtres, du consentement du peuple.

Rien de plus simple que la doctrine de la primitive Église. Les apôtres ou leurs disciples expliquaient les livres saints aux Chrétiens assemblés. Nous avons

sous cette forme d'explication, un sommaire des principales doctrines du Christianisme, qu'on nomme le *Symbole des Apôtres*, et qu'on a voulu faire passer pour leur ouvrage. Cet acte ne fut pas composé tout à-la-fois; mais on l'augmenta insensiblement, à proportion des progrès de l'hérésie, des besoins de l'Église et des circonstances où elle se trouva. Quelques écrivains, au nombre desquels est Eusèbe, ont assuré, mais sans en donner des preuves satisfaisantes, que les quatre Évangiles avaient été rassemblés durant la vie de Saint-Jean.

La paix et l'union ne pouvaient durer long-temps dans une Église composée de Juifs et de Gentils dont la vieille haine subsistait toujours. D'ailleurs, les nouveaux prosélytes refusaient de quitter les préjugés qu'ils tenaient de leur éducation, et que le temps avaient fortifiés; ils conservaient, en entrant dans l'Église, la plupart des erreurs de leurs premières religions. De là naquirent plusieurs controverses. Une surtout, mérite notre attention. Les apôtres avaient enseigné que toute espérance de pardon et de salut était vaine, si elle ne se fondait sur les mérites *seuls suffisans* de Jésus rédempteur du genre humain. Les docteurs juifs soutenaient que *les œuvres* étaient la vraie cause *efficiente* du salut et de l'éternelle félicité. Cette opinion portait atteinte au mystère de la Rédemption ; aussi Saint-Paul, dans plusieurs de ses écrits, met-il tous ses soins à la combattre.

Le *baptême* et la *cène* sont les plus anciens rites du christianisme. Les apôtres, s'il fallait s'en rapporter à plusieurs auteurs, auraient conservé les cérémonies juives. Il est plus croyable que les Chrétiens réglèrent ou modifièrent les formes extérieures de leur culte suivant le caractère, le génie et les mœurs des différens peuples que l'Evangile avait éclairés. La célébration du premier jour de la semaine, du dimanche, était néanmoins de toute rigueur. Les Juifs convertis sanctifiaient en outre le septième jour. On observait chaque année deux fêtes solennelles, l'une en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ; l'autre en commémoration de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Les premiers Chrétiens pratiquaient le service divin dans des maisons particulières. On lisait publiquement les saintes écritures. A la suite de cette lecture, l'évêque faisait une courte exhortation; et si quelqu'un de l'assemblée se déclarait inspiré de l'Esprit Saint, on lui permettait d'expliquer la volonté de Dieu. Les prières terminées, on offrait le pain et le vin dont la plus grande quantité devait servir à la subsistance des ministres de l'Église et des pauvres. On mettait à part ce qu'il en fallait pour la cène ou communion que l'évêque bénissait et qui était distribuée à tous les assistans par les diacres. Les *agapes* ou repas de charité dont le nom découvre le but, suivaient la cène. On administrait le baptême en plongeant tout le corps dans le font baptismal. Aux premiers temps

du christianisme, il suffisait de croire en Jésus-Christ pour être admis au baptême. Dans la suite, on ne reçut que ceux qui avaient été instruits des points principaux de la doctrine chrétienne. C'est là-dessus qu'est fondée la distinction qu'on mit entre les *cathécumènes* et les *croyans*. Ceux-ci avaient été purifiés dans les eaux du baptême; ils étaient encore initiés à tous les mystères de la foi : ceux-là, placés en état de probation, recevaient les instructions indispensables à leur admission au nombre des fidèles.

Nous l'avons vu : l'indépendance, l'amour du prochain, une parfaite égalité, telles sont les bases sur lesquelles la religion chrétienne fut fondée. Ces bases reposent sur le cœur humain ; aussi les progrès du christianisme furent-ils rapides. Cette rapidité aurait été bien plus grande si la répugnance à quitter d'anciens préjugés, ou l'ambition de dominer n'eussent porté la division dans la république chrétienne, même à sa naissance. Car les premiers perturbateurs de la paix de l'Église furent des Juifs, des payens, des philosophes orientaux convertis au christianisme. Tous s'efforcèrent long-temps de concilier la doctrine de l'Évangile avec leurs anciens systèmes : quelques-uns entreprirent de se faire les chefs d'une religion nouvelle formée d'un pareil mélange. Par l'effet d'une molle condescendance des ministres chrétiens, ces hérétiques parvinrent quelquefois à corrompre la pureté du christianisme pri-

mitif. Lorsque leurs efforts étaient impuissans, ils dénonçaient les autres Chrétiens comme des factieux, et leur suscitaient des persécutions dont tout l'odieux est retombé sur les empereurs romains.

Dans ce premier siècle, *Hymenæus* et *Alexandre* veulent mêler aux doctrines chrétiennes les opinions, les coutumes et les traditions des Juifs. *Cérinthe* tâche d'y introduire quelque partie du système des gnostiques. Plus ambitieux, *Dorothée*, *Simon-le-Magicien* et *Menandre* prétendent au titre de Messie. Quant aux *Nicolaïtes*, il serait difficile de dire en quoi consistait leur hérésie. Dans l'Apocalypse, Saint-Jean se borne à leur reprocher, par la bouche de Jésus-Christ, l'extrême licence de leurs mœurs.

DEUXIÈME SIÈCLE.

Le commencement de ce siècle est l'âge d'or de l'empire romain : *Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle* occupèrent le trône. Ces princes furent trop éclairés ou trop vertueux pour être intolérans. Leurs successeurs n'eurent ni les mêmes vertus, ni les mêmes lumières; mais aucun d'eux, sans en excepter *Commode*, n'a mérité le reproche d'intolérance.

Au surplus, il est impossible de lire l'histoire sans être affecté d'un sentiment pénible, en voyant que ce fléau de l'intolérance n'a désolé que les peuples modernes : les anciens en furent toujours exempts. Les Égyptiens, de tous les peuples de l'antiquité le plus ombrageux dans son zèle pour sa religion, n'entreprirent jamais de guerre pour obliger les autres nations à recevoir leur culte; mais seulement pour venger la mort de leurs Dieux périssables et mortels : la fureur du prosélytisme ne les gagna jamais. Les Juifs, que les lois de Moïse maintenaient dans l'horreur de l'étranger, ne devinrent proprement intolérans qu'à la naissance du christianisme. Comme ils voyaient dans la plupart des Chrétiens des transfuges

de leur religion, leur haine contre eux s'enflammait, s'irritait au souvenir d'une ancienne confraternité; mais le caractère inquiet et remuant de ce peuple devait bientôt mettre un terme à ses persécutions.

Dans ce siècle, les Juifs se révoltent contre les Romains, sous les étendards de *Barchochébas* qui se donne pour le vrai Messie. Battus par *Trajan*, rayés du nombre des nations par *Adrien*; fugitifs, errans, depuis la destruction de Jérusalem, leur haine contre les Chrétiens s'exhalera désormais en sourdes intrigues, ou, par désespoir d'impuissance, en argumens puisés dans l'ancienne loi.

Si *Néron* et *Domitien* sévirent contre les Chrétiens, c'est qu'ils les regardèrent comme des fanatiques, capables d'attenter à leur puissance et à leurs jours. Les courtisans de ces princes leur avaient ainsi dépeint les sectateurs de Jésus.

Nerva, qui, par l'austérité de ses mœurs, devait rester inaccessible aux suggestions des affranchis et des courtisans, abolit les édits de Néron et de Domitien. *Trajan*, souverain accompli, fit plus encore : il défendit expressément d'inquiéter les partisans de la nouvelle religion.

Les querelles philosophiques et religieuses, qui déjà menaçaient de compromettre la tranquillité de l'État, pouvaient fournir à l'empereur *Adrien* le prétexte d'une persécution; mais ce prince philosophe ne voit dans ces disputes qu'un combat de subtilités spéculatives, et, pour maintenir l'égalité entre les

combattans, il interdit toute poursuite contre les Chrétiens, à moins qu'ils ne se soient rendus coupables de quelque crime prévu par les lois romaines.

Si la piété n'était que la réunion de toutes les vertus, indépendamment de la reconnaissance de notre religion révélée, nous n'hésiterions pas à croire qu'un modèle de vraie piété nous fut désigné dans la personne d'un payen, d'*Antonin*, surnommé *le Pieux*. Parmi les moyens que ce grand homme employa pour s'attacher les cœurs, on doit mettre au premier rang une extrême indulgence et cette justice vigilante, toujours protectrice du faible contre les oppressions du fort. Antonin confirma l'édit d'Adrien, et voulut qu'on punît de mort ceux qui accuseraient les disciples du Christ, sans pouvoir les convaincre d'un crime.

Par l'effet d'un zèle bien peu d'accord avec la science, des écrivains ecclésiastiques ont présenté *Marc-Aurèle* comme un persécuteur furieux. Ce prince fut un sage; le premier, il érigea des autels à la bonté; il consacra sa vie entière au bonheur de son peuple; sa mort porta le deuil dans toutes les classes de ses sujets: et comment les désastreuses insinuations d'un fanatisme persécuteur auraient-elles pénétré dans cette grande âme encore fortifiée par les inflexibles principes du stoïcisme le plus rigoureux?

Il est vrai que la tolérance des Empereurs s'éten-

dit à toutes les opinions. Il est encore vrai que les sectes philosophiques en profitèrent pour attaquer la religion naissante ; mais il est juste d'avouer que ces mêmes sectes se combattirent mutuellement avec une ardeur égale, sous le motif de découvrir la vérité que chacune d'elles se vanta de posséder exclusivement.

Les Stoïciens, soutenus moralement du grand nom d'*Épictete* et de la conquête de *Marc-Aurèle*, disputent contre les *Épicuriens*, parfaitement libres de leur répondre. Les disciples de Platon se divisent : les uns continuent à jurer sur la parole du maître ; d'autres, dédaignant le prestige d'un grand nom, déclarent que leur unique but est la recherche de la vérité : ils l'adopteront de quelque part qu'elle vienne, n'importe sous quelle forme elle se présentera : ces derniers, sortis d'*Alexandrie* d'*Égypte*, forment la secte des *Éclectiques*.

Un de ces nouveaux Platoniciens, non moins distingué par la profondeur de sa doctrine que par la régularité de sa conduite et la pureté de ses mœurs, *Ammonius Saccas*, né Chrétien, entreprend de rapprocher toutes les sectes philosophiques et religieuses, et de les unir dans les liens d'une paix perpétuelle. Combien les événemens subséquens font-ils regretter que les efforts de cet homme de bien, trop peu connu, se soient brisés contre les passions de ses contemporains !

Les progrès du christianisme nous fournissent,

pour surabondance, une autre preuve de la tolérance des Empereurs. A cette époque, *Photin*, premier évêque de Vienne, prêche l'Évangile dans une partie des Gaules.

L'Église commence à perdre ses formes républicaines. Cependant, les évêques sont encore élus par le peuple ; ils ne peuvent rien décider sans le conseil des Anciens. Par trait de temps, l'Église chrétienne gagnant de l'étendue, on forma des provinces ecclésiastiques, auxquelles les Grecs donnèrentle nom de *diocèses*. Ces provinces étaient indépendantes ; mais, comme autant d'États confédérés, elles envoyaient des mandataires aux assemblées qui se tenaient à certaines époques, pour délibérer sur les intérêts communs. Les Grecs appelèrent *synodes* et les Latins *conciles* ces assemblées dans lesquelles se discutaient des lois qu'on nomma *canons* ou *règles*, et qui devaient régir le corps entier de l'Église.

Les conciles, étant composés uniquement d'ecclésiastiques, devaient dégénérer en espèce de réunions où l'on travaillerait sans relâche à la diminution des priviléges du peuple et à l'accroissement de l'autorité des ministres. Effectivement, les évêques avouèrent d'abord, qu'ils n'étaient que les députés de leurs provinces; qu'ils n'agissaient qu'au nom et du consentement du peuple ; mais bientôt, ils en vinrent à soutenir que Jésus-Christ leur avait donné le droit d'établir des règles de mœurs et de croyance. Ils détruisirent l'égalité, même entre eux,

par la distinction de *patriarches* et de *métropolitains;* et, après la destruction de Jérusalem, mettant l'Église à la place de la Synagogue, ils prétendirent succéder, chacun dans sa province, au caractère, aux droits, aux privilèges du grand-prêtre : les anciens prirent le titre de *prêtres* et les diacres se dirent les successeurs des lévites.

Les Chrétiens, bornés dans les commencemens, à la connaissance de leurs livres, étrangers à la culture des lettres et de la philosophie, sentent le besoin de s'instruire pour repousser les attaques de leurs adversaires. *Celse*, qui vécut sous Adrien, en attaquant la religion nouvelle avec autant d'adresse que de fureur, avertit les Chrétiens du besoin de se forger des armes pour les luttes qu'on leur préparait.

Les controversistes ont trois sortes d'adversaires à combattre : les Juifs, les Payens et les Chrétiens dont les opinions troublent l'Église. *Justin-le-Martyr* et *Tertullien* s'engagent dans une controverse avec les Juifs dont ils ignorent la langue, l'histoire et la littérature : avec de tels défenseurs le christianisme ne pouvait triompher de ses plus cruels ennemis. Les mêmes pères sont plus heureux contre les payens. Irénée réfute les Chrétiens hérétiques. On essaye de composer un *système* de la doctrine chrétienne. Les principaux ouvrages de *Méliton*, premier *théologien systématique* sont perdus. A la tête des *écrivains moraux* que vît naître ce siècle, on place Justin-le-Martyr. *Clément d'Alexandrie* avait écrit sur la *ca-*

lomnie, la *patience*, la *continence* et d'autres vertus : ses ouvrages ne sont point parvenus jusqu'à nous. Les traités de Tertullien sur la *chasteté*, sur la *fuite dans les temps de persécution*, sur le *jeûne*, les *spectacles*, la *parure des femmes* et la *prière*, ont échappé aux injures du temps : le fond de ces divers ouvrages manque totalement de charité ; le style en est toujours péniblement travaillé et très-souvent barbare.

Les évêques, cédant aux infirmités des Juifs et des Payens qu'ils avaient dessein de convertir au christianisme, laissent pénétrer dans la doctrine et dans les rites de l'Église, quelques-unes des opinions et des cérémonies de ces cathécumènes, trop peu dociles.

Les Pythagoriciens et les Platoniciens prescrivaient dans leurs leçons deux règles de conduite : la première, destinée aux sages, ordonnait une austère tempérance et une grande rigidité de mœurs ; la seconde, plus douce, plus relâchée, s'accommodait mieux aux faiblesses ordinaires des hommes engagés dans les tracas, les soins et les dissipations de la vie active.

Ammonius Saccas l'éclectique avait enseigné depuis qu'il fallait élever l'âme au-dessus de toutes les choses terrestres, pour la réunir à sa source par le moyen de la contemplation.

Quelques Chrétiens sous le nom d'*Ascétiques*, s'abstiennent donc de vin, de viande, du mariage et du commerce ; d'autres vont se livrer à la contemplation dans des lieux solitaires et déserts.

Dans le même esprit de conciliation, de paix et peut être de complaisance intéressée, les Chrétiens d'Asie célébraient la Pâque en même temps que les Juifs; trois jours après, ils fêtaient la résurrection. Pour déguiser leurs vues, ils assuraient tenir cette coutume des apôtres *Jean* et *Philippe.*

L'Église d'Occident, ou moins entourée de Juifs, ou moins empressée de leur complaire, célébrait la Pâque la nuit qui précédait l'anniversaire de la résurrection de Jésus-Christ, et ne faisait de la mort et de la résurrection qu'une seule et même fête. Elle s'autorisait des apôtres *Pierre* et *Paul.*

Cette différence de temps dans la célébration d'une des deux principales fêtes faillit à causer une rupture entre les deux Églises. *Victor*, évêque de Rome et *Polycrate*, évêque d'Éphèse, disputèrent à cet égard; mais leur dispute, quoique très-violente, n'eut point de suites funestes. La preuve d'une égalité parfaite entre ces deux chefs, c'est que les choses restèrent dans le même état jusqu'au quatrième siècle où le *concile de Nicée* fixa la fête de Pâque.

La cène et le baptême, encore les seules cérémonies de l'Église, éprouvèrent quelques modifications. Après la communion à laquelle étaient admis les Chrétiens de tout âge, la part des malades et des absens qu'on avait réservée, leur était envoyée.

Le sacrement du baptême s'administrait deux

fois par an, à Pâque et à la Pentecôte. On plongeait les personnes dans l'eau; on les admettait dans le royaume de Jésus-Christ, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; elles recevaient le signe de la croix; on les oignait; on leur imposait les mains, et on leur donnait *du lait* et *du miel.*

Les anciennes doctrines font toujours effort pour pénétrer dans l'Église; c'est, comme nous l'avons dit, la cause de presque toutes les premières hérésies. Pour nous borner aux principales, les *Nazaréens, secte particulière et hérétique* (car les payens appelaient Nazaréens tous les Chrétiens), les *Nazaréens* et les *Ébionites,* Chrétiens hébraïsans, regardaient Jésus-Christ et Moïse comme égaux en autorité. D'abord unies, ces deux sectes finirent par se séparer.

Le juif *Élixaï* forma, sous le règne de Trajan, la secte des *Elcesaïtes.* Cet hérétique corrompit la religion de ses ancêtres en y mêlant des fictions puisées dans la philosophie orientale. Ensuite, il voulut souiller le christianisme de cet amalgame monstrueux.

Saturnin d'Antioche, *Bardesanès*, *Cerdo* de Syrie, *Marcion*, fils de l'évêque du Pont, *Basilides* et *Valentin* d'Égypte, s'efforcèrent, chacun à sa manière, de faire adopter par les Chrétiens les principes fondamentaux des Gnostiques.

Euphratès fut le chef des *Ophites* ou *Serpentiniens.* Ces hérétiques soutenaient que le serpent qui

séduisit Adam et Ève, était Jésus-Christ lui-même, caché sous la forme de cet animal.

Praxéas enseigna que le Père, seul créateur de toutes choses, s'était uni à la nature humaine de Jésus-Christ. Les sectateurs de cet hérétique furent appelés *Monarchiens*, parce qu'ils niaient la pluralité des personnes dans la Divinité : on leur donna aussi le nom de *Patropassiens*, à raison de ce qu'ils croyaient que le Père, intimement uni à l'Homme-Christ, devait avoir souffert avec lui.

Artémon, fondateur de la secte des *Artémonites*, n'apporta qu'une légère modification à la doctrine de Praxéas. Il prétendit qu'une portion seulement de la nature divine s'était incorporée dans Jésus-Christ.

Le célèbre peintre *Hermogènes* eut aussi l'ambition de faire secte. Ne pouvant supporter l'idée que Dieu fût l'auteur du mal, Hermogènes imagina que le monde, tout ce qu'il contient, sans en excepter l'âme humaine et les autres substances spirituelles, avaient été tirés d'une masse éternelle, incréée, de matière corrompue.

Les Encratiques ou *tempérans*, disciples de Tatien, suivant une loi de Pythagore, s'abstenaient de vin, même à la cène.

Les Carpocratiens, du nom de Carpocrate, leur chef, voulurent introduire dans l'Église le système tout sensuel d'Épicure.

D'autre part, l'ambition ne restait pas inactive.

*

Montanus se disait le *paraclet* ou *consolateur* que Jésus-Christ, en montant au ciel, avait promis à ses apôtres pour les guider en toute vérité. Cet imposteur fit secte, et Tertullien lui-même fut au nombre de ses sectaires.

TROISIÈME SIÈCLE.

ROME avait ses historiens. Le peuple Romain apprenait chez eux par quels moyens ses ancêtres étaient parvenus à un si haut degré de puissance, de gloire et de prospérité. Tourmenté du présent, il pouvait chercher dans le passé le remède à ses maux, et tenter de ressaisir ses vieilles institutions qui, du moins, préservaient tous les citoyens du danger d'être livrés aux caprices d'un seul.

Cette idée tourmenta toujours les mauvais empereurs, et c'est contre la terreur qu'elle leur inspirait que les tyrans de Rome cherchèrent un refuge sous les glaives de leur garde prétorienne. Mais, du moment que les prétoriens s'aperçurent qu'ils tenaient à leur discrétion des despotes changés devant eux en supplians, ils conçurent le projet de se faire les dispensateurs du souverain pouvoir.

De leur côté, les généraux de l'Empire, ayant apprécié la puissance des soldats, résolurent aussitôt d'employer ces instrumens, placés sous leurs mains, à briser le trône déjà rempli, pour le réédifier au profit de leur ambition.

De là, ces renouvellemens de règne si fréquens et

si brusques; de là, ces assassinats de tant de princes dont quelques-uns furent dignes d'un meilleur sort; de là, ces divisions entre plusieurs corps d'armée qui se disputaient l'avantage de donner au peuple un tyran, et à eux-mêmes un protecteur, ou plutôt un complice.

Les Chrétiens, devenus fort nombreux, étaient enrôlés dans les armées; ils composaient même des légions entières. Comment seraient-ils restés étrangers à ces dissensions? Forcés d'embrasser la fortune de l'un des prétendans à l'Empire, selon que ce prétendant triomphait ou succombait, les Chrétiens gagnaient un ami, ou se trouvaient en butte à la colère d'un compétiteur plus heureux, qu'ils avaient irrité. Voilà qui explique l'alternative de persécutions et de protections sous laquelle se trouvèrent placés les Chrétiens, depuis le troisième siècle jusqu'à la chute de l'empire d'Occident.

Cette alternative se montre avec ses causes dans le siècle que nous parcourons. *Alexandre Sévère*, *Gordien*, *Puppien* et *Philippe* prennent possession du trône, purgé de *Caracalla*, de *Macrin*, d'*Héliogabale* et de *Maximin*. Ces souverains tolèrent, favorisent le Christianisme jusqu'au danger de se faire accuser d'avoir abandonné la religion de l'État pour les nouvelles doctrines. Sévère veut détruire cette accusation, sans exposer les Chrétiens: il rend un édit qui défend aux sujets de l'Empire de quitter la religion de leurs aïeux.

Maximin, dans sa haine contre la mémoire de Sévère qu'il avait fait assassiner, persécute les Chrétiens, parce qu'il les soupçonne de regretter la victime de son ambition.

Observons que, sur dix Empereurs romains, à peine s'en trouve-t-il un persécuteur pour opinions religieuses. Les plus grands monstres qui déshonorèrent le trône, si l'on excepte Néron et Domitien, se montrèrent de la plus grande indifférence à cet égard; et, si des Chrétiens périrent sous les règnes de *Caracalla*, de *Macrin et d'Héliogabale*, ce fut plutôt comme citoyens vertueux, titre toujours suspect aux tyrans, que comme ennemis du culte établi.

A la faveur d'une tolérance presque continue, et de protections non avouées, mais efficaces, l'Eglise chrétienne étendait de jour en jour son empire. Au troisième siècle, la lumière de l'évangile pénètre chez les Goths et dans une nouvelle partie des Gaules.

Les prêtres payens se réveillent, alarmés de cet envahissement près de devenir général; animés d'une fureur qui, jusqu'ici, semblait leur être inconnue, ils s'arment contre la nouvelle religion de ces moyens odieux trop souvent à l'usage du sacerdoce, les insinuations perfides, les accusations iniques et les atroces calomnies. Ils dénoncent les Chrétiens comme la cause des fléaux qui, pour lors, ravageaient l'empire.

L'empereur *Décius*, prince d'ailleurs fort recommandable, a la faiblesse de prêter l'oreille aux clameurs d'un fanatisme expirant, et d'autoriser de son nom l'une des plus cruelles persécutions que l'Eglise ait essuyées.

On a supposé qu'*Aurélien* fut surpris par la mort, au moment où il allait donner un édit violent contre le christianisme. Rien dans la vie de cet Empereur ne justifie cette supposition.

Cependant les sectes philosophiques travaillent avec le même soin à ruiner la doctrine chrétienne pour la remplacer par leurs propres doctrines. Après avoir opposé principes à principes, les Pythagoriciens et les Platoniciens, dans leur délire, entreprennent de renverser le Dieu des Chrétiens pour lui substituer les chefs de leurs écoles. *Archytas de Tarente*, *Pythagore* et *Apollonius de Tyanes* sont mis en parallèle avec Jésus-Christ ! *Porphire*, en écrivant la vie de Pythagore, et *Philostrate* celle d'Apollonius, s'imaginèrent sans doute faire oublier l'Évangile. Tel est l'aveuglement des hommes, que ces intrigues eurent un déplorable succès. Alexandre Sévère, qu'on nous dépeint comme chrétien dans le cœur, apparemment par prudence, partageait ses hommages, dans une égale proportion, entre *Orphée*, *Jésus-Christ* et *Apollonius*.

L'amour de la domination va toujours croissant dans les cœurs des ministres de l'église. Le peuple a perdu la plus grande partie de ses priviléges : les



anciens voient leurs conseils méprisés par les évêques. Parmi ces derniers, les évêques de *Rome*, d'*Anthioche* et d'*Alexandrie*, comme chefs des églises primitives, s'arrogent une sorte de prééminence sur leurs collègues; ils exigent qu'on les consulte dans les affaires importantes. Toutefois, cette déférence dut être facultative. En effet, *Cyprien*, *évêque de Carthage*, dispute, avec toute la vivacité d'égal à égal, contre Étienne, évêque de Rome, au sujet des hérétiques. Étienne excommunie les églises d'Orient : ses anathèmes sont reçus avec mépris, et le rite défendu par Cyprien, se conserve chez les Chrétiens orientaux.

Lorsque, séduits par l'exemple de leurs chefs, les derniers ministres voulurent dominer, il fallut augmenter la hiérarchie, afin de leur créer des inférieurs. Telle est l'origine des *Ordres mineurs*, établis à cette époque.

Les sous-diacres soulageaient les diacres; les acolytes, autrement *serviteurs*, allumaient les cierges, et portaient le vin pour l'*Eucharistie*; les *portiers* indiquaient les heures des prières et des assemblées; ils étaient, en outre, préposés à la garde des portes durant les offices, fonctions très-importantes aux temps des persécutions; les *Exorcistes* devaient chasser les démons des corps des possédés; enfin, les *fossoyeurs* veillaient aux sépultures des fidèles.

Bien que le mariage ne fût point defendu aux différens ordres des ministres, ceux qui vivaient

dans le célibat étaient plus honorés. Pour tout concilier, les ecclésiastiques prirent avec eux des filles qui avaient fait vœu de chasteté perpétuelle ; et, malgré l'extrême intimité de ce commerce, le serment des vierges, joint aux protestations de leurs gardiens, ne permettaient pas de soupçonner qu'il s'y passât rien de contraire aux lois de la plus austère continence.

Les Chrétiens disputent sur l'utilité des sciences humaines. Plusieurs recommandent l'étude de la philosophie, et la lecture des auteurs grecs et latins ; d'autres soutiennent que toute instruction est nuisible aux intérêts du christianisme, et aux progrès de la véritable piété. La cause des lettres et de la philosophie triomphe par le crédit d'Origène, nouveau Platonicien, soutenu de quelques disciples de Plotin, devenus chrétiens. Ce triomphe ne fut, à vrai dire, que celui du nouveau platonisme. On en vint, en effet, à n'expliquer le christianisme que d'après les principes de la philosophie de Platon. Origène fut le chef de cette classe d'hommes spéculatifs auxquels la *Théologie scholastique* doit son origine.

La *théologie mystique* est encore visiblement empruntée aux Platoniciens. D'après cette doctrine, embrassée par Origène et ses disciples, la nature divine est répandue dans toutes les âmes humaines ; mais, ni l'étude, ni le travail ne peuvent l'en faire jaillir. Le silence, la tranquillité, le repos et la solitude, accompagnés de mortifications qui exténuent

le corps, voilà les seuls moyens d'exciter le *verbe*, c'est-à-dire la raison interne et cachée, d'en développer les vertus, et d'instruire les hommes dans la connaissance des choses divines. Ce système enfanta les *Moines* et les *Hermites*.

Paul, le premier des hermites chrétiens, se retire dans les déserts de la Thébaïde, où, pour parler comme *Saint-Jérôme*, il mena, pendant quatre-vingt-dix ans, la vie d'une bête sauvage plutôt que celle d'un homme raisonnable. Mais, long-temps avant Paul, et même avant l'établissement du christianisme, on avait vu des solitaires dans l'Egypte, la Syrie, l'Inde et la Mésopotamie. Dans ces contrées, un climat brûlant entraîne les hommes vers les lieux ombragés et frais : le despotisme, en les exaspérant, les précipite dans la solitude. Les Platoniciens et les Pythagoriciens soutenaient qu'il était permis de tromper et d'user de mensonge pour l'avantage de leurs doctrines. On reconnaît ici la source des *fraudes pieuses* à l'aide desquelles un zèle peu éclairé inventa tant de miracles, supposa tant de livres et allégua tant d'autorités mensongères pour introduire dans l'Eglise un si grand nombre d'innovations funestes.

Au troisième siècle, la publication du *livre des Canons*, ouvrage prétendu des Apôtres; la fabrication des *Clémentines*, faussement attribuées à *Clément*, premier évêque de Rome, furent des fraudes pieuses. Les mystiques en s'étayant de *Denis*

l'Aréopagite, disciple de St.-Paul, pour légitimer les régimes monastique et hérémitique, commirent encore une fraude pieuse.

Des troubles, faibles avant-coureurs d'un grand schisme qui devait éclater plus tard, agitent les deux Églises, au sujet d'une cérémonie. Les chrétiens d'Orient mettaient les hérétiques convertis au rang des cathécumènes, et ne les recevaient dans la communion des fidèles qu'après un nouveau baptême; tandis que l'église d'Occident, qui regardait le baptême des hérétiques comme toujours valide, les relevait de leurs erreurs par la simple imposition des mains. Nous avons vu que cette dissidence alluma une très-violente querelle entre Etienne, évêque de Rome, et Cyprien, évêque de Carthage.

L'opinion des *Millénaires*, d'après laquelle Jésus-Christ doit revenir sur la terre, et régner pendant mille ans, parmi les hommes, avant l'entière dissolution de l'univers, occasione une autre controverse. Soutenue par *Népos*, évêque Égyptien, cette opinion est fortement combattue par *Origène* et *Denis* d'Alexandrie, son disciple. Après quelques instans de calme, les disputes se raniment au sujet d'*Origène* lui-même. Cet homme exalté, afin de se rendre plus digne de la prêtrise, s'était privé des parties de la génération. *Démétrius*, évêque d'Alexandrie, révolté d'un tel acte de fanatisme, fait dégrader le nouveau prêtre dans un concile. La plupart des évêques chrétiens approuvent la con-

duite de Démétrius et adhèrent aux décisions du concile d'Alexandrie ; quelques autres prennent hautement le parti d'Origène.

On n'admet plus à la cène les Chrétiens en état de pénitence, non plus que les cathécumènes qui n'ont point encore reçu le sacrement du Baptême. Les payens excluaient aussi de la célébration des mystères ceux auxquels on pouvait reprocher quelque faute, ou qui n'étaient point initiés.

La superstition orientale touchant les démons et autres esprits invisibles sur l'homme, est adoptée par les Platoniciens et les Chrétiens, souvent unis dans les mêmes principes ; cette superstition donna lieu aux exorcismes et aux jeûnes. Par les exorcismes, on purgeait de l'esprit malin les corps des possédés ; par les jeûnes, on prévenait la possession : car, disaient les prêtres, le démon recherche surtout les hommes qui vivent dans la bonne chère : il fuit les gens maigres, exténués par les jeûnes et l'abstinence.

Tant de concessions de la part des Chrétiens ne peuvent satisfaire les anciennes sectes ; les hérétiques les plus remarquables de ce siècle, convertis à l'évangile, furent des philosophes orientaux.

Le plus célèbre est *Manès* ou *Manichæus* de qui viennent les *Manichéens*. Persan de naissance, il avait été élevé parmi les Mages dont il devint le collègue, avant d'embrasser le christianisme. Il passait, dans son temps, pour savant astronome, excellent méde-

cin, habile peintre et philosophe profond. Son génie était vigoureux et sublime; son langage redondant et fougueux. Cet homme extraordinaire entreprend de concilier la doctrine chrétienne avec le système des Mages. Plusieurs sont d'abord captivés par son éloquence, par la gravité de son maintien, par l'innocence et la simplicité de ses mœurs. En peu de temps, il forme une secte nombreuse qu'il aurait sans doute augmentée, s'il n'eût pas été victime des intrigues des Mages qui le regardaient comme un déserteur de leur cause.

Hierax de Léontium, libraire de profession, homme distingué par l'étendue de son savoir et par sa vertu, se contente d'apporter quelques modifications de peu d'importance à la doctrine de Manès. Il est le chef des *Hiéracites*.

Les *Noëtiens*, disciples de *Noëtus* de Smyrne, ne font que renouveler les erreurs de Praxéas et d'Artémon.

QUATRIÈME SIÈCLE.

Les gouvernemens absolus sont condamnés à lutter incessamment contre la crainte qui les travaille. Toujours tremblans sur le trône, les empereurs se donnent, pour leur sûreté, des associés qu'ils décorent du titre de *César*. Cette institution, que les nouveaux appelés pouvaient rendre fatale aux princes qui les avaient adoptées, menaçait aussi la nation du danger de voir effacer les bienfaits d'un souverain doux, équitable, par les actes tyranniques, d'un collègue injuste et cruel : ce danger ne tarda point à s'effectuer pour les Chrétiens.

Dioclétien prouva bien, par son abdication toute volontaire, que la tyrannie n'avait jamais été dans son cœur. Sous son règne, l'Église jouit long-temps d'un calme profond. Fatigués de sa tolérance qu'ils attaquaient en vain, les prêtres payens, réunis au *César Galérius*, embrasent le palais de Nicomédie, alors habité par l'empereur, et chargent de ce crime les disciples du Christ. Ce moyen extrême arrache à Dioclétien le célèbre édit de persécution dont on a si durement accusé sa mémoire. En Occi-

dent, grâces à la réunion du *César Constance Chlore* et de l'empereur *Maximien Hercule* dans les mêmes sentimens de concorde, l'Église conserve une parfaite tranquillité. *Eusèbe*, évêque de Nicomédie, dans l'ardeur de son prosélytisme, parvient à convaincre Constantin, jusqu'à ce temps fort indifférent en matière de religion, que les préceptes du Christ possèdent la vertu d'affermir le gouvernement, en maintenant les sujets dans une obéissance aveugle envers leur souverain : effet qu'on ne saurait attendre de la religion payenne. Convaincu par Eusèbe, Constantin se fait Chrétien. C'est donc à ce que nous oserons qualifier de profanation de l'esprit évangélique qu'il faut attribuer la conversion de ce prince ambitieux. Car, pour l'histoire de la croix *miraculeuse* apparue dans les airs, Eusèbe, qui la rapporte, ne s'en rend point garant. Emporté par son zèle d'autant plus violent qu'il est plus intéressé, Constantin ordonne de détruire les temples, et défend les sacrifices. *Licinius* se brouille avec Constantin : il lui déclare la guerre ; et, pour donner une première preuve de sa haine à son ennemi, il persécute les Chrétiens que jusqu'alors il avait favorisés. Licinius est vaincu : Constantin le fait étrangler, et le christianisme triomphe sans obstacle. Constantin meurt peu de jours après avoir été baptisé par Eusèbe à Nicomédie, et non à Rome, par l'évêque *Sylvestre*, comme le disent quelques écrivains ecclésiastiques. Ce prince doit toute son illustration à la protection

puissante qu'il accorda au Christianisme. Les motifs de cette protection, au dire d'Eusèbe, n'étaient point purs. On pourrait encore soutenir que la conversion de Constantin manqua de sincérité, parce qu'elle n'était pas le fruit d'une conviction intérieure. En effet, il différa jusqu'à sa mort de recevoir le vrai sceau du Chrétien, le baptême, et il mourut dans l'arianisme, la plus funeste de toutes les hérésies, puisqu'elle attaque le premier dogme chrétien, celui de la Trinité.

Nous le disons avec cette assurance qui naît d'une étude approfondie des caractères historiques : si la religion chrétienne eût pu succomber; si la conversion de Constantin n'avait pas été jugée exclusivement d'après les effets qu'elle a produits, le portrait de ce prince serait un : tous les écrivains l'auraient dépeint comme fourbe dans ses relations, lâche dans les combats, sanguinaire dans son ambition, et politique inhabile dans son gouvernement. Ses trois fils, *Constantin II*, *Constantius* et *Constans* marchent sur les traces de leur père : ils soutiennent le Christianisme, en persécutant les Païens.

Julien, qu'on a voulu flétrir du nom *d'apostat*, eut de très-grandes vertus : *après lui*, dit Montesquieu, *il n'y a point eu de prince plus digne de régner*. Déplorons l'aveuglement qui lui fit haïr une religion dans laquelle il avait été nourri; mais reconnaissons que la douceur de son caractère est empreinte même dans son entreprise contre le Christianisme. Constantin avait assassiné le frère et plusieurs parens de

Julien; celui-ci, dans son égarement sans doute, étend à la religion du Christ la haine qu'il doit ressentir contre le meurtrier de ses proches qui, le premier des empereurs, l'avait embrassée et soutenue de son autorité.

Julien abjure et prend la résolution, non comme on l'a prétendu, d'étouffer violemment le christianisme, mais de lui retirer son appui, se flattant de le voir s'éteindre dans une tolérance commune.

Encouragés par les dispositions de Julien, les Juifs entreprennent de rebâtir le temple de Jérusalem. La mort prématurée de ce prince les force d'abandonner leurs travaux.

Jovien règne trop peu de temps pour rien exécuter qui soit digne d'attention.

Les empereurs *Valentinien I*er, *Valens* et *Gratien* professent le christianisme, et persécutent les païens.

Théodose, surnommé le Grand, les surpasse en zèle et en intolérance. Il est imité par ses fils *Arcadius* et *Honorius*.

Appuyée de toute la puissance des empereurs, l'Église poursuit ses conquêtes. *Les deux Arménies* se convertissent au christianisme. *Frumentius* prêche avec succès l'Évangile aux *Abyssins* ou *Éthiopiens*, autrement appelés *Axumites*, d'*Axuma* leur capitale. L'empereur Valens avait permis *aux Sarmates* de s'établir dans la *Dacie*, la *Mésie* et la *Thrace*, à la condition qu'ils se soumettraient aux lois romaines, et qu'ils embrasseraient le Christianisme.

Cependant l'Église éprouve encore une persécution en Orient. *Sapor II, roi de Perse*, croit découvrir dans *Siméon, évêque de Séleucie et de Ctésiphon*, un espion de la cour de Constantinople : par suite de cette persuasion, il sévit contre les Chrétiens qu'il regarde comme complices de leur pasteur.

Jusqu'au quatrième siècle, le christianisme n'avait été aux yeux des empereurs qu'une secte nouvelle, digne de protection dans son paisible exercice, mais dont il fallait réprimer les écarts, d'après cette loi suprême : le repos de l'empire. Un ambitieux, averti par un évêque, voit dans les principes de l'Évangile, mal interprétés, un moyen de consolider et d'étendre sa tyrannie. De ce moment, la religion de Jésus devient un ressort politique : désormais associée aux passions des hommes, elle ne servira que trop souvent de prétexte pour exercer la haine, satisfaire la vengeance, entretenir l'orgueil et assouvir la cupidité.

Mais, si Constantin permit à l'Église de devenir un pouvoir politique, il se garda de lui donner une entière indépendance. Il se réserva la souveraine autorité sur ce corps sacré, de même que le droit de le régler et de le gouverner ainsi qu'il le jugerait utile au bien public.

En ce tems, on ajoute aux petits conciles des *conciles œcuméniques* ou *généraux*, composés de toutes les Églises du monde chrétien. Ces assemblées qui

représentaient l'Église universelle, furent établies par Constantin ; il en surveillait les actes et en dirigeait l'esprit : il convoqua la première *à Nicée.*

Les évêques, rapprochés de la puissance temporelle, en imitent le despotisme. Ils excluent le peuple de toute administration dans les affaires de l'Église ; ils dépouillent les prêtres de tous droits et priviléges pour s'approprier ou distribuer à leur gré les bénéfices et les revenus.

Mélétus, évêque de Lycopolis ; Lucifer, évêque de Cagliari ; Ærius, prêtre ; *Jovinien* moine italien tentent d'arrêter les usurpations des évêques, et de ramener l'église à sa primitive simplicité. Le patriarche de Rome les accable d'anathêmes. Les foudres de ce pontife étant impuissantes, l'empereur Honorius arrive avec ses bourreaux pour assurer l'usurpation épiscopale : plusieurs défenseurs du Christianisme primitif périssent du dernier supplice. Ainsi, vers la fin de ce siècle, il ne resta pas même l'ombre de l'ancien gouvernement ecclésiastique.

Lorsque la résidence impériale eut été transférée à Constantinople, l'évêque de cette ville prit rang parmi les patriarches de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche. *Nectarius* fut le premier qui jouit de cette prééminence.

Sous les faibles successeurs de Constantin, les ecclésiastiques, impatiens du joug des lois, proclament qu'étant les ambassadeurs et les ministres de Jésus-Christ, ils ne doivent point être soumis à

une juridiction terrestre. L'imprudent Valentinien rend un édit qui autorise l'évêque de Rome à juger les membres du clergé. Cet édit est devenu le fondement de la suprématie des Papes.

L'orgueil du clergé, soutenu par les richesses, ne connaît plus de bornes. Les plus prépondérans des prêtres veulent être appelés *archi-prêtres* ; les plus entreprenans des diacres se distinguent de leurs égaux par le titre *d'archi-diacres*; les Métropolitains se placent au-dessus des autres évêques par le titre d'*archevêque*.

La philosophie et les lettres sont aussi une puissance. Le clergé, sans s'arrêter aux déclamations des moines, cherche dans la science un nouveau moyen de défendre et de corroborer sa domination.

Le renversement de la discipline première amène la corruption des principes. Le mysticisme des Platoniciens étend et fortifie les racines qu'il avait jetées au sein de l'Église : d'innombrables essaims de moines infestent l'Orient. *Antoine* les arrache des déserts de l'Égypte pour en former une milice toujours prête à défendre les droits que s'étaient arrogé les évêques. *Hilarion* seconde Antoine.

L'union des deux puissances spirituelle et temporelle se révèle aux Chrétiens consternés par cette exécrable maxime : *toute erreur en matière de religion dans laquelle on persiste, et qu'on soutient après avoir été dûment averti, est punissable et mérite les peines civiles, même les tourmens corporels.*

Les rites et les cérémonies se multiplient comme pour témoigner la puissance et les richesses du clergé. *Le joug sous lequel les Juifs gémissaient anciennement était beaucoup plus supportable que celui qu'on impose de mon temps aux Chrétiens*, s'écrie Saint-Augustin. On établit le carême, et l'on fait une loi du système pythagoricien, l'abstinence de viande et de vin.

Le Lituus, ainsi nommé de sa ressemblance avec la trompette militaire des Romains, et qui, chez ce peuple, était la marque des augures, devient le signe caractéristique de l'épiscopat. On l'appelle une *crosse*. Des Églises magnifiques sont bâties ; on les orne de tableaux et de statues. Le droit de *patronage* est institué. Ce droit consistait à pouvoir nommer les desservans des Églises qu'on avait fait bâtir. C'était un puissant moyen d'accroître le nombre des fondations pieuses. On commence à chanter les Psaumes de David.

Toutefois, on aurait tort de croire que le culte fût uniforme dans toute la chrétienté. Chaque évêque, après avoir considéré les circonstances dans lesquelles il vivait ; après avoir étudié le caractère des hommes qu'il était chargé d'instruire et de gouverner, formait le Code des cérémonies qu'il croyait le plus convenable. C'est ce qui donna lieu à cette variété de *liturgies* que l'évêque de Rome tâcha d'uniformiser dans la suite.

On permettait, aux sermons, les battemens des

mains et les acclamations bruyantes : les prédicateurs ne terminaient guère leurs discours sans exiger de l'auditoire ce tribut à leur vanité. Le sel que tous les peuples anciens ont regardé comme le symbole de la pureté, est introduit dans la cérémonie du baptême. Les cathécumènes baptisés sont obligés d'aller vêtus de blanc pendant sept jours consécutifs.

C'est bien improprement qu'on a nommé *paix de l'Église* le siècle où régna Constantin. Jamais les hérésies ne furent plus violentes ni plus nombreuses qu'à cette époque. La secte des Manichéens y fit de très-grands progrès, malgré les lois cruelles de Valentinien et du premier Théodose. Une querelle de deux évêques, fruit de leur ambition, produisit les *Donatistes*, contre lesquels Constantin sévit avec sa violence ordinaire. Mais c'est encore sous le règne de ce prétendu pacificateur de l'Église, qu'*Arius*, prêtre d'Alexandrie, attaque ouvertement la doctrine de la Trinité. Il enseigne que le Fils est, par sa nature et par sa dignité, inférieur au Père. Alarmé par les progrès de cette hérésie, Constantin assemble le concile de Nicée, premier concile général. Jésus-Christ y est déclaré *consubstantiel* à son père.

Il n'est point inutile d'observer que, dans ce concile, on proposa d'imposer aux prêtres le joug d'un célibat perpétuel. *Paphnutius* combattit cette proposition avec tant de vigueur, qu'il la fit rejeter.

Cependant, Constantin était si peu ferme dans sa foi, qu'il rappela bientôt les Ariens à sa cour, les soutint de toute son autorité, et mourut infecté d'arianisme. Après sa mort, Constantin II et Constans défendent la doctrine du concile de Nicée. Constantius s'affectionne vivement pour les Ariens, et devenu maître d'une partie de l'occident par la mort de son frère Constans, il force *Libère*, évêque de Rome, d'embrasser l'arianisme. Au milieu de tant de discordes, Julien se renferme dans une philosophique indifférence. Jovien se déclare en faveur du concile. Valentinien suit la même doctrine; mais Valens et Gratien protégent l'arianisme. Théodose poursuit les Ariens avec sa fureur accoutumée. Il fait triompher les décrets du concile de Nicée, de manière qu'on ne professa plus l'arianisme que chez les Bourguignons, les Goths et les Vendales, nations barbares, indépendantes de l'empire.

Dans le même siècle, *Priscillien*, évêque d'*Abila*, introduit en Espagne les principes des Gnostiques. Gratien le bannit; ensuite il le rappèle et le rétablit dans ses fonctions. Maxime, assassin de Gratien, fait mourir Priscillien à Trèves, par la main du bourreau. Il est juste de faire observer que les évêques de la Gaule et de l'Italie témoignèrent leur horreur d'une sentence aussi barbare; mais il faut aussi remarquer que ce ne fut qu'à l'instigation d'*Ithace*, évêque de *Mérida*, que Maxime se souilla du meurtre de Priscillien.

Maintenant veut-on connaître cet Ithace qui, le premier, attrista par la persécution civile l'Église d'occident? Voici le portrait qu'en a tracé Sulpice Sévère, historien d'autant moins suspect qu'il avait en horreur les sentimens de Priscillien : *Ithace était un homme abandonné à l'oisiveté la plus honteuse, sans la moindre teinture de la vraie piété. Il était audacieux, impudent, luxurieux et esclave de son ventre. Il accusa comme hérétiques et comme fauteurs de Priscillien tous ceux qui consacraient leur vie à cultiver les sciences et la véritable piété, ou qui se distinguaient par leurs vertus.*

CINQUIÈME SIÈCLE.

L'EMPIRE ROMAIN auquel César avait donné des formes gigantesques, montre tous les symptômes d'un dépérissement rapide, présage assuré de sa ruine prochaine. Le faible *Arcadius* règne en Orient. L'indolent *Honorius*, importuné par les grands et nobles souvenirs que Rome lui retrace, fuit à *Ravenne*, où il établit le siége de l'empire d'Occident. Les Goths profitent de l'indolence d'Honorius pour se précipiter sur les provinces romaines. L'irruption de ces barbares arrête un moment les progrès de l'église Occidentale.

Une paix profonde permet à l'église d'Orient de reculer ses limites. Le *Liban*, l'*anti-Liban*, un canton de l'*Arabie* reçoivent l'évangile des mains de *Siméon Stylite*. Des juifs de l'île de Crète, abusés par un imposteur, nommé *Moïse*, abjurent leur erreur, font périr celui qui les avait séduits, et reconnaissent le vrai Messie dans Jésus-Christ.

Clovis, roi des Francs, vainqueur à *Tolbiac*, ou, plus exactement, à *Zulpich*, près Cologne, rapporte sa victoire au Dieu des Chrétiens, et se convertit au Christianisme. Il est baptisé à Rheims par

Remi, évêque de cette ville. On a raconté qu'une colombe blanche avait apporté du ciel une fiole pleine d'huile, qu'on nomme *sainte Ampoule*, pour le sacre de Clovis. C'est une de ces fraudes pieuses, très-communes à cette époque, afin de gagner plus aisément les esprits d'un peuple grossier et barbare, incapable de se former une conviction sur des raisonnemens solides. Les savans regardent la conversion de Clovis comme l'origine des titres de *Roi très-Chrétien* et de *Fils aîné de l'Église*, qu'on a donnés depuis aux rois de France. En effet, si l'on excepte ce prince, les rois des nations barbares, qui envahirent l'Empire Romain, étaient ou plongés dans les ténèbres du paganisme, ou entachés des principes d'Arius.

Palladius va prêcher l'évangile en Irlande; il n'obtient aucun succès. *Succhatus*, né en Écosse, appelé vulgairement *Patrice*, est plus heureux : l'Irlande révère en lui son apôtre.

Les Chrétiens, aveuglés par la fortune, veulent rendre leur culte exclusif. Déjà, sous Sévère, *Polieucte* avait brisé les idoles des Payens : le martyre fut le prix de son zèle inconsidéré. Dans ce cinquième siècle, *Abdas*, évêque de *Suze*, fait abattre le *Pyreum*, temple consacré au feu par la religion des mages. Le fougueux prélat est condamné, pour toute peine, à faire reconstruire l'édifice détruit : sur son refus opiniâtre, on le conduit au supplice, et les églises chrétiennes de Perse sont rasées.

Les luttes ambitieuses des évêques donnent aux Chrétiens un spectacle de plus en plus affligeant. Le patriarche de Constantinople tente d'assujettir à sa domination ses pairs d'Alexandrie et d'Antioche. Ceux-ci recourent à l'évêque de Rome pour obtenir sa protection. Le concile de *Calcédoine* décide que les deux évêques de Rome et de Constantinople jouiront des mêmes honneurs et des mêmes priviléges, attendu l'égalité de rang et de dignité dont jouissaient les deux villes où ces deux prélats exerçaient leur autorité. *Léon-le-Grand*, évêque de Rome, qui ne veut point souffrir d'égal, s'oppose vigoureusement au concile : ses efforts sont impuissans.

Cependant *Juvénal*, évêque de Jérusalem, fait valoir l'estime et la vénération dues à son Église, fondée par les apôtres, et demande à se placer au premier rang de la hiérarchie chrétienne. Soutenu de la protection de *Théodose-le-jeune*, d'après la décision du même concile de Calcédoine, il est élevé au Patriarcat.

Les cinq patriarches de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem sacraient les évêques qui relevaient de leur juridiction. Tous les ans, dans une assemblée du clergé dont ils étaient les modérateurs, ces prélats réglaient les affaires ecclésiastiques de leurs provinces. Les empereurs qui s'étaient réservé l'autorité suprême dans la hiérarchie chrétienne, opposèrent quelquefois des obstacles aux procédés arbitraires des patriarches ; mais, grâce à la faiblesse de plusieurs princes, le

patriarcat devint la source du despotisme spirituel. Malgré la jalousie de son rival, l'évêque de Constantinople, le pontife romain s'achemine rapidement vers cette domination universelle, objet de tous ses soins, but constant de tous ses efforts. Les ténèbres qui enveloppent Rome, désertée par ses souverains, livrée à l'anarchie, tremblante devant des hordes barbares, favorisent les vues ambitieuses de ce prélat.

On a remarqué que les peuples du Nord, essentiellement belliqueux, dans leurs institutions civiles et religieuses, se proposaient surtout d'enflammer les passions guerrières. Tout ce qui leur paraissait devoir faciliter leurs conquêtes, ou en assurer la possession, ils l'adoptaient avec empressement. Nous avons vu Clovis ne rendre hommage qu'au Dieu de la victoire, dans le Dieu des Chrétiens. Les Bourguignons, les Goths, les Vandales se convertirent d'abord au christianisme, parce que, long-temps battus, ils attribuaient les succès des soldats de l'Empire, presque tous chrétiens, à une protection divine. Ensuite, les rois barbares, qui avaient pénétré dans l'Empire, songèrent aux moyens d'affermir leurs gouvernemens respectifs. Par une politique adroite, ils gagnèrent les évêques à qui le peuple était soumis; mais ils travaillèrent principalement à s'attacher, au moyen des honneurs et des richesses, le Pontife romain dont la prééminence était généralement reconnue en Occident.

Le clergé ne put soutenir l'épreuve d'un pareil

excès de prospérité. Tous les historiens impartiaux s'accordent sur le luxe, l'arrogance, l'avarice et le libertinage des gens d'église de cette époque. Les évêques déploient un faste qui déshonore une religion toute d'humilité ; ils traînent avec eux des concubines dont la vue révolte les fidèles ; ils s'efforcent de comprimer la puissance temporelle ; et l'un d'entre eux, *Martin*, évêque de Tours, va jusqu'à poser en principe qu'il n'est point de prêtre qui ne soit infiniment au-dessus de l'empereur.

Des cohortes de moines, marchant sous les bannières d'*Antoine*, d'*Augustin*, de *Basile*, d'*Athanase* et de *Pacôme*, avaient puissamment secondé les entreprises usurpatrices des évêques. Pour entretenir l'ardeur de la milice claustrale, autant que pour remplir le devoir de la reconnaissance, on comble les moines de biens, et très-souvent on les élève à l'épiscopat. Ainsi, des hommes qui s'étaient retirés du monde, sous prétexte de se livrer, dans des lieux solitaires, à la contemplation, à la paix et aux mortifications, n'y rentrent que pour cabaler, accaparer des richesses, se livrer aux plus dégoûtantes passions; à tel point que, dès ce siècle, l'avidité, la gourmandise et la luxure monastiques étaient prises pour termes injurieux de comparaison.

On parle, pour la première fois, du *purgatoire*. Sans tirer de ce fait aucune conséquence, nous ferons observer que les Païens avaient enseigné, longtemps auparavant, que les âmes, après leur sépa-

ration des corps, se rendaient dans un lieu particulier, afin d'y être purifiées au moyen du feu.

La religion est près d'être étouffée sous un amas de superstitions ridicules et grossières. *Siméon* et ses disciples, que les Grecs appelèrent *Stylites* et les latins *Columnares*, font consister la perfection de la vie dévote à s'établir au faîte d'une colonne. Siméon passa plusieurs années dans cette attitude ; le titre de *saint* a été le prix de sa patience : il figure dans la légende, sous le nom de *saint Siméon Stylite*.

Le prêtre gaulois, *Vigilantius*, s'attache à réformer les opinions et les mœurs de son temps. Cet ecclésiastique, doué d'un grand savoir et de beaucoup d'éloquence, nie qu'on doive honorer les tombeaux des martyrs par aucune sorte d'hommage ou de culte, et condamne les pélérinages aux lieux réputés saints. Les prodiges, qu'on disait s'opérer dans les temples dédiés aux martyrs, et la coutume établie de célébrer, dans ces temples, des *vigiles* ou *veilles*, excitent ses railleries. L'usage d'allumer des cierges en plein jour, sur les tombeaux des saints, n'est, aux yeux de Vigilantius, qu'un reste de l'ancienne superstition païenne. Mais les jeûnes, les mortifications et les autres austérités monastiques, il en fait les principaux objets de son mépris. Ce hardi réformateur avait déjà convaincu plusieurs évêques espagnols et gaulois. *Jérôme*, le grand moine du cinquième siècle, s'alarme et court à la défense de ses frères ; il fond avec emportement et fureur

sur Vigilantius, prêt à répondre, mais obligé de se taire en voyant le supplice au terme de ces débats. Le nom de Vigilantius est écrit sur la *liste authentique* des hérésiarques : il n'attaqua pourtant aucune des bases de la religion.

Il semble que le clergé se soit mis en communauté solidaire de vices avec les grands de l'Etat. *Chrysostôme*, patriarche de Constantinople, par la rigidité de ses mœurs, non moins que par ses déclamations véhémentes contre les dissolutions de la cour et les déréglemens du clergé, s'était attiré, avec la haine de ses collègues, le ressentiment et l'indignation d'*Eudoxie*, épouse d'Arcadius. Cette princesse, que les évêques ont poussée à la violence, fait bannir le vertueux Chrysostôme, la lumière d'Orient.

Les églises, dont la richesse et la magnificence croissaient avec l'opulence de leurs ministres, sont ornées de tableaux précieux, parmi lesquels figure, en première ligne, la Vierge *tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras*, comme pour repousser l'opinion des *Nestoriens*.

On abolit les repas de charité. On institue les fêtes des *Rogations*. Les pécheurs, redoutant une confession publique et à voix haute, obtiennent de Léon-le-Grand la permission de confesser secrètement leurs péchés à un prêtre de leur choix.

Le bras séculier, dont l'Eglise s'est fait un appui, ne peut arrêter le torrent des hérésies que chaque instant grossit. Les Manichéens, les Donatistes,

les Priscillianistes, bravant les supplices qu'on leur oppose, s'acharnent avec fureur au renversement des doctrines fondamentales du christianisme.

Aigris par les persécutions qu'ils ont souffertes, les Ariens, réfugiés chez leurs co-religionnaires les Goths, les Suèves, les Vandales et les Bourguignons, persécutent à leur tour les adhérens au concile de Nicée. Ils détruisent les églises catholiques, et font périr, dans les tourmens raffinés du fanatisme, les Chrétiens qui refusent d'embrasser les principes d'*Arius*. Une secte beaucoup plus dangereuse, à raison des troubles qu'elle devait causer, sort des premiers rangs de la hiérarchie chrétienne. *Nestorius*, Syrien, patriarche de Constantinople, en fut le chef, sinon réel, du moins apparent. Voici la véritable origine de cette secte :

Le prêtre *Anastase*, ami de Nestorius, dans un discours public, déclame vivement contre le titre de *mère de Dieu* qu'on donne à *Marie*, qui, selon Anastase, doit être appelée *mère du Christ*. En effet, la Divinité n'étant point née, puisqu'elle existe de toute éternité, l'homme seul peut devoir sa naissance à une mère terrestre. Tel est l'argument d'Anastase. Nestorius applaudit aux sentimens de son ami ; il les adopte, les explique et les défend publiquement. *Cyrille*, patriarche d'Alexandrie, que les historiens ont dépeint comme un homme hautain, turbulent, impérieux, et d'ailleurs jaloux de l'autorité naissante du patriarche de Constantinople,

provoque l'assemblée d'un concile à Éphèse. Ce concile, troisième œcuménique, d'après les annales de l'Église, est présidé, d'autres ont dit influencé par Cyrille : on y condamne Nestorius. L'exécution des décrets des conciles, par un abus bien déplorable, était confiée à la puissance temporelle. Poursuivis par *Théodose le jeune*, les Nestoriens cherchent un asyle en Perse ; ils y sont accueillis avec faveur : on les met en possession du siége de Séleucie, qu'ils occupent encore de nos jours. L'hérésie de Nestorius enfante une erreur tout opposée. *Eutychès*, abbé d'un couvent de moines à Constantinople, soutient qu'il n'existe qu'une seule nature dans Jésus-Christ. Sommé de se rétracter, sur son refus, il est excommunié. Eutychès persiste ; il en appelle à un concile général qui, par l'ordre de Théodose s'assemble encore à Éphèse. *Dioscore*, patriarche d'Alexandrie, successeur de Cyrille, y préside. Ce prélat, fidèle imitateur de son devancier, fait absoudre Eutychès ; mais, par ses ordres, on fustige cruellement le prêtre *Flavianus*, qui mourut peu de temps après de ses blessures. Ce deuxième concile d'Éphèse n'est point reconnu par l'Église ; on l'a nommé *le brigandage d'Éphèse.* Bientôt un nouveau concile, quatrième général, tenu à Calcédoine, condamne l'hérétique Eutychès et son protecteur Dioscore. L'empereur *Zénon*, que la faiblesse de ses prédécesseurs avait réduit au rôle de controversiste, attaque dans la suite les décisions de ce

concile, par un écrit intitulé : *Henoticon*, ou *Décret d'union*.

Dans ces mêmes temps, *Pélage* et *Cœlestius* nient la *corruption originelle;* ils enseignent que nous naissons aussi purs qu'*Adam* sortant des mains de Dieu. Saint Augustin eut la gloire d'étouffer cette secte dès sa naissance.

Les *semi-Pélagiens* attribuaient le commencement de la justification et de la foi aux seules forces du *libre arbitre*. Saint Augustin, et saint Prosper, son disciple, leur fermèrent la bouche.

SIXIÈME SIÈCLE.

L'OUVRAGE de leurs funestes méditations est aux premiers tyrans un objet constant de sollicitudes : chaque jour, à chaque instant, ils visitent le joug qu'ils ont façonné pour le peuple, afin de s'assurer sur la conservation de cet unique garant de leur repos. La même vigilance, les mêmes soins ne sauraient se prolonger dans une génération tout entière : l'incurie, l'indolence, la mollesse que produisent les passions sans frein, sans contrôle, amènent infailliblement la perte des fruits d'une laborieuse usurpation. Ces vérités sont écrites à toutes les pages de l'histoire, pour l'espérance et la consolation des peuples.

Auguste, dans les commencemens toujours difficiles de la tyrannie, épuisa les ressources de son astucieuse politique ; il alla jusqu'à imposer à son cœur féroce, sanguinaire, le fardeau d'une fausse clémence. Ses premiers successeurs passèrent leurs règnes à braver la haine enchaînée par la crainte. *Trajan*, les *Antonin* firent presque oublier les crimes de leurs devanciers, et retardèrent la chûte d'un empire usé par le despotisme. Les derniers

successeurs de ces princes, délices de Rome, pour la plupart incapables de rasseoir le trône sur ses bases, ne songeant qu'à leur sûreté personnelle, transmettaient à leurs héritiers un pouvoir de plus en plus affaibli; de sorte que les *Goths* n'eurent aucune peine à faire tomber les rênes de l'État des mains débiles d'Auguste II, fantôme de souverain, dont l'histoire a voulu nous donner les justes proportions en le nommant *Augustule.*

Cette révolution de l'Occident n'arrête point la propagation du christianisme. *Ethelbert,* roi de *Kent,* le plus puissant des monarques *anglo-saxons,* se fait chrétien, à la sollicitation de son épouse *Berthe,* fille de *Chérebert,* roi de *Paris.* La plus grande partie des habitans de Kent suivent l'exemple de leur roi. Le moine Augustin eut la principale gloire de ces conversions: on peut dire qu'il jeta les premiers fondemens de *l'Église Britannique.* Les travaux de *Columban,* religieux irlandais, n'eurent pas moins de succès chez les habitans du pays de Galles et chez les Écossais.

En Orient, les nations du pays situé entre les côtes du *Pont-Euxin* et le *mont Caucase,* embrassent le christianisme. Des Juifs de *Lybie* sont amenés à la vérité par les persuasions et les instances de l'empereur *Justinien.*

Toutefois, les rapides progrès que fait l'Évangile n'empêchent pas que les Chrétiens souffrent, dans différens endroits, de la haine et de la cruauté de

leurs ennemis. En *Angleterre*, les Anglo-Saxons persécutent ceux de leurs concitoyens qui s'étaient convertis au christianisme, et leur font endurer tous les tourmens que l'esprit d'intolérance est capable d'inventer. *Les Huns*, en pénétrant dans *la Thrace*, dans *la Grèce*, et dans d'autres provinces, traitent les Chrétiens de la manière la plus barbare. Sous le règne de *Justin II*, les Lombards envahissent l'Italie, que *Narsès*, général de Justinien, avait reconquise sur les Ostrogoths, et se montrent aussi féroces que les Huns.

Mais les maux que les disciples de Jésus éprouvèrent dans les autres pays, ne furent rien en comparaison de ceux qu'ils souffrirent en Perse, sous *Chosroès*, roi de cette contrée. Ce monarque assouvit sur les Chrétiens la rage dont il était animé contre Justinien; il en fit périr un grand nombre d'une mort ignominieuse et cruelle.

Le pontife romain croit avoir trouvé, dans la chûte de l'empire d'Occident, une occasion certaine d'établir sa suprématie universelle. Mais l'instinct de la domination, que des peuples hébêtés ont pris souvent pour le génie, est encore le partage des hommes, même les plus barbares. Les princes goths, loin de favoriser l'ambition de l'évêque de Rome, resserrent les bornes de sa puissance; ils se réservent le droit de confirmer l'élection du pontife; ils font des lois spirituelles; ils citent les ecclésiastiques devant les tribunaux civils; et, en vertu de leur puissance royale,

ils convoquent des conciles selon leur bon plaisir.

Ainsi refoulé dans les limites que lui avait assignées Constantin, l'évêque de Rome ajourne l'entière exécution de ses desseins ambitieux. En attendant, il songe à se délivrer de ses rivaux : il dispute au patriarche de Constantinople le titre d'*évêque œcuménique* ou universel, que celui-ci conserve néanmoins dans l'Église d'Orient.

A mesure que leurs richesses augmentent, les différens Ordres du clergé se souillent des vices que traîne trop souvent après elle une excessive prospérité. Cela paraît évidemment par les édits et les décrets que les empereurs et les conciles donnèrent fréquemment, afin de mettre un terme aux débauches de ceux à qui l'on donnait le nom de *clercs*. Les évêques de Rome n'étaient point exempts de cette corruption générale. On peut se faire une idée juste de leur humilité, de leur vertu, par la violente et longue querelle qui s'éleva, dans ce siècle, entre *Symmaque* et *Laurent*, que deux factions opposées élevèrent, le même jour, au pontificat. Ces prélats s'obstinent à soutenir la validité de leur élection, et s'accusent réciproquement des crimes les plus monstrueux. Trois conciles différens essaient, mais sans succès, de terminer ce schisme d'autant plus odieux qu'il remplit Rome d'assassinats, de massacres, en un mot de toutes les cruautés inséparables des guerres civiles les plus opiniâtres. Théodoric, roi des Goths, assemble un quatrième

concile, et fait adjuger la chaire pontificale à Symmaque plus heureux que son antagoniste Laurent.

Le nombre, le crédit et l'influence des moines s'étendent tous les jours. *Congall, abbé* de la Grande Bretagne, engage une multitude incroyable de ses concitoyens à renoncer aux affaires, aux obligations et aux devoirs de la vie civile, pour passer le reste de leurs jours dans la solitude, sous une règle dont il est l'inventeur. Ses disciples parcourent divers pays, et répandent avec tant de succès la contagion de cette monastique ferveur, que bientôt l'Irlande, la Gaule, la Suisse et l'Allemagne sont couvertes de monastères. *Benoît de Nursie* fonde un nouvel ordre qui parvient bientôt à l'état le plus florissant. Les *Bénédictins* ont prétendu ne devoir qu'à la sagesse et à la sainteté de leur discipline la rapide et surprenante prospérité dont ils ont joui. Si l'on examine les choses attentivement et sans partialité, l'on se convaincra que la protection des pontifes romains dont les Bénédictins s'efforçaient servilement d'augmenter la grandeur et l'autorité, contribua par-dessus tout à faire fleurir l'ordre de Saint-Benoit.

Le clergé se ligue avec les barbares conquérans de l'Italie pour étouffer la culture des sciences et des arts. *Grégoire*, dit le *Grand*, évêque de Rome, cherche à détruire tous les monumens de l'esprit humain, et fait brûler une grande quantité d'ouvrages anciens, entre autres l'Histoire Romaine complète de *Tite-Live*.

Des distinctions subtiles empruntées d'une philosophie vaine et chimérique, obscurcissaient tous les jours davantage la simplicité primitive de la doctrine chrétienne. La nécessité de remédier à cet abus produit la *théologie exègétique* ou explicative des écritures, comme le besoin de terminer des controverses qui duraient depuis long-temps, donne naissance à la *théologie polémique.* Pour encourager les Chrétiens par des exemples pieux, on écrit *les Vies des Saints.*

Le système d'Origène, déjà foudroyé tant de fois par les conciles et les synodes, agite toujours les Églises d'Orient. Justinien se flatte, mais bien vainement, de fermer cette source de discordes, en adressant à *Mennas*, patriarche de Constantinople, un long et verbeux édit dans lequel il condamne la doctrine d'Origène, et ordonne de la supprimer entièrement.

Le peu de succès de son premier édit ne rebute pas Justinien. Il en rend un autre pour faire rayer des actes du concile de Calcédoine, les passages qui déclaraient orthodoxes *Théodose - de - Mopsueste*, *Théodoret* et *Ibas d'Édesse.* Dans ce même édit, Justinien condamne et prohibe les ouvrages de ces prélats, connus sous le nom des *Trois Chapitres*, comme favorables au Nestorianisme. Par ce coup d'autorité, l'empereur soulève contre lui les Évêques d'Afrique et d'Occident, mais particulièrement *Vigile,* évêque de Rome. Justinien ordonne à Vigile de

se rendre, sans différer, à Constantinople, espérant que, s'il l'avait une fois en son pouvoir, il le forcerait d'acquiescer à l'édit ; cet expédient réussit complètement : le pontife cède. Bientôt après les évêques d'Afrique et d'Occident obligent Vigile à rétracter le jugement par lequel il avait condamné les *Trois Chapitres* dans un concile de soixante et dix évêques, pour se conformer à la volonté de l'empereur. Cette rétractation irrite Justinien qui condamne les *Trois Chapitres* par un nouvel édit.

Après bien des cabales, des troubles et des dissensions, un concile s'assemble à Constantinople ; c'est le cinquième œcuménique. L'Empereur y domine : les *Trois Chapitres* sont déclarés hérétiques et pernicieux. Vigile se trouvait alors à Constantinople. Sur son refus de souscrire aux décrets du Concile, il est exilé. Il n'obtient la permission de retourner à Rome qu'en changeant de sentiment pour la quatrième fois, et en déclarant les opinions des *Trois Chapitres* impies et blasphématoires.

Dans l'opinion de Grégoire-le-Grand, les paroles de l'Écriture étant des images des choses mystérieuses et invisibles, toutes les doctrines et tous les préceptes de la religion doivent s'exprimer par des cérémonies et des symboles extérieurs. On juge bien que ce système devait faire augmenter considérablement le nombre des rites.

C'est dans ce siècle que le pontife dont nous venons d'exposer l'opinion, prescrivit un nouveau mode

d'administrer la Cène, avec un assemblage magnifique de cérémonies pompeuses. Il appela cette institution le *Canon de la Messe.* Cependant, plusieurs siècles s'écoulèrent avant que toutes les Églises Latines eussent adopté ce *Canon Grégorien.* Pour abréger, nous passerons sous silence une infinité de cérémonies qu'on institua, dans ces temps, afin d'exciter une dévotion extérieure, et d'attacher les sens au culte divin.

On établit les fêtes de *la Purification de la Sainte Vierge*, de l'*immaculée Conception* et de *la Nativité de Saint-Jean.*

Il s'en faut beaucoup que l'Eglise soit délivrée des anciennes hérésies. Les Manichéens sont tout puissans dans la Perse. En Afrique, les Donatistes vivent libres et tranquilles. Les Ariens trouvent asyle et protection chez les barbares d'Occident. Les Nestoriens établis à Seleucie, introduisent leur doctrine dans l'*Inde*, l'*Arménie*, l'*Arabie* et la *Syrie. Jacob*, surnommé *Baradæus* ou *Zanzalus*, rend aux Eutydhéens ou *Monophysites*, que Justinien s'était efforcé de détruire, leur premier lustre et leur premier crédit. Ce Jacob, de simple moine, devint évêque d'Edesse. Par ses soins, la doctrine d'*Eutychès* fleurit dans la Syrie, la Mésopotamie, l'Armédie, l'Egypte, la Nubie, l'Abyssinie et plusieurs autres contrées. Les Monophysites le regardèrent comme leur second fondateur, et prennent encore aujourd'hui le nom de *Jacobites* en l'honneur de leur nouveau chef.

SEPTIÈME SIÈCLE.

Un de ces hommes qui apparaissent de loin à loin, pour imprimer à leur siècle le sceau de l'illustration, s'élève dans l'Orient. *Mahomet*, doué d'un génie vaste, pénétrant; d'une éloquence persuasive, entraînante; d'ailleurs, soutenu de l'autorité si puissante chez les Arabes, d'une haute naissance, Mahomet déclare publiquement que Dieu l'a chargé de détruire le polythéisme et l'idolatrie; de réformer la religion des Juifs et celle des Chrétiens. Il se présente avec une nouvelle loi, le *Koran*. La fraude lui ouvre souvent les voies; au besoin l'épée le délivre de tous obstacles. Des peuples ignorans et grossiers, dupes des artifices de son langage, subissent volontairement son joug; d'autres cèdent à la terreur de ses armes. Quelques hommes courageux osent braver le faux prophète; ils contestent sa mission ; ils exigent que Dieu prononce : eh bien ! le glaive du farouche imposteur envoye les rebelles devant le suprême arbitre. Ah ! si la religion du charitable et miséricordieux *Jésus* se présentait jamais sous cet aspect menaçant, terrible, les Chrétiens, justement alarmés, refuseraient de la reconnaître,

et craindraient, non sans fondement, de voir bientôt Mahomet succéder à Jésus-Christ, et l'Évangile faire place au Koran.

Malgré la rapidité des conquêtes de Mahomet, le christianisme se propage : les Chrétiens se multiplient, même autour du berceau de *l'islamisme*. Les Nestoriens, établis dans la Syrie, la Perse et l'Inde contribuèrent beaucoup aux progrès de la religion chrétienne dans l'Orient. Ce fut par les travaux de cette secte qu'au septième siècle, la lumière de l'Évangile pénétra dans l'empire immense de la *Chine.*

En Occident, des moines de Rome convertissent plusieurs rois anglo-saxons. Des ecclésiastiques Bretons, Ecossais et Irlandais se rendent chez les *Bataves*, les *Belges* et les *Germains*, dans la pieuse intention d'y répandre la connaissance de l'Évangile, d'y bâtir des Églises, et d'y former des établissemens religieux. Les disciples de Colomban portent le flambeau de la vérité chez les *Suèves*, les *Boiens*, les *Francs* et autres peuples d'Allemagne. *Saint-Gall* prêche la religion chrétienne aux *Helvétiens.* Saint-Kilian part d'Écosse, lieu de sa naissance, pour convertir les *Francs Orientaux.* Le fameux *Willebrood*, anglo-saxon, passe dans la Batavie pour conquérir les *Frisons* à Jésus-Christ.

Les Chrétiens souffrirent beaucoup moins dans ce siècle que dans les précédens. A la vérité, quelquefois ils furent persécutés par les monarques Persans;

mais ces persécutions n'eurent ni violence, ni durée. Les Mahométans, dans leur prospérité toujours croissante, et qui devait durer si peu, se montrèrent modérés : leur conduite envers les Chrétiens fut indulgente et douce. Toutefois, cette modération, si peu naturelle aux sectateurs de Mahomet, selon nous, on doit l'attribuer aux dissensions civiles qui s'élevèrent au milieu d'eux, aussitôt après la mort de leur prophète.

Les débats entre les évêques de Rome et de Constantinople, au sujet de la prééminence, augmentent de fureur. *Phocas*, exécrable tyran, assassin de l'empereur *Maurice*, dépouille l'évêque de Constantinople du titre *d'œcuménique* ou *universel* pour en revêtir l'évêque de Rome : ou a voulu trouver dans cette spoliation une nouvelle raison de légitimer la suprématie des Papes.

Cependant, le pontife romain rencontre des obstacles dans l'exercice de sa nouvelle autorité. Sans s'arrêter à ses menaces, les anciens Bretons et les Écossais maintiennent leur liberté religieuse. Les Églises de France et d'Espagne n'accordent au Pape que le degré d'ascendant qu'elles croyent compatible avec leurs intérêts et leur dignité. Dans l'Italie même, l'évêque de *Ravenne* et d'autres prélats refusent de se soumettre, du moins *implicitement*, aux ordres du pontife. Afin de s'opposer plus librement à sa tyrannie, les *Vaudois* se retirent dans les vallées du *Piémont*.

Une ambition mondaine, une avarice insatiable, des fraudes pieuses, un orgueil offensant, un insolent mépris pour les droits du peuple : voilà ce qu'à cette époque, on trouve dans les hommes consacrés aux progrès de la piété, voués au service de Dieu.

Des querelles violentes divisent les évêques et les moines. Les premiers employaient les avides mains des seconds à grossir le trésor épiscopal.

Les moines refusent leur service ordinaire; honteux qu'ils sont de lever sur le peuple des impôts destinés à entretenir le luxe et la débauche des évêques. Tracassés, tourmentés par les prélats auxquels ils étaient soumis, les religieux recourent à la protection du Pape qui les exempte de la jurisdiction des évêques. Cette condescendance du pontife romain mit à sa disposition tous les ordres monastiques.

Dans ces temps, les moines étaient partout en grande réputation. Leur affectation pharisiaïque d'une piété toute extérieure imposait aux peuples. Les chefs de familles cherchaient à se surpasser dans leur zèle pour la propagation et l'avancement du monachisme : ils consacraient leurs enfans à Dieu, en les enfermant dans des couvens; et n'oubliaient pas de faire accompagner ces victimes d'une riche dot. Plusieurs privèrent leurs enfans de riches patrimoines, afin d'enrichir les monastères.

Les vœux du pape Grégoire-le-Grand sont exaucés : d'épaisses ténèbres enveloppent ce siècle de toutes

parts. En Occident, les lumières avaient fui devant les barbares : les évêques et les moines s'efforcent d'en prévenir le retour.

En Orient, les Grecs abusent de la vive imagination qu'ils avaient héritée de leurs ancêtres, en l'exerçant sur des controverses presque toujours ridicules et quelquefois dangereuses pour la religion.

Les évêques laissent fermer les écoles qu'ils étaient chargés d'inspecter. Ces prélats faisaient admirer leur génie quand, avec le secours des ouvrages de St. Augustin et de Grégoire, ils parvenaient à composer quelques homélies sans suite, sans liaison. Ce fait est suffisamment prouvé par les exemples de *Césaire, évêque d'Arles*, et d'*Éloi*, évêque de *Noyon*. Rien ne prouve autant l'ignorance et la barbarie des gens d'Église de ce siècle, que la réputation que valut à *Taion*, évêque de *Sarragosse*, son Abrégé de la Doctrine Théologique. Cet ouvrage, misérable compilation de Saint-Augustin et de Grégoire, fut proclamé un chef-d'œuvre ; on appela son auteur *le vrai sel de la terre*, une lumière divine, envoyée pour éclairer la terre.

La philosophie était parvenue, chez les Latins, au dernier degré de décadence. Les Grecs abandonnèrent Platon pour Aristote, dont ils étudièrent avec ardeur la logique, afin de pouvoir employer ses argumens dans les disputes qu'ils eurent avec les Monophysites, les Nestoriens et les Monothélites. Toutes ces différentes sectes appelaient le Stagyrite

à leur secours, lorsqu'elles plaidaient leur cause et défendaient leurs doctrines.

Théodore de Tarse, moine grec, depuis archevêque de *Cantorbury*, préserva l'Angleterre de la barbarie générale. Ce prélat, l'homme le plus éclairé de son siècle, ne cessa d'exhorter les Anglais à cultiver les sciences et les arts. Ce fut lui qui rétablit chez les Latins *la doctrine pénitentielle* qu'ils négligeaient depuis long-temps. Il publia un *pénitentiel* dans lequel il enseigne la manière dont les ecclésiastiques doivent se conduire envers les pêcheurs; il indique les pénitences qui conviennent aux différentes espèces de transgressions, et prescrit les formes de *consolation*, *d'exhortations* et *d'absolution*. Les Églises latines adoptèrent avidement cette nouvelle discipline, malgré son origine grecque.

Chaque pontife, croyant donner une preuve de son zèle pour la religion, augmentait le nombre des rites et cérémonies. Aussi, dans ce siècle, la pompe du culte était extrême. On établit deux nouvelles fêtes : l'une *en l'honneur de la vraie croix*, l'autre en mémoire de l'ascension de Jésus-Christ.

Le pape *Boniface V* donna cette loi d'après laquelle les Églises devinrent des asyles sacrés pour tous ceux qui s'y réfugiaient : loi qui assura l'impunité des crimes les plus odieux, et ouvrit la carrière aux passions les plus coupables.

Sous le règne d'Héraclius, paraît une nouvelle secte, celle des *Monothélites* qui remplit l'Église de

troubles et de désordres. Cet empereur, considérant le tort qu'avait fait à l'empire grec l'émigration des Nestoriens, entreprend de ramener les *Eutychéens* ou les Monophysites au giron de l'Église, dans la crainte que leur expatriation n'afflige l'État d'une autre plaie. Il confère avec *Athanase*, évêque de cette secte, sur les moyens qu'il convient d'employer afin de rétablir la concorde et la paix dans l'Église. Athanase assure l'empereur que les Monophystes admettront les décrets du concile de Calcédoine, et se réconcilieront avec les Grecs, si ceux-ci veulent convenir *qu'il n'y eut dans Jésus-Christ, après l'union des deux natures, qu'une seule opération, et qu'une seule volonté*. *Sergius*, patriarche de Constantinople, consulté par Héraclius, pense qu'on peut admettre *une seule volonté*, sans blesser les principes, et sans porter la moindre atteinte aux décrets du concile de Calcédoine. En conséquence, l'empereur publie un édit en faveur du *monothélisme*, espérant, par cet acte d'autorité, pacifier l'Église et l'État. Bientôt après, le pape *Honorius* lui-même adhère à la doctrine *d'une seule volonté dans Jésus-Christ*. Cependant les troubles recommencent. Héraclius rend un nouvel édit qu'on appelle *Ecthesis*, ou *exposition de la foi*, qui défend expressément toute dispute au sujet des deux natures dans Jésus-Christ. Après la mort d'Héraclius, les dissentions ayant repris toute leur première violence, l'empereur *Constans* donne une loi, connue sous le nom

de *type* ou *formulaire*, par laquelle il supprime l'Ecthesis, et défend de renouveler les disputes au sujet *des deux volontés*. Le pape *Martin*, excité par les moines, assemble, à Rome, un concile de cinq cents évêques, y condamne l'Ecthesis et le Type, mais sans nommer les princes auteurs de ces édits, et lance les plus affreux anathêmes contre les Monothélites. Constans, indigné du procédé hautain de l'évêque de Rome, et du mépris qu'il témoignait pour les lois impériales, le fait arrêter et conduire dans *l'île de Naxos* où ce pontife resta prisonnier pendant un an. *Maximus*, chef des moines séditieux, est relégué à *Bizyca* : l'on punit les autres mutins selon la part qu'ils avaient prise à la rebellion. Ce coup de vigueur rendit *Eugène* et *Vitalianus*, qui furent depuis, évêques de Rome, plus prudens et plus circonspects que leur prédécesseur. Pour éteindre à jamais la secte des Monothélites, qui menaçait l'Église et l'État d'un nouvel embrasement, *Constantin Pogonat*, fils de Constans, convoque, à Constantinople, le sixième concile général. Les Monothélites et le pape Honorius y sont condamnés solennellement, en présence des légats du pape *Agathon*. Cette secte, censurée et condamnée, trouve un asyle chez les *Mardaïtes*, peuples du *Liban* et de *l'Anti-Liban* qui, vers la fin de ce siècle, furent appelés *Maronites*, de *Maron*, leur premier évêque, nom qu'ils ont conservé depuis. Il est à croire que ce même Jean *Maron* avait instruit ces montagnards dans la doctrine du monothélisme.

*

Ni le sixième concile général, dont nous venons de parler, ni le cinquième qui avait été tenu dans le siècle précédent, ne statuaient rien touchant la discipline ecclésiastique, ou les cérémonies religieuses. Pour suppléer à ce défaut, les évêques s'assemblent de nouveau, sur l'ordre de Justinien II, dans une salle spacieuse du palais impérial, appelé *Trullus*, c'est-à-dire *Coupole*, de la forme du bâtiment : ce concile est nommé *Trullien*, ou *Quinisextum* : la dernière dénomination lui vient de ce que les Grecs le regardent comme un supplément aux cinquième et sixième conciles œcuméniques. Nous avons encore cent deux lois du concile Quinisextum sur la célébration extérieure du culte divin, le gouvernement de l'Eglise, la vie et les mœurs des chrétiens. Six de ces lois sont diamétralement opposées à plusieurs opinions, ainsi qu'à plusieurs rits de l'église Romaine. De là vient que les Papes ont refusé d'admettre, sans restriction, les décisions du concile Trullien, et de le mettre au nombre de ceux qu'on appelle *œcuméniques* ou *généraux*.

HUITIÈME SIÈCLE.

Au sein même de la domesticité des rois de notre première race, avait pris naissance, et croissait de moment en moment, le pouvoir qui devait les renverser. Des officiers de la couronne, qualifiés de *Maires du Palais*, suivaient d'un œil attentif, et précipitaient, en la favorisant, la dégénération de leurs souverains et maîtres. Les fruits de cette intrigue sourde, intestine, *Pépin-le-Bref* était destiné à les recueillir. Depuis plusieurs règnes, des fantômes de rois, dont l'histoire a caractérisé la mollesse, en les appelant *fainéans*, applanissaient la voie aux machinateurs de leur ruine. Le dernier des rois fainéans, Childéric III, ombre de souverain, s'évanouit devant l'audace de Pépin-le-Bref. Ce maire du Palais, avant de prendre la couronne, fait tenter l'ambition du pontife romain qui, de son côté, pour mettre à fin ses desseins ambitieux, sentait le besoin de l'appui d'un prince puissant. Les deux usurpations se rapprochent, pactisent, font alliance; l'oracle sacré déclare Childéric incapable de régner: Pépin monte au trône des *Mérovingiens*, et

le Pape fonde une demi-puissance temporelle, que l'abâtardissement des successeurs de Charlemagne ne tardera pas à compléter.

Pendant que l'évêque de Rome s'occupait d'intérêts tout mondains, le christianisme, grâces au zèle de missionnaires pieux, poursuivait ses progrès. Dans ce siècle, *Winfrid*, bénédictin anglais, prêche avec succès l'Évangile dans la *Thuringe*, la *Frise*, et la *Hesse*. Winfrid est honoré, comme apôtre de la Germanie, sous le nom de *Boniface*.

Charlemagne, fils et successeur de Pépin, voulut aussi contribuer à la conversion des peuples païens; mais c'est en guerrier farouche, en politique sanguinaire qu'il remplit sa mission. Mahomet lui sembla plus digne d'être pris pour modèle que les pieux apôtres, dont les paisibles travaux, le langage plein d'onction, avaient conquis à l'Église la plus grande partie du monde connu. A plusieurs reprises, des milliers de *Saxons*, de *Frisons* et de *Pannoniens* furent impitoyablement massacrés par cet empereur, au nom d'une religion qui professe l'horreur du sang.

Dans le douzième siècle, sur l'ordre de Frédéric I[er], empereur des Romains, le pape Pascal II mit Charlemagne au nombre des saints. Si l'on en juge d'après les maximes de l'Évangile, on trouvera que ce cruel monarque ne méritait guère la glorieuse dignité dont il fut revêtu. Personne n'ignore que ses vices contrebalançaient au moins ses vertus: on sait aussi

qu'il ne se fit aucun scrupule de s'allier avec les *Sarrasins*, afin d'écraser plus facilement les Grecs qui professaient comme lui la religion chrétienne.

En Orient, les conquêtes religieuses des Nestoriens étaient bien plus glorieuses, et surtout bien plus conformes au véritable esprit de l'Évangile. *Subchal-Jésus*, évêque de cette secte, par l'unique secours de la persuasion, convertit à la foi chrétienne une partie de la *Tartarie*, de l'*Hircanie*, de la *Bactriane*, de la *Margiane* et de la *Sogdiane*.

Les persécutions des sectateurs de Mahomet vont succéder aux persécutions des Païens, éteintes depuis long-temps. Un peuple, jusqu'alors inconnu, *les Turcs*, sortent des déserts qu'ils habitaient dans les environs du mont *Caucase*, se répandent dans la *Colchide*, l'*Ibérie* et l'*Albanie*. Après avoir subjugué les habitans de ces contrées, ils menacent l'empire d'Orient. Les Sarrasins traversent le détroit qui sépare l'Espagne de l'Afrique, renversent l'empire des *Visigoths*, se rendent maîtres de toute la côte maritime, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône, et portent le fer et le feu dans les provinces voisines. Défaits par Charles-Martel, près Poitiers, ils ont bientôt repris leurs forces et leur férocité. Charlemagne, à la tête d'une armée formidable, tente de les chasser d'Espagne : son entreprise est sans succès réel. Ces barbares se répandent dans l'Occident ; ils ravagent plusieurs contrées de l'Italie, font

subir le joug à la *Sardaigne*, et dévastent entièrement la Sicile. La religion chrétienne eut beaucoup à souffrir de leurs incursions.

Malgré l'énormité de ses vices, qu'il nous serait impossible de peindre sans déroger à la gravité de l'histoire, le clergé, du moins en Occident, était environné d'honneur et de respect. On cesse de s'en étonner, quand on songe que les habitans de l'Europe, alors barbare, avaient cru devoir transférer aux ministres de leur nouvelle religion la déférence stupide, l'aveugle obéissance qu'ils témoignaient auparavant aux prêtres du paganisme. Les dispositions de ces hommes ignorans et grossiers pouvaient être tournées au bien général; les ecclésiastiques en abusèrent pour leur intérêt particulier.

On pose en principe qu'il n'est point de péché ni de crime que ne puissent effacer d'amples donations à Dieu, aux saints, aux églises et au clergé. Les grands, dont la conduite criminelle était notée, se hâtent d'accepter ce soulagement offert à leurs remords : ils s'empressent d'apporter une partie des biens qu'ils avaient acquis par leurs rapines, aux saints, aux ministres qui les desservent, et aux temples où la piété les honore. Cette méthode nouvelle et si commode pour l'opulence d'expier l'iniquité, fut la source des richesses immenses qui se répandirent sur le clergé, les églises et les monastères, sans aucune interruption, depuis l'époque

dont nous parlons jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. De là découlèrent encore les dignités et les honneurs auxquels parvint le clergé, peu jaloux de conserver la simplicité du christianisme primitif.

Les souverains n'étaient pas sans avoir des péchés à expier. *Le prix de la transgression* devait être pour eux en proportion de leur rang et de leur fortune. Aussi les empereurs firent-ils à l'Église plusieurs de ces concessions *publiques*, appelées communément *régales*, ou *domaines royaux*. Ils donnèrent aux évêques, aux églises et même aux couvens, l'investiture de provinces, de villes, de châteaux, de forteresses, avec les droits et prérogatives de la souveraineté. Par l'effet de cette munificence, les ministres d'un Dieu d'humilité, chargés de prêcher aux hommes le néant et la vanité des grandeurs, obligés de montrer l'exemple d'un saint mépris pour les choses de la terre, donnèrent un spectacle peu édifiant de pompe mondaine, d'ambition et de faste : ils s'enorgueillirent des titres de *princes*, *ducs*, *comtes*, *marquis*, *juges*, *législateurs*, et donnèrent non-seulement des lois aux nations, mais livrèrent souvent bataille à la tête d'armées nombreuses, qu'ils soudoyaient de leurs propres trésors.

L'évêque de Rome, d'après l'ascendant dont il jouissait, comme d'après la décadence des empereurs d'Orient en Italie, était en position de favo-

riser les plus hautes entreprises, et d'absoudre les coupables de l'ordre le plus élevé. *Zacharie*, ainsi que nous l'avons vu, foulant aux pieds le droit de légitimité, prononça la déchéance de Childéric III; il enhardit par là, Pépin-le-Bref à s'emparer de la couronne des successeurs de Clovis. *Etienne II* sanctionna la sentence de son prédécesseur Zacharie, en sacrant Pépin, son épouse, et ses deux fils. Pour reconnaître les services des deux pontifes, Pépin, après avoir vaincu les Lombards, alors maîtres de la plus grande partie de l'Italie, les contraignit de céder au Saint-Siége l'*exarchat de Ravenne* et la *Pentapole*. Dans la suite, Charlemagne détruisit l'empire des Lombards, se fit sacrer empereur d'Occident par le pape *Léon III*, et confirma les donations de Pépin. Des partisans du Pape, en sa qualité de prince temporel, prétendent que Charlemagne augmenta considérablement les donations de son père; on leur demande des preuves, ils n'en peuvent produire. D'autres prétendent que Pépin et Charlemagne n'ont fait que confirmer le Pape dans les droits qu'il tenait de Constantin : on leur répond que la prétendue donation de Constantin est une fraude du dixième siècle.

Toutefois, l'autorité des souverains pontifes, dans ce qui touchait à la discipline extérieure de l'Église, était subordonnée à celle des empereurs. Cette vérité n'a jamais été niée pour l'empire d'Orient. Quant aux empereurs latins, ils jouissaient assurément du

droit d'élire les Papes, de juger les ecclésiastiques, et de soumettre tous les biens de l'Église à la taxe générale. Les provinces ne remettaient point la décision de leurs différends à l'évêque de Rome ; elles assemblaient des conciles particuliers, dans lesquels les évêques prononçaient sur le point du débat, sans s'inquiéter de blesser le Pontife romain.

S'il faut en croire des historiens, moines eux-mêmes, la discipline monastique se relâcha beaucoup dans ce siècle. En Orient, *Constantin Copronyme* fut obligé de donner des lois très-sévères pour réprimer l'ambition, et contenir l'esprit de révolte qui sortait sans cesse des couvens, et portait le trouble dans l'empire. En Europe, Charlemagne essaya souvent, mais en vain, d'arrêter la corruption des moines.

On vit naître, en Occident, un ordre qui prit place entre les *moines* ou *réguliers* et le clergé séculier. Ces nouveaux cénobites habitaient et mangeaient en commun ; ils s'assemblaient, à certaines heures, pour le service divin, mais ils ne faisaient point de vœux : d'abord, ils furent appelés *Fratres Dominici;* dans la suite, on leur donna le nom de *Chanoines.*

Absorbé dans des intérêts purement matériels, le clergé négligeait la culture des sciences et des lettres. Les Grecs bornaient leurs études à la philosophie d'Aristote. L'Europe était plongée dans les

plus épaisses ténèbres. Charlemagne ne put que témoigner l'intention de dissiper l'ignorance profonde qui régnait dans ses États : on l'a regardé comme le fondateur de l'*Université de Paris;* cette opinion est rejetée par des historiens les plus savans.

Ici s'élève la fameuse controverse touchant le culte des images. *Philippicus Bardanès*, empereur grec, partisan des Monothélites, fait arracher de l'église de Sainte-Sophie un tableau représentant le sixième concile général. A Rome, le pape *Constantin*, opposant violence à violence, ordonne d'exposer en public six tableaux où l'on avait peint les six conciles; il va plus loin, il condamne l'empereur comme apostat. Ces premiers troubles furent apaisés par la révolution qui renversa Philippicus du trône impérial.

Bientôt *Léon l'Isaurien* publie un édit pour abroger le culte des images. Il donne l'ordre de les arracher des églises, en exceptant toutefois les tableaux qui retraçaient le crucifiement de Jésus-Christ. Le pape Grégoire II excommunie l'empereur. Par suite de la sentence du pontife romain, les provinces d'Italie, dépendantes de l'Empire grec, se révoltent, massacrent ou chassent les députés et les officiers de l'empereur. Léon entreprend de châtier les rebelles; il échoue dans sa tentative. Doublement aigri par ce mauvais succès, il exhale sa colère contre les images et leurs adorateurs.

Une controverse, dans laquelle l'empereur d'Orient et le pontife romain s'étaient engagés avec

tant d'emportement, ne pouvait manquer de diviser l'Église. Deux factions se formèrent : l'une rassembla tous les adorateurs des images, sous le nom d'*Iconodules*, ou d'*Iconolâtres;* l'autre accueillit les ennemis de ce culte, qui furent appelés *Iconomaques*, ou *Iconoclastes.*

Après la mort de son père, *Constantin Copronyme* fait condamner les iconolâtres dans un concile de Constantinople; c'est le septième œcuménique, d'après les Grecs. *Léon IV*, fils et successeur de Constantin, emploie la sévérité des lois pénales contre les adorateurs des images ; il est empoisonné par son épouse *Irène.* Cette criminelle princesse fait alliance avec Adrien, évêque de Rome, et convoque le *second concile* de Nicée. Les lois impériales, au sujet des images, y sont abrogées; le culte condamné par trois empereurs et le septième concile des Grecs est rétabli ; des peines cruelles sont décernées contre ceux qui soutiendraient que *Dieu seul* est digne d'une adoration religieuse.

A l'égard de cette controverse, les Bretons, les Germains et les Francs adoptèrent un tiers-parti. Dans leur opinion, les images pouvaient être conservées et même placées dans les églises ; mais, les adorer, c'était faire injure à l'Être suprême. Tels furent, en particulier, les sentimens de Charlemagne, sentimens qu'il développa dans un ouvrage qu'on lui attribue, intitulé *les Quatre Livres sur les Images.* Le pape Adrien entreprit de réfuter ce livre.

Charlemagne assembla trois cents évêques à *Franc-fort-sur-le-Mein* pour examiner la question. La doctrine de l'empereur triompha complètement dans le concile de Francfort; le culte des images y fut unanimement condamné.

Dans les mêmes circonstances, naquit une autre dispute entre les Grecs et les Latins, sur la source d'où procède le Saint-Esprit. Les Latins prétendaient que l'Esprit divin procède tout à-la-fois du *Père* et du *Fils*. Les Grecs assuraient que la *procession* se borne au père. Pour étouffer, s'il était possible, cette dispute dès sa naissance, Charlemagne fit assembler un concile à Gentilly, près Paris. Les Latins alléguèrent, en faveur de leur opinion, les mots *filioque*, du Symbole des Apôtres. Les Grecs accusèrent hautement leurs adversaires d'avoir corrompu le Symbole, qui servait de règle, de doctrine à l'Église universelle par l'interpolation manifeste des mots *filioque;* ils proclamèrent la conduite des Latins impudente et sacrilége. Nous verrons dans peu les suites de cette controverse.

Les papes augmentent tous les jours les rites et les cérémonies extérieures. Charlemagne, afin d'empêcher qu'on ne multiplie les fêtes, en fixe le nombre. Cependant, à la sollicitation d'Adrien, il introduit le plain-chant dans les églises de son royaume, et veut qu'on adopte partout le rituel romain. Quelques églises s'y refusent.

Elipand, archevêque de *Tolède*, et *Félix*, évêque

d'*Urgel*, affligèrent l'Église d'une nouvelle hérésie. Ils soutenaient que Jésus-Christ, considéré dans sa nature divine, était réellement, essentiellement fils de Dieu; mais, qu'en sa qualité d'homme, il ne pouvait être fils de Dieu que par *adoption*. La doctrine d'Elipand et de Félix fut regardée comme un renouvellement de l'hérésie nestorienne. En conséquence, Félix, condamné par les conciles de Narbonne, de Ratisbonne, de Francfort et d'Aix-la-Chapelle, se vit obligé de rétracter son erreur. Élipand vécut paisiblement en Espagne, sous la protection des Sarrasins. Les fauteurs de cette hérésie sont désignés par le nom d'*Adoptiens*.

NEUVIÈME SIÈCLE.

Doués d'une âme forte, d'un caractère vigoureux, Pepin-le-Bref et Charlemagne purent se flatter de modérer, à leur gré, la nouvelle puissance qu'ils avaient mise imprudemment aux mains de l'évêque de Rome. Les dangers qu'un souverain temporel, en même temps dominateur des consciences, pouvait faire naître dans des siècles de superstition, ces princes étaient bien capables de les conjurer. Leurs successeurs, trop faibles pour contenir l'esprit de fanatisme déchainé contre eux par les Papes, furent souvent obligés de s'abaisser devant une théocratie toute puissante. *Louis Ier*, que les ecclésiastiques ont surnommé *le Pieux*, mais à qui l'histoire a donné l'épithète, sinon tout aussi respectueuse, du moins bien plus juste, de *Débonnaire*, Louis Ier, fils de Charlemagne, subit les plus cruels affronts de la part des prêtres. On fouilla dans sa vie privée, afin d'en divulguer les secrets; on l'excommunia; ses propres fils furent excités à s'armer contre lui. Précipité du trône, réduit aux plus déplorables humiliations, il ne put reprendre une couronne avilie, qu'à des

conditions que son cœur désavouait. Les descendans de Louis n'eurent guère moins à gémir sur l'imprévoyance de leurs aïeux, Pépin et Charlemagne.

Malgré les abus dans lesquels semblaient s'efforcer de l'éteindre, les hommes chargés de veiller à sa conservation, la religion chrétienne s'étend et se fortifie de jour en jour. Aux temps qui nous occupent, l'Évangile range sous ses lois plusieurs peuples du Nord : les *Danois*, les *Suédois*, les *habitans du Juthland*, et les *Cimbres*. Un roi de Juthland, chassé de ses États, vient implorer le secours de Louis-le-Débonnaire; il n'obtient sa demande qu'en se convertissant au christianisme. Observons ici que les empereurs, si souvent en butte aux outrages des chefs de l'Église, ne négligèrent aucune occasion de stipuler en faveur de la religion chrétienne. C'est ainsi que *Charles-le-Gros*, avant de donner sa fille à *Godefroi*, exige que ce chef des *Normands* embrasse la doctrine évangélique. En Orient, le zèle de l'impératrice *Théodora*, que secondent les pieux missionnaires *Cyrille* et *Méthodius*, amène au sein de l'Église les *Mœsiens*, les *Bulgares* et les *Gazariens*. *Basile macédonien* décide la conversion des *Esclavons*, des *Dalmates* et des *Arentani*. Le même empereur emploie ses trésors à fléchir la conscience intéressée des *Russes de l'Ukraine*.

Aucune persécution sérieuse n'attrista ces nombreuses conquêtes de l'Église. Les Sarrasins d'Es-

pagne, assurés dans leurs nouvelles possessions, avaient dépouillé cette férocité que commandent presque toujours les commencemens d'une usurpation. D'ailleurs, le noble caractère, l'esprit éclairé de ce peuple repoussaient également les excès particuliers aux passions viles, au fanatisme aveugle : aussi les Chrétiens, soumis à la domination des Arabes d'Espagne, jouirent-ils d'une tolérance et d'une tranquillité parfaites.

Les conversions dont nous avons parlé, jointes aux progrès toujours croissans du Nestorianisme, réfutent suffisamment les historiens, qui reprochent aux Mahométans d'Orient des persécutions cruelles et nombreuses envers l'Église orientale.

Jusqu'alors les pontifes romains, élus par le peuple et le clergé, ne pouvaient être sacrés sans le consentement des empereurs. *Charles-le-Chauve*, à qui les bons offices du pape *Jean VIII* procurèrent la couronne impériale, crut devoir sacrifier à la reconnaissance un droit qu'il tenait de ses devanciers, et que l'intérêt de ses successeurs lui défendait d'aliéner. *Eugène II* exerça le premier, et d'une manière hautaine, la nouvelle indépendance que son prédécesseur avait arrachée à Charles-le-Chauve. Cet orgueilleux pontife prit possession de son siége, en affectant de ne consulter ni même d'informer l'empereur.

Toutefois, on ne saurait prouver que, dans ce siècle, les acquisitions temporelles des papes se soient ac-

crues en proportion de leur autorité. Bien qu'aucun acte de faiblesse ne répugnât au caractère connu de Louis-le-Débonnaire, rien n'oblige d'admettre comme vraies, les donations qu'on lui attribue en faveur du Saint-Siége ; et, quoique Charles-le-Chauve ait dépassé les justes bornes de la gratitude envers Jean VIII, il n'est pas croyable que cet empereur se soit désisté de ses droits sur la ville et le territoire de Rome, pour les abandonner aux souverains pontifes.

Il est hors de doute que l'autorité pontificale, en matières religieuses acquit, à cette époque, un accroissement très-rapide et non moins considérable. La barbarie qui régnait permit aux pontifes romains de tout entreprendre, de tout oser. Ils prétendirent que Jésus-Christ les avait institués législateurs et juges souverains de l'Église universelle. Pour soutenir un système jusqu'alors inouï, des preuves devenaient nécessaires ; les fameuses *Décrétales* furent forgées. On sait aujourd'hui que ces actes apocryphes, faussement attribués aux premiers évêques de Rome, sont l'ouvrage d'*Isidore Mercator*, auteur pseudonyme qui vivait au neuvième siècle, et dont on ignore le véritable nom. A l'appui du même système, on alléguait encore les décrets d'un concile romain tenu sous le pontificat de Sylvestre Ier ; mais, comme l'existence de ce concile ne fut révélée qu'à l'occasion et dans l'intérêt des nouvelles prétentions du siége romain, presque tous les historiens

en nient l'authenticité. Le succès des fraudes que nous venons de signaler remplit pourtant l'attente de ceux qui les avaient inventées. Ce siècle vit l'ancienne constitution de l'Église abrogée et remplacée par un code plus conforme aux intérêts des papes. Du reste, deux conciles de cette même époque vont donner une idée précise de la puissance et de l'audace du clergé. Dans le premier, qui se tint *à Paris*, des évêques voulurent s'arroger le droit de régler les affaires de l'État; ils se dirent autorisés à limiter la puissance des empereurs. Au concile de *Savonnières*, en présence de *Charles-le-Chauve*, et de plusieurs princes du sang, d'autres prélats jurèrent une ligue entr'eux pour la *correction* des rois, des grands et du peuple.

C'est au neuvième siècle, entre les pontificats de *Léon IV* et de *Benoît III*, qu'on place la *papesse Jeanne*. L'élévation d'une femme au siége pontifical, paraît généralement un événement bien extraordinaire. Néanmoins, de nombreux et savans historiens en soutiennent la vérité; d'autres croient avoir démontré qu'il ne peut s'accorder avec l'exactitude *rigoureuse* des supputations chronologiques. Ce n'est point à nous de trancher une difficulté que de très-bons esprits déclarent insoluble; mais, dirons-nous, en gardant la réserve du doute, des faits, qui dans d'autres circonstances paraîtront invraisemblables, ont lieu presque naturellement, et sans causer la moindre surprise, en l'absence de

toute discipline, sous le règne unique des passions.

L'institution purement humaine des moines et des couvens, contribua beaucoup, sans doute, à dénaturer l'admirable simplicité du gouvernement originaire de l'Église. Ici, à la faveur de la vénération outrée, fanatique, qu'ils devaient à leur extérieur de piété, ces intrigans cloîtrés s'élèvent aux plus hautes fonctions civiles, et pénètrent jusqu'aux conseils des rois. Le crédit, le pouvoir qu'ils tenaient de l'hypocrisie, ils ne s'en servent que pour favoriser l'ambition des papes, et pour anéantir le peu qui restait de la primitive discipline ecclésiastique. Les descendans de Charlemagne étaient sans doute dominés par le fanatisme de leur siècle, lorsqu'ils comblaient de biens et d'honneurs des hommes dont ils connaissaient les mœurs corrompues et la vie licencieuse. En effet, Louis-le-Débonnaire, ne pouvant rien obtenir de ses lois contre les déréglemens des moines, se vit obligé d'employer l'ascendant de *Benoît*, abbé d'*Aniane*. Ce vénérable religieux, appuyé sur les décrets d'un concile d'*Aix-la-Chapelle*, porta la réforme dans tous les ordres monastiques; mais la discipline qu'il établit n'eut qu'une bien courte durée.

A Louis-le-Débonnaire appartient la gloire d'avoir institué la première communauté de femmes religieuses, celle des *Chanoinesses*.

Les ténèbres qui couvrent le monde chrétien prêtent de nouvelles forces aux querelles théologiques.

Le culte des images ne cesse point d'entretenir la division. Sollicité par l'empereur d'Orient, *Michel-le-Bègue*, iconoclaste zélé, Louis-le-Débonnaire assemble un synode à Paris : on y confirme les décrets du concile de Francfort, qui permettaient l'exposition des images dans les églises, mais en défendant de leur rendre aucun culte. *Claude*, évêque de *Turin*, moins tolérant que les Pères de Francfort, fait brûler publiquement les croix, les tableaux et les statues des églises assujéties à sa jurisdiction. Les adorateurs des images se déchaînent contre le hardi prélat, et s'unissent pour l'accabler de leurs volumineux écrits. Claude publie un *Traité* en défense de sa cause, qu'il rend triomphante, malgré les clameurs de ses ennemis.

On reprend la dispute sur la *procession* du *Saint-Esprit*. Les moines de Jérusalem font entendre leurs réclamations au sujet des mots *filioque*, dont ils dénoncent l'interpolation. Cette affaire est discutée à Rome, en présence du pape Léon III. Le concile, d'accord avec le souverain pontife, tout en reconnaissant que le Saint-Esprit procède également du père et du fils, ordonne la suppression des mots *filioque* évidemment ajoutés au Symbole. Les successeurs de Léon III ont adopté son sentiment, et pourtant les mots condamnés se lisent encore dans tous les *Missels* latins.

Chaque siècle se signalait par de nouvelles controverses. Ici, *Godescalchus*, moine saxon, s'efforce

d'établir que *Dieu n'a pas voulu sauver tous les hommes, sans distinction ; mais seulement quelques-uns d'entr'eux, prédestinés au salut éternel, et pour lesquels, exclusivement, Jésus-Christ a souffert la mort.* L'archevêque de *Reims*, le fougueux *Hincmar*, poursuit, avec sa fureur ordinaire, le système de la *prédestination* et son auteur. Godescalchus ayant refusé de renoncer à des principes qu'il soutient être ceux de saint Augustin, subit une cruelle fustigation ; après quoi, renfermé dans une prison du couvent d'*Hautvillers*, il y termine, tout ensemble, sa vie, ses misères et ses erreurs.

Deux ambitions rivales causèrent une dispute bien plus funeste à l'Église. Du consentement de l'empereur, l'évêque de Constantinople avait rangé, sous son autorité patriarchale, plusieurs provinces, auparavant soumises à la juridiction de l'évêque de Rome : telle était la véritable cause de l'animosité qui régnait entre ces deux prélats. Maintenant, nous allons voir quel fut le prétexte de leur rupture.

L'empereur *Michel* exile, après l'avoir déposé, *Ignace*, patriarche de Constantinople, et met à sa place l'illustre *Photius*. Quoique le procédé violent de l'empereur eût reçu l'approbation et même les éloges d'un concile, *Nicolas I*[er] excommunie le nouveau patriarche et ses adhérens. L'anathême est repoussé par l'anathême : Photius déclare son antagoniste indigne d'être admis à la communion des Chrétiens. *Basile*, successeur et meurtrier de Michel,

rappelle Ignace, et lui rend le trône pontifical. Un concile de Constantinople, que les Latins regardent comme le huitième œcuménique, approuve et loue encore ce nouvel acte de l'autorité impériale. Ignace étant mort, Photius lui succède. Le pape Jean VIII reconnaît d'abord l'élection du nouveau patriarche; mais bientôt l'empereur, refusant la cession de la Bulgarie au Saint-Siége, le pontife romain renouvelle les anathêmes de son prédécesseur contre Photius, dépossédé, pour la seconde fois, du patriarchat, par *Léon-le-Philosophe*.

On ne peut nier que les deux pontifes, en abusant des armes spirituelles, n'aient brisé l'unité de l'Église chrétienne. *Photius* poussa la fureur de la vengeance jusqu'à l'accusation d'hérésie contre l'évêque de Rome et toute l'Église latine. Voici les cinq chefs de son accusation: 1°. *le jeûne du samedi;* 2°. *l'usage du lait et du fromage, au commencement du carême;* 3°. *le célibat des prêtres;* 4°. *le privilége que se réservaient alors les évêques latins, de l'onction des saintes huiles, dans le Sacrement du baptême;* enfin, l'addition des mots *filioque* au *Symbole.*

De son côté, le pontife romain, lors de la mort de Photius, rejeta l'occasion de finir cette querelle. Tout entier au désir de se venger, il exigea la dégradation des évêques et des prêtres que le patriarche de Constantinople avait consacrés. Les Grecs, choqués de prétentions aussi hautaines, dès ce moment

conçurent, contre l'Église latine, une haine dont les effets affligent encore la chrétienté.

Les reliques des saints, qu'on avait rassemblées à grands frais, font augmenter le nombre des fêtes. Grégoire IV ajoute au calendrier latin la fête de *la Toussaint ;* il introduit dans l'Église latine le culte de *saint Michel,* objet de vénération chez les Orientaux.

Sorties du sein de l'Église, des coutumes barbares viennent infecter les affaires civiles. Qu'il nous suffise d'un exemple : les accusés qu'on ne pouvait convaincre, devaient prouver leur innocence par l'*épreuve de l'eau froide* que le pape Eugène II inventa ; par le *duel*, et l'*ordalie* ou l'épreuve du feu.

La seule hérésie de ce siècle qui mérite quelque attention, est celle des *Pauliens* ou *Pauliniens.* Ils niaient que *le monde visible fût l'ouvrage de l'Être suprême ; ils ne rendaient aucun culte à la vierge Marie, et refusaient d'adorer l'image de la croix.*

DIXIÈME SIÈCLE.

Quelles que soient les difficultés des temps, un grand courage sait les affronter et les vaincre; quelque nombreux que puissent être les maux causés par la faiblesse de plusieurs règnes, le génie du commandement parvient à les réparer. Certes, l'esprit de fanatisme conservait toute sa force, lorsqu'*Othon-le-Grand* prit possession de l'Empire; néanmoins ce prince en méprisa les clameurs, et rendit au trône impérial l'indépendance dont les descendans de Charlemagne l'avaient laissé dépouiller. Si les successeurs d'Othon, en héritant son trône, eussent encore hérité son caractère imposant, la guerre, si cruelle, si funeste, entre l'Empire et l'Eglise, n'aurait point scandalisé le monde chrétien.

Jaloux des droits de sa couronne, Othon n'avait pas moins à cœur les intérêts de la religion chrétienne. Vainqueur des Danois, il exige leur conversion à l'Evangile. Aussi zélé, mais bien moins heureux, *Charles-le-simple*, roi de France, est obligé d'acheter, au prix de sa fille et de la Neustrie, le baptême de *Rollo*, chef des Normands. L'ardeur du prosélytisme,

qui dévore les rois et surtout les reines de ce siècle, augmente considérablement les conquêtes de l'Église. *Woldomir*, duc de Russie et de Moscovie, canonisé depuis, en récompense de son zèle, achève la conversion des Russes ; *Dambrowka* engage son époux *Micislaus*, duc de Pologne, à renoncer au paganisme : les *Polonais* suivent l'exemple de leur souverain. *Suénon*, roi de Suède, s'étant rendu maître de la *Norwège*, oblige les habitans de cette contrée à quitter les dieux de leurs ancêtres pour la religion de Jésus : les *Isles Orcades*, l'*Islande* et le *Groenland* entrent avec les Norvégiens dans la carrière du salut.

Enflé par d'aussi brillans succès que ne contrebalançait aucune persécution ; d'ailleurs, ambitieux de justifier le titre de *Catholique universelle* qu'on donne à l'Église chrétienne, le pape Sylvestre II prêche une croisade contre les Mahométans. La délivrance du tombeau de Jésus-Christ est le prétexte de ce premier appel pontifical, auquel les *Pisans* répondent tout seuls.

L'ambition des Papes qui, aidée du fanatisme du siècle, menaçait de tout envahir, rencontre un puissant obstacle dans la fermeté d'Othon-le-Grand. Ce prince habile ressaisit le privilége d'approuver l'élection des souverains Pontifes ; il rend à l'Empire le droit de suzeraineté que Charlemagne s'était réservé sur les états Romains. Othon eût préservé ses successeurs de bien grands maux, en profitant de son

ascendant pour rétablir la primitive discipline de l'Eglise ; il eût encore sauvé les Chrétiens du scandale et de l'affliction en dirigeant toute la puissance des lois contre les mœurs dissolues du clergé de son temps.

L'histoire des Papes ne nous offre ici qu'un tableau dégoûtant de vices infâmes et de crimes odieux. Après la mort de *Benoît IV*, *Léon V* qui lui succède n'occupe le siége pontifical que pendant quarante jours ; il est renversé par *Christophe*. Celui-ci se voit bientôt obligé d'abandonner le gouvernement de l'Eglise à *Sergius* III. Les successeurs immédiats de ce dernier Pontife, *Anastase* III, et *Lando* ne laissent qu'un nom stérile et sans gloire. La mort de Lando livre la tiare à deux femmes abandonnées qui en disposent au gré de leurs passions. *Théodora*, belle-mère d'*Albert*, comte ou marquis de *Toscanelle* élève au pontificat *Jean X*, son amant. Ce pape que tous les historiens dépeignent comme un monstre d'iniquité, meurt dans une prison où l'avait fait enfermer *Marozia*, digne fille de Théodora. Ses successeurs *Léon* VI et *Étienne* VII n'occupent qu'un instant la chaire apostolique. Pour successeur d'Etienne VII, Marozia parvient à faire élire *Jean* XI, fruit de ses amours illégitimes avec le pape Servius III. *Jean* XI termine ses jours en prison. Après lui, *Léon* VII, *Etienne* VIII, *Marin* II et *Agapet* se succèdent obscurément au trône pontifical. Un de ces magistrats dont le titre seul rappelait l'ancienne Rome, *Alberic*, Consul romain, à force d'intrigues,

obtient en faveur de son fils *Octavien*, qu'on nomme *Jean* XII, la place d'Agapet. Les papes ont emprunté de ce jeune et bien indigne Pontife l'usage de changer leur nom en parvenant au Pontificat. Lors de l'élection de *Jean* XII, Othon-le-Grand était en possession de l'Empire. Ce prince fait dégrader le nouveau pape et le remplace par *Léon* VIII. *Jean* XII veut lutter contre la puissance impériale aussi vigoureusement soutenue; il meurt d'une mort violente. Alors les Romains refusent de reconnaître *Léon* VIII, et choisissent *Benoît* V pour leur évêque. Othon maintient le Pontife de son choix; il exile Benoît V qui finit sa vie à *Hambourg*. *Jean* XIII, qui devait son élection à l'autorité d'Othon, est chassé de Rome où le ramène bientôt son puissant protecteur. Rétabli dans sa haute dignité, Jean XIII en jouit paisiblement jusqu'à sa mort. *Benoît* VI, son successeur, est moins heureux : *Crescentius*, fils de la fameuse Théodora, le détrône et le fait étrangler. La mort d'Othon assure l'impunité de Crescentius. *Boniface* VII ne garda pas long-temps les dépouilles de Benoît VII; il est chassé de Rome, et remplacé par *Donus* II dont il n'est resté que le nom. *Benoît* VII, successeur de Donus, gouverne l'Eglise pendant neuf ans, et termine ses jours en paix. Jean XIV était à peine élu : *Boniface* VII revient de son exil, fait assassiner le nouveau Pontife, et remonte au trône pontifical. Après sa mort, *Jean* XV que les Catholiques romains refusent de reconnaître, parce-

qu'il ne fut pas *dûment* consacré, gouverne paisiblement l'Eglise. Le sort de *Grégoire* V, créature de l'empereur Othon III, est moins heureux. *Crescentius*, Consul romain, le chasse de la ville, et confère sa dignité à *Jean* XVI. Les effets de cette révolution ne sont pas durables. *Othon* III arrive en Italie, fait enfermer le protégé du Consul, et rétablit Grégoire à la tête de l'Eglise. Ce dernier étant mort, le même empereur élève à la papauté son précepteur et son ami, l'illustre et savant *Gerbert* ou *Sylvestre* II, le seul pontife dont le dixième siècle puisse s'honorer.

L'extrême corruption des mœurs n'était point absolument concentrée dans la cour de Rome; elle s'étendait aux prélats de toute la chrétienté. Les évêques Latins se mariaient ou prenaient des concubines avec lesquelles ils dissipaient les revenus de l'Eglise. La simonie présidait aux choix ecclésiastiques. Les courtisans conféraient les dignités de l'Eglise à leurs amis et à leurs créatures, ou les vendait effrontément au plus offrant et dernier enchérisseur. Aussi, voyait-on des soldats, des magistrats, des gentilshommes transformés tout-à-coup en évêques et en abbés.

Un seul exemple, que nous empruntons au sage abbé *Fleury*, pourra donner une idée des Patriarches grecs. *Théophylacte, qui vendait tous les bénéfices vacans, avait deux mille chevaux pour la chasse, qu'il nourrissait avec des truffes, des pistaches, des dattes, des raisins secs, des figues confites dans les vins les*

plus exquis, auxquelles il ajoutait les parfums les plus précieux. Comme il disait la messe un Jeudi-Saint, son palefrenier vint apporter l'heureuse nouvelle qu'une de ses jumens favorites avait mis bas; sur quoi, il jeta sa liturgie, descendit à l'instant de l'autel, sortit de l'Eglise, et courut tout transporté à l'écurie, d'où, après avoir témoigné la joie que lui causait ce grand événement, il retourna achever le service divin, qu'on avait interrompu pendant son absence.

La contagion infectait aussi les cloîtres: les moines ne connaissaient plus ni discipline ni subordination. *Odon*, gentilhomme français, entreprit de remédier à ce désordre; ses efforts ne furent pas entièrement infructueux. Devenu abbé de *Clugny*, il remit en vigueur dans son couvent, les anciennes règles qu'il augmenta de règles nouvelles, d'une égale sévérité. Régénéré par le moyen de cette sage réforme, l'ordre de Clugny acquit bientôt un très-haut degré d'éminence et d'autorité.

Les Sarrasins d'Espagne, qu'on peut regarder comme les Pères de la philosophie européenne, entretiennent seuls le flambeau des sciences prêt à s'éteindre. C'est à leur école que *Gerbert*, natif de France, devenu pape sous le nom de *Sylvestre* II, acquiert son savoir, prodigieux pour ce temps. Le reste du monde chrétien est plongé dans une sauvage ignorance. En vain, *Léon le Philosophe*, empereur d'Orient, et son fils Constantin *Porphyrogenète*, auteur de plusieurs ouvrages, rappellent les Grecs à

la civilisation de leurs ancêtres : les exhortations du premier et l'exemple du second sont également perdus. On a voulu dépeindre la barbarie de l'Occident à cette époque, lorsqu'on a nommé le dixième siècle le *siècle de fer* des Latins.

A la faveur de ces ténèbres, la cupidité des prêtres et des moines s'agite avec succès. En interprétant un passage de l'*Apocalypse*, on annonce l'apparition prochaine de l'ante-Christ que doivent suivre l'embrasement et la destruction totale de l'univers. Aussitôt, un nombre prodigieux de Chrétiens renoncent à toute connexion civile ; brisent tous liens de parenté ; donnent leurs biens à l'Eglise, et courent en Palestine où Jésus-Christ va venir juger le genre humain. D'autres, croyant, par là, désarmer le juge suprême, se dévouent solennellement aux églises, aux couvens et aux prêtres dont ils deviennent les esclaves dans l'acception la plus rigoureuse de ce mot. Pour le dire en passant, ce dernier fait prouve, quoi qu'on puisse dire, que le Christianisme n'a point détruit la servitude. Au reste, la prédiction tirée de l'*Apocalypse* frappe la multitude ignorante et superstitieuse, d'une frayeur insensée, du plus stupide effroi. Arrive-t-il une éclipse de soleil ou de lune ? Les villes demeurent désertes ; les nombreux habitans vont se cacher dans la profondeur des cavernes, dans le creux des rochers et sous les avances que forment les montagnes. Quelques personnes éclairées s'efforcent, à la vérité, de dissiper ces terreurs,

mal fondées, et d'effacer l'impression qui les avait fait naître; mais le fanatisme, plus fort que la raison, prolonge l'épouvante jusqu'à la fin du siècle. Alors, voyant que le terme redoutable était passé sans le moindre accident, on commence à comprendre que *Saint Jean* n'a point réellement prédit ce que lui ont fait prédire des passions intéressées.

On place généralement dans ce siècle l'institution de la *fête des Trépassés* par *Odilon*, abbé de Clugny: on rapporte encore à ces temps l'invention du *Rosaire* et du *Chapelet.*

La seule hérésie que nous ayions à faire connaître, est celle d'un nommé *Leuthard*, habitant de *Vertus*, au diocèse de *Châlons*. Ce nouveau docteur ne pouvait souffrir le culte des images; il alla jusqu'à mettre en pièces un tableau du Christ exposé à la vénération des fidèles. Il attaquait la dîme, et niait, à beaucoup d'égards, la vérité de l'ancien Testament. Accusé par *Gébouin*, évêque de Châlons, cet hérétique mit fin à ses jours en se précipitant dans un puits.

ONZIÈME SIÈCLE.

Jusqu'ici, les évêques de Rome, quoique bien forts de l'ignorance et de la superstition des temps, quoique puissamment secondés par la barbarie féodale, avaient gardé quelque mesure dans leurs ambitieuses prétentions. Un simple moine, *Hildebrand*, devenu pape sous le nom de *Grégoire VII*, dédédaigne tous ménagemens. Cet arrogant pontife prétend à l'empire universel : il se proclame hautement le maître des souverains. Pour satisfaire son ambition, il expose l'Europe à la désolation, au carnage; il accumule les outrages sur des têtes couronnées, et, vicaire de Jésus-Christ, il met aux enchères les dépouilles de César.

Cependant, les attentats de ses ministres ne ralentissent point la prospérité de l'Église. Les Nestoriens attirent à la profession du christianisme les habitans de *Casgar*, de *Nuacheta*, de *Tangut* et de *Genda*, contrées où règnent aujourd'hui le mahométisme et l'idolâtrie. Parmi les nations européennes, les *Obotriti* que nous appelons *Mecklenbourgeois*, les *Venedi*, c'est-à-dire, les *Marienbour-*

geois et les Prussiens, vaincus par *Boleslas*, roi de Pologne, sont obligés de se faire Chrétiens.

Robert Guiscard, chef d'une colonie normande, établie en Italie, accompagné de son frère *Roger*, débarque en Sicile, chasse de ce pays les Sarrasins qui s'en étaient emparés au neuvième siècle; rend à la religion chrétienne la gloire et l'éclat qu'elle avait perdus, fonde des monastères, bâtit de magnifiques églises et dote le clergé de revenus immenses. Le pape *Urbain II* reconnaît les services des Normands par un diplôme dans lequel il confère à Roger et à ses successeurs le titre, les prérogatives et l'autorité de légats héréditaires du siége apostolique. La cour de Rome, en niant, depuis, l'authenticité de cet acte, a causé les contentions violentes touchant la suprématie spirituelle qui se sont élevées jusqu'à la fin du dernier siècle, entre les papes et les rois de Sicile.

On reprend le projet que Sylvestre II avait inutilement formé d'étendre les limites de l'Église en Asie, et sur-tout de chasser les Mahométans de Jérusalem. Grégoire VII, le pontife le plus hardi, le plus entreprenant qui jamais ait occupé la chaire apostolique, se propose de conduire en personne une armée à la délivrance du Saint-Sépulcre. Il était parvenu à lever cinquante mille hommes pour cette aventureuse expédition : ses démêlés avec l'empereur Henry IV lui font changer l'objet de ses laborieux préparatifs : c'est au ravage de l'Europe que les nouvelles troupes vont servir. Plus tard, un

fanatique habitant d'*Amiens*, *Pierre l'Hermite*, veut persuader au pape Urbain II d'exécuter l'entreprise bien plutôt insensée que pieuse, que Grégoire avait abandonnée. Froidement accueilli du souverain pontife, Pierre ne se rebute pas : il recourt à l'une de ces fraudes alors toujours sanctifiées à raison de la fin où elles tendaient. Il produit une lettre arrivée du ciel, dans laquelle tous les Chrétiens reçoivent l'ordre d'aller délivrer leurs frères de l'oppression des Mahométans. Ravisé par le grand succès qu'obtient le stratagême de l'Hermite, Urbain II assemble un concile à Plaisance, et recommande la sainte expédition contre les infidèles. Le concile ne cède point aux instances réunies du pape et de l'empereur. Urbain II imite la constance de Pierre l'Hermite ; il convoque un nouveau concile à *Clermont* ; il y réitère sa proposition, et la fait triompher.

La politique suggéra sans doute au pape Urbain dont les exhortations étaient restées sans effet auprès des Allemands et des Italiens, de choisir la France pour un coup décisif. Les Français avaient déjà la réputation de braver les difficultés, de mépriser les dangers, et de se précipiter avec ardeur dans les entreprises les plus périlleuses. A la voix du chef de l'Église, séduits par une fausse apparence de gloire, ils prennent les armes, et sont prêts à prodiguer leur sang au profit d'une folle ambition.

Bientôt, sous le nom de *Croisade*, une armée de huit cent mille hommes s'achemine vers Constanti-

nople, espérant y recevoir des secours de l'empereur grec, *Alexis Comnène*. La première division, aux ordres de Pierre l'Hermite, prend la route de *Hongrie* et de *Thrace*; des crimes de toute espèce signalent son passage: les Hongrois et les Turcomans en exterminent la plus grande partie. Les autres corps que commandent *Godefroi de Bouillon*, duc de Lorraine; *Baudoin*, son frère; *Raimond*, comte de Toulouse; *Robert*, comte de Flandre; *Robert*, duc de Normandie, fils aîné de *Guillaume-le-conquérant; Hugues*, frère de *Philippe* Ier, roi de France, arrivent plus heureusement dans la capitale de l'empire grec. *Boëmond*, duc d'Apulie et de Calabre, les suit de près à la tête d'un corps nombreux et choisi de braves Normands. Après avoir séjourné quelque temps à Constantinople, non sans exciter la défiance de l'empereur d'Orient, les *Croisés* se remettent en marche. Leur premier exploit est la prise de *Nicée*. L'année suivante, ils s'emparent d'Antioche et de son territoire que les généraux assemblés donnent à Boëmond. *Édesse*, qui tombe ensuite entre les mains des vainqueurs, devient le lot de Baudoin. La conquête de *Jérusalem* couronne l'expédition. Godefroy, salué d'une commune voix roi de la ville sainte, refuse modestement ce titre. Quelle que soit la qualité sous laquelle ce grand capitaine gouverna Jérusalem, son règne plein de valeur, de prudence et d'équité, quoiqu'il n'ait duré qu'un an, a suffi pour immortaliser

son nom. A sa mort, Baudoin lui succède, et prend, sans hésiter, le titre de roi.

Il paraîtrait naturel d'attribuer la première croisade aux fausses notions que les hommes avaient de la religion dans ces temps barbares. Néanmoins, plusieurs savans lui assignent des causes d'un ordre tout différent. Ils croient que les pontifes romains sollicitèrent cette expédition pieuse pour augmenter leur crédit et affaiblir la puissance des princes latins: ceux-ci, en condescendant aux désirs des papes, voulurent profiter de l'occasion qui s'offrait d'éloigner des vassaux dont ils craignaient l'humeur belliqueuse et convoitaient les biens.

Les motifs de la première expédition religieuse peuvent être douteux ; mais il est certain que les effets et l'issue en furent bien affligeans. Le vol, le rapt, le meurtre marquèrent les pas des soldats du Christ, et la haine qu'ils excitèrent en Orient contre le nom Chrétien est encore flagrante.

Les seuls ennemis du christianisme, à cette époque, sont les Turcs et les Sarrasins. Les Turcs s'emparent des plus riches provinces de l'empire grec, et vengent, sur les malheureux Chrétiens, les maux que les Mahométans ont soufferts de la part des Croisés. Les Sarrasins d'Espagne combattent l'Évangile, au moyen de la séduction; ils tentent les disciples de Jésus par des alliances, des contrats avantageux et des récompenses considérables. Ces appâts allaient rendre l'église déserte,

lorsque *Ferdinand-le-Catholique* change la face des affaires en Espagne, et délivre les Chrétiens de tous dangers.

Après la mort de Sylvestre II, *Jean XVII*, *Jean XVIII*, et *Sergius IV* parviennent successivement au pontificat. Ces trois papes, assez obscurs, avaient été confirmés dans leurs dignités par les empereurs sous le règne desquels ils vivaient. *Benoît VIII*, successeur de Sergius IV, est chassé de Rome ; il va se jeter aux pieds de *Henri II* qui le rétablit dans la chaire apostolique. Durant ce pontificat, les Normands arrivent en Italie. *Jean XIX* remplace son frère Benoît VIII ; il gouverne l'Église en digne pontife. Bien différent de son prédécesseur, *Benoît IX* semble ne monter sur le trône papal que pour y étaler effrontément la réunion de tous les vices. Les Romains le dépouillent de sa dignité. Rétabli par l'empereur *Conrad*, il se fait chasser une seconde fois de Rome ; *Jean*, évêque de *Sabine*, est élu à sa place, sous le nom de *Sylvestre III*. Trois mois après cette révolution, Benoît IX, secondé de ses parens et de ses amis, rentre dans la ville, en chasse Sylvestre ; mais, obligé de reculer encore devant la juste haine des Romains, il vend la tiare à *Jean Gratien*, archiprêtre de Rome, qui prend le nom de *Grégoire II*.

L'église a donc deux chefs en même temps, Sylvestre et Grégoire dont la rivalité remplit de troubles et de désordres la capitale du monde chrétien. L'em-

pereur *Henry III* termine ces scandaleuses disputes, en assemblant un concile à *Sutry*. Benoît, Sylvestre et Grégoire y sont déclarés indignes du pontificat dont *Suidger*, évêque de *Bamberg*, est mis en possession: c'est le pape *Clément II*. A la mort de ce dernier, Benoît IX, déjà dégradé trois fois, se fraie de nouveau un chemin à la chaire de Saint-Pierre; obligé d'en descendre, pour la quatrième fois, il est remplacé par *Poppo*, évêque de *Brixen*, *Damase II*, qui ne siége que vingt-trois jours. *Bruno*, évêque de *Toul*, lui succède. Ce prélat, pape sous le nom de *Léon IX*, déclare imprudemment la guerre aux Normands établis dans l'Apulie, qu'il regarde comme des voisins dangereux; fait prisonnier, il est conduit à Bénévent. Peu de temps après son retour à Rome, il meurt de chagrin. Ses vertus personnelles, jointes à son zèle pour l'accroissement des richesses et de l'autorité de l'Eglise romaine l'ont fait mettre au nombre des saints. Nous passons rapidement sur les pontificats, peu dignes d'intérêt, des trois successeurs immédiats de Léon IX, *Victor II*, *Étienne IX*, frère de Godefroy, duc de Lorraine, et *Jean*, évêque de *Vélétri*, qui, ayant usurpé le trône pontifical, en fut chassé au bout de neuf mois de possession: c'est *Benoît X*. *Gerrard*, évêque de *Florence*, devenu pape sous le nom de *Nicolas II*, signale son règne par deux innovations hardies, dans lesquelles ses successeurs affecteront de voir d'incontestables droits. Il crée

Guiscard, duc d'*Apulie*, de *Calabre* et de *Sicile*, à condition que le conquérant Normand se reconnaîtra vassal du Saint-Siège, et paiera tous les ans un tribut en signe de sa sujétion. Cette cession, bien inutile aux Normands, bien téméraire de la part de Nicolas II, est devenue le fondement de la suzeraineté que les papes s'attribuent sur le royaume de Naples et de Sicile.

Ensuite, Nicolas II rétrécit le cercle de l'élection pontificale. Il décide que désormais l'évêque de l'Eglise catholique ou universelle de Rome sera élu par les seuls cardinaux évêques, assistés des cardinaux clercs, ou prêtres : le consentement des autres ecclésiastiques sera néanmoins nécessaire pour valider l'élection.

Observons que le titre de cardinal n'emportait point, à cette époque, l'idée que nous y attachons aujourd'hui : on le donnait à tous les prêtres indistinctement. Nicolas II ne plaçait pourtant au rang des cardinaux de la première classe que les sept évêques de Rome et de son territoire. Par les cardinaux clercs, il entendait les seuls desservans des vingt-huit paroisses de Rome.

Ce pontife avait du moins reconnu le droit de l'empereur à la confirmation du pape élu. Son successeur, *Alexandre II*, profite de la minorité d'*Henri IV* pour secouer un joug qui l'importune : il monte au siége pontifical sans attendre le consentement du suzerain de Rome. Agnès, mère du jeune empereur, jalouse

de conserver les droits de son fils, assemble un concile à Bâle. Alexandre II y est déposé; Codolaüs, évêque de Parme, est mis à sa place, sous le nom d'*Honorius II*. Après une longue guerre civile, Alexandre triomphe; mais il ne peut obtenir le désistement de son antagoniste, et l'Eglise est long-temps affligée du spectacle de deux papes s'anathématisant avec une égale fureur.

A la mort d'Alexandre, Hildebrand s'élance au trône pontifical. Les formalités requises, même d'après l'édit de Nicolas II, pour la validité de l'élection, ne l'arrêtent pas : il dédaigne, avec une orgueilleuse affectation, le consentement de l'empereur. Que dans son impatience de régner, le nouveau pape, Grégoire VII, se soit débarrassé, par le poison, de ses deux prédécesseurs immédiats, comme plusieurs de ses contemporains l'en accusent, c'est ce que nous ne saurions admettre sur la foi des plus violens ennemis de ce pontife. A la vérité, Hildebrand que ses complaisances envers l'empereur *Henri III* avaient placé au premier rang du conseil papal, entraîna ses prédécesseurs dans des entreprises funestes : c'est ainsi qu'il poussa Léon IX à la guerre si malheureuse contre les Normands; qu'il détermina Alexandre II à prendre la tiare, sans consulter l'empereur; mais ces conseils, ne fussent-ils même que des suggestions perfides, ne suffiraient pas à faire accueillir l'accusation d'attentats odieux, et d'ailleurs non prouvés.

Le gouvernement ecclésiastique change tout-à-

fait sous le pontificat d'Hildebrand. Les anciennes libertés, minées depuis long-temps, sont renversées. Cet ambitieux pontife usurpe les droits et les priviléges des conciles, des évêques et des sacrés colléges. Non content d'avoir érigé une monarchie absolue et universelle dans l'Église, il veut encore faire descendre tous les souverains de la terre au rang de ses vassaux.

Feignant d'oublier que les papes doivent à la France la dignité qui les environne, et les domaines qu'ils possèdent, il soutient que ce royaume est tributaire du Saint-Siége; il ordonne à son légat d'en exiger le tribut. La sommation du légat est reçue avec mépris : le tribut est refusé. Les prétentions de Grégoire sont plus respectées en Espagne : le roi d'Arragon et *Bernhard*, comte de *Besalu*, accueillent sa demande, et consentent à une redevance annuelle; leur exemple est suivi par les autres princes Espagnols. *Guillaume-le-Conquérant*, sommé d'acquitter les arrérages du *denier de saint Pierre*, et de rendre hommage au pape pour le royaume d'Angleterre, comme fief du siége apostolique, accorde la première demande; mais il refuse la seconde, en déclarant qu'il ne tient son royaume que de Dieu et de son épée. L'intrépide Grégoire n'ose se heurter contre le caractère bien connu de l'illustre conquérant. Plus respectueux que Guillaume envers le souverain pontife, ou plutôt, moins confians dans leur ascendant sur l'esprit des peuples qu'ils

gouvernent, presque tous les autres rois de l'Europe se déclarent humblement feudataires du Saint-Siége.

Mais c'est en Italie que Grégoire VII obtient le plus grand et le plus véritable succès. *Mathilde*, fille de *Boniface*, duc de Toscane, veuve de *Godefroi, duc de Lorraine*, devenue indépendante par la mort de sa mère *Béatrix*, fait donation de ses États et de ses trésors au pape, *vicaire de saint Pierre*. Nous croyons qu'un zèle pieux entraîna seul Mathilde à cet acte de faiblesse : l'âge, le caractère, les qualités physiques de Grégoire VII répugnent à toute autre interprétation. Dans la suite, Mathilde ayant contracté un second mariage avec *Welph*, ou *Guelph*, fils du duc de Bavière, elle put annuler son acte de donation ; mais, s'étant bientôt séparée de son nouvel époux, pour des motifs qu'aujourd'hui la pudeur empêcherait de proférer, elle confirma ses premières dispositions en faveur d'un autre *vicaire de saint Pierre* : Grégoire VII était mort depuis long-temps.

Elever le clergé au-dessus de tous les pouvoirs, tel fut certainement le but de Grégoire VII, durant son pontificat. Avant tout, il voulut rendre ce corps digne de la suprématie à laquelle il le destinait. Il entreprit, malgré de puissans obstacles, de ramener les prêtres aux bonnes mœurs et au respect des choses sacrées. Un concile, tenu à Rome, renouvelant les lois des premiers papes contre la *simonie*, défendit l'achat et la vente des bénéfices ecclésiastiques. La

même assemblée décida que les prêtres ne pourraient plus se marier, et que ceux qui avaient des femmes ou des concubines les renverraient sur-le-champ, sous peine d'être dégradés. Les prêtres s'élevèrent avec force contre le décret qui leur ordonnait le célibat; ils refusèrent de quitter leurs femmes, se déchaînèrent en injures contre le souverain pontife, et excitèrent d'effroyables tumultes dans presque toutes les provinces européennes. La plupart aimèrent mieux abandonner leurs bénéfices que leurs femmes. Cependant, la persévérance de Grégoire VII assura bientôt un triomphe paisible à la loi du célibat.

Les troubles occasionés par le décret contre la simonie ne furent pas sitôt apaisés. L'intérêt des princes, habitués dès long-temps, malgré les réclamations des papes et les plaintes des peuples, à trafiquer des hauts emplois de l'Église, était blessé par ce décret. La résistance fut grande, parce qu'elle trouvait un appui dans les armes : elle produisit la fameuse guerre des *investitures*.

En donnant au clergé des territoires avec les champs, les forêts et les châteaux qui en dépendaient, les souverains pensaient pouvoir traiter les ecclésiastiques donataires comme leurs autres vassaux. On sait que ces derniers, avant de prendre possession des terres que les empereurs et les princes leur avaient données, étaient obligés de se rendre à la cour, afin de prêter serment de fidélité au donateur, suzerain du fief. Cette coutume fut étendue aux évêques et aux

abbés qui, lorsqu'ils avaient obtenu, ou pour parler plus juste, acheté leur nomination, devaient se présenter devant leur souverain, lui prêter le serment d'usage; après quoi, ils recevaient l'*anneau* et la *crosse*, emblêmes de leurs fonctions, signes de leur investiture. Il y avait ici manifeste usurpation du droit qu'avaient les Chrétiens réunis d'élire leurs pasteurs; Grégoire VII n'y vit qu'une profanation des symboles épiscopaux, et c'est pour la faire cesser qu'il provoqua, du concile de Rome, le décret dont nous venons de parler. L'empereur Henri IV promit de concourir à l'extirpation de la simonie; mais, poussé par les évêques d'Allemagne, il refusa de renoncer au droit d'élire les évêques et les abbés, ainsi qu'à celui de l'investiture. Excommunié, du moins implicitement, il crut pouvoir persister dans son refus.

Malheureusement, ce prince était environné d'ennemis secrets, ou déclarés, qui attendaient avec impatience l'occasion de se révolter contre leur souverain. Grégoire VII avait entendu leurs vœux: il y trouvait un puissant appui; il eut l'air de ne vouloir que les satisfaire. L'astucieux pontife commença par ordonner à l'empereur de venir sur-le-champ à Rome, afin d'y présenter, devant un concile, la justification de divers crimes qu'on lui imputait. Indigné d'un tel excès d'insolence, Henri IV, dans un synode, composé d'évêques allemands, tenu à *Worms*, fit déposer Grégoire: un nouveau pape fut élu. A cette nouvelle, Grégoire fulmina la sen-

tence formelle d'excommunication contre l'empereur ; l'exclut tout à-la-fois de l'Église et du trône de ses ancêtres ; ensuite, oubliant son caractère de premier dépositaire de l'Évangile, il poussa la fureur de la vengeance jusqu'à dégager les sujets de Henri IV du serment de fidélité qu'ils avaient prêté à leur légitime souverain.

La guerre ainsi déclarée, les puissances civiles et ecclésiastiques se divisèrent en deux factions, dont l'une prit le parti du pape, et l'autre celui de l'empereur. Les gentilshommes de Souabe, le duc Rodolphe à leur tête, furent les premiers à se révolter contre Henri. Pressés de revenir à l'obéissance envers leur souverain, ils déclarèrent qu'ils attendraient les ordres du pape ; cependant, Henri serait suspendu de la dignité royale, et descendrait au rang d'un simple particulier ; son royaume serait confisqué, s'il ne rentrait, au bout d'un an, dans le sein de l'Église, et s'il ne se faisait absoudre de l'anathême qu'il avait encouru.

Les amis de ce prince inexpérimenté lui conseillèrent d'aller en Italie, et d'implorer, en personne, la clémence du pape. Henri eut la faiblesse de céder à ce conseil ignominieux. Après avoir traversé les Alpes, au milieu d'un hiver rigoureux, il arriva, dans le mois de février, à la forteresse de *Canuse*, où le pape résidait pour lors avec la comtesse Mathilde. Le prince suppliant oublia sa dignité, au point de rester trois jours, en plein air, à la porte de la forte-

resse, les pieds nus et la tête découverte, sans autre habit qu'un vieux morceau de drap qui cachait à peine sa nudité. Enfin, le quatrième jour, il fut admis à l'audience du Pape qui lui accorda, non sans difficulté, l'absolution, mais qui refusa de le rétablir sur le trône avant la tenue du congrès, auquel il lui fut permis d'assister, à condition que, durant cet intervalle, il ne porterait les ornemens, ni n'exercerait les fonctions de la royauté.

Dans sa pusillanimité, l'empereur souscrivit à ces honteuses conditions. Les évêques et les princes d'Italie l'en firent rougir ; ils exigèrent qu'il violât ses conventions : Henri ne vit, aux suites de sa faiblesse, d'autre remède que le parjure. Par ce changement inopiné, il fournit un nouveau prétexte de révolte à ses anciens ennemis, les princes confédérés de Souabe et de Saxe, qui le déclarèrent déchu du trône, et nommèrent à sa place *Rodolphe, duc de Souabe.* Cette entreprise de sujets révoltés excita dans l'Allemagne et l'Italie un incendie bien violent. En Italie, les Normands, possesseurs des provinces méridionales, et les troupes de Mathilde, soutenaient avec succès la cause de Grégoire contre les Lombards, partisans de Henri, tandis que ce prince faisait la guerre en Allemagne contre Rodolphe et les confédérés. Grégoire, peu assuré sur les suites d'une guerre dont le succès était douteux, observa, pendant quelque temps, une apparente neutralité ; mais, encouragé par la bataille de *Fladenheim*, dans

laquelle Henri fut défait, il lança de nouveau l'anathême contre le prince vaincu, et reconnut Rodolphe comme roi légitime des Germains, en lui envoyant une couronne d'or pour prix de son dévouement au Saint-Siége. Plusieurs évêques d'Italie et d'Allemagne firent sentir à Henri l'énormité de ce dernier outrage ; ils le déterminèrent à se venger ; Grégoire VII fut déposé, pour la seconde fois, dans un concile de *Mayence*, et dans un synode de *Brixen* en *Tyrol*. Henri n'avait de bonheur que lorsqu'il se montrait courageux. Son dernier acte d'autorité fit prendre à ses affaires une tournure avantageuse ; il fut complètement victorieux dans une bataille qu'il livra au *duc de Souabe*, sur les bords de *l'Elster :* Rodolphe, que Grégoire avait proclamé invincible, y reçut une blessure, dont il mourut bientôt, en maudissant les prêtres qui l'avaient poussé dans la rébellion, et en implorant le pardon de son souverain. Henri, débarrassé de son ennemi le plus formidable, porta la guerre en Italie ; il battit plusieurs fois les vaillantes troupes de Mathilde, et mit le siége devant Rome, qu'il réussit à prendre, après en avoir été deux fois repoussé. Grégoire, assiégé dans le *château Saint-Ange*, touchait au moment de satisfaire à la vengeance de l'empereur, tant de fois et si cruellement outragé, lorsque Robert Guiscard vint le délivrer pour le conduire à Ravenne, où ce pontife ne tarda pas de terminer une vie beaucoup plus agitée par les mouvemens de l'ambition, qu'occupée

des véritables intérêts de l'Église. Du reste, c'est à dessein que nous avons passé sous silence les odieuses machinations contre la vie de l'empereur Henri IV, dont on l'accuse; la source de ces accusations nous a paru déjà suspecte : c'en est assez pour nous les faire rejeter.

Grégoire VII doit-il être mis au nombre des grands-hommes? Cette question est résolue d'une manière tout opposée par deux autorités fort importantes, *Bayle* et *Voltaire*. Même en déplorant l'abus qu'il en fit, on ne peut nier que ce pape n'eût de grandes et rares qualités.

Doué d'une sagacité prodigieuse qu'il avait exercée sur les hommes de son siècle, il savait à propos céder ou se roidir. Après avoir parfaitement apprécié les obstacles, bien fixé le but, il se retirait en se sauvant de l'humiliation, ou s'avançait armé d'une constance et d'un courage que rien n'était capable d'ébranler. Ses entreprises audacieuses ne peuvent paraître insensées qu'aux gens qui jugent de tous les temps par le temps où ils vivent. Grégoire VII connut, au juste, la mesure de son siècle : il savait ce qu'il pouvait oser. Il ne réussit pas complètement; mais il a droit à être regardé comme le fondateur d'une double puissance si habilement cimentée qu'elle a pu résister aux orages de plusieurs siècles, et, ce qui est beaucoup plus, aux excès de la plupart de ceux qui devaient la maintenir, en la faisant respecter. Si Voltaire eût prolongé de quelques années le

cours de sa longue carrière, il aurait été forcé de convenir que, depuis Grégoire VII, quelques hommes ont obtenu le nom de *Grand*, par des entreprises bien moins habilement conçues, et dont les résultats sont loin d'avoir obtenu la même durée.

Voulant consolider, dans l'avenir, son système d'envahissement, Grégoire VII avait désigné trois candidats parmi lesquels son successeur devait être choisi. C'étaient trois moines : on voit encore ici, l'habileté de Grégoire. *Didcrick*, abbé du *Mont-Cassin*, l'un de ces trois candidats, est le premier élu. Nous n'avons pas besoin de dire que le nouveau pape regarde comme inutile à son élection, le consentement de l'empereur : Grégoire VII avait délivré à jamais ses successeurs de cette humiliante formalité. Cependant l'archevêque de Ravenne, nommé au concile de *Brixen*, est reconnu comme véritable pape, sous le nom de *Clément III*, par les Impériaux. Maître de Rome où le maintiennent les armes de Henri IV, il refuse d'abandonner le siége pontifical. *Victor III*, homme d'un caractère modeste, pacifique et craintif, répugne à entrer en lutte avec son compétiteur ; il abdique un titre qu'il aurait voulu obtenir d'un consentement universel, et reprend le chemin de son couvent, en abandonnant la tiare à *Urbain II*, *Othon*, moine de *Clugny*, l'un des deux autres candidats désignés par Grégoire VII.

La guerre entre l'Eglise et l'empire dure encore. *Guelphe*, duc de *Bavière*, dont les zélateurs du pape

ont emprunté le nom, comme les *Gibelins*, partisans de l'empire, ont pris le leur d'une autre maison d'Allemagne; Guelphe, disons-nous, venait d'être battu à la tête des troupes de l'Eglise. Urbain II cherche une réparation à cet échec, en faisant révolter *Conrad*, fils de Henri IV, contre son père. Cet odieux moyen ne produit point l'effet qu'on s'en était promis. Alors, désespérant de rentrer dans Rome, Urbain va tenir un concile à *Plaisance* dans lequel il renouvelle les lois et les anathèmes de Grégoire, au sujet des investitures. Delà, il passe en France pour y faire décider la première croisade. De retour en Italie, il finit par se rendre maître du château Saint-Ange où il meurt bientôt après. Urbain II n'eut ni les talens, ni la fermeté de Grégoire VII; mais il le surpassa en audace. C'est lui qui, au fameux concile de Clermont, fit rendre un décret pour défendre aux évêques et à tous les prêtres de prêter serment de fidélité à leurs souverains respectifs. *Clément III*, pape de la faction impériale, ne tarde pas à suivre au tombeau son dernier antagoniste Urbain II. *Rainier*, *religieux bénédictin*, *Paschal II*, reste donc seul possesseur de la chaire papale.

Les moines d'Occident se sont soustraits à la police des gouvernemens, et à l'inspection des évêques: ils ne reconnaissent d'autre autorité que celle du pontife romain. Habitués à mépriser les puissances terrestres, ils en paraissent plus dignes de parvenir

au gouvernement de l'Église. Cette perspective des grandeurs jointe à leur bonheur actuel, les fait se multiplier d'une manière prodigieuse.

Romuald , fanatique italien , se retire à *camaldoli*, sur le Mont-Apennin : il y fonde l'ordre des *Camaldules*. Ces moines adoptent la règle de Clugny ; ils se divisent en deux classes : les *Cénobites* , vivant en communauté ; les *hermites* , menant une vie solitaire et retirée. Un autre enthousiaste , *Gualbert* de Florence , établit encore dans les Apennins à *Vallombrosa* , une nouvelle congrégation de Bénédictins. *Robert*, abbé de *Molème* en Bourgogne, crée l'ordre de *Cîteaux*, d'après les principes de Saint-Benoît.

Mais ces principes paraissant trop doux , un gentilhomme auvergnat, nommé *Étienne*, rassemble à *Muret*, en Limousin, sa patrie, quelques hommes exaltés auxquels il impose un régime beaucoup plus austère. Ces nouveaux religieux se divisent en *clercs* et en frères *convers*. Les premiers sont entièrement absorbés dans la contemplation des choses divines, tandis que les seconds ont soin de procurer au couvent ce qui est nécessaire à la vie. La discorde est bientôt entre ces deux classes, dont l'une veut dominer sur l'autre. Les disciples d'Étienne sont aussi nommés *religieux de Grammont*. *Bruno*, chanoine de *Reims*, institue *l'ordre des Chartreux* qu'il soumet à toute la rigueur des préceptes Pythagoriciens. Il place son premier monastère dans un lieu sauvage et inculte, près Grenoble.

A *Viennc*, en Dauphiné, s'établit la congrégation *de Saint-Antoine* pour le soulagement des personnes attaquées du *feu de Saint-Antoine*, autrement dit le *mal des Ardens*. On tente d'assujétir les chanoines à vivre en communauté. Quelques-uns se soumettent, le plus grand nombre résiste. On en vient avec eux à un accommodement. Ceux qui refusent de renoncer au droit de propriété, ainsi qu'à d'autres avantages mondains, sont appelés *chanoines séculiers*; les autres rentrés dans la discipline monastique, prennent le titre de *chanoines réguliers*.

Les études de ce siècle sont toutes dirigées vers la logique et la métaphysique. Aristotc sert de guide dans ces deux sciences devenues si importantes par la fureur de disputer qui s'est emparée des Grecs et des Latins. La logique elle-même devient un sujet général de dispute. On reconnaît unanimement que son objet est la considération des *universaux*, puisque les *individus* et les *choses individuelles*, étant sujets au changement, ne peuvent servir de point d'appui dans une science certaine et immuable. Mais ces universaux appartiennent-ils à la classe des *choses réelles*, ou à celles des *simples dénominations*? Ce sont des *réalités* pour les *réalites* qui s'appuyent sur *Platon* et *Boëce*: *les nominalistes*, forts de l'opinion d'*Aristote* et de *Porphyre*, n'y voient absolument que *des mots*.

Au milieu de ce combat de subtilités, la religion chrétienne que, d'ailleurs, la corruption de ses ministres déshonore, perd sa première et touchante

simplicité. Des hommes sensés et pieux protestent, par leur conduite et leurs plaintes, contre les outrages faits à la pure doctrine évangélique : ce sont eux que les protestans appellent *les témoins de la vérité*.

On s'occupe, de toutes parts, d'expliquer et d'éclaircir les saintes écritures. La passion de l'allégorie, si familière aux Orientaux, et qu'*Origène* avait introduite dans la théologie chrétienne, égare les nouveaux interprètes.

Lanfranc et *Anselme*, qui furent tous les deux archevêques de *Cantorbéry*, pensent qu'on peut employer les lumières de la raison pour éclaircir et prouver les vérités du christianisme. On leur doit la théologie philosophique à laquelle la rage d'argumenter fit succéder, dans la suite, ce système de ténèbres, appelé *scholastique*, parce qu'on le professait dans les écoles. Les deux prélats anglais avaient manifesté le noble dessein d'allier la foi avec la raison, la religion avec la philosophie. Leurs successeurs en vinrent à mettre les mots à la place des idées, et à se persuader que les sons tout seuls, formaient un sens.

Par la méthode de Lanfranc et d'Anselme on est amené à réduire toutes les doctrines de la religion en système permanent et lié : on traite la théologie en forme de science. La première production dans ce genre, qui mérite quelque attention, est le corps complet et universel de théologie que composa, vers

la fin de ce siècle, *Hildebert*, archevêque de *Tours*.

De tous les auteurs moraux, *Anselme*, archevêque de *Cantorbéry*, est le seul qu'on puisse citer ici avec éloge.

Les théologiens mystiques publient les fruits de leurs extases. On est inondé de Traités sur *l'Union*, la *contemplation divine*, *l'amour pur*, *l'amour divin*, etc.

Les controversistes de ce siècle trouvent des occasions fréquentes d'employer les syllogismes dont ils s'étaient armés. *Pierre Damien* entreprend de réduire les Juifs; mais ses succès ne répondent ni à l'ardeur de son zèle, ni à la droiture de ses intentions. *Samuël*, qui avait abandonné le judaïsme pour la religion chrétienne, est loin de trouver un motif de triomphe dans le *Traité* qu'il dirige contre la cause qu'il venait de déserter. Le prix de la controverse reste encore à l'archevêque de Cantorbéry, Anselme. Ce prélat défend le Christianisme par un ouvrage fort remarquable pour l'époque; il est intitulé : *liber adversùs insipientem*, *livre contre l'insensé*.

L'animosité entre les églises grecque et latine qu'avait fait naître et qu'entretenait la rivalité des deux pontifes, prend un nouveau caractère de violence. *Cerularius*, *patriarche de Constantinople*, homme inquiet et turbulent, est le premier moteur des nouveaux troubles. Dans une lettre qu'il a soin de rendre publique, à l'exemple de Photius, il ac-

cuse les Latins d'employer du pain sans levain dans la célébration de l'Eucharistie. Tel est l'esprit du temps que cette accusation, regardée comme extrêmement sérieuse et d'une très-grande conséquence, remplit les deux partis d'une haine et d'une fureur qui rendent impossible toute réunion. A ce grief, Cerularius en ajoute d'autres tout aussi importans. Il reproche aux moines latins de ne s'abstenir ni du sang, ni des viandes étouffées, de manger du lard et de permettre à leurs confrères malades ou infirmes l'usage de la viande : il raille les évêques de ce qu'ils portent des anneaux comme des mariés : il insulte les prêtres auxquels il fait un crime de ne point laisser croître leur barbe, et de se borner à une seule immersion dans l'administration du baptême. A la vue de cette lettre, le pape Léon IX assemble un concile : les Églises grecques y sont excommuniées.

L'empereur *Constantin Monomaque* essaie d'étouffer cette querelle. A cet effet, il prie le pape d'envoyer des légats à Constantinople : son dessein est de se concerter avec eux pour rendre à l'Eglise une paix durable. Le *cardinal Humbert*, *Pierre*, archevêque d'*Amalfi*, et *Frédéric*, chancelier de l'Église de *Rome*, arrivent dans la ville impériale, chargés de lettres du pape pour l'Empereur et pour le Patriarche. Malheureusement l'esprit de paix et de charité n'avait point dicté ces lettres. Elles ne font qu'irriter Cerularius, et l'affermir dans sa résistance opiniâtre.

Les légats romains, irrités, excommunient le Patriarche grec et ses adhérens. Ils déposent sur le grand-autel de l'église de *Sainte-Sophie* un acte de leurs imprécations et de leurs anathèmes : ils sortent de Constantinople, *en secouant la poussière de leurs pieds.* Le patriarche imite l'emportement des légats : il leur renvoie l'anathème, en l'étendant à tous les Latins. L'empereur aurait désiré servir l'évêque de Rome dont il croyait avoir besoin pour obtenir du secours des Allemands contre les Normands ; mais, témoin des procédés hautains de Léon et de ses légats, il est obligé de céder à la clameur publique, en faisant brûler solennellement l'acte de l'excommunication lancée contre les Grecs.

Les trèves que l'église Grecque accordait à sa rivale, elle les employait à déchirer son propre sein. *Alexis Comnène,* dont le nom mérite le respect des amis des lettres, se voit obligé de faire enlever les trésors et l'argenterie entassés dans les églises, pour subvenir aux besoins de l'Etat que de longues guerres et, peut-être, les exigences du clergé avaient obéré. Le procédé de l'empereur aurait dû trouver son excuse dans la nécessité. *Léon,* évêque de *Calcédoine,* le regarde comme un sacrilége que rien ne saurait justifier. D'après ce prélat, les images possèdent une *sainteté inhérente* qui commande aux Chrétiens les hommages religieux et une parfaite adoration. Cette controverse excite parmi le peuple des tumultes et

des séditions qu'un nouveau concile est chargé d'apaiser.

Il y est décidé qu'on ne doit aux images qu'un *culte relatif*, c'est-à-dire, qui s'adresse non à la *substance* et à *la matière* dont ces images sont composées, mais à la *forme* et aux *traits* dont elles portent l'empreinte. L'évêque de Calcédoine refuse obstinément de souscrire aux décisions des Pères de Constantinople : son exil devient nécessaire au rétablissement de la paix.

Lorsque tous les historiens signalent l'esprit contentieux des Grecs, ils oublient que les Latins, moins habitués, moins habiles dans la polémique, se montraient pourtant aussi querelleurs. Nous venons de voir l'église d'Orient divisée au sujet des images ; l'église Occidentale se montre à nous, aussi troublée par la question de la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Cette présence est-elle réelle ? ou n'est-elle que fictive, symbolique ? Déjà cette question avait été agitée, mais avec une indifférence qui semblait laisser toute liberté de penser à ce sujet. Si l'on se montra moins indulgent dans la circonstance que nous allons rapporter, c'est, disent quelques historiens, à l'envie et à la haine des ennemis de *Bérenger* qu'il faut l'attribuer.

Bérenger était, d'abord, principal du collége de *Tours*; il devint, par la suite, archevêque d'*Angers*. Cet ecclésiastique d'un esprit subtil et pénétrant, aussi considéré pour son savoir que pour la sainteté

de sa vie et la régularité de ses mœurs, enseigne, d'après *Jean Scot*, que le pain et le vin ne changent point de nature dans l'Eucharistie ; pour abréger, nous dirons en un mot, qu'il nie *la présence réelle*. *Léon IX*, révolté d'une telle doctrine, ou poussé par les ennemis de celui qui l'enseigne, la défère à deux conciles : l'un de *Rome*, l'autre de *Verceil*, où elle est déclarée impie ; le livre de *Jean Scot* qui l'a fournie est condamné aux flammes. *Henri Ier.*, roi de France, trop jaloux de complaire au Pape, fait confirmer la condamnation dans un concile de *Paris*, et ordonne la saisie des revenus de *Bérenger*.

Ces actes rigoureux apaisent la querelle pendant quelques instans. Bientôt les ennemis de Bérenger la rendent plus vive. A leur instigation, le pape *Victor II* convoque deux conciles différens à *Tours*, où il envoie des légats : *Hildebrand* est du nombre. Bérenger se voit forcé de reconnaître la présence réelle qu'il ne tarde pas à nier. Alors, *Nicolas II* évoque l'affaire à Rome : Bérenger est sommé de s'y rendre. On lui fait signer une déclaration contre laquelle il proteste, comme étant le fruit de la violence, dès qu'il est rendu à la liberté.

Alexandre II aurait voulu terminer cette dispute par la douceur : il ne put rien obtenir.

Grégoire VII occupe la chaire pontificale. Ce pape, ami de Bérenger, et partageant, dit-on, ses sentimens, met fin à la querelle. Pour concession aux idées dominantes, Grégoire invite son ami à

venir à Rome : là, il lui fait signer une troisième déclaration tant soit peu modifiée quant aux termes; mais au fond, semblable aux deux premières. Quoique moins entaché de violence que les précédens, cet acte n'était pourtant pas libre : il est méconnu. Les ennemis de Bérenger s'en plaignent, et veulent recommencer leurs persécutions. Cette fois Grégoire VII conserve toute son inflexibilité : il déclare qu'il est satisfait, ce qui doit suffire ; et, sans s'inquiéter qu'on soupçonne son orthodoxie, il exige que la dispute soit terminée. Grâces à *Grégoire VII*, Bérenger peut finir paisiblement ses jours.

Un autre nominaliste, *Roscelin*, chanoine de *Compiègne*, dialecticien profond, le plus savant des docteurs de sa secte, suscite une nouvelle controverse. Cet esprit positif ne conçoit pas que le fils de Dieu ait pu seul revêtir la nature humaine, sans que le père et le fils se soient incarnés avec lui, à moins qu'on ne voie dans les trois personnes de la Trinité, trois objets distincts. Accusé de *trithéisme*, il est obligé de se rétracter devant le concile de *Soissons*. Sa rétractation n'est pas crue sincère, puisqu'on le persécute de nouveau. Réfugié en Angleterre, il y soutient qu'on ne doit point admettre aux ordres sacrés les personnes nées d'un commerce illégitime. Cette opinion alarme la débauche intéressée : *Roscelin* est contraint de quitter l'Angleterre. De retour en France, il y reproduit son système de l'incarnation. Pour fuir les persécutions qu'il vient de réveil-

ler, cet imprudent docteur se retire dans l'Aquitaine, où, estimé pour sa bienfaisance et sa piété solide, il fournit en paix le reste de sa carrière.

Il existait à *Limoges* un monastère, sous l'invocation de *Saint Martial.* Au commencement de ce siècle, *Hugues*, abbé de cette congrégation, voulut faire placer son patron qui, disait-il, avait été l'un des soixante et dix disciples de *Jésus-Christ*, au nombre des apôtres. *Jordan*, évêque de *Limoges*, s'y opposa. Après bien des débats et les décisions de deux conciles qui restèrent sans effet, le pape *Jean XIX* ramena la concorde en donnant gain de cause *à l'abbé de St.-Martial.* Remarquons que, dans ces disputes, les injures n'étaient jamais épargnées : ici les partisans de l'abbé traitèrent leurs adversaires d'*Ebionites*, parce que ces hérétiques niaient l'apostolat de *Saint-Paul.*

Les papes tenaient beaucoup à rendre le culte uniforme dans toutes les églises d'Occident. Jusqu'ici, leurs efforts avaient été infructueux : à Grégoire VII était réservée la satisfaction d'y réussir. L'Espagne fut la dernière contrée où pénétra la liturgie Romaine. En *Arragon*, les désirs du Pape ne trouvèrent point de résistance ; mais les nobles de *Castille*, avant de donner leur consentement, exigèrent que le ciel se prononçât entre la liturgie gothique jusqu'alors adoptée, et la liturgie romaine qu'on voulait lui substituer. A cet effet, il fut nommé deux champions qui, les armes à la main, devaient

décider du mérite des deux liturgies. Le parti du vainqueur ne pouvait manquer d'être favorisé du ciel. Ce premier essai se termina glorieusement pour le héros gothique. On en vint à l'épreuve du feu. L'histoire rapporte que le missel gothique resta intact, tandis que le missel romain fut entièrement consumé. Nonobstant deux manifestations aussi claires de la volonté divine, le roi d'Arragon et de Castille, sur les doubles instances de la reine et du Pape, décida en faveur du service romain. C'est depuis cette époque seulement que la langue latine est adoptée dans l'universalité des églises d'Occident : l'amour de l'antiquité n'y contribua pas moins que le désir d'uniformiser le culte. Les églises Orientales n'ont pas résisté non plus à cette vénération pour les langues anciennes qui, pendant plusieurs siècles, fut une véritable manie. On sait que les Chrétiens d'Egypte célèbrent l'office divin en langue Copte, les Jacobites et les Nestoriens en Siryaque, et les Abyssins dans l'ancienne langue Æthiopique.

On est obligé de reconstruire la plupart des églises et des monastères qu'avait laissé tomber en ruines l'idée de la prochaine fin du monde, généralement répandue au siècle précédent. Il est naturel de croire que les progrès des arts furent favorables à cette réédification.

Les Pauliciens, persécutés par les Grecs, se réfugient en Bulgarie et en Thrace. Dans la suite, ils pénétrèrent en Italie et en France. Ce sont les *Pa-*

terini ou *Cathari* dont parlent les historiens italiens. Les Français ont appelé ces hérétiques *Albigeois* ou *Bulgares* , ou *Publicains* ou *Bons-hommes.* Leur première société est découverte à Orléans : des chanoines de cette ville en faisaient partie. Robert , roi de France , les fait citer devant un concile : ceux qui refusent de céder à la persuasion sont condamnés à être brûlés tout vifs.

DOUZIÈME SIÈCLE.

Tout concourt à favoriser les entreprises des papes ; tout conspire à les affermir dans la voie ouverte par leur ambition, depuis plusieurs siècles, et naguère si fortement élargie par *Grégoire VII*. Nul souverain capable de soutenir la dignité de son rang ; nul peuple assez éclairé pour exiger une réforme ; nul prêtre qui se montre vraiment digne de son caractère, en tentant de ramener ses collègues aux vertus simples et modestes que recommande surtout l'Évangile : un affligeant niveau de faiblesse, de barbarie et de corruption maintient toutes les têtes sous le joug pontifical.

Les conversions ne sont plus entreprises que dans un but intéressé, celui d'étendre la puissance du Pontife romain. Il ne faut donc point s'étonner si, dépouillés de l'intention première, ces appels à une religion de paix portent le caractère féroce des conquêtes toutes terrestres auxquelles on les assimile.

Aveuglément soumis à la volonté du chef spirituel, les princes arment pour propager la foi chrétienne.

Semblables aux généraux des Califes, ils placent les peuples vaincus entre la mort et le changement de religion. C'est ainsi que *Boleslas, duc de Pologne,* ayant défait les *Poméraniens*, leur impose, comme principale condition de la paix, la profession du Christianisme. Les habitans de *la Poméranie* cèdent à la nécessité : ils consentent à recevoir *Aldalbert* ou *Allbert*, en qualité de leur premier évêque.

Waldemar I, roi de Danemarck, se montre animé du même esprit de prosélytisme violent. Vainqueur des *Esclavons*, des *Vénédiens*, des *Vandales* et des *insulaires de Rugen*, ce prince force les vaincus à quitter leur culte pour celui de Jésus. *Absalom*, archevêque de *Lunden*, avait conseillé ces pieuses expéditions auxquelles même il coopéra : le titre de premier ministre de *Danemarck* fut sa récompense.

Les *Finlandais* sont tout aussi violemment soumis au joug de la foi, par *Eric IX*, roi de Suède. *Henri*, archevêque *d'Upsal*, accompagnait le monarque Suédois dans cette guerre dont le motif paraîtra toujours odieux aux amis de l'humanité. Ce prélat, d'un caractère dur, inflexible, s'aliène bientôt les cœurs des nouveaux prosélytes. Il est assassiné. *Adrien IV* lui décerne solennellement la couronne du martyre.

La propagation de l'évangile rencontre plus d'obstacles et de résistance chez les *Livoniens*. Le premier qui entreprend de convertir ce peuple est un chanoine régulier de Saint-Augustin, nommé *Mai-*

nard. Ce missionnaire, irrité de voir échouer tous ses moyens de persuasion, s'adresse au Pape *Urbain III* qui le proclame évêque de *Livonie*, et déclare la guerre aux *Livoniens*, dont la résistance est assez long-temps efficace. *Berthold*, évêque de *Lucques*, élu à la place de Mainard, continue les hostilités en les étendant à des provinces où elles n'avaient point encore pénétré. Mais, de tous les évêques de *Livonie*, *Albert*, chanoine de *Brême*, était celui qui devait l'emporter par la cruauté de son zèle. Il entre dans le pays sur lequel son titre commandait de veiller en père, avec un corps de troupes Saxonnes; il établit son camp à *Riga*; là, d'après les conseils d'*Innocent III*, il institue l'ordre militaire des *Porte-glaives*. Ces nouveaux chevaliers sont chargés de parcourir la contrée pour augmenter le troupeau chrétien par la crainte des poignards dont leurs mains sont armées. Les malheureux Livoniens embrassent enfin la doctrine de l'Evangile. Mais si leur conversion leur garantit la vie, elle ne peut les assurer dans la possession de leurs biens qui furent confisqués et partagés entre l'évêque et les chevaliers *Porte-glaives*.

Cependant, au milieu de ces missionnaires barbares, se montrent quelques apôtres de charité. Tel fut *Vicelin*, d'abord Supérieur des chanoines de Saint-Augustin à *Falderen*, puis évêque d'*Oldembourg*. Ce digne ministre de l'Evangile consacra trente années de sa vie à retenir les *Esclavons* dans

les liens du Christianisme; liens toujours en danger d'être rompus, parce que la force seule les avait imposés. Vicelin reçut le prix de son zèle véritablement pieux : les Esclavons renoncèrent à leurs anciens Dieux pour adopter à jamais la religion de leur évêque et de leur bienfaiteur.

Le nouveau royaume de Jérusalem, unique fruit des horribles dévastations des croisés, est menacé dans son existence éphémère. Les Mahométans, revenus de la stupeur que cause toujours une invasion soudaine, inattendue, ont repris les armes. Les Chrétiens se sont vus arracher la plus grande partie de leurs conquêtes. *Zenghi*, *Atabek*, c'est-à-dire lieutenant du Soudan d'Egypte, est déjà aux portes d'*Antioche*, après s'être emparé d'*Edesse*.

Les généraux croisés, toujours divisés durant la prospérité, au moment du danger, se réunissaient pour implorer le secours des Princes chrétiens. Une nouvelle armée est appelée en Palestine, avec des cris de détresse. Mais le résultat de la première expédition était loin d'avoir rempli l'attente générale. Les souverains d'Europe restent sourds aux prières des Chrétiens de Jérusalem, quoique fortement appuyés par les papes. Alors, *Bernard*, abbé de *Clairvaux*, entreprend de vaincre toutes les résistances.

Ce moine possédait une sorte d'éloquence qui ne s'acquiert que dans la retraite et par la méditation: Son langage paraîtrait outré, plein d'un enthou-

siasme ridicule à une nation policée : il n'en était que plus propre à mettre en mouvement un peuple fanatique et barbare.

A la voix de Bernard qui ouvre ou ferme les cieux, selon le zèle ou l'indifférence qu'on lui montre, *Louis VII*, roi de *France*, et *Conrad III*, empereur d'*Allemagne* lèvent chacun une armée, et s'acheminent vers Jérusalem. Ces princes, ayant pris des routes différentes, se rejoignent à *Nicée* où ils peuvent à peine former un petit corps des nombreuses troupes avec lesquelles ils étaient partis. Après un court séjour dans la ville sainte, ils reprennent le chemin d'Europe, suivis de quelques soldats échappés aux nombreux désastres qu'essuya cette seconde expédition.

Les malheurs et les fautes des croisés sont mis à profit par les Mahométans. L'un des plus grands capitaines dont les annales Musulmanes font mention, *Sala-Heddin* que nous appelons *Saladin*, soudan d'*Egypte* et de *Syrie*, bat les Chrétiens à la fameuse bataille de *Tibériade*; il poursuit ensuite sa marche triomphante jusqu'à Jérusalem, où il fait son entrée avec son prisonnier *Guy de Lusignan*, roi de la ville sainte.

Il est facile de concevoir les excès auxquels se livrèrent, contre leurs agresseurs, des vainqueurs qu'irritait le désir de la vengeance. Des Chrétiens, en nombre infini, furent massacrés; les Eglises chrétiennes ruinées, ou horriblement profanées :

celle du Saint-Sépulcre dut, au prix d'une somme énorme, être rachetée du sacrilége le plus odieux.

Les cris des malheureux Chrétiens de Jérusalem retentissent en Europe. L'empereur Frédéric I, dit *Barberousse*, en est ému. Ce prince lève une armée. et vole au secours du Christianisme près d'être à jamais banni de la contrée où il a pris naissance. Frédéric était brave et habile guerrier. Sur son passage, il défait le sultan d'*Iconium*, et pénètre à force ouverte dans la Syrie. La valeur et la diligence de l'Empereur avaient relevé l'espoir des Chrétiens de Jérusalem, lorsqu'ils apprirent la mort de celui qu'ils s'attendaient à saluer incessamment comme leur libérateur. Vainement avons-nous cherché à nous fixer sur l'accident qui termina la vie de ce prince: le silence ou les contradictions des historiens nous laissent dans l'incertitude à cet égard.

Le fils de Frédéric lui succède au commandement des troupes croisées: il périt bientôt de la contagion si fréquente dans les climats d'Orient.

Privés de tous soutiens, les Chrétiens allaient assouvir la rage des ennemis qu'un faux zèle leur avait attirés, lorsque *Philippe-Auguste*, roi de *France*, et *Richard*, *cœur-de-Lion*, roi d'Angleterre, enflammés par l'exemple de Frédéric, forment le projet de erminer son ouvrage, en assurant aux Chrétiens la possession du tombeau de leur rédempteur. Ces deux monarques réunis remportent des victoires signalées sur les infidèles. Malheureusement la dis-

corde toujours devait se glisser entre les généraux croisés, quel que fut leur rang, pour rendre leurs premiers succès inutiles. Les deux Monarques subirent cette loi commune.

Après la prise de *Ptolémaïs*, aujourd'hui l'*Acca* des *Turcs* et notre *Saint-Jean-d'Acre*, le roi de France abandonne Richard. Celui-ci lutte long-temps contre des forces ennemies, avec un courage véritablement héroïque ; mais enfin, abandonné de ses troupes, il regagne, en frémissant, ses états dont il avait inutilement compromis la sûreté par son éloignement. On sait qu'en traversant l'Allemagne, il tomba entre les mains d'un ennemi qui le retint prisonnier.

Cependant, pour s'assurer contre les dangers qui les environnent, les Chrétiens de Jérusalem instituent trois ordres de chevalerie, par la suite des temps devenus bien fameux. Le plus ancien est celui des *chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, ainsi nommé d'un hôpital de la ville sanctifiée, et dédié à *Saint-Jean-Baptiste*. Le but de leur institution était d'apporter secours et soulagemens aux pélerins que la piété entraînait vers le tombeau du Christ, à travers les insultes et les périls.

Quoi qu'en aient pu dire des philosophes moroses et chagrins, le cœur de l'homme est originairement enclin à s'élancer au-devant de l'infortune : présenter un appât à sa bonté naturelle, c'est être assuré d'amener une riche proie. Les chevaliers hospitaliers

avaient placé leur ordre sous l'invocation de l'humanité, autant que sous la dédicace de Saint-Jean. Ne nous étonnons pas si leur fortune s'accrut avec une telle rapidité, et dans des proportions si colossales, qu'à la naissance de cet ordre on voit *Raymond du Puy*, son fondateur, entreprendre de terminer la guerre contre les Musulmans, à ses propres dépens, et sans autre secours que celui des *frères*, ses subordonnés.

Des gardes-malade, sortant de leur hospice, abandonnant les chevets des lits auprès desquels ils ont fait vœu de veiller, jetant loin d'eux les vêtemens conformes à l'humilité de leur ministère, renonçant aux touchantes exhortations qu'inspire la charité, pour prendre les armes, s'encourager au meurtre, endosser la cuirasse, et couvrir leur tête d'un casque, profiter des cris de haine et de vengeance, offriraient, dans de meilleurs temps, un spectacle fort singulier ou fort triste. A cette époque, personne n'en est choqué; bien plus, *Baudoin II*, roi de *Jérusalem*, et le pape lui-même, y applaudissent.

Les hospitaliers peuvent donc s'organiser militairement tout à leur aise. Ils se divisent en trois classes: la première est celle des *chevaliers*, ou soldats de naissance; la seconde comprend *les prêtres* chargés de diriger les consciences; à la troisième sont relégués *les frères servans*, ou soldats de basse condition.

Quant au second ordre, l'esprit de son institution était essentiellement militaire. *Les Templiers* durent leur naissance à *Hugues des Payens* et à *Geoffroy de Saint-Omer;* leur nom, à un palais voisin du *Temple de Jérusalem*, que Baudoin II leur céda. Ces chevaliers étaient chargés de maintenir la sûreté des routes, et de protéger les pélerins contre les insultes des Mahométans. La règle qu'ils suivaient fut l'ouvrage de saint Bernard : leur établissement fut autorisé par un concile de *Troyes.* Les Templiers firent une fortune aussi grande et non moins rapide que celle des Hospitaliers de Saint-Jean; mais il s'en faut beaucoup que leur prospérité ait eu la même durée : nous aurons bientôt occasion de déplorer leur triste fin.

Le troisième ordre, dont il nous reste à parler, est celui des *Chevaliers Teutoniques de Sainte-Marie de Jérusalem.* Cet ordre, mi-parti des deux précédens, fut vraisemblablement institué lors du long siége de Saint-Jean d'Acre, en faveur des assiégeans, qui eurent beaucoup à souffrir avant de pouvoir occuper cette ville. Il dut sa fondation à des princes Allemands; c'est pourquoi la noblesse Allemande y était seule admise. Nous suivrons l'histoire de cet ordre célèbre; nous parcourrons les vicissitudes de sa fortune, et nous signalerons l'instant de sa ruine totale dont nous avons pu être témoins.

Uniquement pour ne point encourir le reproche d'omission, nous allons parler d'un *prêtre Jean*,

qu'on dit avoir été l'un des plus ardens propagateurs du Christianisme en Orient. Au dire de quelques historiens qui ont écrit dans les temps que nous parcourons, cet ecclésiastique nestorien, au commencement du douzième siècle, gouverna la *Tartarie Asiatique*, limitrophe du *Cathay*, et fit fleurir le nestorianisme parmi ses sujets. D'autres écrivains, sur la foi d'un voyageur portugais du quinzième siècle, font, du prêtre Jean, un souverain d'*Abyssinie*.

Le critique, habitué à comparer les diverses histoires pour les faire concorder, à les opposer entre elles pour en séparer la vérité du mensonge, restera convaincu que le prêtre Jean n'est, dans ces deux circonstances, qu'un personnage imaginaire. Les historiens du douzième siècle l'inventèrent à dessein d'aider aux progrès du christianisme : c'était une petite fraude pieuse. Le voyageur Portugais avait reçu, de son roi, l'ordre de déterminer la résidence d'un personnage dont tout le monde parlait alors avec l'accent de l'enthousiasme. *Pedro Couvillano*, c'est le voyageur, se croyant obligé de saisir une existence idéale, ou s'appuya sur une ressemblance de nom, afin de donner un résultat à ses recherches, ou fut dupe lui-même de cette ressemblance.

Sans doute, encore au milieu de ce siècle, le Christianisme était très-florissant dans la Tartarie asiatique; mais c'est au zèle des missionnaires nestoriens, que nous avons signalé plus d'une fois, qu'il faut en faire honneur.

Le nombre auquel ils se sont portés, la force qu'ils ont acquise, mettent les Chrétiens d'Occident à l'abri de toutes persécutions. Leurs anciens ennemis, les Juifs, sont réduits à se défendre, et leur défense consiste à invoquer deux vertus chrétiennes, l'indulgence et la charité : cet hommage à une religion, que d'ailleurs ils croyaient devoir repousser, ne leur fut que trop souvent inutile.

Quant aux Chrétiens d'Orient, nous les voyons bien plutôt victimes d'une vengeance provoquée par les croisades, que martyrs d'une persécution fanatique. Toutefois, les Nestoriens durent tous leurs maux à l'abus de la force. L'illustre conquérant, *Genghiz-Kan*, en fait mourir un grand nombre, chasse les autres des pays qu'il a soumis, et, par la dispersion de ces paisibles et zélés missionnaires, assure le triomphe du mahométisme dans la presque totalité de l'Asie.

Le gouvernement de l'Église est livré, sans aucun partage, au pontife romain. Mais les papes ne peuvent se contenter du despotisme spirituel; ils s'appliquent à maintenir la tiare au degré d'élévation où, de sa main ferme et hardie, l'avait placée Grégoire VII, au-dessus de tous les diadêmes.

Ne cherchons point ailleurs que dans l'ambition des papes la cause du fléau qui désola si long-temps une partie de l'Europe; fléau qu'on nomme *la guerre entre l'Empire et le sacerdoce.*

Henri IV était mort loin du trône d'où l'avait pré-

cipité son propre fils, à l'instigation et par le secours du pape Paschal. *Henri V*, ce fils dénaturé, se brouilla bientôt avec son complice. Les investitures sont le sujet de leur querelle. Pour mettre une prompte fin à une guerre devenue inévitable, Henri marche sur Rome, où le suit une puissante armée. Le pape, effrayé, demande la paix ; elle est conclue, aux conditions que l'empereur devra renoncer à l'investiture par l'anneau et la crosse; mais que les évêques et abbés feront abandon de leurs droits et priviléges royaux, tels que ceux de lever des impôts, de battre monnaie, de posséder des terres, des États indépendans, enfin, de toutes les immunités qu'ils avaient usurpées.

Un concile, composé d'hommes intéressés, se proclamant de fait supérieur au pape, le censure amèrement, et l'oblige à rompre le traité. La guerre se rallume. Selon l'usage, les armes spirituelles sont employées les premières : l'empereur est excommunié, tant en Italie qu'en France, et dans ses propres États; on pousse la fureur jusqu'à le ranger parmi les hérétiques, ce qui, à cette époque, était le dévouer aux poignards. Henri V avait éprouvé la puissance de la célérité. Il vole vers Rome, où il fait son entrée à la tête d'une armée nombreuse. Cependant, Paschal se réfugie dans Bénévent, ville alors au pouvoir des Normands; là, il met tout en œuvre pour séduire ses hôtes, et les gagner à son parti : il meurt, encore occupé d'intrigues dont la réussite

devait prolonger l'incendie de l'Italie et de l'Allemagne.

Jean de Gaiete, moine du Mont-Cénis, et chancelier de l'Église romaine, est élu successeur de Paschal : il prend le nom de *Gélase II*. L'empereur, on ne sait pourquoi, mécontent de cette élection, élève au pontificat *Maurice Burdin*, archevêque de Mayence. Gélase fuit devant un compétiteur, et va terminer ses jours en France, dans le monastère de Clugny. *Guy*, archevêque de *Vienne*, comte de Bourgogne, et proche parent de l'empereur, devient pape, sous le nom de *Calixte II*. On a beaucoup exalté les talens militaires de ce pontife : nous louerons en lui une vertu plus digne du caractère dont il était revêtu, sa disposition constante à suivre les voies de la conciliation. Calixte reprend Rome. Il fait proposer la paix à l'empereur, en se désistant d'une partie des prétentions de Paschal II. Le traité conclu à *Worms*, entre Henri V et les légats du pape, confirmé l'année suivante dans un concile de Latran, porte, en substance, que les évêques, comme les abbés, seront élus dorénavant par les moines et les chanoines : cette élection sera faite en présence de l'empereur ou de son ambassadeur : si les voix sont partagées, l'empereur décidera ; l'évêque, ou l'abbé élu, prêtera serment de fidélité à son souverain ; enfin, l'empereur donnera l'investiture par le *sceptre*, signe temporel, au lieu de *la crosse* et *l'anneau*, symboles consacrés. Cette convention, qui, si l'on se

reporte à l'époque, honore la mémoire de Calixte II, rendit la paix à l'Europe. Le pape ne jouit pas longtemps du fruit de sa modération : la mort vint le ravir aux premiers élans de la reconnaissance publique. Pour Burdin, il s'était enfui de Rome à l'approche de Calixte ; oublié même de son vivant, il n'est fait aucune mention de lui dans la liste des papes.

Honorius II, auparavant *Lambert*, évêque d'*Ostie*, conserve la paix, ouvrage de son prédécesseur. A la mort d'Honorius, la discorde envahit le sanctuaire. Les cardinaux se divisent ; de leur scission naît le scandale de deux papes rivaux. L'un est *Grégoire*, cardinal-diacre de *Saint-Ange*, à qui l'on donne le nom d'Innocent II ; l'autre, élu sous le titre d'Anaclet II, était fils d'un prince Romain. Innocent, obligé de quitter Rome dévouée à son antagoniste, se réfugie en France où le crédit de Saint-Bernard lui procure le meilleur accueil. Par la mort d'Anaclet, Innocent devient unique possesseur de la chaire apostolique ; il y termine paisiblement sa carrière.

Le pontificat de *Lucius II* mérite à peine d'être mentionné. La fin tragique de *Celestin II*, qui périt dans une émeute qu'il s'était flatté d'apaiser par sa présence, l'a seul sauvé de l'oubli. *Eugène III* n'évita le sort de Célestin qu'en se retirant en France, où il séjourna pendant un temps considérable,

Un parti puissant, qui avait formé le projet de rétablir à Rome le gouvernement républicain, et de

réduire le pape au pouvoir spirituel, causait les troubles dont cette ville était agitée, et environnait les souverains pontifes de dangers toujours renaissans. Cependant le successeur d'Eugène III, *Anastase IV*, voit la paix se rétablir à Rome, durant son court et très-obscur pontificat.

Sous le nouveau pape, *Adrien IV*, l'anglais *Breakspear*, la querelle entre l'Empire et le Sacerdoce, assoupie par la prudence de Calixte II, se réveille. En montant sur le trône impérial, *Frédéric I*, dit *Barberousse*, avait fait voir la résolution de rendre à l'empire Romain ses priviléges et sa dignité. Un acte d'insolence sacerdotale qu'inspira le désir de braver cette résolution, fut positivement ce qui l'affermit dans l'âme de Frédéric. Étant à Rome pour son couronnement, il lui est proposé de tenir l'étrier du pape, en qualité de sous-écuyer. Frédéric reçoit avec tout le mépris qu'elle mérite une proposition où il lit l'intention d'insulter aux droits de la souveraineté. De retour dans ses états, il rend une loi pour défendre d'aliéner les fiefs à l'insu et sans le consentement des seigneurs dont ils relevaient; il voulait dire sans son consentement. Les papes, les évêques et les moines devinent aussitôt le but d'une telle loi: leur fureur est au comble. Pour la mieux braver, Frédéric entreprend de réduire sous son obéissance, toutes les petites républiques Italiennes chez lesquelles les papes étaient toujours assurés de trouver un appui contre les Empereurs. La guerre entre

l'Empire et le Sacerdoce allait recommencer plus violente que jamais : la mort d'Adrien IV put seule suspendre l'orage.

A la mort d'Adrien IV, les cardinaux se divisent encore, et leur division produit un nouveau schisme dans la Chrétienté. Deux papes sont élus à la fois. L'Allemagne et l'Italie regardent comme seul légitime *Victor IV;* les autres Souverains d'Europe, toujours en opposition avec l'Empereur, reconnaissent *Alexandre* III.

Retiré en France, Alexandre saisit l'occasion de déployer contre un des rois qui le reconnaissent, ce caractère de hauteur et d'inflexibilité que Grégoire VII avait tracé à ses successeurs. *Henri II*, roi d'Angleterre, fatigué de voir les ecclésiastiques trouver presque toujours l'impunité dans les tribunaux composés de leurs pairs, entreprend de soumettre le clergé à la jurisdiction civile. A cet effet, il publie quelques lois, appelées *Constitutions de Clarendon*, parce qu'un concile, tenu à Clarendon, les avait approuvées. *Thomas Becket*, archevêque de Cantorbéry, donne le signal de désobéissance aux constitutions; il les attaque ouvertement, comme préjudiciables aux droits divins de l'Église en général, et aux prérogatives du pape en particulier. Chassé d'Angleterre, à raison des séditions qu'il excite, ce prélat turbulent obtient bientôt son rappel, par la double médiation du pape et du roi de France. Loin de reconnaître l'indulgence de son

souverain, Becket en profite pour fomenter de nouveaux troubles. Dans l'impatience que lui cause un prêtre factieux, Henri laisse échapper quelques paroles indiscrètes, qui doivent avoir un funeste résultat. Quatre gentils-hommes Anglais, croyant servir leur souverain, assassinent Becket sur les marches de l'autel. A cette nouvelle, Paschal que le roi de France irrite, menace Henri de toutes les foudres de l'Église. Henri, pour éviter le danger, est obligé de se soumettre à une pénitence rigoureuse : il subit encore la honte de voir mettre au rang des saints et des martyrs, Becket, le plus rebelle de ses sujets.

Ne nous étonnons pas de voir un Souverain puissant contraint de courber son front devant un prêtre: l'esprit du temps le voulait ainsi ; cet esprit, les rois égarés par une fausse apparence de leurs intérêts, avaient contribué puissamment à le former : ils devaient en supporter les conséquences. Mais la justice nous force de remarquer que Henri II fut complètement innocent du meurtre de Thomas Becket ; il fit même tout son possible pour l'empêcher.

Quatre ans étaient à peine écoulés, Victor termine avec sa vie un pontificat qu'il n'exerça qu'en partie, au milieu des troubles et des séditions. Vainement Alexandre se flatte d'occuper la chaire pontificale, sans contestation et sans partage. L'Empereur fait remplacer Victor par *Guy*, cardinal de *Sainte-Calixte*, qui prend le nom de *Paschal III*. Pour frapper un coup décisif, Alexandre se rend à Rome : dans un

concile qui s'assemble sur son ordre, il excommunie et dépose l'Empereur dont il provoque les sujets à la révolte. Frédéric fait évanouir ces actes de fureur en s'emparant de Rome. Alexandre est obligé de se retirer à Bénévent en abandonnant le siége pontifical à Paschal III, son compétiteur.

La mort de Paschal réveille, un instant, l'espoir au cœur d'Alexandre. Les impériaux se hâtent de lui opposer un nouvel antagoniste dans *Calixte III*. Alexandre devait néanmoins recevoir à la longue le prix de sa persistance. Après plusieurs années de calamités, Frédéric, épuisé par une lutte dont le terme était impossible à prévoir; effrayé de l'ascendant sacerdotal qui avait déjà poussé à la révolte la plupart des villes impériales d'Italie, Frédéric se décide à faire la paix avec Alexandre qu'il reconnaît comme véritable pape. A la suite de ce traité, Calixte III s'éclipse au point que l'historien fait d'inutiles efforts pour le retrouver. Quant à Frédéric, il partit pour la Palestine, où, comme nous l'avons vu, il termina ses jours.

Alexandre III voulut affermir, au moyen des lois, le siége pontifical dont il s'était emparé par la force et la ruse. Il priva les Conciles et les Évêques du droit de nommer ou de recommander ceux qui devaient être mis au nombre des saints, et réserva le pouvoir de la canonisation au seul pontife. Ensuite, il établit que, désormais, l'élection du pape serait canonique si elle était faite aux deux tiers des voix

des cardinaux : c'est le mode d'élection que l'on suit aujourd'hui. *Lucius III*, ayant voulu faire exécuter cette dernière loi, fut chassé de Rome par le peuple et le clergé, à qui Alexandre venait d'enlever le droit d'élire le souverain pontife. Les règnes d'*Urbain III*, de *Grégoire VIII* et de *Clément III*, furent paisibles, puisque l'histoire n'y remarque rien. *Célestin III* n'est signalé que pour avoir prodigué les anathêmes aux princes et aux souverains. Il excommunie l'empereur *Henri VI* et *Léopold*, duc d'*Autriche*, qui avaient arrêté et retenu prisonnier Richard-Cœur-de-Lion, à son retour de la Terre-Sainte. Il soumet à la même malédiction *Alphonse X*, roi de *Galice* et de *Léon*, à cause du mariage de ce prince, qualifié d'incestueux. Célestin III se borna aux menaces envers *Philippe-Auguste*, roi de France, qui venait de répudier son épouse *Ingelburge*. A la mort de ce pape, que sa sévérité seule a sauvé de l'oubli, parvient au pontificat *Lothaire*, comte de *Segni*, si fameux dans le siècle suivant, sous le nom d'*Innocent III*.

Depuis leur première institution, les communautés ne cessent de se multiplier, grâce à la faveur intéressée des papes. Ici, nous voyons l'hermite *Robert d'Arbrisselles* rassembler à *Fontevraud*, dans une même enceinte, des religieux et des religieuses, leur imposer la règle de saint Benoît, et les soumettre au gouvernement d'une *abbesse*, afin, disait-il, d'offrir une image vivante de l'obéissance de saint

Jean à la Vierge-Marie. Pour ramener à sa sévérité primitive la discipline des chanoines réguliers, *Robert*, gentilhomme allemand, institue à *Prémontré*, dans la Picardie, l'ordre connu sous le nom de *Prémontrés*. Quoique les Carmes aient toujours soutenu que le véritable fondateur de leur ordre est le prophète *Elie;* quoiqu'ils aient, au dix-septième siècle, traduit un jésuite au tribunal du pape, pour leur avoir ravi l'illustre patron qu'ils se sont choisi, c'est encore ici que nous placerons l'origine de leur communauté. Un *Calabrois*, nommé *Berthold*, avec quelques-uns de ses compatriotes, se retirent sur le *Mont-Carmel;* ils y vivent dans la retraite et la mortification. Leur petite colonie s'accroît par succession de temps; Albert la range sous les lois que le pape confirme. Bientôt les moines, devenus trop nombreux pour subsister sur un même point, se répandent en Europe, où ils viennent augmenter les ordres monastiques déjà si nombreux, du nouvel ordre des *Carmes*, ou de *Notre-Dame du Mont-Carmel.*

L'état des lettres et des sciences s'améliore sensiblement dans ce siècle. Les Grecs, encouragés par la famille souveraine des Comnène, se livrent avec plus d'ardeur à la culture des lettres. Les chefs-d'œuvre de leurs ancêtres sont l'objet de leurs méditations. Un savant de cette époque, *Eustathe*, évêque de Thessalonique, nous a laissé les fruits de son travail en ce genre, ses *Commentaires sur Homère*,

si précieux encore aujourd'hui. L'étude de la philosophie, que *Michel Antiochus*, patriarche de Constantinople, protége de tous ses moyens, se joint à la culture des lettres. Aristote et Platon trouvent, parmi leurs descendans, un nombre à-peu-près égal de sectateurs.

L'exemple des Grecs excite l'émulation des Latins. Sous les auspices de quelques souverains et de plusieurs papes, de nombreux établissemens d'instruction publique sont ouverts en France et en Italie. L'université de Paris, l'académie de Bologne, l'école de Salerne, les colléges d'Angers et de Montpellier se distinguent par la réputation de leur enseignement et l'affluence de leurs étudians. Toutefois des puérilités, dont les Grecs surent se garantir, ridiculisent la philosophie des écoles latines. Aux anciennes argüties touchant les universaux, on ajoute des discussions inintelligibles sur *le genre et l'espèce*. Si l'on s'en rapporte à un écrivain contemporain, probablement exagérateur, ces discussions firent perdre plus de temps que les Césars n'en avaient employé à conquérir l'Univers; elles coûtèrent plus de richesses que Crésus n'en posséda jamais. Entre les réalistes et les nominaux, comme pour épaissir les ténèbres, vient se placer un tiers-parti, qui prend le nom de *formalistes*. Cependant, de bons esprits, dédaignant ces querelles dont ils apprécient la vanité, courent à la seule source du vrai savoir chez les Sarrasins d'Espagne : là, ils étu-

dient l'arabe, traduisent plusieurs ouvrages célèbres, et rentrent dans leurs pays respectifs pour y répandre les premières notions de la saine philosophie. Un événement fortuit, en changeant la face de la législation, vient augmenter les besoins de l'enseignement. A la prise d'*Amalphi*, l'empereur Lothaire II trouve le manuscrit original des Pandectes de Justinien. Par suite de cette découverte, les lois romaines sont, partout, substituées aux codes barbares, et l'étude de la nouvelle jurisprudence devient indispensable. L'université de Bologne accueille le premier professeur de droit romain; bientôt, d'après les instances du pape, elle érige une chaire de droit ecclésiastique, ou *canon*.

Malgré les progrès réels des études, les théologiens s'obstinent à rester dans l'ornière qu'ils s'étaient creusée depuis le dixième siècle. Toujours même fureur de l'allégorie chez les interprètes des Écritures, toujours même frénésie de dispute sur des sujets inaccessibles à l'intelligence humaine.

Les mystiques donnent, sous le titre d'*Explication allégorique de l'Ancien et du Nouveau-Testament*, les fruits de leurs rêveries; ils construisent une *arche mystérieuse*, ouvrage de leur imagination exaltée, à la place du monument sacré de l'ancienne loi; ils prêtent aux anciens prophètes l'intention d'assurer, dans l'avenir, le triomphe du mysticisme.

Les Grecs, que la tyrannie ramenait à l'enfance, agitent la question de savoir si le dieu de Mahomet

est véritablement *rond*, comme l'a prétendu ce prophète. Après de sérieux débats, les descendans de Socrate et de Platon décident que le dieu des Musulmans n'a jamais existé. Faisons connaître la cause ou le prétexte de cette inepte controverse. Le Koran appelle Dieu *El-Semed*, qui signifie tout à-la-fois *le rond* et *l'éternel*. La raison veut qu'on s'en tienne à la dernière acception ; mais les théologiens grecs ne voulurent reconnaître que la première, et peut-être se flattèrent-ils qu'au moyen d'un froid jeu de mots, ils allaient anéantir une secte qui devait bientôt se répandre dans tout l'univers, et à laquelle ils étaient destinés à soumettre leur propre religion.

A l'ancienne dispute sur la présence réelle, encore loin d'être terminée, les chanoines de Lyon viennent ajouter une controverse nouvelle au sujet de l'*immaculée conception* de la Vierge Marie. Saint Bernard, et quelques autres docteurs, s'opposèrent long-temps à la doctrine du chapitre de Lyon, en soutenant que le privilége d'être sans tache appartient exclusivement à Jésus-Christ.

Au mépris des vives réclamations de saint Bernard, la fête de l'*immaculée conception* prend place au Rituel romain.

Tel est le renversement d'idées amené par le clergé, qu'ils sont réputés les seuls hérétiques ceux qui s'élèvent contre l'usurpation des papes et des évêques. Ils n'étaient point coupables d'autres crimes, *Arnold de Bresse* et *Pierre de Bruys*, dont la vie se termina

dans les plus affreux supplices. Néanmoins *les Vaudois*, ainsi nommés des *vaux* ou *vallées* du Piémont qui leur avaient prêté réfuge, peuvent, à l'abri de tout danger, établir un point de comparaison honteuse pour le clergé de leur siècle. Sous la conduite de *Pierre* de Lyon, à qui ils donnent le nom fraternel de *Valdus*, ils rétablissent le gouvernement primitif de l'Église, et, sans s'effrayer du titre d'*hérétiques*, ils posent la première pierre d'attente d'un édifice que les abus de la cour de Rome doivent conduire jusqu'à entière perfection.

TREIZIÈME SIÈCLE.

Il est une série d'époques, dont la physionomie, tristement uniforme, fatigue autant l'historien, qui est chargé d'en tracer l'empreinte, que le lecteur curieux de l'étudier. Le sceptre universel, tombé aux mains des papes, comme tout-puissant moyen d'humilier les rois, et d'opprimer les peuples; sinon l'absence totale des lumières, du moins une doctrine pédantesque, insensée; l'esprit d'aventure, compagnon naturel de l'esprit de chevalerie, introduit abusivement dans le système religieux, afin d'ensanglanter le berceau d'une religion de paix : tels sont les seuls traits à notre disposition, pour le tableau de trois siècles encore : ici, de même qu'en toute autre histoire, l'écrivain et le lecteur ont souvent besoin de surmonter leur dégoût. Il est vrai que la fureur des pélerinages armés approche de sa fin; cependant, entretenue par les papes, dont elle grossit les trésors et accroît l'autorité, cette frénésie continue d'enlever les bras à l'agriculture, de priver les familles de leurs chefs, et d'arracher les souverains à leurs sujets, ainsi livrés au gouverne-

ment des femmes, ou, en termes plus justes, aux caprices et à la rapacité des courtisans. A ce sujet, éclairons la marche de la politique romaine.

Peu satisfaits des résultats qu'avaient amenés les croisades; justement effrayés des malheurs qui en étaient la suite, les princes d'Europe refusaient de renouveler ces folles expéditions. Les pontifes essayaient d'abord d'émouvoir les chefs des nations par les exhortations et les prières; ensuite ils leurs montraient la honte dans l'exemple de simples sujets plus soumis; enfin l'anathème était lancé. La simple narration des faits va mettre cette tactique des papes à découvert.

Las de ses vains efforts auprès des souverains, Innocent III excite les particuliers à une croisade nouvelle. Quelques Français, joints aux Vénitiens, cèdent aux instances du pape, et s'embarquent pour Constantinople. Au lieu de gagner le terme de leur pieuse entreprise, ils cherchent à profiter des troubles qui agitent la ville impériale. *Alexis l'Ange* s'était emparé violemment de l'empire que son frère *Isaac* possédait. Les nouveaux croisés épousent les intérêts de ce dernier, et rendent le trône à son fils. Bientôt le nouvel empereur est assassiné : les croisés lui donnent un successeur dans *Baudouin*, comte de Flandre. Blessés d'une usurpation aussi hardie, et plus encore en horreur du nom latin, les Grecs élisent *Théodore Lascaris* qui va résider à Nicée, tandis que son compétiteur Baudouin établit, à Cons-

tantinople, le siége d'un empire, dont l'entière durée devait être de cinquante-sept ans. Au bout de ce temps, *Michel Paléologue* resta seul en possession de l'empire grec, qu'il se glorifiait d'avoir purgé des Latins.

La docilité des aventuriers français et vénitiens, qu'avait suivie un succès inespéré, fournissait aux papes le texte de nouvelles prédications d'un effet certain ; Honorius III s'en empare. Placés par ce pontife entre le déshonneur d'abandonner la plus méritoire, la plus sage des entreprises, et l'espoir d'acquérir, avec une sainte gloire, de nouveaux États, *André*, roi de Hongrie, *Léopold*, duc d'Autriche, et *Louis* de Bavière, conduisent en Palestine une armée nombreuse, composée d'Italiens et d'Allemands. Les soldats du Christ débarquent à Damiette, dont ils s'emparent après une faible résistance ; mais bientôt, assiégés dans cette ville par les Sarrasins, ils sont réduits à une honteuse capitulation.

L'empereur Frédéric II paraissait seul capable d'apporter secours et consolation aux Chrétiens d'Orient. Il avait épousé *Iolande*, fille de *Jean de Brienne*, roi de Jérusalem ; il devait joindre les États de son beau-père à ses autres États. Cette perspective ne peut séduire Frédéric qui refuse constamment de se croiser. Il est excommunié par Grégoire IX. Obligé de céder à la toute-puissance des foudres papales, Frédéric part pour l'Orient : des né-

gociations, habilement ménagées, l'y avaient précédé. A son arrivée en Syrie, il signe un traité dans lequel *Melek-Kamel*, soudan d'Egypte, le reconnaît en qualité de roi de Jérusalem, et regagne, en toute hâte, ses États, que les intrigues de Grégoire IX avaient mis en confusion.

Malgré le traité de Frédéric et du sultan d'Egypte, deux nouvelles entreprises eurent lieu à de courts intervalles : l'une, commandée par *Théobald*, comte de Champagne et roi de Navarre; l'autre, sous la conduite de *Richard*, comte de Cornouailles, frère de Henri III, roi d'Angleterre. Leur issue fut des plus malheureuses.

Leurs funestes conséquences avaient discrédité les croisades aux yeux de la raison; les efforts des papes ne suffisaient plus à les renouveler : elles vont devoir un soutien éphémère au délire d'un roi. On a vu quelquefois des hommes qui, épouvantés par l'approche de leur fin, croyaient pouvoir entrer en composition avec la mort. *Louis IX*, roi de France, fut atteint de cette faiblesse. Dans une maladie désespérée, ce monarque promet d'aller à la délivrance du Saint-Sépulcre, s'il obtient la prolongation de ses jours. Ce vœu qu'avait arraché la terreur de la mort, Louis IX, ici trop scrupuleux, le regarde comme sacré. Rendu à la santé, il court en Egypte, se flattant de surprendre la Syrie et la Palestine. Son espoir est déçu. Comme tous ses devanciers, il achète un premier et bien faible succès, au prix de nom-

breux et cruels revers. Sans sortir de l'Egypte, il perd son frère *Robert*, comte d'Artois, dans un combat contre les Sarrasins, à qui lui-même ne tarde pas de se rendre prisonnier avec ses deux autres frères *Alphonse*, comte de Poitiers, et *Charles*, comte d'Anjou. Les nations ont été condamnées, de tout temps, à expier les fautes de leurs chefs. La France est obligée de sacrifier la somme, alors immense, de quatre millions, au rachat de son roi : à ce sacrifice, elle joignait la perte de ses meilleurs soldats.

En capitulant avec les Sarrasins, Louis IX était encore expressément convenu de ne jamais reprendre les armes contre eux. Au mépris de cet engagement formel, le premier acte de sa liberté est de rassembler une nouvelle armée, afin d'accomplir entièrement un vœu pieux auquel, selon les idées du temps, devaient céder des conventions purement humaines. Il s'embarque de nouveau pour l'Afrique. Cette fois il prend terre aux ruines de Carthage. Ses troupes et lui sont aussitôt moissonnés par la peste.

Indépendamment de ce que Louis IX a trouvé tout autant de panégyristes que d'historiens, en vertu de sa canonisation, son nom et ses vertus sont périodiquement célébrés du haut de la chaire évangélique. Nous reconnaissons ce prince pour le plus estimable de son siècle corrompu. Mais la pompe des éloges dont il a été tant de fois l'objet; l'auréole qui resplendit sur son front, ne nous éblouit pas au point de nous dérober ses erreurs qui, du moins, à

notre avis, ne peuvent être balancées par ses actes vraiment dignes de louanges. En effet, quelques jugemens équitables, rendus sous l'arbre de Vincennes, ne sauraient compenser, à nos yeux, la perte de plusieurs milliers de Français, livrés imprudemment à tous les fléaux de l'Afrique; le désintéressement, la bonne foi envers des princes alliés ne nous paraissent pas justifier l'infraction aux traités faits librement avec des ennemis trop généreux peut-être; et quelques lois assez sages, appelées *établissemens*, ne nous font point oublier que nous aurons bientôt à montrer leur auteur comme persécuteur ardent d'une partie de ses vassaux. Pour être un grand roi, il a manqué à Louis IX de savoir maîtriser son exaltation religieuse.

La fin déplorable de Louis IX, en frappant l'Europe d'épouvante, fixa le terme des croisades, entretreprises odieuses en principe, désastreuses dans leurs résultats. Ainsi, privés désormais de secours, les Chrétiens de Jérusalem se voient livrés aux Sarrasins, qui pouvaient leur demander compte de tant de meurtres, de tant de calamités, suites d'une injuste provocation, qui pouvaient leur faire expier bien des traits de perfidie, de nombreuses infractions aux traités : la noblesse du caractère arabe repousse toute idée de vengeance envers des ennemis désarmés. Les Chrétiens, en quittant Jérusalem, peuvent gagner en paix la retraite qu'ils se sont choisie sur le mont Liban.

Si nous passons en Occident, c'est encore dans le sang, à travers les incendies, qu'il nous faudra suivre les traces des missionnaires. Après leur expulsion de Jérusalem, où leurs querelles avec les hospitaliers de Saint-Jean avaient contribué à précipiter la ruine des Chrétiens, les chevaliers teutoniques s'étaient retirés à Venise. Là, tourmentés de leur inaction, autant qu'excités par leurs vues ambitieuses, ils annoncent le projet d'aller reconquérir au Christianisme les Prussiens qui l'avaient abandonné pour revenir à la religion payenne.

Le prétexte de faire triompher l'évangile, gagne, aux chevaliers teutoniques, une armée avec laquelle ils envahissent la Prusse et la Lithuanie, qu'ils soumettent à la domination de leur ordre, après les avoir ravagées.

Sur l'injonction du pape, les princes qui se partagent l'empire de l'Espagne, se liguent pour en chasser les Arabes. Il faut convenir que les rois des diverses provinces espagnoles apportèrent à cette entreprise une férocité bien capable de relever la douceur des Mahométans à l'égard des Chrétiens de Jérusalem. Le roi de Castille et de Léon, *Ferdinand III*, contribua le plus puissamment à l'expulsion des sectaires de Mahomet, l'Église l'en a récompensé par le titre de Saint. En laissant à part les considérations religieuses, il nous semble encore aujourd'hui, qu'avec les Arabes, la civilisation quitta l'Espagne à tout jamais.

Les événemens, quels qu'ils fussent, malheureux ou prospères, ne pouvaient distraire les papes du but que Grégoire VII leur avait appris à fixer sans relâche, celui d'attirer à eux la double autorité. Pour premier pas vers cette fin, Innocent III s'empare de la nomination à tous les bénéfices. *Jean-sans-terre*, roi d'Angleterre, est victime de sa résistance à la nouvelle usurpation du pape. Ce monarque avait nommé *Pierre Grey*, à l'archevêché de Cantorbéry, Innocent III dispose du même siége en faveur du cardinal *Langton*. Sur son refus de recevoir l'élu du pape, Jean-sans-terre est excommunié; son royaume est mis en interdit; privé du trône, il ne peut le recouvrer qu'en reconnaissant le nouveau droit qu'Innocent vient de s'arroger, et en se déclarant vassal du Saint-Siége. Tous les Souverains avaient cédé au nouvel envahissement du pouvoir pontifical. Louis IX lui opposa une barrière dans sa *pragmatique-sanction*, fondement des libertés de l'église Gallicane. Innocent III, digne émule de Grégoire VII, ne mit pas moins d'ardeur à la poursuite de ses conquêtes temporelles. Il s'empara d'Ancône, de Spolette et d'Assise qu'il prétendit avoir été injustement aliénées du patrimoine de Saint Pierre. Soutenant, comme son prédécesseur et son modèle, que les papes étaient, de droit divin, possesseurs de la terre entière, il donne les duchés de Bohême, de Bulgarie et de Valachie, et le royaume d'Arragon, sous condition que les dona-

taires se reconnaîtraient solennellement feudataires du siége Apostolique. Il anéantit le pouvoir impérial à Rome, en soumettant à la juridiction pontificale le préfet de cette ville qui, jusqu'alors, n'avait agi qu'au nom de l'Empereur; et, en forçant le roi de France à reprendre Ingelburge, l'imitateur zélé de Grégoire VII fit voir qu'il savait conserver aux papes une de leurs plus précieuses attributions, la haute inspection sur la conduite des rois. Tant de coups d'audace ont fait placer le nom d'Innocent III à côté du nom de Grégoire VIIpar les zélateurs du pouvoir pontifical. Ces deux pontifes eurent en effet plusieurs traits de ressemblance; mais, supérieur peut-être en talens à celui qu'il prit constamment pour modèle, il s'en faut beaucoup qu'Innocent fût capable de la même constance à suivre un plan mûrement formé.

Le successeur d'Innocent III, *Concio Savelli*, *Honorius III*, passe son pontificat à ourdir des intrigues contre le pouvoir de Frédéric II, en Italie.

Hugolin, évêque d'Ostie, pape sous le nom de *Grégoire IX*, avait éloigné Frédéric II de l'Europe par la terreur des foudres ecclésiastiques. Le prétexte de cette violence était la détresse des Chrétiens d'Orient; on en reconnut bientôt la véritable cause dans l'ambition du pape que contrariait la présence de l'Empereur. En effet, dès que ce prince est soustrait à la surveillance de ses États, Grégoire s'empare de la Pouille. Frédéric, pressé de prévenir

la perte entière de ses possessions d'Italie, accourt d'Orient. En représailles de l'usurpation du pape, il envahit la Sardaigne. Cette contrée était comprise dans le patrimoine de Saint-Pierre. Frédéric y établit son fils *Entius*, en qualité de roi. Grégoire, furieux, fulmine contre l'Empereur une sentence d'excommunication dont l'acte est envoyé à tous les potentats de l'Europe, assez inconsidérés pour le recevoir avec respect. Cependant Grégoire veut augmenter encore la solennité de l'anathême, en le prononçant dans un concile général. Le concile est convoqué à Rome. Les pères étrangers à l'Italie, s'étaient embarqués afin de s'y rendre; ils sont surpris par la flotte Gênoise aux ordres de l'Empereur: on les retient prisonniers. En apprenant cette nouvelle, Grégoire succombe à la rage de n'avoir pu accomplir ses projets de vengeance. Son successeur *Célestin IV*, *Geoffroi*, évêque de Milan, meurt avant la consécration.

Par défaut d'accord entre les cardinaux, le siége reste vacant pendant vingt mois. Au bout de ce tems, *Sinibald*, comte de Fiesque, qui prend le nom d'*Innocent IV*, est élu. Jusques là, Frédéric II avait trouvé en lui un ami. Mais, parvenu au trône pontifical, Innocent dépouille ses anciennes affections à tel point que l'Empereur n'eut jamais d'ennemi plus implacable. Le premier soin du nouveau pape est de rédiger un traité de paix entre l'Église et l'Empire; il fait sommer Frédéric de le signer. Les con-

ditions en étaient des plus humiliantes pour l'Empereur qui refuse de s'y soumettre. Sur son refus, il est excommunié; son trône déclaré vacant. Les princes allemands se chargent d'exécuter la sentence papale : ils élisent empereur Henri, landgrave de Turinge, et, après lui, Guillaume, comte de Hollande. Frédéric mourut sans avoir pu recouvrer l'empire. Innocent IV suivit de près au tombeau l'ancien ami qu'il y avait précipité.

Raynald, comte de Segni, *Alexandre IV*, qui le remplace, poursuit avec acharnement la mémoire de Frédéric II dans *Conradin*, petit-fils de ce prince. *Alexandre IV* ne fit d'ailleurs rien de remarquable, si ce n'est d'ordonner aux Anglais de se croiser contre un prince chrétien, *Mainfroi*, fils naturel de Frédéric II qui s'était emparé du trône de Naples. Cette croisade n'eut point lieu; mais le pape trouva le moyen de se faire donner beaucoup d'argent pour en accorder la dispense.

Jacques Pantaléon Court-Palais, fils d'un savetier de Troyes, parvient au trône pontifical; c'est *Urbain IV*. Il avait été patriarche de Jérusalem. Devenu pape, il pretend à faire les rois, et à les déposer. Il donne à Charles d'Anjou la couronne de Naples que Mainfroi possède. Pour le moment, cette donation reste sans effet.

Le successeur d'Urbain IV, *Clément IV*, auparavant *Fuscoli*, évêque de Sabine, devait la rendre efficace, en la réitérant. Assurément Clément IV

*

est coupable d'avoir disposé de la couronne des deux Siciles en faveur de Charles d'Anjou, au préjudice de Conradin, héritier légitime; mais cet abus d'un pouvoir, fondé sur la croyance, a-t-il dû nécessairement entraîner au crime ? Nous ne le pensons pas. Ainsi nous refuserons d'admettre que ce pontife se rendit complice de l'assassinat juridique du jeune Conradin, comme le rapportent quelques historiens, sans en donner aucune preuve. A la mort de Clément IV, nous devons noter une nouvelle vacance de trois ans.

Thibald, archevêque de Liège, sous le nom de *Grégoire X*, reprend la succession des souverains pontifes. Il signale son règne par la convocation d'un concile à Lyon, c'est le quatorzième œcuménique. Il y expose les maux des Chrétiens d'Orient qu'il avait pu apprécier pendant son long séjour en Palestine. C'est dans ce concile que fut portée la loi qui ordonne aux cardinaux de ne point sortir du conclave jusqu'à la fin de l'élection papale : loi que nous voyons en vigueur. Quoique d'un caractère plus modéré que la plupart de ses prédécesseurs, Grégoire X n'abandonna pas le droit de disposer des trônes D'après ses ordres et même ses menaces, les princes d'Allemagne durent donner l'empire à *Rodolphe, comte de Habsbourg*. Les noms d'*Innocent V*, d'*Adrien V* et de *Jean XXI* figurent assez obscurément sur la liste des souverains pontifes.

La loi de Grégoire X, au sujet de l'élection pa-

pale, resta longtems à recevoir son effet, puisque, ici, nous retrouvons une vacance de six mois.

Nicolas III, *Jean Caietan*, de la maison des Ursins, met fin à l'interrègne. Ce pontife ravive le génie de Grégoire VII qui semblait s'éteindre. Il refuse de reconnaître Rodolphe de Habsbourg, élu pourtant sous l'influence papale, jusqu'à ce que cet empereur ait reconnu solennellement les prétentions du Saint-Siége sur la Romagne et le Bolonais. Son caractère entreprenant allait le conduire à de nouvelles conquêtes, lorsqu'une mort prématurée vint arrêter le cours de ses projets.

A son successeur, *Simon de Brie*, *Martin IV*, manqua l'occasion ou l'adresse d'augmenter le patrimoine de Saint-Pierre. Les foudres ecclésiastiques et la distribution des couronnes furent son dédommagement, comme celui de tous les papes dépourvus de génie. Il excommunie Michel Paléologue, coupable d'avoir dédaigné les décisions du concile de Lyon. Il dépose Pierre, roi d'Arragon, dont il offre les états à Philippe-le-Hardi. Martin mourut avec la douleur de voir ses anathèmes méprisés à Constantinople, et Pierre paisible possesseur du royaume d'Arragon.

Le très-court pontificat de *Jacques Savelli*, *Honorius IV*, n'offre rien de remarquable. Son successeur, *Jérôme d'Ascoli*, évêque de Palestrine, *Nicolas IV*, s'efforce, mais en vain, de rétablir les affaires des Chrétiens dans l'Orient. A la mort de ce

pape, nous voyons une vacance de trois ans ; c'est une nouvelle preuve que la loi de Grégoire X n'était point encore exécutée.

Pierre de Murrone, sous le nom de *Célestin V*, reçoit la tiare. Jamais le siége Apostolique ne fut occupé par un plus digne pontife. Ses vertus le perdirent. A la vue d'un pape dont l'esprit de paix devait ramener le calme parmi les Chrétiens, dont le désintéressement faisait espérer la fin des abus, le clergé prit l'alarme. Après de cruelles persécutions que lui firent essuyer les cardinaux, et qu'il souffrit avec une patience évangélique, Célestin mourut dans la prison de *Fumone* où son successeur l'avait fait enfermer. Ce successeur est *Benoit Caietan*, le pape Boniface VIII. Au siècle suivant, nous le verrons déployer son caractère.

Aucun des moyens propres à conserver leur autorité despotique n'était négligé par les papes. Des légats établis auprès de toutes les Cours, ramenaient violemment au joug théocratique les Souverains qui tentaient de s'en affranchir : des légions de moines dont le nombre grossissait à chaque instant, entretenaient chez le peuple l'idée d'une puissance unique, celle du souverain Pontife. En vain, les cris des gens sensément pieux, s'élevaient-ils contre la déplorable activité des recrutemens monastiques, la politique romaine, tout en feignant de reconnaître la justice de ces réclamations, se gardait bien d'y faire droit. C'est ainsi que l'habile Innocent III,

pour condescendre aux prières des deux rois qu'un intérêt présent forçait à ménager, fait passer, au concile de Latran, un décret tendant à défendre l'établissement de nouveaux ordres religieux, tandis que, sous-main, il favorise toutes les nouvelles institutions de ce genre.

Dans le grand nombre de communautés religieuses que ce siècle vit fonder, il en est plusieurs dont l'existence d'un jour, mentionnée par quelques historiens ecclésiastiques, peut à peine être constatée. Ce serait abuser du tems que de faire apparaître ici des fantômes de moines qui ne purent imposer même à l'esprit grossier de leurs contemporains. Il doit suffire que nous fassions connaître avec exactitude les associations monastiques qui, à raison de leur durée, ou de leur influence sur les événemens, ont acquis le droit de figurer dans l'histoire.

C'est uniquement sous le premier rapport que nous parlons des frères *Servites*, ainsi nommés parce qu'ils se consacraient au service de la bienheureuse Vierge Marie. Un établissement beaucoup plus utile et bien plus dans les voies chrétiennes, est celui des *Mathurins*, qu'on appelle aussi *frères de la Trinité*, ou *religieux de la rédemption des Captifs*. Ces moines contractaient l'obligation d'aller en Palestine racheter les Chrétiens prisonniers des Mahométans. Le même esprit de charité ne présida point à la formation des deux autres ordres célèbres, ceux des

Dominicains et des *Franciscains*. Nous allons en montrer l'origine.

Dominique, natif du village de Calaroga, en Espagne, chanoine d'Osma, descendant de l'illustre maison des Guzman, fut le plus fougueux partisan de la suprématie du pape. Il s'indignait à l'idée qu'on pût la méconnaîre. Résolu de rétablir à tout prix *l'unité dans l'Eglise*, il se rend en France, afin de soumettre les Albigeois. Sa logique, son éloquence, seuls moyens dont, jusqu'alors, il pouvait disposer, ne peuvent toucher les dissidens. Alors il se rend à Rome, et obtient du pape l'autorisation de fonder un nouvel ordre qui travaillera sur toutes choses à l'extirpation de l'erreur, à la destruction des hérétiques. En principe, cette congrégation vivait sous la règle de Saint-Augustin; depuis, Dominique lui imposa la discipline monastique. Ses membres devaient faire abandon de leurs possessions, de leurs revenus, se lier au vœu de pauvreté, et ne subsister que d'aumônes. Le nom de *frères prêcheurs* qui leur convint tant qu'ils se bornèrent à prêcher les hérétiques, fut changé plus tard en celui de *Dominicains* : ce dernier titre rappelait leur fondateur, et ne faisait pas contradiction avec les nouveaux moyens de conversion qu'ils adoptèrent. Les prêcheurs reçurent par-tout un bon accueil, mais nulle part, aussi brillant qu'en Angleterre. A Londres, les échevins leur donnèrent deux rues entières, sur le bord de la Tamise, pour y bâtir un couvent. Ce quartier se

nomme encore *Black-Friars*, ou *moines noirs*. Il est surprenant que les réformés Anglais aient conservé, sur un des points les plus fréquentés de leur capitale, un nom qui rappelle le triomphe des plus cruels ennemis de la réforme.

François, fils d'un marchand de la ville d'Assise, en Ombrie, est le père des *Franciscains*. L'excès de la débauche le conduisit à l'excès de la piété. Son cœur, long-temps bouleversé par les passions, aspirait au calme de la retraite. François sollicite d'Innocent III le privilége d'établir une nouvelle communauté. Il promet, dans ses disciples, d'ardens prédicateurs d'une obéissance aveugle aux volontés du pape. L'autorisation est accordée. Honorius III la confirma par la suite, en y ajoutant des prérogatives immenses. Les Franciscains pouvaient prêcher, confesser et donner l'absolution sans la permission des évêques. En outre, ils étaient chargés de distribuer les *Indulgences*; c'est ainsi qu'on nommait le rachat, à prix d'argent, de certaines pénitences imposées aux pêcheurs, ou de certains devoirs auxquels étaient soumis les Chrétiens en général. Ces indulgences, les évêques en avaient eu d'abord la libre disposition, et, il faut le dire, l'énorme profit : les papes s'en étaient emparés ; les Franciscains devaient les distribuer au nom et dans l'intérêt du souverain Pontife. François exigeait aussi de ses disciples le vœu de la plus stricte pauvreté. Les Franciscains, les Dominicains, les Carmes et les ermites de Saint-

Augustin formaient les *quatre ordres mendians.*

A peine institués, les moines mendians remplissent la chrétienté de leurs querelles. Les priviléges dont ils jouissent les rendent odieux aux évêques; l'insubordination qui les caractérise les porte à la révolte contre leurs chefs; le désir de tout envahir les brouille avec les écoles; l'ambition de primer les fait se déchirer entr'eux.

Les Dominicains intentent un procès à l'Université de Paris. Ces religieux prétendaient avoir droit à la possession de deux chaires de théologie, alors seules existantes. L'Université repousse leurs prétentions, et rend un décret pour les exclure à toujours d'une de ces chaires. Les Dominicains évoquent l'affaire au tribunal du pape; ils obtiennent gain de cause. Ce pape était Alexandre IV, le plus tendre protecteur qu'aient jamais eu les moines. L'Université lutta quelque tems, malgré la décision du souverain Pontife: elle fut obligée de céder à l'autorité temporelle. Un docteur, *Guillaume de Saint-Amour* qui, dans cette affaire, s'était distingué par son zèle en faveur du corps universitaire auquel il était attaché, non moins que par ses attaques véhémentes contre les ordres mendians, se vit obligé de quitter la France.

Vainqueurs de l'Université, les Dominicains déclarent la guerre aux Franciscains : ceux-ci refusaient de reconnaître la suprématie de l'ordre de Saint-Dominique. Le pape est supplié de prononcer. Mais, en cette circonstance, une décision ne pouvait manquer

de blesser des moines : Alexandre IV se borne à recommander paternellement la paix, et laisse la question de primatie indécise.

Par ce demi-triomphe, les disciples de Saint-François d'Assise s'étaient procuré la paix au-dehors. Ils se divisent entre eux, et c'est dans leur règle qu'ils trouvent des élémens de discorde. Saint-François, se fondant sur un passage de l'Évangile, avait prescrit à son ordre la plus absolue pauvreté. Quelques Franciscains argumentent de ce précepte que rien ne peut leur appartenir, pas même les choses qu'ils emploient aux premiers besoins de la vie. D'autres, moins sévères, réclament contre une semblable interprêtation. Le repos de la cour de Rome est de nouveau troublé par les clameurs des moines. Grégoire IX se flatte de ramener la concorde. A cet effet, il entreprend d'expliquer, en l'adoucissant, la règle de Saint-François. Les Franciscains rigides, autrement appelés *spirituels*, rejettent l'explication de Grégoire IX, et refusent tout adoucissement. Innocent IV adopte le système de son prédécesseur; il apporte la violence de son caractère au soutien des Franciscains mitigés. Par son ordre, *Crescence*, général de l'ordre de Saint-François, exige impérieusement l'exécution de la règle modifiée par Grégoire IX : les rebelles sont exilés, ou mis en prison. *Jean de Parme*, nouveau général, fait triompher les spirituels qu'il rappelle de l'exil, ou qu'il rend à la liberté, et rétablit les anciens statuts dans leur

pleine rigueur. Accusé devant Adrien V, comme rebelle aux lois du Saint-Siége, et par conséquent hérétique, Jean de Parme est expulsé. *Bonaventure*, qui le remplace, s'efforce de ranger à l'ordre le troupeau turbulent dont il avait pris la conduite. Sous les yeux de leur nouveau général, les Franciscains tiennent un chapitre dans lequel ils censurent outrageusement les décisions des deux papes Grégoire IX et Innocent IV. Nicolas III dissimule les affronts que vient de recevoir la papauté ; il croit satisfaire les Franciscains rigides, en décidant que l'usage des choses nécessaires au soutien de leur vie, appartient aux enfans de Saint-François; mais la propriété de ces objets, ajoute la constitution de Nicolas, ne peut être disputée au Saint-Siége.

Les moines, partisans de l'absolue pauvreté, ne voulaient pas même de l'usufruit. Un de leurs frères, *Pierre d'Olive*, Languedocien, les excite à la révolte. Son extérieur pieux, son audace contre un pouvoir qui devenait insupportable, attiraient à ce fanatique la vénération du peuple. Mécontent des décisions pontificales sur les affaires de son ordre, d'Olive choisit l'Apocalypse pour instrument de sa vengeance. En expliquant ce livre, il montre Saint-François comme l'*Ange*; le pape est la *bête*, et l'église de Rome doit se reconnaître dans la *prostituée de Babylone*. Sous un tel chef, les Franciscains spirituels trouvent assez de force pour chasser leur général *Mathieu de Aqua Sparta*, attaché à la constitution

de Nicolas III, et pour le remplacer par *Raimond Goffredi* dont ils connaissaient le dévouement. Leur triomphe ne fut point troublé par le pacifique Célestin V. Ce pontife, si digne de vénération, jugea prudent de laisser s'agiter dans l'obscurité de leurs cloîtres, des moines que l'autorité de la raison ne pouvait ramener. Les Franciscains crurent lui en témoigner leur reconnaissance, en donnant à une branche de leur ordre le nom de *Célestins*. A son avénement au pontificat, Boniface VIII veut qu'on adopte les sentimens de Grégoire IX et d'Innocent IX : il livre les moines rebelles aux inquisiteurs : c'était trancher vigoureusement la question ; c'était encore établir, avec une évidence effrayante, la suprématie de l'ordre de Saint-Dominique sur celui de Saint-François.

Aussi, faut-il convenir que les papes avaient de justes griefs contre les Franciscains. Sans revenir à Pierre d'Olive et à son commentaire de l'Apocalypse, un nommé *Joachim*, abbé de *Flora*, dans la Calabre, venait de publier un gros recueil de prophéties bien anti-papales. Ces prophéties annonçaient la prochaine destruction de l'église Romaine, une autre fois comparée à la prostituée de Babylone; elles promettaient un nouvel évangile plus parfait, dont la prédication était réservée à des ministres pauvres et austères, que Dieu susciterait pour cette glorieuse mission. Joachim divisait le temps en trois époques : les deux premières, imparfaites, on les

avait déjà vu s'écouler sous le règne du *pére* et du vieux Testament ; sous l'empire du *fils* et du premier évangile ; la troisième, l'époque de perfection qui devait être marquée par l'incarnation du *Saint-Esprit* et la promulgation de l'évangile parfait, allait commencer. Les Franciscains spirituels adoptèrent avidement ces rêveries, en se les appliquant : ils se regardaient comme les apôtres du nouvel évangile, et voyaient le Saint-Esprit incarné dans leur patron. Ils répandirent jusqu'à profusion le livre de Joachim, qu'ils appelaient *l'Évangile éternel*, *l'Évangile de Saint-François*, après l'avoir augmenté d'une introduction où ils se montraient destinés à l'accomplissement des nouvelles prophéties, et redoublaient d'invectives contre l'église de Rome. Alexandre IV, à qui l'ouvrage de Joachim et l'introduction avaient été dénoncés, resta long-temps à pouvoir vaincre sa tendresse pour les moines : il se décida pourtant à les supprimer ; ensuite, aux pressantes instances du clergé, Alexandre, faisant un effort sur lui-même, permit qu'on brulât publiquement ces deux ouvrages, objets d'un scandale général. On peut croire que Boniface VIII, en livrant les Franciscains spirituels aux Dominicains inquisiteurs, se rappelait le commentaire de l'Apocalypse du franciscain Pierre d'Olive, et les prophéties de Joachim, augmentées d'une introduction par le franciscain *Gerhard*.

Au milieu de tant de puérilités, enfans du loisir monastique, de tant d'absurdités, toujours ridi-

cules en principe, et trop souvent affligeantes en résultat, l'esprit humain ne pouvait qu'être entravé dans sa marche. Les études sont devenues plus actives; mais gênées par les limites qu'a posées la superstition, enchaînées au cours que le fanatisme a tracé, leur redoublement d'activité ne produit aucun fruit réel. Ainsi les Grecs consument en de futiles controverses, le feu d'imagination qu'ils ont hérité de leurs ancêtres : ils ont triomphé quand ils ont proclamé la prééminence de Platon sur Aristote.

En Occident, les études sont encouragées principalement par deux Souverains bien capables d'avoir désiré en changer la direction : nous voulons parler de Frédéric II, un des hommes les plus instruits de son temps, et d'Alphonse X, roi de Castille, dont on connait les travaux astronomiques. Des académies se fondent dans presque toutes les villes d'Europe : ces sociétes savantes forment un nouveau pouvoir politique ; c'est-à-dire qu'elles ont leur juridiction particulière, et se gouvernent d'après des lois qui sont leur ouvrage : les priviléges, les immunités dont les professeurs jouissent, s'étendent jusqu'aux étudians. L'académie de Paris conserve le premier rang. Elle doit sa distinction et le nom d'*Université*, qu'elle prend vers le milieu de ce siècle, à l'universalité des connaissances qu'on y professe. Les docteurs de cette université se divisent en quatre colléges ou facultés : chaque collége est placé sous la surveillance d'un doyen. La faculté de théologie

doit sa fondation à *Robert de Sorbonne*, ami intime et conseiller de Saint-Louis : le nom de l'établissement a long-temps rappelé celui du fondateur.

Toutefois, nous le répétons, l'enseignement ne pouvait sortir du cercle tracé ; d'après la méthode imposée, les progrès des sciences devaient connaître leur point de station. C'est pour avoir tenté de donner un nouvel essor aux esprits, en les arrachant à la routine, que le savant franciscain, *Roger Bacon*, essuya les plus violentes persécutions ; que le philosophe *Arnaud de Villeneuve* et *François de Abano*, célèbre médecin de Padoue, après leur mort, traités de magiciens et d'hérétiques, furent poursuivis jusques dans leurs tombeaux.

La tyrannie scholastique a composé son code des principes philosophiques d'Aristote ; car, en Occident, Aristote l'emporte sur Platon. La destinée diverse de ces deux philosophes s'explique par la différence de leur génie. Le philosophe de Stagyre éprouva néanmoins de nombreuses vicissitudes dans sa fortune ; ses écrits furent souvent traités comme hérétiques, livrés au feu ; et lors même qu'il sembla le mieux établi, son empire n'était point exempt de divisions. Ici, à la tête des nouveaux péripatéticiens, nous voyons l'empereur Frédéric II, les Dominicains et les Franciscains, une fois réunis, le *docteur irréfragable Alexandre Hales*, professeur de philosophie à Paris ; l'*universel Albert-le-Grand*, évêque de Ratisbonne, et le *docteur évangélique*, *le grand*

luminaire du monde scholastique, *Saint Thomas d'Aquin.* Le grand crime de Roger Bacon, d'Arnaud de Villeneuve et de François de Abano fut de combattre contre Aristote, pour la cause du perfectionnement.

La doctrine spéciale de l'église ne quitte pas non plus son ancienne sphère. L'allégorie sert toujours de guide dans l'explication des écritures : interpréter les livres sacrés d'après ce mode, c'est en *extraire la moëlle*, en faire jaillir le *suc interne.* Le fanatisme continue de déshonorer la religion. Des insensés, sous le nom de *flagellans*, parcourent les villes en se fustigeant d'une manière hideuse. Ces extravagances passent pour le comble de la perfection chrétienne.

Cependant le nombre des dogmes s'accroît, et des points de controverse sont fixés. Au concile de Latran, Innocent III fait une loi de la confession auriculaire : jusqu'alors, on avait pu se confesser moralement à Dieu. Le même pontife, dans le même concile, fixe la doctrine, incertaine jusqu'ici, de la présence réelle au sacrement de l'Eucharistie; il invente le mot de *transsubstantiation* pour caractériser ce mystère, Dans la suite pourtant, un docteur de l'université de Paris, nommé *Jean Pungens Asinus*, voulut rénouveler la dispute an sujet de la présence réelle ; il proposait le mot *consubstantiation*, plus conforme à la doctrine qu'il professait ; malgré la subtilité du docteur parisien, le canon du concile de Latran conserva toute sa force.

Les papes s'efforcent de ramener l'église Grecque à l'unité de doctrine, et surtout à la dépendance du Saint-Siége. Des Franciscains avaient échoué déjà dans le projet de réunion, sous le pontificat de Grégoire IX ; d'autres religieux du même ordre, envoyés d'Urbain IV, ne réussirent pas mieux. Michel Paléologue, par des motifs purement politiques, court au-devant de la cour romaine : il offre de payer le secours des princes Chrétiens contre les Mahométans, en sacrifiant l'indépendance de l'église d'Orient. Ce monarque, sans s'arrêter aux réclamations de son clergé, envoie des ambassadeurs au concile de Lyon que préside Grégoire X. Au nom de tout le clergé grec, *Veccus*, le plus notable des ambassadeurs de Michel, déclare en plein concile adhérer aux principes de l'église Romaine, et reconnaître la prééminence du pape sur le patriarche grec. A son retour à Constantinople, Veccus est promu au patriarchat pour prix de ses négociations. Ce triomphe de l'église Romaine, en Orient, n'est pas de longue durée. Andronic, fils de Michel, à la suite d'un concile formé d'évêques Grecs, et tenu à Constantinople, rend un décret pour annuler le traité qu'avait signé Veccus : ce patriarche est exilé, après avoir été solennellement déposé.

Les rites s'augmentent d'une fête nouvelle en l'honneur du saint Sacrement. Tous les historiens attribuent l'invention de cette solennité aux visions d'une dévote de Liège. Nous croyons bien plutôt

que la fête du saint Sacrement et la procession qu'on célèbre en ce jour, furent instituées afin de mieux inculquer dans les esprits la nouvelle doctrine de la présence réelle.

Les troubles intestins, qui, depuis plusieurs siècles, agitent si douloureusement le sein de l'église, acquièrent une nouvelle intensité. Les abus de la puissance pontificale leur avaient donné naissance; un retour aux préceptes de l'évangile en aurait infailliblement amené la fin; mais les papes, jaloux de conserver intact leur pouvoir usurpé, refusent toutes concessions, et le rétablissement de la paix de l'Église est confié à des moines, transformés en bourreaux.

Tolérés par *Raimond VI*, comte de Toulouse, les Albigeois se maintenaient en Languedoc: leurs rangs se grossissaient tous les jours des Chrétiens qui ne retrouvaient plus leur religion dans les abus qu'avaient introduits les moines et le clergé. Pour arrêter les progrès de la dissidence, Innocent III envoie en Languedoc, trois légats munis de pleins pouvoirs, et revêtus du titre d'*inquisiteurs*. Ces légats sont: *Saint Dominique*, fondateur de l'ordre qui porte son nom; *Rainier* ou, selon Fleury, *Raoul*, moine de Citeaux et *Pierre de Castelnau*, autre moine de la même communauté. Les inquisiteurs avaient prêté serment aux mains du pape, de rechercher les hérétiques jusque dans *les forêts* et *les grottes*, et de *les exterminer sans pitié*. Ce serment n'est que trop

*

bien tenu. Le peuple qu'indigne l'excès des cruautés des legats, se soulève contre eux. Un des membres du triumvirat inquisitorial, Pierre de Castelnau, meurt assassiné sur les terres du comte de Toulouse. Aussitôt une croisade est dirigée contre les Albigeois. *Arnaud*, abbé de Citeaux, en a la direction; *Simon*, comte de Montfort, le commandement, et Raimond condescend à faire partie de cette expédition entreprise contre ses propres sujets. Cependant, malgré sa condescendance, Raimond devient bientôt suspect de trop d'attachement à ses sujets hérétiques. Il est dépouillé de ses états, au profit de Simon de Montfort. Innocent III prononce la sentence en plein concile de Latran. Cet acte de violence produit l'effet de replacer Raimond à la tête des Albigeois. Simon meurt sans avoir pu jouir de la donation du pape, Raimond ne lui survit que trois ans. *Raimond VII*, et *Amauri* de Montfort continuent la guerre, déplorable héritage de leurs pères. Le premier touchait à la victoire. Honorius III demande secours à Louis IX. Le Roi de France saisit avec joie l'occasion de combattre des hérétiques, ou peut-être ne fait-il que céder à l'espoir de dépouiller son vassal. Accablé de toutes parts, Raimond est obligé de signer une paix honteuse. Bientôt le chagrin moissonne en lui le dernier rejeton de la maison de Toulouse. Le pape et Louis IX se partagent les dépouilles du prince dont ils ont abrégé les jours. A cette injustice, Louis IX ajouta la cruauté de livrer

aux inquisiteurs les Albigeois qui refusèrent de se soumettre au pape.

Dans son origine, due aux conceptions de Saint-Dominique et d'Innocent III, l'inquisition n'était qu'une espèce de commission temporaire et locale. Rome appréciant la solidité d'un pareil appui, veut en faire un tribunal permanent, étendant sa juridiction sur tout le monde chretien. *Romain*, cardinal de Saint-Ange, assemble un concile à Toulouse ; il y fait décréter, pour chaque ville de la chrétienté, l'érection d'un conseil d'inquisiteurs, composé d'un ecclésiastique et de trois laïques. Grégoire IX désapprouve le décret des pères de Toulouse : il confie aux Dominicains exclusivement le soin de poursuivre l'hérésie, la magie, le sortilége et le judaïsme ; car les inquisiteurs étaient juges en autant de matières. Au reste, il affranchit les Dominicains de toutes règles dans l'information contre les accusés. De là naquit une institution dont l'atrocité n'eut jamais d'égale : l'inquisition n'inspirait pas moins d'effroi par les ténèbres de sa procédure, que par la cruauté de ses exécutions. Les premiers de ces tribunaux de terreur s'élevèrent en face des Albigeois à Toulouse et à Carcassonne.

La France dut à Louis IX de voir naître dans son sein le fléau de l'inquisition. Ce monarque, avait, par le secours de ses armes, amené les inquisiteurs à triompher des Albigeois ; il fit servir l'autorité de ses lois au soutien du hideux pouvoir judiciaire qui

s'élevait pour l'épouvante des peuples et des souverains. L'édit que Louis IX publia, vers le commencement de son règne, contre les hérétiques, et qu'on appelle *cupientes*, parce qu'il commence par ce mot latin, ne semble aujourd'hui, qu'un monument d'exécrable intolérance ; alors, il fut un acte de complicité, sans doute involontaire, mais réelle, dans plusieurs milliers d'assassinats. Toutefois, l'inquisition ne reçut point, en tous lieux, le même accueil. Les inquisiteurs furent chassés de plusieurs contrées ; dans quelques villes, on les massacra. *Cenrad de Marpourg*, un d'entr'eux, menaçait de couvrir l'Allemagne de bûchers ; les Allemands en firent prompte justice.

Les nouvelles rigueurs sont loin de produire l'effet qu'on s'en était promis : en présence de l'inquisition, et comme pour braver ses supplices, les hérétiques ne cessent de se multiplier.

Quelques exaltés des deux sexes, qui ont pris le nom de *frères et sœurs du libre Esprit*, se disséminent en Italie, en France et en Allemagne. Ce sont eux que les vieux historiens allemands ont appelé *Bégards*, et les anciennes chroniques italiennes *Bicorni* : les Français de l'époque leur donnèrent les qualifications ridicules de *Béguins* ou *Béguines* et de *Turlupins*. Les frères du libre esprit soutiennent que les vrais enfans de Dieu, naissant libre, doivent vivre et mourir tels. Vêtus d'une manière bizarre, ils errent de ville en ville, en mendiant

leur pain ; ils fuient le travail comme un obstacle à la contemplation, comme une entrave au commerce avec le père des esprits. Les lois, les cultes, l'évangile ne sont pour eux que des objets de mépris ou de dérision. L'inquisition s'empare de ces êtres égarés, mais paisibles, et les fait brûler impitoyablement. Exaltant leur courage par leur conviction, du milieu de leurs bûchers, les frères du libre Esprit insultent à leurs bourreaux.

Amauri, professeur de théologie à l'université de Paris, avait enseigné que Dieu c'est l'univers ; que non seulement les formes, mais encore la matière ou la substance de ce qui existe, procèdent de la divinité où tout retourne comme à sa source. Par l'effet de sa prudence, Amauri était mort en paix. Son système avait trouvé de nombreux partisans. Leur indiscrétion réveille les inquisiteurs, furieux d'avoir laissé échapper un hérétique. Mais les barrières des tombeaux, de tout temps, réputées sacrées, ne peuvent arrêter l'inquisition ; les ossemens d'Amauri sont déterrés, jugés et livrés aux flammes. Dans la suite, les disciples de ce philosophe périrent la plupart, victimes du pouvoir inquisitorial.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

Les papes font prêcher, sans fruit, de nouvelles croisades. Ils emploient vainement les indulgences pour ranimer ces entreprises que l'expérience avait à jamais anéanties, en les démontrant si funestes. Cependant, le Christianisme, introduit en Chine par des missionnaires paisibles, y prospère sous la protection de la dynastie Tartare. Dans le nord de l'Europe, les chevaliers Teutoniques continuent à faire triompher l'évangile, tout en méprisant ses lois. Les rois chrétiens d'Espagne arrachent tous les jours quelques portions de territoire aux princes Arabes, et quelques milliers d'hommes au Koran.

Ces succès, qui ne sont pas tous durables, ont, en Orient, une affligeante compensation. *Timur-Bec*, si fameux sous le nom de *Tamerlan*, mahométan *Sunnite*, c'est-à-dire, de ceux qui regardent *Ali* comme premier et légitime successeur de Mahomet; Tamerlan, dès qu'il a satisfait son ambition, songe aux intérêts de sa secte. Vainqueur de *Bajazet*, empereur des Turcs, et devenu par ses conquêtes possesseur de la plus grande partie de l'Asie, il ne

laisse aux Chrétiens de ses nouveaux états que le choix de la mort ou de l'apostasie. Par suite des mesures de Tamerlan, l'Asie est enlevée aux espérances des Chrétiens.

En Occident, la conduite peu mesurée des papes accumule les dangers autour du Christianisme. Boniface VIII occupe le Saint-Siége. Ce pontife notifie brusquement à *Philippe-le-Bel* que tous les rois de la terre sont soumis à l'autorité des papes, aussi bien pour le temporel que pour le spirituel. En bravant ainsi le roi de France, Boniface affectait de vouloir replacer sous la juridiction pontificale un évêque rebelle que Philippe faisait poursuivre; en réalité, l'ordre que ce prince avait donné de faire contribuer le clergé français aux charges de l'état, excitait le ressentiment de Boniface. Il faut en convenir, dans la réponse de Philippe au pape, la dignité royale est tout-à-fait mise en oubli. Boniface répliqua par la fameuse Bulle *unam sanctam* où il soutient que Jésus-Christ a placé aux mains du chef de l'église un glaive temporel aussi bien qu'un glaive spirituel; que quiconque a la hardiesse d'en douter mérite le sort des hérétiques et des réprouvés. De son côté, Philippe accuse Boniface VIII d'hérésie et de simonie. Alors sont employées les grandes mesures de la cour de Rome : Philippe est excommunié; son royaume est mis en interdit.

D'une et d'autre part, même violence, mêmes excès. Sur les ordres de son maître, *Guillaume de*

Nogaret, gentilhomme français, passe en Italie afin d'y arrêter le pape et le conduire à Lyon où devait le juger un concile dévoué à Philippe-le-Bel. Secondé par la puissante famille des *Colonnes*, alors ennemie des papes, Nogaret parvient à se rendre maître de Boniface dans *Anagni*. En cette conjoncture, le pape conserve toute sa dignité ; ses ennemis s'avilissent au point de le frapper brutalement. Les habitans d'Anagni que révolte l'extrême lâcheté des satellites de Philippe, délivrent Boniface VIII leur compatriote, et le conduisent à Rome où il meurt dès son arrivée, à ce qu'on présume, des mauvais traitemens qu'il avait essuyés.

On peut accorder à Voltaire que Boniface VIII était plus savant que Grégoire VII en droit canon; mais quelle prodigieuse différence entre ces deux pontifes pour ce qui concerne la connaissance de leurs siècles et l'habileté à mettre en œuvre cette connaissance ! Assurément, à la place de son successeur, Grégoire VII, tout en conservant l'orgueil du triomphe, eut cédé à Philippe dont le caractère entreprenant pouvait trouver un appui dans les dispositions de son peuple, déjà moins favorables à la cour de Rome. Par sa fermeté toujours raisonnée, Grégoire VII avait établi solidement le trône pontifical ; par son intempestive opiniâtreté, Boniface VIII le poussa vers le déclin.

Les fautes de Boniface VIII n'échappent point à son successeur, pontife modeste autant que sensé.

Dès son avènement au pontificat, *Nicolas Boccacini, Benoit XI* efface les actes de fureur auxquels son prédécesseur s'était laissé emporter : l'excommunication de Philippe-le-Bel est levée et la France sort de l'interdit ; c'est-à-dire que les Français peuvent reprendre les exercices du christianisme. Toutefois, la condescendance de Benoit XI ne va pas jusqu'à permettre de porter atteinte à la dignité pontificale : il résiste constamment à Philippe qui veut faire noter d'infamie la mémoire de Boniface VIII, et refuse irrévocablement l'absolution à Nogaret, coupable d'avoir outragé ce pontife en le frappant.

A la mort de Bénoit XI, Philippe-le-Bel, sans cesse préoccupé de son ressentiment contre la mémoire de Boniface VIII, fait élire pape, sous le nom de *Clément V*, *Bertrand de Got*, archevêque de Bordeaux, dont il connaissait le dévouement servile. Afin d'avoir sous sa main l'instrument de ses vengeances, Philippe persuade au nouveau Pontife de tranférer le Saint-Siége dans la ville d'Avignon. Cette translation fut une des plus puissantes causes du discrédit de la puissance papale. Rome se dépouilla de tout respect pour son souverain éloigné ; les Gibelins ravagèrent le patrimoine de Saint-Pierre, demeuré sans défense ; et les papes, privés des revenus de leurs domaines d'Italie, ne purent soutenir la splendeur de leur cour qu'au moyen de manœuvres fiscales, propres à déconsidérer universellement le chef d'une religion qui recommande, sur toutes

choses, le désintéressement et l'humilité. Livré aux obsessions de celui qui avait été son roi et son bienfaiteur, Clément V accorde l'absolution de Nogaret. Dans un successeur de Grégoire VII et d'Innocent III, cette indulgence était une faute : Clément V pouvait en commettre une plus grande : il sut l'éviter. Par ses prières, par ses larmes, il parvint à sauver la mémoire de Boniface VIII, que Philippe s'obstinait à vouloir flétrir d'une condamnation solennelle.

Par suite de la translation du siége pontifical dans la ville d'Avignon, les cardinaux français avaient enlevé la prépondérance du nombre aux cardinaux des autres nations. Il fallait donc s'attendre à l'élection d'un pape français aussi long-temps que les électeurs de cette nation disposeraient de la pluralité des suffrages : autre motif de mécontentement pour les Italiens.

Jacques d'Euse, natif de Cahors, cardinal, évêque de Porto, remplace Clément V ; c'est Jean XXII. A l'avarice la plus sordide, ce pontife joignait une dangereuse imprévoyance. Jamais on ne vit de pape exploiter avec une ardeur plus scandaleuse les moyens de grossir le trésor pontifical : entre ses mains, les *indulgences*, les *taxes de la Chancellerie apostolique*, les *annates*, les *réserves*, les *provisions*, les *expectatives* doublèrent leur produit. Une querelle entre deux Princes allemands lui fournit la malheureuse occasion de montrer son imprudente

turbulence. Louis de Bavière et Frédéric, duc d'Autriche, se disputaient le trône impérial auquel les avaient portés leurs partisans respectifs. Le temps et surtout le souvenir de Philippe-le-Bel rendaient les principes de Grégoire VII et d'Innocent III désormais impraticables : c'est ce que Jean XXII ne sut pas comprendre. Il veut disposer de l'empire, et s'ériger en juge des deux compétiteurs. Louis de Bavière, vainqueur de son antagoniste, méprise les prétentions du pape, et s'empare de la couronne impériale qui lui appartient par droit de conquête et par droit d'élection. Jean XXII voit une hérésie dans ce procédé ; il excommunie et dépose l'Empereur qui, à son tour, fait élire un nouveau pape, *Pierre de Corbieri, Nicolas V*. Jean XXII meurt au plus fort du démêlé. Le compétiteur que Louis de Bavière lui avait opposé, s'était démis de la papauté, par amour de la paix.

Un autre cardinal français, *Jacques Fournier*, sous le nom de *Benoit XII*, occupe la chaire Apostolique. Il met tous ses soins à réparer les fautes de son prédécesseur. Il reconnaît les droits de Louis de Bavière au trône impérial ; s'il ne rappela point ce prince à la communion de l'Église, ce fut pour céder au roi de France qui se croyait intéressé à laisser subsister des germes de discorde dans l'Empire.

En effet, *Clément VI*, auparavant *Pierre Roger*, cardinal de Saint-Nérée et de Saint-Achille, pour seconder les vues politiques de son ancien Souve-

rain, refuse de reconnaître un empereur, toujours frappé d'excommunication. Louis de Bavière est encore une fois déposé : les électeurs reçoivent du nouveau pape l'ordre d'élire *Henri VII*, fils de Charles IV. Cette démarche violente de Clement VI menaçait l'Empire de nouveaux troubles; il n'en fut préservé que par la mort du pape et celle de Louis de Bavière. C'est Clément VI qui acheta de Jeanne, reine de Naples, la souveraineté d'Avignon.

A Clément VI succède *Etienne Albert*, cardinal français, évêque d'Ostie, *Innocent VI*. C'est un des pontifes qui ont porté le plus dignement la tiare. Les Chrétiens furent édifiés de ses vertus ; les hommes égarés admirèrent sa modération ; les opprimés trouvèrent toujours protection dans sa justice, et les savans dont il appréciait les travaux, eurent en lui souvent un guide, constamment un soutien.

Guillaume Grimaud, abbé de Saint-Victor à Marseille, est élu, sous le nom d'*Urbain V*. Ce fut, dit-on, pour céder aux vœux des Romains qu'il reporta le siége pontifical à Rome. Ces vœux n'étaient point unanimes, puisque Urbain se vit bientôt obligé de reprendre le chemin d'Avignon : il mourut dans cette ville. Il est vrai, qu'en quittant Rome, Urbain V déclare qu'il va réconcilier les rois de France et d'Angleterre ; mais qui ne voit ici l'un de ces prétextes où se réfugie l'orgueil souverain humilié ? Ce fut incontestablement la haine des Romains contre les papes français qui obligea le pape Urbain V à

s'éloigner de Rome. La même cause en fit sortir précipitamment *Pierre Roger*, *Grégoire XI*, qui n'y était retourné qu'à la sollicitation de Sainte Catherine de Sienne.

La cause que nous venons d'assigner à la fuite des deux derniers papes est, selon nous, pleinement confirmée par l'élection du successeur de Grégoire XI. A la mort de ce pontife, *Barthélémy de Pregnano*, *Napolitain*, archevêque *de Bari*, est élu sous le nom d'*Urbain VI*. Les cardinaux français conservaient cependant l'avantage du nombre : en nommant un Italien, ils veulent rétablir le Saint-Siége, à l'abri de toute commotion, aux lieux où il s'était élevé, et dans lesquels, pour des raisons politiques, il devait se maintenir.

Le caractère violent d'Urbain VI rend infructueuses les intentions des cardinaux, qui, fatigués des mauvais traitemens que leur fait sans cesse essuyer le nouveau pontife, le déposent et mettent à sa place *Robert*, comte de Genève, le pape *Clément VII*. Cependant Urbain refuse d'abandonner la tiare. La Chretienté se divise entre ces deux papes : la France, l'Espagne, l'Écosse et la Sicile reconnaissent Clément; le reste de l'Europe se maintient fidèle à Urbain. Le premier réside dans Avignon; le second tient son siége à Rome. Cette division, l'un des plus grands scandales donnés au monde chrétien, l'histoire, en son langage grave, l'appelle *schisme d'Occident*; la malignité contemporaine la nomma *nouvelle captivité de Babylone*.

Sa durée est de soixante ans pendant lesquels on voit constamment deux papes et quelquefois trois: ses effets sont de répandre la confusion parmi les Chrétiens, souvent indécis sur le pontife qu'ils doivent reconnaître pour légitime.

On s'était flatté que la mort de deux pontifes rivaux rétablirait l'unité dans le gouvernement de l'Eglise. La haine réciproque des cardinaux italiens et des cardinaux français rend illusoire cet espoir des Chrétiens, amis de la concorde. La faction italienne remplace Urbain VI par *Boniface IX*, le napolitain *Pierre Thomacelli* : le parti français fait succéder à Clément VII *Pierre de Luna*, espagnol, qui prend le nom de *Benoît XIII*. Les deux nouveaux papes ne se montrent pas moins intraitables que leurs prédécesseurs. Aucun motif ne peut les déterminer à descendre du siége Apostolique : chacun d'eux tâche de s'y maintenir en accablant son antagoniste d'anathêmes et de malédictions. Pour mettre fin à cette lutte de scandale, les évêques français, dans un concile tenu à Paris, déclarent également indignes de la tiare Boniface et Benoît. Les chrétiens de France voient l'Eglise privée de chef. Par suite de la décision du concile, et sur l'invitation de Charles VI, roi de France, les Avignonais traitent en prisonnier le pape Benoît XIII que son caractère entreprenant rend suspect. Malgré ces mesures de rigueur, le schisme se prolonge jusqu'au siècle suivant.

Protégés par tous les papes, les moines mendians ont acquis le plus grand crédit. Le respect qu'ils inspirent est tel que la plupart des Chrétiens ont la conviction que le froc, revêtu à l'article de la mort, aide puissamment au salut. Toutefois, il s'en faut beaucoup que les vertus de ces religieux justifient la vénération dont ils sont l'objet. Fidèles à leur esprit de turbulence, ils disputent sans cesse avec les corps enseignans; et, lorsque, soutenus de la puissance pontificale, ils ont remporté la victoire sur les Universités, ils se déchirent mutuellement. Ici, les Franciscains reprennent leur querelle sur l'absolue pauvreté de Jésus-Christ à laquelle les rigides enfans de Saint-François veulent conformer leur propre indigence. En sévissant cruellement contre ces fanatiques, Jean XXII ne fit que les attacher plus fortement à leurs idées. En les traitant avec douceur et ménagement, Benoît XII et Clément VI les ramenèrent à la raison. A peine d'accord sur les biens de ce monde, les Franciscains disputent sur la forme de leurs habits. Les uns, afin de mériter le titre de *frères mineurs*, affecté à leur ordre, veulent écourter leurs vêtemens; les autres tiennent obstinément à l'ampleur de leurs robes. Il n'est point dit que les papes soient intervenus dans leur querelle, aussi fut-elle bientôt terminée.

En détournant la vue de ces puérilités, on suit avec satisfaction les progrès des lumières. Les Grecs étudient et expliquent les chefs-d'œuvre de leurs

ancêtres. Toujours partagés entre Aristote et Platon, ils trouvent, dans leurs discussions philosophiques, l'occasion d'exercer leur esprit pénétrant.

Chez les Latins, le nombre des académies s'est accru.

Trois hommes célèbres par leurs ouvrages littéraires, se sont formés aux écoles d'Italie. Le premier, *Dante Alighieri*, commandera toujours l'admiration ; les deux autres, *Pétrarque* et *Boccace* sont encore lus avec intérêt et même avec reconnaissance par les admirateurs de la langue italienne.

L'étude du droit civil et du droit canon, moyen puissant d'arriver aux dignités ecclésiastiques et temporelles, est facilitée par les commentaires aujourd'hui bien lourds, mais alors admirés sans contestation, de *Barthole*, *Balde* et *Andræas*.

Aristote règne toujours en maître sur les écoles de philosophie. *Occam* et son disciple *Buridan* réveillent la querelle assoupie des Réalistes et des Nominaux. L'autorité des papes fait triompher les premiers ; afin de mieux assurer ce triomphe, l'Université de Paris rend un décret contre la doctrine d'Occam. L'astrologie, produit de la superstition Orientale, a trouvé accueil parmi les philosophes Latins ; mais l'ombrageuse susceptibilité des inquisiteurs contient la culture de cette vaine science dans les ténèbres.

La théologie est soumise aussi aux lois de la méthode péripatéticienne. Cependant les mystiques



s'élèvent avec force contre l'usage de soumettre au tribunal d'une humaine philosophie, des matières sur lesquelles on doit s'en rapporter entièrement à la révélation. Ils veulent que ceux qui se destinent au ministère sacré se bornent à l'étude de l'Ecriture sainte et des anciens Pères. De-là deux partis : les philosophiques ou scholastiques et les bibliques ; de-là surcroît de discorde dans les universités. Mais la fureur contentieuse de l'époque n'étant pas encore satisfaite, les scholastiques, pour compliquer les débats, se divisent entr'eux. *Jean Duns Scot*, franciscain anglais, en haine des Dominicains, attaque plusieurs points de doctrine de Thomas d'Aquin, Les enfans de Saint-Dominique défendent leur frère ; les Franciscains n'abandonnent point le leur. Déjà divisés sur tant de points, les Dominicains et les Franciscains renforcent leur animosité par les noms distinctifs de *Thomistes* et de *Scotistes*.

A la fin du siècle dernier, Benoît VIII avait institué le *Jubilé* ; il en avait fixé la célébration à la fin de chaque siècle. Ici, Clément VI rapproche la célébration de cette solennité, en décidant qu'elle sera célébrée tous les cinquante ans. Innocent V institue des fêtes en l'honneur de la lance, des cloux et de la couronne d'épines de Jésus-Christ.

Wiclef, docteur en théologie à Oxford, attaque les moines mendians, et adresse quelques légers reproches aux papes leurs protecteurs. Il est dépouillé du rectorat de Cantorbéry par l'archevêque

*

de cette ville. Il en appelle au pape Urbain V qui confirme la sentence. Alors Wiclef ne garde plus de mesures. Dénoncé à Grégoire XI, il allait être condamné dans un concile : la protection du duc de Lancastre le sauve, pour le moment, de l'excommunication. *Guillaume de Courtenay*, archevêque de Cantorberry, fait condamner Wiclef aux conciles de Londres et d'Oxford. Le résultat de ce procès fut que de vingt-trois opinions de Wiclef, dix furent condamnées comme des hérésies, et treize comme de simples erreurs. Wiclef se retira à *Lutterworth* dont il était curé; il y mourut paisiblement. Au siècle suivant, ses opinions furent condamnées au concile de Constance; son corps fut exhumé pour être brûlé publiquement; ses partisans furent persécutés avec fureur.

L'accusation d'hérésie servit aussi à perdre les Templiers dont Philippe-le-Bel convoitait les richesses. Plusieurs centaines de chevaliers furent traînés devant les tribunaux ecclésiastiques. La plupart confessent les crimes qu'on leur impute : ceux qui refusent de se reconnaître coupables expirent dans les tortures. Cinquante-six chevaliers de cet ordre sont brûlés à Paris, comme hérétiques et idolâtres. *Jacques Molay*, grand-maître de l'ordre, avait eu la faiblesse de se laisser arracher une partie des honteux aveux qu'on exigeait de lui. Il avait été condamné à une prison perpétuelle. Tout-à-coup, il rétracte ses premiers aveux. Il subit le

dernier supplice avec le frère du Dauphin d'Auvergne. L'ordre du Temple fut aboli au concile de Vienne, qui accorda les biens des Templiers aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

QUINZIÈME SIÈCLE.

Ferdinand-le-Catholique, maître du royaume de Grenade, d'où il a chassé les Sarrasins, publie un édit, d'après lequel il enjoint aux Juifs de sortir du royaume ; mais il y en eut beaucoup qui, pour se garantir de l'exécution de ce décret, feignirent d'embrasser l'évangile. Des tentatives sont faites pour convertir les Sarrasins restés en Espagne, après la destruction de leur gouvernement; tout moyen de persuasion étant inutile, le cardinal Ximénès fait livrer les Mahométans rebelles au bras séculier.

Vers la fin de ce siècle, les Portugais pénètrent jusques dans l'Éthiopie et les Indes. *Christophe Colomb* ouvre aux Européens un passage dans l'Amérique par la découverte des îles d'*Hispaniola*, de *Cuba* et de la Jamaïque; Améric-Vespuce aborde dans ce vaste continent. Les nouveaux Argonautes, qui découvrirent ces nations inconnues aux Européens, crurent qu'il était de leur devoir de leur faire connaître la vérité. Les Portugais convertissent à la foi chrétienne le roi de Congo et ses sujets. Des Franciscains et des Dominicains sont envoyés en Amérique pour en éclairer les habitans.

Le Christianisme décline de jour en jour en Orient. Il ne reste pas la moindre trace du Christianisme, dans ces contrées, à l'exception de la Chine, où le Nestorianisme est encore toléré.

La ruine de l'empire Grec devient une nouvelle source de malheurs pour l'église chrétienne, dans la plus grande partie de l'Europe et de l'Asie. Après que les Turcs se furent emparés de Constantinople, sous la conduite de *Mahomet II*, la cause du christianisme fut désespérée. Les Turcs soumirent le culte chrétien à des restrictions si sévères et si despotiques, qu'il n'en resta plus que l'ombre.

Tandis que Benoît XIII est privé de sa liberté, les affaires de Boniface IX prospèrent en Italie. Vainqueur de ses ennemis, ce dernier pontife voit à ses pieds les Romains. La prospérité le rend sourd à toutes les propositions qui lui sont faites pour l'extinction du schisme : l'obstination de Boniface procure à Benoît XIII sa liberté. Boniface meurt sans avoir cédé ; il est remplacé par *Innocent VII*, *Cosme de Meliorati*, *archevêque de Ravenne*, dont le règne très-court n'offre rien de remarquable. *Ange-Corario*, sous le nom de *Grégoire XII*, succède à Innocent VII. Toutes tentatives pour faire renoncer les nouveaux papes au siége apostolique, et rétablir l'unité, sont inutiles. La France, fatiguée du schisme et des tumultes qu'il cause, se décide encore à ne reconnaître aucun des deux pontifes rivaux. Benoît XIII répond, à cette détermination, par un bref

d'excommunication contre quiconque lui proposera la cession, et tentera de lui enlever toute juridiction ecclésiastique. Ce mouvement de dépit est fatal pour Benoît : le roi de France lui fait faire son procès en forme; il est déclaré schismatique obstiné, hérétique notoire et perturbateur de la paix de l'Église. Le pape Italien Grégoire XII n'est pas plus heureux. Brouillé avec les anciens cardinaux dont il avait voulu augmenter le nombre, il est cité, par eux, devant un concile. Il répond par des monitoires remplis d'anathêmes.

Dans ces circonstances, les cardinaux des deux partis s'étaient réunis à Livourne, et avaient convoqué, pour l'année suivante, le concile œcuménique qui devait se tenir à Pise, et où l'église entière était appelée à travailler, de concert avec eux, à l'œuvre de la concorde et de la paix. Les deux papes furent vainement invités à y concourir.

Malgré les deux prétendans au pontificat, le concile de Pise se constitue. Les pères y prononcent leur sentence, d'après laquelle Grégoire XII et Benoît XIII sont excommuniés et privés de toute dignité ecclésiastique, comme hérétiques et schismatiques notoires; les deux papes sont menacés d'être livrés au bras séculier, s'ils ne se hâtent de se repentir et de se soumettre. On finit par élire pape légitime, le cardinal de *Candie*, qui prend le nom d'*Alexandre V*. Le nouveau pontife est chargé de convoquer un nouveau concile, afin d'y réfor-

mer toute l'église dans son chef et dans ses membres. Cependant les pontifes excommuniés, refusant de se démettre, le scandale n'en est que plus grand, puisqu'au lieu de deux papes, on en compte trois.

Alexandre V termine bientôt sa carrière et son pontificat. Le cardinal *Cossa* lui succède : *Jean XXIII* est le nom qu'il prend en montant sur le trône. Le premier acte du nouveau pape est d'excommunier Benoît XIII et Grégoire XII qui lui rendent anathême pour anathême. Un nouveau concile est jugé nécessaire : il est assemblé à Constance. Jean XXIII s'y rend; Benoît XIII et Grégoire XII refusent l'invitation. Jean XXIII, présent au concile de Constance, y est accusé de crimes assez grands pour qu'on juge prudent de ne pas les vérifier. Tremblant sur le sort qui le menace, il s'évade, déguisé en palefrenier; alors les pères de Constance ne peuvent retenir leur indignation ; ils déclarent qu'ils ne se sépareront qu'après l'entière extinction du schisme, et après la réforme de l'église dans son chef et dans ses membres. Ensuite ils posent en principe que *le concile reçoit sa puissance de Jésus-Christ, et que le pape doit lui obéir; que le pape et les cardinaux sont inutiles au concile, et lui sont même nuisibles, en ce qu'on y traite leur propre cause, dans laquelle ils ne peuvent pas être juges et partie; qu'il est nécessaire de suspendre la puissance papale, afin de la réformer.*

Ensuite on instruit le procès de Jean XXIII, qu'on avait saisi sur les terres du duc d'Autriche où il s'était retiré. Ce pontife est déposé et renfermé dans la prison de Gosleben, près Constance. Grégoire XII prévient sa déposition en abdiquant; il est créé gouverneur de la marche d'Ancône. Quant à Benoît XIII, qui refusa de se rendre aux plus pressantes sollicitations, il fut solennellement déclaré intrus. L'élection du cardinal *Colonna*, sous le nom de *Martin V*, termina le schisme.

Avant la tenue du concile de Constance, il s'était élevé beaucoup de troubles dans plusieurs contrées de l'Europe, et surtout dans la Bohême, au sujet de la religion. Un de ceux qui y donnèrent lieu fut *Jean Hus* qui jouissait à *Prague* de la plus haute réputation, tant à cause de la sainteté de ses mœurs et de la pureté de sa doctrine, que pour son savoir et son éloquence. Il était tout à-la-fois professeur de théologie et curé de Prague. Cet ecclésiastique déclamait hautement contre les vices du clergé, dont il s'était attiré la haine. Des querelles avec les autres membres de l'université de Prague avaient augmenté le nombre de ses ennemis. En outre, il soutenait publiquement la doctrine de Wiclef. Cité au tribunal de Jean XXIII, il est excommunié. Cette sentence ne fait qu'irriter sa fureur contre le clergé. Il est cité devant le concile de Constance. Confiant dans un sauf-conduit qu'il tient de l'empereur Sigismond, il se présente pour se défendre d'avoir aban-

donné la communion Romaine. Ses ennemis parviennent à le faire déclarer hérétique : contre la foi publique, il est mis en prison, et peu de temps après, brûlé vif. *Jérôme de Prague*, son compagnon et son ami, qui l'avait accompagné au concile, subit le même sort.

Le concile examine ensuite la proposition de *Jean Petit*, docteur de l'université de Paris, lequel soutenait que chaque particulier était autorisé à faire mourir un tyran par quelque moyen que ce fût : la doctrine de Petit est condamnée ; mais on épargne le nom et la personne de l'auteur. Martin V refuse de confirmer cette sentence du concile.

Cependant le projet pour lequel le concile s'était assemblé resta sans effet. Les cardinaux et le pape s'opposèrent à toute réformation. Après une durée de trois ans et demi, les pères de Constance se séparèrent en remettant à cinq ans la réforme de l'Eglise.

Cinq ans et plus s'étaient écoulés sans qu'on assemblât de concile; mais, à la fin, ceux qui s'intéressaient à sa tenue surent si bien éluder les prétextes et les stratagêmes, que Martin V employait pour la retarder, qu'il en convoqua un à Pavie, d'où il fut transféré à *Sienne* et delà à *Bâle*. Le pape ne vécut pas assez pour être témoin de la conduite de cette assemblée : on lui donna pour successeur *Gabriel Condolmeri*, vénitien, évêque de Sienne, qui prit le nom d'*Eugène IV*. Ce pontife ayant approuvé

toutes les mesures que son prédécesseur avait prises relativement au concile de Bâle, l'assemblée s'ouvrit sous la présidence de *Julien Cesarini*, au nom du pape.

Les deux principaux objets qne l'on soumet à la délibération du concile sont *l'union des églises Grecque et Latine*, et *la réformation générale du clergé tant dans son chef que dans ses membres.* Eugène IV est si fort alarmé par ces questions et par les dispositions des membres du concile, qu'il tente de dissoudre l'assemblée. Les pères s'opposent vigoureusement à ses tentatives, et prouvent, en alléguant les décrets du concile de Constance, que l'autorité du concile est supérieure à celle du pape. Eugène est forcé de reconnaître cette autorité.

Le concile procède avec zèle et activité à remplir l'objet pour lequel il était assemblé. Il renouvelle les lois du concile de Constance relativement à la suprématie des conciles généraux et à la subordination des papes à leur autorité et à leur juridiction; il abolit les annates, malgré les réclamations du Saint Siége; il réduit le nombre des cardinaux à vingt-quatre, et annulle les impositions, les expectatives, les réserves et les provisions. Ces mesures irritent Eugène qui rend un décret pour assembler un nouveau concile à *Ferrare*. Les pères de Bâle méprisent ce décret, et continuent leurs délibérations.

Eugène ouvre en personne le concile qu'il a con-

voqué à Ferrare. Les pères de Bâle y sont d'abord excommuniés. Ensuite on s'occupe de la réunion des églises Grecques, en présence de l'empereur d'Orient, *Jean Paléologue de Joseph*, patriarche de Constantinople, et des docteurs Grecs les plus distingués. Cette affaire, pour lors restée indécise, prit une tournure plus favorable, l'année suivante, à Florence où Eugène avoit transféré son concile, pour fuir la peste qui régnait à Ferrare.

D'un autre côté, les pères de Bâle, irrités des procédés hautains d'Eugène, le déposent. Ils élisent à sa place *Amédée, duc de Savoie* qui prend le nom de *Félix V*. Cette élection renouvelle le schisme qu'on avait eu tant de peine à éteindre, La plus grande partie de l'Eglise resta fidèle à Eugène. Après ce dernier acte, les pères de Bâle se retirèrent en déclarant solennellement que le concile n'était pas dissous, et qu'ils reprendraient leurs délibérations à Bâle, à Lyon, ou à Lausanne, dès qu'ils auraient la commodité de le faire.

Sur ces entrefaites, le concile de Florence, présidé par Eugène, s'occupait de réconcilier les Grecs et les Latins. On avait choisi pour cet effet, un nombre de sujets choisis de l'un et de l'autre parti, dont on connaissait la prudence, le zèle et la piété. Les Grecs nommèrent de leur côté, le savant *Bessarion*, qui parvint dans la suite à la dignité de cardinal. Les Grecs reconnurent : *que le saint-Esprit procède du fils aussi bien que du père; que les âmes des tré-*

passés ont besoin d'être purifiées dans les régions infernales, par une espèce de feu, avant de pouvoir jouir de la présence de Dieu ; que l'on peut employer du pain azyme dans l'administration de l'Eucharistie ; enfin, que le Pontife romain est le juge souverain et le chef légitime de l'Église universelle. Marc d'Ephèse fut le seul d'entre les Grecs qui refusa de consentir à une réconciliation fondée sur de pareilles conditions. Mais les Grecs ne furent pas plutôt retournés à Constantinople, qu'ils déclarèrent unanimement que la fraude et l'artifice avaient eu part à tout ce qui s'était passé à Florence, et qu'ils renouvelèrent le schisme.

Eugène, qui avait occasioné le nouveau schisme, étant mort, *Thomas de Sarzans*, évêque de Bologne, le remplace, sous le nom de *Nicolas V*. Sous son pontificat, la paix se rétablit dans l'Église. Félix V abdique la papauté. Son abdication est ratifiée par les pères de Bâle, assemblés à Lausanne. Nicolas, de son côté, publie un traité de paix avec beaucoup de pompe, et met le sceau de son approbation aux actes et aux décrets du concile de Bâle.

Alphonse Borgia, natif d'Espagne, successeur de Nicolas V, sous le nom de Calixte III, ne se signale que par ses prédications bien vaines d'une nouvelle croisade contre les Turcs. A la vérité, son règne fut de très-courte durée.

Æneas Sylvius Piccolomini, qui prit le nom de *Pie II* lui succède. Ce pontife s'est illustré par son

savoir. Il ternit néanmoins la réputation d'homme sage qu'il s'était acquise par les preuves nombreuses qu'il donna de sa légèreté et de son inconstance ; car, après avoir défendu avec vigueur contre les papes, la dignité et les prérogatives des conciles généraux, et soutenu avec autant de hardiesse que d'opiniâtreté la cause du concile de Bâle contre Eugène IV, il abandonna honteusement ces généreux principes à son avènement au pontificat, et les démentit par sa conduite durant tout le cours de son administration. Il sollicita et obtint du roi de France, Louis XI, l'abrogation de la pragmatique-sanction qui favorisait les prétentions des conciles généraux à la suprématie ecclésiastique. Il rétracta solennellement tout ce qu'il avait écrit en faveur du concile de Bâle, et déclara qu'Œneas Sylvius était un hérétique damnable, et Pie II un pape orthodoxe.

Pierre Bardi, vénitien, succède à Pie II ; c'est le pape *Paul II*. Il fixa la célébration du Jubilé à vingt-cinq ans. Les pontifes qui lui succédèrent, savoir, *Sixte IV* et Innocent VIII dont les noms étaient *François Albescola et Jean-Baptiste Cibo*, ne se distinguèrent ni par leurs vertus, ni par leurs vices. Effrayés du danger dont les Turcs menaçaient l'Europe en général et l'Italie en particulier, ils se mirent tous deux en état de défense, et exhortèrent vivement les princes Européens à mettre des bornes aux progrès de ce peuple guerrier ; mais plusieurs obstacles empêchèrent l'exécution de ce projet important

et rendirent les exhortations de ces pontifes zélés, inutiles.

Les troubles religieux que Jean Hus avait excités dans la Bohême, redoublèrent après sa mort. Les Hussites, persécutés par les émissaires et les ministresde la cour de Rome, se retirent sur une montagne escarpée, à quelques milles de Prague, à laquelle ils donnent le nom de *Thabor*. Ils choisissent pour chefs Nicolas de *Hussinet* et Jean *Zisca*, gentilhomme Bohémien. Ils déclarent la guerre à l'empereur Sigismond, leur souverain. Ils élisent Zisca pour leur souverain. A la mort de ce dernier, ils le remplacent par *Procope Rasa*, homme d'un courage et d'une intrépidité sans égale, qui défendit leur cause avec autant de valeur que de succès. La prospérité ne tarda point à mettre la division entre les Hussites. Ils se séparèrent en deux grandes factions que l'on distingua par les noms de *Calixtains* et de *Thaborites* ou *fréres Moraves*. Les premiers empruntaient leur nom de ce qu'ils exigeaient qu'on se servît du *calice* dans la communion: les *Moraves* appelés ainsi, parce qu'un de leurs principaux docteurs, *Martin Loquis* était natif de *Moravie*, voulaient changer en entier la forme du culte divin.

Les pères du concile de Bâle firent de vains efforts pour mettre fin à cette guerre. Les Calixtains n'étaient point éloignés de la paix; mais on ne put engager les Thaborites à y consentir. Cette affaire eut un succès plus heureux entre les mains d'Œneas

Sylvius et de quelques autres que le concile de Bâle envoya en Bohême pour renouer les conférences. Ces nouveaux légats, en accordant aux Calixtains l'usage de la coupe, les satisfirent sur ce qu'ils avaient le plus à cœur, et les réconcilièrent avec les pontifes romains. Quant aux Thaboristes, ils renoncèrent à la guerre dans le siècle suivant, et se joignirent à Luther, lors de la réformation.

Après le concile de Florence, et la violation du traité de pacification par les Grecs, Nicolas V les exhorta de nouveau à se prêter à la paix; mais ses exhortations furent inutiles; et environ trois ans après qu'il leur eut écrit, les Turcs s'emparèrent de Constantinople. Depuis ce temps-là, les papes ont tenté cette réunion; mais ils ont toujours trouvé les patriarches Grecs beaucoup plus obstinés et intraitables, que lorsque leur empire était florissant.

Ici, le pape Calixte III, pour immortaliser le souvenir de la délivrance de *Belgrade* dont *Mahomet II* fut obligé de lever le siége, institue la fête en l'honneur de la *Transfiguration de Jésus-Christ*, que l'on ne célébrait auparavant que dans quelques endroits, et veut qu'on l'observe religieusement dans toutes les églises d'Occident. Sixte-Quint accorde, par un décret particulier, des indulgences à ceux qui célébreront tous les ans la *fête de l'immaculée Conception*.

Ni les édits sévères des papes et des empereurs, ni la barbarie et la vigilance des inquisiteurs, ne peuvent extirper les restes des anciennes hérésies.

Les Manichéens et les Vaudois sont répandus dans plusieurs contrées de l'Europe.

Parmi les sectes nouvelles on voit les *Adamites*, ainsi nommés, parce qu'ils allaient toujours nus, afin d'imiter l'état d'innocence de nos premiers parens; les *frères blancs*, qui devaient leur nom à leurs vêtemens, et dont la doctrine n'était autre qu'un mysticisme outré; enfin les *hommes intelligens*, qui professaient à très-peu de chose près les principes des partisans de la grâce efficace. La plupart de ces hérétiques succombèrent sous les coups de l'inquisition.

SEIZIÈME SIÈCLE.

Les Espagnols et les Portugais emploient beaucoup d'ardeur et de succès à répandre l'Évangile chez les nations infidèles. D'un autre côté, les papes, se voyant privés d'une grande partie de leur domaine spirituel, par les progrès de la réformation, dont nous parlerons bientôt, tournent leurs vues vers une autre partie du globe. La fameuse société qui, dans ce siècle, prend le nom de *Jésuites*, leur paraît propre à seconder la cour de Rome dans l'exécution de ce vaste projet. Cette société est chargée, dès son origine, de former un nombre de sujets pour prêcher l'évangile chez les nations infidèles. Toutes les histoires font mention des travaux, des périls et des succès des jésuites chargés de propager la religion chrétienne. Celui d'entre tous ces religieux, qui travailla le plus efficacement à étendre les limites de l'Église, fut *François-Xavier*, appelé communément l'*Apôtre des Indes*. Il se rend dans les établissemens des Portugais dans l'Inde; et dans un très-court espace de temps, il répand le catholicisme dans une grande partie du Continent, et dans plusieurs îles

de cette région éloignée. Il passe delà au Japon, et y jette, avec une rapidité étonnante, les fondemens de la fameuse église qui fleurit pendant long-temps dans ce vaste empire. Son zèle infatigable l'engage ensuite à entreprendre la conversion des Chinois. Il s'embarque pour ce vaste et puissant royaume; mais il meurt avant d'y arriver. D'autres membres du même ordre pénètrent, après sa mort, dans la Chine. Le plus fameux d'entr'eux est *Mathieu Ricci*, italien, que son savoir dans les mathématiques rend si agréable à l'Empereur et à la noblesse, qu'il obtient ponr lui et pour ses collègues la permission de prêcher au peuple les doctrines de l'Évangile. On doit regarder Mathieu Ricci comme le fondateur des églises chrétiennes dans la Chine.

On ne voit point par l'histoire que, dans ce siècle, le glaive de la persécution ait été levé contre l'Évangile, ni que des obstacles aient été mis aux progrès du Christianisme.

Après la mort d'Innocent VIII, *Rodrigue Borgia* monte au siége pontifical; c'est le pape *Alexandre VI*. Sous son règne, les Français envahissent l'Italie. D'abord, favorisés par le pape, ils trouvent en lui un ennemi, dès qu'ils sont malheureux. Alexandre cite *Charles VIII*, roi de France, à comparaître devant le tribunal pontifical, et le menace d'excommunication dans le cas où les troupes françaises ne se retireraient, au plus vite, d'Italie. Charles méprise les menaces du souverain Pontife.

Alexandre s'allie avec Louis XII, successeur de Charles VIII. Il promet au roi de France de l'aider à conquérir le royaume de Naples, pourvu que celui-ci s'empare d'*Imola*, *Forli*, *Faenza* et *Pesaro*, destinés à former un apanage pour *César Borgia*, duc de Valentinois, fils d'Alexandre VI.

D'après ces conditions, Louis XII, qui s'est emparé du Milanais, envoie ses généraux en Romagne, afin de déposséder les princes feudataires de l'Eglise, à qui Louis de Bavière avait accordé les droits de souveraineté. On forme ainsi la principauté promise au duc de Valentinois. Fort de son alliance avec le Saint-Siége, le roi de France s'achemine vers la conquête d'une partie du royaume de Naples que le pape vient d'ôter au roi *Frédéric d'Arragon*, pour le partager entre *Ferdinand d'Arragon*, oncle et allié de ce dernier, et Louis XII. Le roi de France est aidé, dans cette entreprise, par le duc de Valentinois.

Alexandre VI meurt du poison qu'il avait fait préparer pour se débarrasser du cardinal *Adrien de Corneto*, ou, selon quelques historiens, de tous les cardinaux de l'église Romaine à la fois dont il convoitait les richesses. Un annaliste fait mourir Alexandre d'une fièvre putride. Les crimes de ce pontife dont nous n'avons pu parler, puisqu'ils appartiennent à sa vie privée, l'ont fait comparer à Néron. Il est probable que ces crimes ont été exagérés ; mais il en reste assez de prouvés pour flétrir la mémoire

d'Alexandre VI. Son successeur immédiat, *Pie III*, ne règne que dix-huit jours.

Julien de la Rovère, cardinal de *Saint-Pierre-aux-Liens*, autrement appelé *Jules II*, succède à Pie III. En montant sur la chaire pontificale, Jules cherche à réintégrer dans les états de l'Église tout le pays qu'Alexandre VI avait enlevé aux seigneurs de la Romagne pour en former une principauté à son fils ; mais il avait été prévenu par ces seigneurs mêmes et par les Vénitiens qui, lorsque le pape se plaignit de leurs conquêtes, s'excusèrent sur ce que les villes dont ils s'étaient emparés, avaient été séparées canoniquement des États ecclésiastiques par un consistoire des cardinaux d'Alexandre, et que d'ailleurs, la République en aurait payé le tribut exigé par l'Église, dans ces circonstances.

Jules méprise ces raisons, et forme contre les Vénitiens les fameuses ligues de Blois et de Cambrai, entre l'Empereur, le roi de France, le roi d'Arragon, et le Saint-Siége. En vertu de ces ligues, chacun des alliés devait reprendre sur la République, les provinces de Terre-Ferme qui avaient autrefois appartenu à l'empire, au duché de Milan et au royaume de Naples : le pape devait s'emparer des villes de la Romagne qui se trouvaient au pouvoir des Vénitiens.

L'empereur *Maximilien* venait de jurer une trève de trois ans avec la république de Venise. Il se croit délié de ses sermens lorsque le pape a excommunié

les Vénitiens. La République tremblante rend au Saint-Siége les villes de *Faenza*, *Rimini*, *Ravenne* et *Cervia*. Alors le pape, non-seulement lève l'interdit lancé contre la République, mais encore, craignant que la ligue des Étrangers ne devienne fatale aux Italiens, il se joint à Venise contre les princes ligués, en déclarant que leur alliance, désormais inutile à l'Église, doit être dissoute. Il excommunie *Alphonse*, *duc de Ferrare*, qui refuse de se séparer des Français, et menace de l'anathême Louis XII, s'il persiste à laisser ses troupes en Italie. Le roi de France résiste aux ordres du pape. Il fait assembler un nombreux concile à *Tours*; il y reçoit des pères les pleins pouvoirs, non seulement de se défendre sans scrupule contre le Saint-Siége, les armes à la main, mais encore de porter secours aux princes que le pape attaque injustement. En outre le clergé français, se fondant sur les décrets du concile de Bâle, blâme Jules d'abuser de la puissance spirituelle; enfin, il cite Jules II à comparaître devant le concile général qui sera convoqué contre lui s'il s'obstine à ne pas vouloir rentrer dans la ligue de Cambrai.

Les deux partis sont exaspérés. Le pape donne à Ferdinand, roi d'Espagne, la partie du royaume de Naples qu'Alexandre VI avait précédemment adjugée à la France. Louis XII fait assembler le concile général dont il avait menacé le pape. Ce concile doit réformer l'Eglise et son chef. Neuf cardinaux, dont

le principal est le cardinal espagnol de *Sainte-Croix*, se présentent pour coopérer à cette réforme dont ils déclarent que le pape a le plus grand besoin, puisqu'il se montre incorrigible dans ses mœurs ; ils ajoutent, qu'en vertu des canons du concile de Constance et celui de Bâle, on peut se passer de la présence du pape. Le roi d'Espagne avait promis au roi de France de soutenir le concile ; mais il fait protester près du pape, de son indignation contre les cardinaux rebelles ; et, pour le prouver, il demande la déposition du cardinal de Sainte-Croix.

Jules II est loin de se laisser abattre par les entreprises de ses ennemis. Il excommunie les Bolonais, parce qu'ils s'étaient joints aux Français ; ensuite il marche à la tête des troupes qu'il avait levées contre le duc de Ferrare. Il assiste en personne au siége de *la Mirandole*, et, comme son grand âge l'empêche de se tenir long-temps debout, ou à cheval, il se fait porter dans une chaise : pour exciter les soldats, il leur promet le pillage de la place. Mais ce siége dont le résultat fut très-insignifiant, ni quelques troubles qui éclatèrent à Rome, n'étaient pas ce qui intéressait le plus la cour de Rome : il était bien plus essentiel d'opposer un concile, capable de défendre les intérêts du pape au concile de Pise. Jules convoque donc à Saint-Jean de Latran tous les prélats qui lui sont dévoués.

Cependant les pères de Pise s'étaient réunis,



Louis XII leur avait envoyé des troupes destinées à les protéger. Un des gardes s'étant pris de parole avec quelques Pisans de la populace, il en naquit un tumulte affreux qui força les pères à se retirer à Milan, où ils se trouvaient immédiatement sous la protection des rois de France. Rassemblés dans cette dernière ville, ils déposent le pontife romain, qui, de son côté, aidé des pères de Latran, déclare nuls tous les actes de ses adversaires qualifiés d'hérétiques et de schismatiques. En outre, le concile de Latran confirme l'anathême que Jules II avait lancé contre le roi de France, qui devra quitter le titre de *très-Chrétien* pour prendre celui de *très-illustre*.

Le roi d'Espagne, *Ferdinand-le-Catholique*, se prévaut des décisions du concile de Latran pour enlever la *Navarre* à Jean d'Albret, demeuré fidèle à Louis XII, malgré les foudres papales.

Sur ces entrefaites, le duc de Ferrare, que Louis XII ne put secourir efficacement, est obligé de céder à l'obstination de Jules. Il se rend à Rome, s'humilie devant le pape, et reçoit l'absolution des censures; mais, tandis que Jules l'amusait par de vaines cérémonies, il lui faisait enlever ses états. Au moment d'être retenu prisonnier, Alphonse s'évade en Pouille. Dès-lors, le pape ne ménage plus rien : il sacrifie les Vénitiens, ses alliés, pour faire sa paix particulière avec Maximilien qui promet de travailler, de concert avec le roi d'Espagne, à l'abolition du

concile de Pise et à la conquête de Ferrare pour le Saint-Siége : Jules menace encore les Vénitiens des peines les plus sévères s'ils ne font également la paix aux conditions humiliantes que l'Empereur leur offre. Enfin, cet entreprenant et obstiné pontife meurt de douleur, en apprenant que la République vient de s'allier aux Français. Au moment de sa mort, il avait préparé une bulle fulminante contre Louis XII, par laquelle il le privait de tous ses droits et de tous ses titres ; il transférait celui de fils aîné de l'Eglise au roi d'Angleterre, et il donnait le royaume de France au premier occupant.

Léon X, de la famille de *Médicis*, succède à Jules II. Le nouveau pape commence par confirmer le concile de Latran ; il annulle les décrets du concile de Pise, en recevant néanmoins, dans ses bonnes grâces les cardinaux qui avaient fait partie de cette dernière assemblée. Il fait alliance avec François I[er], roi de France, dont les armées triomphaient en Italie. Par suite de cette alliance, Léon cède *Parme* et *Plaisance* au duché de Milan, alors possédé par les Français ; il promet de réunir le royaume de Naples à la France, après la mort de Ferdinand-le-Catholique, et accorde au roi François I[er] la nomination aux évêchés et aux abbayes de ses États, s'en réservant néanmoins l'institution canonique. François I[er], de son côté, malgré les réclamations du clergé de France, consent à l'abolition définitive et légale de la pragmatique sanction, et accorde le paie-

ment des annates. Les parlemens de France, les chapitres, les universités réclament, mais en vain, contre ce *concordat* qui violait aussi manifestement les libertés de l'église Gallicane : cet acte dut être enregistré de l'exprès commandement du Roi, réitéré plusieurs fois.

Cependant une conspiration se forme contre le pape, au sein même du sacré collége. Le cardinal *Alphonse Petrucci* est à la tête des conjurés : il voulait d'abord poignarder lui-même le pape; mais ensuite, il se contente de corrompre un chirurgien qui doit empoisonner Léon X, en soignant une fistule dont, depuis plusieurs années, ce pontife était attaqué. Pétrucci est saisi et étranglé ; les autres cardinaux, ses complices, sont privés de leurs biens et de leurs honneurs.

Léon, qui s'était d'abord opposé à l'élection de *Charles-Quint*, comme empereur, et qui, après l'élection de ce prince, avait voulu se liguer avec François I[er], pour contrebalancer la trop grande puissance de Charles en Italie, s'allie maintenant avec l'Empereur contre le roi de France. Il forme le projet d'entreprendre, par le puissant secours de Charles-Quint, la conquête du duché de Milan qui appartenait à François I[er]. Dans ce traité, le pape reconnaît Charles-Quint comme empereur et roi de Naples. Par suite de la ligue entre le pape et l'empereur, les Français sont presque entièrement chassés de l'Italie. Léon X meurt au milieu des

succès de la nouvelle alliance qu'il venait de former.

Florent Boyens, né à Utrecht, ancien précepteur de Charles-Quint, succède à Léon X ; il prend le nom d'*Adrien VI*. Le règne trop court de ce pontife l'empêcha d'opérer tout le bien qu'il méditait.

Il a pour successeur *Clément VII*, autre pape de la famille de Médicis. Le nouveau pontife prend l'alarme en voyant la fortune constante à protéger Charles-Quint jusqu'à lui livrer entre les mains, à la bataille de Pavie, le roi François Ier. Pendant la captivité du monarque français en Espagne, Clément organise une ligue de tous les états d'Italie avec la France contre l'Empire. Bientôt, il renouvelle cette ligue avec François Ier lui-même qui venait d'être rendu à la liberté.

Mais, tandis que les troupes papales étaient occupées dans la Lombardie, la famille des Colonna, attachée au parti de Charles-Quint, se déclare contre Clément qui, dans ces circonstances, ne peut se défendre que par l'excommunication. Alors, le cardinal Colonna marche à l'improviste sur Rome pour s'emparer de la personne du pape qui lui échappe en se réfugiant dans le château Saint-Ange.

Pour mettre un terme à ses maux, le pape se jette entre les bras de l'Empereur. La réconciliation entre ces deux princes n'est pas de longue durée. Tandis que *Lannoy*, vice-roi de Naples, amusait Clément VII en signant avec lui, au nom de l'Empereur, son maître, un accord qui endormait le pontife dans une

trompeuse sécurité, le *duc de Bourbon*, sans argent pour payer les troupes impériales de la Lombardie, leur promit le pillage de Rome. Ce général de l'Empereur, avec une armée de quarante mille hommes, prend Rome d'assaut. Bourbon est tué sur la brêche; ses soldats, privés d'un chef qu'ils adoraient, se livrent aux plus affreux excès : Rome est horriblement saccagée ; plusieurs milliers de Romains sont impitoyablement égorgés. Du château Saint-Ange, où il était étroitement bloqué, il put voir les maux qui accablaient ses sujets.

Après bien des lenteurs, Charles-Quint, effrayé des préparatifs que faisaient les rois de France et d'Angleterre, s'occupe du sort du pontife prisonnier. Il donne ordre de le mettre en liberté, après s'être fait consigner les places fortes de *Civita-Vecchia*, *Ostie*, *Civita-Castellana*, avec les villes de *Parme* et *Plaisance*. Clément VII termina bientôt une vie remplie d'amertumes.

Paul III, de la maison Farnèse, monte au trône pontifical. Il se brouille avec Charles-Quint et se ligue avec François I[er] : mais bientôt il revient à l'amitié de l'Empereur qu'il abandonne encore pour s'attacher à la France. Il réunit au domaine de l'Église le duché de *Camerino* qu'il enlève au duc d'*Urbin*. Jules III, qui monte sur la chaire de Saint-Pierre après Paul III, sert les projets de Charles-Quint, et se déclare contre la France. *Marcel II* n'occupe le siége que peu d'instans. *Paul IV* vient

ensuite. Ennemi de Charles-Quint et des Espagnols, un de ses premiers soins est de faire instruire secrètement le procès de ce monarque qui, alors même, traitait avec l'évêque d'Arras, son ministre, de la nécessité de dépouiller le pape de ses domaines temporels, afin de s'assurer de la possession du royaume de Naples.

Pour donner une preuve de ses mauvaises dispotions contre le parti impérial, Paul IV excommunie les Colonna, alliés de l'Empereur. Il confisque tous les biens de cette famille au profit de Jean *Caraffa*, son neveu. Cette première hostilité est suivie d'une guerre ouverte entre le pape et Charles-Quint. Pour fortifier son parti, Paul IV s'était ligué avec le roi de France, *Henri II*, auquel il avait promis pour un de ses fils le royaume de Naples, et pour un autre le duché de Milan.

L'abdication de Charles-Quint, qui a lieu sur ces entrefaites, loin de satisfaire le pape, comme on pouvait le croire, lui fournit une occasion de s'emporter contre cet empereur. Il déclare solennellement que Charles-Quint n'a pu renoncer à l'empire sans la permission du Saint-Siége ; il ajoute que l'empereur n'a pu se nommer un successeur de son vivant, puisqu'en déposant sa couronne, il devait la remettre au Souverain Pontife, légitime dispensateur de toutes les couronnes. En conséquence de cette succession, Paul IV refuse de reconnaître le nouvel empereur *Ferdinand*, et lance la fameuse bulle *in*

cœnâ Domini dans laquelle sont excommuniés tous les ravisseurs des domaines ecclésiastiques, *même décorés de la dignité royale et impériale.* C'était désigner, sans les nommer, Charles-Quint, Ferdinand et Philippe II, roi d'Espagne.

Ce pontife, par son extrême sévérité, se rendit si odieux aux Romains, qu'à sa mort, ils brisèrent ses statues et les jetèrent dans le Tibre; ils firent donner un édit pour abattre en tous lieux les armes de la maison de Caraffa, d'où sortait Paul IV, comme ennemie du peuple romain.

A son avènement, *Pie IV*, successeur de Paul IV, s'empresse de légitimer l'empereur Ferdinand. Il fait instruire le procès des Caraffa qui sont tous punis par la prison et la confiscation de leurs biens; deux d'entr'eux, le cardinal *Charles* et le duc de *Palliano*, neveux de Paul IV, sont déclarés coupables de félonie et d'homicide, et condamnés au dernier supplice. Les dernières opérations de Pie IV furent l'abolition des franchises des cardinaux et des ambassadeurs des nations étrangères à Rome.

Le cardinal *Ghisliery*, sous le nom de *Pie V*, succède à Pie IV. Il avait été grand inquisiteur durant le pontificat de Paul IV; depuis son avènement au trône, cette charge ne fut plus séparée de la papauté. Ce pontife se rend odieux aux Romains par la rigueur avec laquelle il fait procéder le tribunal de l'inquisition, que Paul IV avait déjà rendu si redoutable à Rome. Il étend les anathêmes de la bulle

in cænâ Domini, aux princes et aux républiques qui, sans le concours de la puissance ecclésiastique, se permettraient de percevoir des impôts sur leurs sujets du clergé. La république de Venise et l'Espagne ne permirent point la publication de ce bref de Pie V.

Grégoire XIII, successeur de Pie V, est surtout célèbre par la révision de la bible et la correction du calendrier qu'il ordonna. Cette dernière opération, qui était, depuis long-temps, généralement reconnue indispensable, n'est point adoptée par les Grecs et les protestans, uniquement parce qu'elle vient d'un pape.

L'illustre *Sixte-Quint* est le successeur de Grégoire XIII. Il publie plusieurs bulles contre les mœurs dissolues de son temps. Son caractère rigide l'entraîne à des actes de cruauté. C'est ainsi qu'il fait étrangler Jean *de Pepoli*, seigneur Bolonais, qui n'avait pas voulu lui livrer, sans la permission de l'empereur, un malfaiteur, réfugié dans un des fiefs de l'empire. Philippe II, vrai dominateur de l'Italie, veut, par un édit, mettre un terme à la fureur des titres qui s'est emparée des Italiens. Sixte-Quint met la loi de Philippe à l'index, et frappe d'excommunication Philippe, ainsi que tous les cardinaux qui se conformeraient à son réglement. Ensuite, Sixte-Quint publie l'édition de la bible, appelée *Vulgate*, d'après les décrets du concile de *Trente*.

Le successeur de Sixte V, *Clément VIII*, en arrivant au pontificat, lance une bulle d'excommuni-

cation contre *César d'Este*, duc de Ferrare. Le pape prétend que l'illégitimité de la naissance du père de César doit exclure celui-ci du trône. Les officiers de la chambre Apostolique déclarent, comme vacans, faute d'héritier légitime, les domaines et possessions de César d'Este dévolus au Saint-Siége. Le pape fait de grands préparatifs de guerre pour mettre à exécution la sentence de la chambre Apostolique ; le duc ne voit d'autre moyen de se sauver lui-même qu'en cédant volontairement tout ce qu'on voulait lui enlever. Clément défend alors de jamais aliéner les états de Ferrare ; et, pour les placer hors d'atteinte, il les consacre à la Vierge.

La réformation, depuis long-temps réclamée en vain par toute la chrétienté, promise plus vainement encore par les derniers papes, s'opère ici violemment.

Martin Luther, moine de Saint-Augustin, prêche contre les abus de la cour pontificale. Il soutient à Wirtemberg en Saxe une thèse contre le pouvoir que s'attribuent les papes d'accorder des indulgences, la doctrine de la pénitence et celle du purgatoire *Jean Tetzel*, dominicain, répond à la thèse de Luther, qu'il fait même lacérer et brûler : Tetzel était inquisiteur. Luther, protégé par Frédéric, électeur de Saxe, rend la pareille à son adversaire.

Léon X avait d'abord essayé de faire arrêter Luther et de le faire amener à Rome ; cette tentative n'ayant pas réussi, il le cite à comparaître ; mais avec

aussi peu de succès. Le pape combat Luther par une bulle dans laquelle il explique la doctrine des indulgences qu'attaquait surtout le moine Saxon ; celui-ci ne fait pas attendre sa réponse au pape. Ensuite, dédaignant tous ménagemens, Luther fait abattre les images, dépouille les ecclésiastiques de leurs propriétés, admet la communion du calice, reconnaît la contrition suffisante à la pénitence, blâme les vœux monastiques, permet le mariage aux religieux et aux religieuses, déclare que le pouvoir de l'évêque de Rome n'est pas supérieur à celui des autres évêques, et rejette les décisions des conciles et des docteurs de l'Église, les lois canoniques et les décrets pontificaux, ne reconnaissant d'autre autorité religieuse que celles du vieux et du nouveau Testament.

Les universités de Louvain et de Cologne avaient réprouvé plusieurs des écrits de Luther. Léon X ajoute à cette réprobation une bulle dans laquelle il foudroie la doctrine de Luther comme pernicieuse, mais principalement comme contraire au respect dû à l'église Romaine et à l'obéissance qui est le nerf de la discipline ecclésiastique. Luther, déclaré hérétique, en appelle, selon l'usage, au futur concile général. En attendant, il fait brûler la bulle pontificale, accuse publiquement le pape de tyrannie, de falsification de la doctrine chrétienne et d'usurpation de la légitime puissance des magistrats.

Le pouvoir temporel intervient. Luther est cité à la diète de *Worms*. Il s'y rend, muni d'un sauf-

conduit. Il y expose ses griefs contre la cour de Rome. Pressé de se rétracter, il s'y refuse constamment. Néanmoins, il peut partir en toute sûreté, grâces au sauf-conduit de l'Empereur; mais ce n'est pas sans avoir entendu condamner sa doctrine, s'être vu proscrire, lui et ses sectateurs.

Les partisans de la cour de Rome, et même les Chrétiens qui, quoique désireux d'une réformation, craignent de la voir porter trop loin, entrent dans la querelle. L'Université de Paris condamne plusieurs propositions luthériennes; le roi d'Angleterre, *Henri VIII*, avait déjà fait brûler les écrits de Luther; il entreprit de les réfuter. A cet effet, il publie son livre des *Sept Sacremens* qui lui vaut, de la part de Léon X, le titre *de défenseur de la foi.* Luther répond vigoureusement au roi d'Angleterre. Adrien VI était bien plus capable que son prédécesseur de rétablir la paix dans l'Eglise; il était décidé à faire, pour y parvenir, tous les sacrifices possibles : la mort l'empêche de mettre à fin ses projets pacifiques. Cependant la diète demandait une réforme des abus de la cour de Rome. Il fallait en venir à ce point de discussion que le pape voulait éviter; Clément VII était loin d'être aussi bien disposé que son prédécesseur Adrien VI. Le légat de Clément, se bornant à quelques concessions concernant le bas-clergé d'Allemagne, employa son habileté à éluder toutes les questions qui pouvaient se rapporter à la réforme générale de l'Église.

*

Tandis que la diète fait entendre de vaines réclamations, Luther poursuit, avec une nouvelle ardeur, ses plans de réforme. Il écrit contre le célibat des prêtres, puis il se marie avec une religieuse : le pape reçoit ouvertement le nom d'ante-Christ, et Rome n'est plus désignée que comme une Babylone. Déjà l'Allemagne n'était plus le seul théâtre où les réformateurs exerçaient leurs talens et leur véhémence : les *Évangéliques*, c'est le nom qu'ont pris les réformés, ont pénétré jusqu'en Italie. En Bohême, les moines et les religieuses désertent leurs couvens pour se marier. La Prusse a embrassé les nouvelles doctrines que la France craignit un moment de voir triompher dans son sein : en Belgique, les bûchers sont élevés pour contenir les novateurs.

Pour arrêter les progrès du mal, une diète s'assemble à *Spire*. On y décide que chaque province de l'Empire conservera la croyance qu'elle a embrassée, avec défense expresse, néanmoins, de continuer à innover en attendant le prochain concile général. Ce décret déplut généralement. L'électeur de Saxe, le marquis de Brandebourg, le landgrave de Hesse, plusieurs autres seigneurs et quatorze villes principales protestèrent contre les décisions de l'assemblée, et en appelèrent à l'Empereur lui-même et au prochain concile. Ce fut delà que les novateurs prirent spécialement le nom de *protestans* qu'ils ont conservé jusqu'à nos jours, pour les distinguer de ceux de France qui retinrent le nom de *réformés* par ex-

cellence, et de ceux d'Angleterre et des Pays-Bas.

Les Luthériens présentent leur profession de foi à la diète d'*Ausbourg* : elle était l'ouvrage de *Mélanchtson.* Communiqué aux légats pontificaux, cet acte occasionne des discussions sans résultat positif. Pressé par l'Empereur d'apporter remède aux maux de l'Église, Clément VII promit un concile ; mais sans fixer l'époque de sa convocation.

Cependant, le luthéranisme faisait tous les jours de nouveaux progrès. Le Danemarck, la Norwège et la Suède en avaient adopté les principes ; l'Italie même lui avait donné accès. La rapidité avec laquelle le mal se propageait ne pouvait pourtant décider le pape à convoquer une assemblée dont il craignait les décisions. Pour rendre cette assemblée impossible, il voulait qu'elle se tînt en Italie, et, qu'en attendant, les Luthériens renonçassent à leurs opinions.

L'Empereur tente de lever l'obstacle que le pape a fait naître. Il ordonne de rétablir le culte et les rites catholiques dans toutes les provinces d'Allemagne ; il promet aux protestans la convocation d'un nouveau concile. Les protestans, qu'irrite Charles-Quint, forment à *Smalkalde*, en Franconie, une ligue par laquelle ils s'engagent à se garantir le libre exercice de leur culte. Effrayé des suites que peut avoir cette alliance, l'Empereur signe la paix de *Nuremberg*, par laquelle les protestans obtiennent une entière liberté de conscience jusqu'au concile futur.

Ce traité faillit à brouiller l'Empereur avec le pape.

A son avènement au pontificat, Paul III entre en négociations avec les protestans ligués à Smalkalde. Il leur propose un concile à Mantoue; cette proposition est rejetée : les protestans voulaient que le concile fût tenu en Allemagne.

Après bien des contestations, le concile demeure fixé à *Trente*. Cette assemblée ne pouvant rien terminer, autant à raison de l'entêtement du pape que de la résistance des protestans, Charles-Quint rend un édit qu'on appelle l'*interim*, et d'après lequel il prescrit à tous les partis des règles inviolables de croyance et de conduite, jusqu'à ce que l'Église elle-même se soit expliquée sur les points en contestation. Cet édit mécontente tout le monde. Il est généralement rejeté dans toute l'Allemagne, aussi bien par les protestans que par les catholiques : on écrit pour l'attaquer, en Allemagne, en France et en Italie.

Jules III reporte à Trente le concile que son prédécesseur avait transféré à *Bologne*. Les envoyés luthériens s'y rendent, munis de sauf-conduits. Ils sont admis à présenter les articles de leur croyance au secrétaire-général du concile. La guerre qui survient entre Charles-Quint et les protestans d'Allemagne suspend encore une fois les opérations de l'assemblée. La suite de cette guerre fut des plus avantageuses aux protestans : par le traité de *Passaw* ils regagnèrent leur ancienne indépendance, et

purent espérer de jouir bientôt de toutes les prérogatives accordées aux catholiques.

Le concile de Trente reprend ses travaux. Il s'occupe, d'abord, d'un catalogue de livres défendus qui doit contenir tous les ouvrages estimés dangereux pour la religion romaine. Dans la suite, l'*index* des pères de Trente fut spécialement confirmé par une bulle de Pie IV. On reprend ensuite les disputes sur la résidence des évêques ; question agitée pour la troisième fois, sans résultat bien clair. Ensuite on passe à l'institution canonique des évêques, à la célébration de la messe, et toutes les difficultés proposées sont résolues selon les désirs de la cour pontificale. La clôture se fait aux acclamations d'honneur pour le pape et les souverains catholiques, et aux cris d'anathême contre les hérétiques en général. Ainsi finit un concile qui ne produisit d'autre résultat que d'avoir consolidé le schisme, et l'avoir rendu, pour ainsi dire, éternel.

A sa naissance, la réformation fut en proie aux divisions. Les *Sacramentaires*, dont nous allons parler, apportèrent les plus grands troubles dans la nouvelle église. *Carolstad*, un des disciples de Luther, ne veut voir qu'une figure dans la cène, au lieu que Luther y trouve le corps et le sang de Jésus-Christ, réellement présens au moment où les fidèles le reçoivent. La doctrine de Luther différait de bien peu de celle que professait l'Église romaine. Luther et Mélancthon poursuivent Carolstad avec fureur.

Zwingle, curé à *Zurich*, et Jean Æcolompade enseignaient aussi la présence figurée.

Un schisme s'établit entre les Zwingliens et les protestans d'Allemagne, sans profit pour l'église romaine. Zurich embrasse, par un décret solennel, la doctrine de Zwingle; *Berne*, *Bâle*, *Constance*, *Genève* et *Strasbourg* suivent cet exemple : le Saint-Siége ne conserve que huit cantons suisses sous son obéissance.

Luther se déclare hautement contre les Sacramentaires; c'est le nom que prennent les derniers qui, après tout, ne diffèrent des Luthériens que par le dogme de l'eucharistie.

Une guerre civile éclate bientôt entre les Suisses restés fidèles au culte romain, et ceux qui avaient embrassé la doctrine de Zwingle : trois mille de ces derniers furent tués dans une première bataille : Zwingle lui-même y perdit la vie. Jean Œcolompade, son ami, mourut peu de temps après, à Bâle.

Jean Calvin, de Noyon en Picardie, s'attache aux opinions des réformés Suisses, mais, après les avoir un peu modifiées. Il rédige cent-vingt-huit articles qu'il appelle *axiômes* contre la religion catholique. En ce moment, François Ier, roi de France, allié aux princes protestans contre Charles-Quint, faisait brûler impitoyablement les réformés de toute secte, dans ses états. Calvin, pour éviter les poursuites de l'inquisition, s'enfuit à Bâle, avec son ami,

Fabre d'Etaples. Dans cette ville, il publie son *Institution chrétienne*, ouvrage qui fonde sa réputation. Il part pour l'Italie, où, peu s'en faut qu'il ne termine ses jours d'une manière bien cruelle. Les inquisiteurs, qui l'avaient fait enlever, le faisaient déjà transporter à Bologne afin de l'y faire juger, lorsqu'il fut délivré, à main armée, sur la route.

A son retour, le réformateur s'arrête à Genêve pour enseigner la théologie. Son caractère altier le fait bannir de cette ville. Quelques années après, il est rappelé,et parvient à se rendre maître du pouvoir temporel et spirituel de cette ville.

Cependant, ses disciples étaient cruellement persécutés en France par *Henri II*, à l'instigation du cardinal de Lorraine. A *Meaux*, à Paris, plusieurs périrent dans les bûchers. Toutefois, sous *François II*, grâces aux parlemens, la liberté de conscience trouva des appuis en France. *Théodore de Beze*, disciple de Calvin, put y prêcher publiquement. Les haines religieuses commençaient à se calmer, grâces à la tolérance des magistrats français, quand les intérêts de la politique vinrent leur donner un caractère de fanatisme plus exalté. La cour de France avait cherché à abaisser les princes du sang de la branche des Bourbons dont elle craignait la trop grande puissance : les princes de Guise, de la maison de Lorraine, déjà s'étaient élevés à leur place, près de Henri II, et Catherine

de Médicis s'était fortifiée du parti de ces princes étrangers, pour pouvoir gouverner en même temps et son fils et le royaume.

Dans ces circonstances, l'amiral Gaspard de Coligny conseille aux Bourbons de chercher un appui chez les Calvinistes que le duc de Guise et son frère, le cardinal de Lorraine, persécutaient avec fureur : ce conseil fut suivi : delà naquit la guerre civile qui, pendant près de quarante ans, ravagea la France. Le calvinisme trouve de nouvelles forces dans cette alliance. Mais le gouvernement qui veut en prévenir l'effet, redouble de sévérité contre les religionnaires qu'il regarde comme les ennemis de l'état. *Anne Dubourg*, conseiller au parlement et diacre, est brûlé pour avoir seulement parlé librement des vices du clergé et des abus de la cour de Rome.

Alors éclate la *conjuration d'Amboise*, tramée par les Calvinistes, pour se défaire des Guises, s'emparer du gouvernement et le remettre aux Bourbons, et pour faire accorder la liberté de conscience aux réformés. La trame est découverte : des milliers de Calvinistes sont tués en combattant, ou périssent par la main du bourreau.

L'amiral de Coligny présente une requête au Conseil royal en faveur des réformés pour lesquels il demande la liberté de conscience et un temple de leur culte dans chaque ville du royaume. Le cardinal de Lorraine s'oppose avec chaleur à ce qu'on

s'occupe de la requête. Néanmoins, il est décidé que l'on convoquera les États-généraux.

Cependant, le prince de Condé avait tenté, mais en vain, de surprendre la ville de Lyon pour en faire la place d'armes des Calvinistes. Il est condamné à mort. L'arrêt allait être exécuté, lorsque François II mourut. La reine conserve Condé afin de l'opposer aux princes de Lorraine dont elle se méfie autant que des Bourbons.

Catherine de Médicis est déclarée régente, durant la minorité de Charles IX. La présidence des provinces est confiée au roi de Navarre ; l'Amiral et le prince de Condé dont le procès est annulé sont réintégrés dans tous leurs honneurs. Cette fois, les Parlemens s'opposent à l'exécution de quelques arrêts favorables que venaient d'obtenir les religionnaires. A l'instigation du cardinal de Lorraine, ils provoquent une loi qui accorde un pardon général pour le passé, mais qui prononce l'exil contre les ministres réformés, et prohibe tous rassemblemens hors des églises catholiques ; c'est *l'édit de Romorantin.*

Dans le but d'obtenir une paix solide, un colloque a lieu à *Poissy*. Ce colloque n'amène aucun résultat satisfaisant. Mais les Calvinistes, qui voient leur nombre s'accroître tous les jours, deviennent plus entreprenans. Il faut leur permettre de se réunir hors des villes pour entendre les discours de leurs ministres.

Un autre colloque a lieu à Saint-Germain, par ordre de Catherine de Médicis, régente. Le résultat de cette conférence est l'union des Catholiques et des Luthériens contre les Calvinistes : union qui ne pouvait durer.

L'exaspération des deux partis était au comble. Un tumulte entre des Calvinistes qui allaient au prêche à *Vassi* en Champagne, et les gens de François, duc de Guise fut le commencement des troubles, et ouvrit la porte aux massacres qui firent ruisseler le sang de toutes parts.

D'abord, les Catholiques massacrent les Calvinistes qu'ils accusent d'avoir égorgé leurs frères : les scènes les plus cruelles ont lieu à Tours, à Amiens, à Sens et surtout à Toulouse où périssent plus de quatre mille Français. Le gouvernement légitime ce barbare fanatisme, en révoquant les édits de tolérance, et en lançant plusieurs arrêts sanglans contre ceux qu'il appelle *briseurs d'images.*

Le prince de Condé s'était emparé d'Orléans; il est menacé d'être déclaré coupable de lèze-majesté, ainsi que l'amiral Coligny, Audelot, son frère, et leurs adhérens, s'ils ne se hâtent de mettre bas les armes. Blois, Tours, Poitiers et d'autres villes réformées tombent entre les mains des Catholiques, et deviennent le théâtre de leurs religieuses fureurs : la prise de Rouen, où le roi de Navarre est tué, suit de près : la ville est saccagée pendant deux jours entiers par les catholiques. Les réformés sont en-

core vaincus à Dreux : le prince de Condé y tombe au pouvoir des Catholiques ; le connétable de Montmorency demeure prisonnier des Calvinistes ; l'amiral de Coligny devient le chef de ces derniers. Tant de pertes des deux côtés amènent la paix. On publie un pardon général pour le passé ; les persécutions pour opinions sont strictement défendues. Malgré cette paix qui ne devait durer que quelques instans, on continue, d'une et d'autre part, à se livrer aux plus odieux excès.

Cependant Charles IX, devenu majeur, d'après les conseils qui lui ont été donnés, songe à faire tomber les têtes des chefs de la réforme, afin de pouvoir ainsi soumettre plus aisément toute la secte à ses volontés. Il lève des troupes, sous prétexte de se défendre contre le duc d'Albe que Philippe II, roi d'Espagne, envoyait alors contre les protestans des Pays-Bas. Ces apprêts effraient les réformés, qui, de peur de se voir prévenus par les troupes royales, se décident à recommencer la guerre. Ils sont vaincus à la bataille de Saint-Denis. Mais ayant bientôt repris l'avantage, ils obtiennent la paix, avec promesse d'une entière liberté de conscience. Cette paix ne fut que trop justement appelée *mal assise.*

En effet les Réformés, qui n'osaient plus se fier au gouvernement, refusent de remettre au Roi les places dont ils s'étaient emparés. On ne livrait plus de batailles ; mais on continuait à s'entre-déchirer avec la même fureur ; et en peu d'instans, il fut compté

des milliers de victimes. La guerre ne pouvait tarder d'éclater. Sans qu'on dut s'y attendre, les royalistes essayent de saisir le prince et l'amiral. Cette tentative qui échoue, est suivie de la retraite des principaux Réformés à *la Rochelle*, et d'un édit par lequel, le roi, révoquant tous les édits précédens, proscrit le calvinisme dans tout son royaume. On se bat deux fois en bataille rangée : à Jarnac, où le prince de Condé perd la vie, et à *Montcontour*, où les Calvinistes perdent dix mille hommes. Ceux-ci, commandés par Henri de Condé et Henri de Navarre, sous la direction de l'amiral de Coligny, appellent à leur secours les Allemands et les Flamands réformés; les catholiques se fortifient des troupes auxiliaires d'Italie.

La paix, qui suit ces troubles, est faite aux mêmes conditions que les précédentes. Le roi remet aux Réformés plusieurs places fortes pour leur servir de garantie de la foi jurée; il affecte de terminer en leur faveur les différends qui s'élèvent entr'eux et les Catholiques. Le calme reparaît alors avec la confiance, et les Calvinistes se rendent de toutes parts à Paris. Cependant, on célèbre les noces de Henri de Navarre, qui fut depuis l'illustre *Henri IV*, avec Marguerite, sœur du roi. Les dispenses nécessaires, d'abord refusées par Pie V, avaient été données par Grégoire XIII. Le duc Henri de Guise, surnommé *le Balafré*, fils de François, essaye ensuite de faire assassiner l'amiral; mais n'ayant réussi qu'à le faire

blesser, on se hâte d'en venir au massacre général de ceux qu'on appelle *huguenots*, massacre certainement préparé long-temps d'avance; massacre à jamais exécrable sous le nom de *Saint-Barthélemy*, dans lequel Paris vit égorger, en moins de quarante-huit heures, plus de dix mille Français. L'amiral de Coligny fut du nombre. On sauva les princes de Navarre et de Condé; mais on les força d'embrasser le catholicisme. Quarante mille Calvinistes périrent dans les provinces, sur les ordres de la cour.

Sous le règne de Henri III, les Catholiques, animés par les Guises, forment une ligue contre leur souverain, afin d'empêcher de parvenir au trône Henri de Navarre, héritier légitime, qu'on soupçonne vouloir détruire le catholicisme en France. Henri III est obligé d'abandonner les Calvinistes au formidable parti des ligueurs. Bientôt il est excommunié. Un prêtre Dominicain, appelé *Jacques Clément*, mû par la sentence d'excommunication et par les sermons prononcés tous les jours, contre le roi, le poignarde.

Henri III, en mourant, avait déclaré son successeur, le roi de Navarre, Henri de Bourbon, *Henri IV*. Ce prince est reconnu par l'armée de son prédécesseur. Mais la ligue qui refuse de le reconnaître, lui oppose le cardinal de Bourbon, et à la mort de celui-ci, le *duc de Mayenne*. Henri IV soutient ses droits les armes à la main. Après avoir évité les coups d'un assassin, nommé *Pierre Barrière*, il

rentre en vainqueur dans sa capitale. Il est reconnu roi légitime par toute la France. Sous son autorité paternelle, le calme renaissait, lorsque *Jean Châtel*, âgé de dix-neuf ans, vient troubler la joie publique. Ce jeune homme, imbu des principes qu'on peut tuer un roi excommunié, et qu'on ne doit point obéir à un souverain qui n'est pas reconnu par le pape, lève ses mains parricides sur le roi. Il n'avait porté qu'un coup incertain, il est pris et condamné à mort. Les jésuites, accusés de complicité dans le crime de Jacques Clément, sont bannis de France. Un d'entr'eux, le père *Guignard*, convaincu d'avoir loué publiquement le meurtre de Henri III, et conseillé celui de Henri IV, est pendu.

Venons maintenant aux troubles que la réforme causa dans les Pays-Bas. A leur naissance, les innovations religieuses avaient pénétré en Flandre. De nombreux et sévères édits de Charles-Quint étaient restés impuissans à les en extirper. Lorsque Philippe II, demeuré par l'abdication de l'empereur, roi d'Espagne et maître de la Belgique, quitta ces dernières provinces pour se rendre à Madrid, il les laissa dans un état d'effervescence qui approchait beaucoup de la rebellion : le luthérianisme d'Allemagne, qui avait reçu dans les Pays-Bas une espèce de seconde naissance, la réforme mitigée qu'y avaient apportée environ trente mille anglais, chassés de leur pays par la reine Marie, et surtout le calvinisme de France, y marchaient tête levée. Les édits sanglans de Char-

les-Quint et l'inquisition espagnole tenaient les Belges dans des soupçons continuels, comme ils le témoignèrent à Philippe. Le Roi leur répondit que les édits devaient être exécutés. Par suite de cette détermination de Philippe, les Pays-Bas ne furent pas moins en proie aux fureurs de la guerre civile.

L'Angleterre est amenée à la réforme par les passions de son roi. Henri VIII sollicite de la cour de Rome la permission de divorcer avec *Catherine d'Arragon*, tante de l'empereur Charles-Quint : il ne peut obtenir sa demande. Excommunié pour avoir quitté son épouse légitime, il renonce à l'autorité spirituelle du pape, et se déclare lui-même chef de la religion dans ses états. Du reste, il ne change rien au culte, et n'en reste pas moins implacable ennemi des réformés. A la mort de ce prince, pendant la minorité de son fils *Édouard VI*, la réforme est adoptée. Mais, sous le règne suivant, celui de *Marie*, fille de Catherine et d'Henri VII, le catholicisme est rétabli : les réformés essuyent les plus cruelles persécutions. *Élisabeth*, ayant succédé à Marie, remet la réforme en vigueur. L'obéissance est de nouveau ôtée au pape; la reine est déclarée chef de l'*église Anglicane* dont les dogmes, tout luthériens et les cérémonies toutes romaines sont fixés irrévocablement. Toutes tentatives pour faire revivre le papisme en Angleterre ont été, depuis, inutiles. La religion anglicane s'y est toujours maintenue contre les entreprises des *Puritains*, ou *Presbytériens*, par-

tisans de la pure doctrine de Luther, et contre la conspiration des catholiques.

Dans ce siècle, *Ignace de Loyola*, ancien militaire espagnol, conçoit l'idée de fonder l'institut des *Jésuites*, qui, d'après leur règle, tiennent le milieu entre les moines et les clercs séculiers. Ils ressemblent aux moines par les liens des vœux : aux séculiers, par l'exemption des pratiques monastiques. La même époque voit naître les *Barnabites*, les *Récollets* et les pères de l'*Oratoire*. Ces derniers, qui doivent leur institution à *Philippe de Néri*, sont célèbres par les services qu'ils ont rendus à l'instruction publique.

Le plus fameux des hérétiques de ce siècle est *Lélio Socin*. Il niait la trinité, l'incarnation, le péché originel, la prédestination et la divinité de Jésus-Christ. Assez heureux pour échapper à l'inquisition de *Sienne*, sa patrie, il mourut tranquillement à Zurich.

Moins heureux que Socin, *Michel Servet*, médecin Espognol, qui attaque aussi le dogme de la trinité, est brûlé à Genève, par ordre de Calvin, après avoir été condamné par les théologiens Suisses de Zurich, de Berne et de Schaffouse.

DIX - SEPTIÈME SIÈCLE.

Le désir d'étendre la foi chrétienne dans toutes les parties du monde, fait inventer, par Grégoire XV, *la Congrégation de la Propagande*. Cette congrégation est composée de treize cardinaux, de deux prêtres, d'un religieux et d'un secrétaire. Ensuite, le pape Urbain VIII fonde le *séminaire pour la propagation de la foi*, où sont instruits ceux qui se destinent aux missions étrangères ; ils y apprennent les langues et les sciences dont ils ont besoin pour répandre l'évangile chez les nations lointaines. Le même désir fait fonder, par le roi de France, la *Congrégation des prêtres pour les missions étrangères*, et le *séminaire des mêmes missions* pour l'éducation des jeunes ecclésiastiques qui veulent aller prêcher la religion chrétienne aux nations idolâtres. C'est de là qu'on envoye des vicaires apostoliques à *Siam*, au *Tonquin*, à la *Cochinchine* et en *Perse*; des évêques à *Babylone*, et des missionnaires en tous lieux étrangers. Les ordres religieux qui se distinguèrent dans ces missions sont les *Jésuites*, les *Dominicains*,

les *Cordeliers* et les *Capucins*; ces deux derniers ordres avaient été fondés au dernier siècle.

Ici, les missionnaires font pénétrer la lumière évangélique dans l'Inde, à Siam, dans le Tonquin et dans là Cochinchine. Mais le plus grand succès est obtenu par les Jésuites à la Chine. Le chef de ce vaste empire, que ces religieux ont su s'attacher, accorde à ses sujets une entière liberté de conscience, et la permission d'embrasser l'évangile. Les travaux des mêmes religieux avaient été couronnés d'un grand succès au Japon. Un événement imprévu et épouvantable en fit bientôt perdre tous les fruits. L'Empereur rendit un décret contre les professeurs et les ministres de la religion chrétienne, qui fut exécuté avec la plus atroce barbarie. Cette cruelle persécution dura plusieurs années, et ne se termina que par l'extinction totale du Christianisme dans toute l'étendue de ce puissant empire. En Afrique, les Capucins portent, au milieu des dangers de toute espèce, le flambeau de la foi. La conversion du royaume de *Benin*, *d'Averri* et de *Métamba* est leur ouvrage. En Amérique, les jésuites fondent des sociétés civiles qu'ils soumettent au joug des lois Européennes : ils exercent la double fonction de magistrats et de docteurs parmi leurs nouveaux sujets. Les protestans rivalisent avec les catholiques d'ardeur à propager le Christianisme.

Paul V, chef actuel de l'église, excommunie le

Vénitiens qui ont fait mettre en prison un moin de Saint-Augustin, coupable d'avoir violé une fille de onze ans. Les magistrats de la République défendent, sous des peines très-sévères, d'afficher la bulle pontificale, et d'observer l'interdit religieux dans tout le territoire vénitien ; ils ordonnent aux évêques et aux abbés de continuer l'exercice de leur ministère, s'ils ne veulent porter la tête sur l'échafaud. Tous obéissent, hormis les Jésuites et quelques autres moines qui abandonnent les États de Vénise. Au bout d'un an, cette querelle est apaisée par la médiation des puissances,

Urbain VIII, successeur de Paul V, a des démêlés avec le duc de Parme, dont il aurait désiré usurper les états. *Innocent X* persécute la famille de son prédécesseur. Ce pontife supprime tous les couvens habités par moins de six religieuses, dont le petit nombre empêchait l'exacte observance de la discipline monastique. Il prononce l'*incamération*, c'est-à-dire, la réunion au territoire papal, du duché de *Castro* et du territoire de *Ronciglione* ; confisqués sur le duc de Parme : cette démarche fut une source inépuisable de difficultés pour les pontifes suivans.

Alexandre VII renouvelle le décret d'incamération ; il mécontente, par-là, les cours de France et d'Espagne, qui soutenaient les intérêts du duc de Parme. A ce sujet de dissention, se joignent les prétentions de *Louis XIV* pour le maintien des fran-

chises, dont ses ambassadeurs avaient jusqu'alors joui dans Rome, et que le pape avait abolies, comme étant la cause de beaucoup de désordres et de crimes. Les Corses de la garde pontificale soutiennent leur maître; ils attaquent, à main armée, le *duc de Créqui*, alors ambassadeur de France à Rome; et, quoiqu'ils eussent tué un page de l'ambassadeur, le pape refuse de donner la moindre satisfaction à la cour de France. Louis XIV ne laisse pas cette offense impunie. Il s'empare d'Avignon, renvoie le nonce du pape, et s'apprête à marcher sur Rome. La principale difficulté, entre le pontife et le roi de France, était l'incamération de Castro et de Ronciglione; Alexandre se refusait obstinément à les laisser au duc de Parme; cependant il fallut céder en tout point. Le traité de Pise est signé, d'après lequel le pape s'oblige à faire élever, dans Rome même, une pyramide pour éterniser la mémoire du décret qui bannit tous les Corses, comme incapables à jamais de servir l'Église; en même temps, le pape désavoue l'attentat commis envers l'ambassadeur de France, en reconnaissant que si, lui-même, ou quelqu'un de sa famille y eût eu la moindre part, il serait indigne du pardon qu'il s'engage à demander au roi par le troisième article du traité.

Innocent XI se brouille avec Louis XIV au sujet de la *régale*, ou droit de disposer des rentes et des bénéfices des églises vacantes, droits dont jouissaient les rois en France sur la plus grande partie des égli-

ses de la monarchie, et que Louis XIV voulait étendre généralement à toutes les églises de son royaume, sans aucun égard à leurs exemptions, ni à leurs priviléges. Innocent XI décide que le droit de régale, établi par l'habitude, est un abus de la puissance souveraine, et contraire aux saints canons; il s'élève avec force contre la nouvelle extension qu'on veut lui donner. Le clergé français se range du parti du roi.

C'est dans ces circonstances que furent publiées les fameuses propositions qui comprennent les libertés de l'église Gallicane, et qui durent dorénavant être reçues et enseignées dans tout le royaume; voici ces quatre propositions, publiées le 11 mars 1682: 1° *Le pape et l'église n'ont aucune autorité, ni directe, ni indirecte, sur le temporel des princes; ils ne peuvent, ni déposer les souverains, ni absoudre leurs sujets du serment de fidélité.* 2° *Les conciles généraux sont au-dessus du pape, ainsi que l'ont décidé les quatrième et cinquième sessions du concile de Constance, décision que l'église de France reconnaît comme non douteuse, approuvée et applicable même aux temps où il n'existe pas de schisme.* 3° *L'autorité des décrets du Saint-Siége, quant à la discipline, reçoit sa force du consentement des autres églises, et l'usage de la puissance ecclésiastique doit être tempéré par les canons. Dans les questions qui regardent la foi, les décisions du pape ne sont pas infaillibles; elles ne deviennent telles que par l'approbation de l'Église.* Ces

quatre propositions étaient principalement l'ouvrage de Bossuet; elles furent signées par huit archevêques, nommément par celui de Paris qui avait présidé l'assemblée ; par vingt-six évêques et trente-quatre députés du second ordre du clergé : le roi en ordonna l'enseignement et l'acceptation dans toutes les universités, les facultés de théologie et de droit canon, par un édit intitulé *perpétuel et irrévocable.*

La dispute, au sujet des franchises des ambassadeurs, se renouvelle entre Louis XIV et Innocent XI. Tous les souverains avaient renoncé à ce droit abusif; le roi de France, en haine du pape, veut le conserver. Son ambassadeur à Rome, le *marquis de Lavardin*, affecte, dans toute occasion, de braver le pontife. Excommunié par Innocent, Lavardin fait célébrer pompeusement le service divin, et communie solennellement le jour de Noël, dans l'église de *Saint-Louis-des-Français*, que le pape se hâte d'interdire, ainsi que tous les prêtres qui la desservent. Cette bravade irréligieuse ne suffit point à Louis XIV : il fait aussi déclarer nulles et abusives les bulles du pape, et il en appelle au futur concile général. Le résultat de cette querelle avec la France est la saisie d'Avignon qui fut rendu, dans la suite, au pape *Alexandre VIII*, lorsque Louis XIV renonça aux franchises.

Ce dernier pontife, élu sous l'influence du ministre français Louvois, ne se distingua que par son *népotisme*; c'est ainsi qu'on appelle l'espèce d'attache-

ment des papes à leur famille. *Innocent XII*, son successeur, publia une bulle rigoureuse contre cette faiblesse habituelle des pontifes.

Le refus des bulles d'institution aux évêques, nommés par le roi, durait depuis neuf ans. Innocent XII ne se résolut à instituer les évêques nommés, qu'après qu'ils lui eurent écrit une lettre, dans laquelle, prosternés à ses pieds, ils témoignaient leur douleur et leur repentir de ce qu'ils avaient fait à l'assemblée du clergé de France; ils déclaraient qu'ils regardaient leurs propres décrets comme nuls, et ils juraient, jusqu'au dernier soupir, l'obéissance la plus entière et la plus absolue au Saint-Siége. Cette lettre, que tous les partisans les plus déclarés des libertés de l'église Gallicane durent écrire au pape, par ordre exprès de Louis XIV, était accompagnée d'une lettre du roi lui-même, par laquelle ce monarque, alors bien différent de ce qu'il avait été, annonçait à Innocent XII qu'il avait pris les mesures nécessaires, afin que ce qui était contenu dans son édit de mars 1682, concernant la déclaration du clergé de France, ne fût point exécuté.

Parmi les institutions religieuses de ce siècle, nous remarquons la *congrégation de Saint-Maur*, fondée par Grégoire XV, et puissamment protégée par Urbain VIII. Tous ceux qui connaissent l'histoire de la littérature, et les progrès qu'elle a faits en Europe, n'ignorent pas les avantages signalés que la république des lettres a retirés des travaux de cette

illustre communauté. A la même époque, furent instituées les *sœurs de charité* et la congrégation des frères de la Trappe, dont *Bouthilier de Rancé* est le fondateur.

De toutes les controverses qui agitèrent cette époque, les plus dignes d'attention sont celles du *Jansénisme* et du *Quiétisme*. Nous allons en donner un court aperçu. *Jansénius*, évêque d'Ypres, avait laissé, en mourant, un livre intitulé *Augustinus*, dans lequel il prétendait faire revivre la doctrine de Saint-Augustin sur la grâce. Plein de mépris pour les Scholastiques, il admirait les sectateurs de la prédestination. Il déclarait Pélagienne la doctrine soutenue par le Jésuite *Molina*, et refusait de reconnaître avec les Dominicains, outre la grâce efficace, une autre grâce appelée *suffisante*, et qui pouvait par-fois ne pas suffire. Ses principes et sa haine contre les Jésuites, qu'il manifesta tout haut pendant sa vie, ne lui avaient point fait perdre l'amitié de cet ordre. Son livre souleva toutes les passions contre sa mémoire. A son apparition, il est attaqué par les Jésuites de Louvain; les partisans de la doctrine qu'il renferme, le défendent avec ardeur : l'inquisition intervient pour empêcher et l'attaque et la défense. Urbain VIII confirme le décret du Saint-Office, et note l'*Augustinus* comme renfermant des propositions hérétiques. Les Jansénistes ne tiennent nul compte de la bulle d'Urbain VIII. Quelques années après, le syndic de la faculté de théologie de

Paris, extrait de l'Augustinus *cinq propositions*, afin de les soumettre à l'examen du Saint-Siége; les voici : 1° *Il y a des préceptes que l'homme, même le plus juste, ne peut pas observer, quelques efforts qu'il fasse, et quelque désir qu'il ait, s'il ne possède la grâce nécessaire à cet effet; 2° dans l'état de la nature déchue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure; 3° pour mériter et démériter, il ne faut pas que l'homme ait la liberté qui exclut la necessité, mais seulement la liberté de co-action qui exclut la contrainte; 4° les semi-Pélagiens croyaient à la nécessité de la grâce prévenante pour chaque acte particulier, mais telle cependant qu'il dépendait de la volonté d'y accéder ou de la repousser; 5° c'est un dogme semi-pélagien de dire que Jésus-Christ est mort, et qu'il a répandu son sang pour tous les hommes.* Quatre-vingt-huit prélats français dénoncent ces propositions à Rome, tandis que onze seulement écrivent dans un sens contraire, et prétendent qu'elles ont été forgées à plaisir.

Une congrégation est nommée pour décider cette question, mais on s'aperçoit bientôt de la propension du Saint-Siége pour la cause protégée par les Jésuites; et les Dominicains, afin de parer le coup, font condamner, par l'inquisition d'Espagne, vingt-deux autres propositions extraites des auteurs molinistes. Cet arrêt ne fut point confirmé par le pape.

Cependant Innocent X condamne les cinq propositions. Trente cardinaux français, réunis chez le car-

dinal Mazarin, reçoivent la bulle du pape. Les Jansénistes soutiennent que les propositions, frappées d'anathême, ne se trouvent point dans Jansénius, ou que, du moins, on leur a donné malicieusement un autre sens que celui de l'auteur. Vingt-huit évêques déclarent que les cinq propositions sont bien de Jansénius, et, qu'en les censurant, le Saint-Siége les a entendues comme Jansénius lui-même. Les Jansénistes répondent que la condamnation de Jansénius ne les touche point : ils se déclarent disciples de Saint-Augustin, dont l'évêque d'Ypres a seulement expliqué la doctrine.

Ici paraît, sur la scène, le plus redoutable des adversaires des Jésuites, le grand *Arnaud.* Ce docteur avait été exclu de la faculté de théologie de Paris, pour ses principes jansénistes. Après un bannissement de quinze ans, il venait rentrer en lice; mais ses ennemis l'obligent à se réfugier en Belgique, où il fut persécuté, quoique les papes Clément X et Alexandre VIII lui témoignassent la plus grande estime. Au reste, la joie que leur victoire causa aux Jésuites, fut troublée par la publication des *Lettres Provinciales.* Cet ouvrage porta un coup mortel à la société, en vouant à l'exécration la plupart des traités de ses moralistes, et principalement ceux concernant le probabilisme, système en vertu duquel il est permis de choisir entre deux opinions probables, et l'art de diriger l'intention, de manière à faire, de tous les crimes, presque autant de vertus. Les

Lettres Provinciales furent brûlées par la main du bourreau.

On imagine *un Formulaire* qui doit être envoyé aux évêques, pour en exiger l'exécution des bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII, ainsi que la condamnation des cinq propositions extraites de Jansénius. On éprouve de grandes difficultés pour la signature du formulaire. *Marie-Angélique Arnaud*, abbesse de *Port-Royal*, et ses religieuses, refusent obstinément de signer. Elles sont dispersées dans différens couvens, par ordre de Louis XIV. Il y avait encore un autre Port-Royal, appelé le *Port-Royal-des-Champs*, dont la mère Agnès Arnaud, sœur de Marie-Angélique, était supérieure, et où s'étaient retirés les deux Arnaud, ses frères, et d'autres colonnes du Jansénisme; c'est de-là que leur vint le nom de *messieurs de Port-Royal.*

Pour se venger, les Jansénistes publient, à *Mons*, une traduction du nouveau Testament, ce qu'ils savaient avoir toujours été un des épouvantails les plus odieux de la cour de Rome. Le nouveau testament de Mons fut supprimé par ordre du conseil d'État, et, bientôt après, proscrit par le pape : Antoine Arnaud s'en déclara le plus chaud défenseur.

Les Jésuites eurent leur tour. Innocent XI défendit, sous peine d'excommunication, de soutenir soixante-cinq propositions scandaleuses de morale, que les adversaires des Jésuites avaient extraites des moralistes de la société.

Antoine Arnaud, ce défenseur si courageux du jansénisme, étant mort, le père *Quesnel*, oratorien, lui succède dans le soin de soutenir les intérêts de la même doctrine. Sur ces entrefaites, le livre de la *Fréquente Communion* succombe aux attaques redoublées des Jésuites, et celui de *l'Année Chrétienne*, qu'on avait regardé jusqu'alors comme propre à édifier les dévots, est également sacrifié à la haine du jésuitisme. Le cardinal de Noailles fut obligé de le condamner. En attendant que nous retrouvions les jansénistes au siècle suivant, nous allons nous occuper de la querelle du quiétisme, qui produisit l'effet bien déplorable de diviser les deux plus illustres prélats de France.

Jeanne-Marie-de-la-Mothe-Guyon, enchérissant sur les rêveries des anciens mystiques, professe la nécessité de s'anéantir jusqu'à une complète inaction, pour laisser opérer Dieu seul; la voie intérieure qui n'admet ni lumière, ni amour, ni désir, et au moyen de laquelle on peut même se passer de la connaissance de Dieu; le précepte de ne jamais songer, ni aux châtimens, ni à la mort, ni à la vie, ni à l'éternité, ni à sa propre perfection, ni aux saints dans le ciel, ni à la sainte Vierge, ni à l'humanité de Jésus-Christ, ni aux attributs de Dieu, etc. Elle consigne ses principes dans trois ouvrages divers : *Moyen court et facile de faire l'oraison*, *le Cantique des cantiques expliqué dans le sens mystique*, et les *Torrens*. Le père *Lacombe*, Barnabite, son confes-

seur, et partisan des mêmes doctrines, publie, de son côté, dans le même sens, *une analyse sur l'Oraison mentale.*

Bientôt le quiétisme de madame Guyon est connu à Paris : le père Lacombe est mis à la Bastille ; et elle-même, renfermée d'abord, n'est relâchée qu'à la mort de madame de *Maintenon. L'abbé de Fénélon*, son ami, lui conseille de soumettre ses écrits et sa doctrine à Bossuet. L'évêque de Meaux, révolté des extravagances de madame Guyon, lui impose silence. Peu satisfaite de cette décision, la nouvelle mystique demande hautement des commissaires pour la juger, et prononcer publiquement sur sa conduite : on les lui accorde, mais pour l'examen de ses opinions seulement, et une commission s'assemble à *Yssy*. Pendant que cette assemblée délibère, l'archevêque de Paris se hâte de condamner les ouvrages de madame Guyon. Les commissaires d'Yssy agirent avec plus de ménagemens : sans prononcer de condamnation, ils rédigèrent trente-quatre articles diamétralement opposés aux principes des quiétistes, et les signèrent tous. Madame Guyon signa tout ce qu'on lui présenta, en adhésion aux principes anti-mystiques des prélats, et renonça authentiquement à l'apostolat dont elle s'était prétendue investie. Fénélon, alors archevêque *de Cambrai*, que ses liaisons avec madame Guyon rendait suspect, ne cessa de protester de sa docilité et de son entière soumission à Bossuet, auquel il demandait instam-

ment une décision péremptoire et catégorique, afin d'embrasser ses opinions. Madame Guyon fut mise à la Bastille, d'où elle ne sortit que sept ans après.

Nous voici maintenant parvenus au moment que le quiétisme devient un sujet de querelle et de rupture entre les deux plus illustres prélats de la chrétienté. Bossuet compose son traité *des Etats d'oraison*; il prie Fénélon de l'approuver avant l'impression. Le mysticisme, auquel l'archevêque de Cambrai était attaché, essuyait, dans ce livre, de rudes attaques; et les principes, aussi bien que la personne de madame Guyon, n'y étaient pas plus ménagés. Fénélon ne se contente pas de refuser son approbation au livre de Bossuet, il publie une *Explication des Maximess des Saints*, dans laquelle il défend l'ancien mysticisme qu'il distingue du quiétisme nouveau. Dès que les *Maxime des Saints* eurent paru, elles furent attaquées de toutes parts; mais personne n'apporta, dans cette attaque, une dureté pareille à celle de Bossuet. Fénélon porte l'affaire à Rome, où Bossuet se hâte de faire solliciter contre lui. Les Jésuites prennent le parti de Fénélon : ils en voulaient au principal auteur des propositions de 1682. La cour de Rome laisse traîner l'affaire en longueur. Dans ces circonstances, le Clergé français, prenant l'initiative, censure l'archevêque de Cambrai, sans préjudice de la décision pontificale. Enfin, le pape publie la bulle qui condamne vingt-trois propositions des *Maximes des Saints*. Le clergé de

France reçut cette bulle : l'archevêque de Cambrai s'y soumit, et publia un mandement où il rétracta les propositions condamnées.

Nous reprenons l'histoire des réformés. Sur la fin du dix-septième siècle, après la paix de *Vervins*, Henri IV, par le fameux *édit de Nantes*, leur avait assuré le libre exercice de leur culte, et l'entière jouissance de leurs droits civils. Tout semblait leur promettre une tranquillité durable, lorsque, au commencement de ce siècle, le meilleur des rois qu'ait eus la France, tomba sous les coups du parricide *Ravaillac*. Depuis lors, la condition des réformés en France devint précaire. Le cardinal de Richelieu, sous le règne de Louis XIII, leur porta de grands coups : avec la Rochelle, il leur enleva leur existence politique; mais bientôt *l'édit de grâce* rendit aux réformés tous les droits qu'ils tenaient de Henri IV. Le cardinal de Richelieu fit aussi des démarches pour réunir les deux sectes qui troublaient la paix du royaume. Il fit proposer à *Amyraut*, ministre réformé à Saumur, par le jésuite *Audebert*, un système de foi mitoyen, en vertu duquel les Catholiques français auraient renoncé à l'invocation des saints et à la doctrine du purgatoire, limité le pouvoir du pape ou créé un patriarche national, et reçu la communion de la coupe, tant laïques que prêtres, pourvu, toutefois, que les Calvinistes, de leur côté, eussent laissé au sacrement de l'Eucharistie les mystères que leurs frères de l'ancienne

église y reconnaissaient : ce plan ne plut point à Amyraut, et les choses restèrent comme auparavant.

Cependant, les troubles religieux n'eurent plus aucune importance pendant tout le règne de Louis XIII et une partie de celui de Louis XIV : ce dernier roi, toujours mal disposé contre les réformés qu'il considérait comme des républicains, c'est-à-dire comme ses ennemis les plus déclarés, ne touchait pas encore au moment de sa décadence, quand madame de Maintenon et les Jésuites, confesseurs de Louis, lui firent déjà un crime du peu de tolérance qu'il avait conservé, et qu'il devait abjurer à jamais, s'il voulait racheter les désordres de sa jeunesse ; et ils excitèrent, peu à peu, des persécutions sourdes qui, dirigées personnellement contre les principaux théologiens calvinistes, faisaient prévoir la chute prochaine de toute la secte. Elle ne tarda pas d'arriver, lorsque le chancelier *Letellier*, et son fils, le violent *Louvois*, eurent fait croire à Louis XIV que les missions et les *Dragonades* avaient absolument extirpé le calvinisme de France ; et bientôt eut lieu la révocation de l'édit de Nantes, qui chassa du royaume plus de six cents ministres et de huit cent mille manufacturiers, quoiqu'il eût été défendu d'émigrer sous peine des galères pour les hommes, et de confiscation de biens pour les femmes.

En Angleterre, les Catholiques et les Presbytériens avaient également placé leur espoir dans *Jac-*

ques Ier, fils de Marie-Stuart. Ce monarque, uniquement occupé de rendre son pouvoir absolu, trompe l'attente des deux partis. Il exile les prêtres de la communion romaine, et les Jésuites qui soutenaient l'autorité temporelle des papes pour les rois; mais il persécute tous les Presbytériens, sans distinction, parce qu'il croit que l'esprit d'indépendance et de républicanisme est inhérent à leur secte.

Des Catholiques, conduits par *Robert Catesby* et *Thomas Piercy*, conspirent contre le gouvernement. Ils conçoivent le projet de faire sauter en l'air, au moyen de la poudre de canon, la salle du parlement, au moment où le roi, avec sa famille, s'y trouveront au milieu des membres qui doivent la composer. Cette horrible trame est découverte : huit des coupables sont exécutés; les Jésuites *Garnet* et *Oldecorn* sont également livrés à la justice, pour avoir approuvé la conduite des condamnés. A la suite de cette affaire, le roi ordonne à tous ses sujets de prêter le serment nommé d'*allégeance*, par lequel ils doivent reconnaître que le souverain d'Angleterre est absolument indépendant de toute autre puissance étrangère, serment dirigé surtout contre l'autorité temporelle des papes.

Les puritains, à qui l'on n'avait pourtant aucun attentat à reprocher, étaient, dans les mêmes circonstances, exposés aux plus vives persécutions. Plusieurs d'entre eux allèrent chercher un asile en Virginie. Les Calvinistes d'Écosse furent obligés de

souscrire quatre articles, que Jacques I[er] avait fait dresser, et qui étaient une profession de foi en faveur de la religion Anglicane.

Charles I[er], monté sur le trône, suit fidèlement le plan que son prédécesseur lui a tracé. Il persécute violemment les Presbytériens. Cette conduite de Charles le fait soupçonner de vouloir rétablir le papisme. La conspiration des Catholiques irlandais, qui avaient égorgé quarante ou cinquante mille réformés, pour dominer dans toute l'île, et qui se disaient, à cet effet, autorisés par le roi, vient encore fortifier les soupçons.

La sédition commence à *Edimbourg* contre l'introduction de la nouvelle liturgie et le rétablissement des évêques dans leur droit et leur rang, méconnus en Écosse. Les mécontens anglais s'étant joints aux séditieux, il devient urgent de convoquer un parlement où le roi a complètement le dessous. La guerre éclate entre Charles et le parlement qu'il vient d'appeler à son aide. Les Écossais font alliance avec les parlementaires anglais, en signant le *Covenant*, ou accord entre les deux royaumes, par lequel l'uniformité des deux églises, selon le rite presbytérien, est formellement décrétée, et les dignités ecclésiastiques d'archevêque et d'évêque, les chapitres et degrés de la hiérarchie anglicane sont à jamais abolis. Une guerre atroce se fait entre les troupes écossaises parlementaires et le parti du roi; elle finit par la défaitè entière de ce dernier. Charles est li-

vré, par les Écossais, dans les bras desquels il s'était jeté, aux Anglais, ses vainqueurs; il est déclaré déchu de la couronne. Il est enlevé par son armée; mais, bientôt, *Olivier Cromwel* fait triompher les *indépendans* à tel point, qu'ils peuvent, sans trouver de résistance, juger le roi, et l'envoyer au supplice.

Le prince de Galles, devenu *Charles II* depuis la mort de son père, ne voyant plus d'autre moyen de remonter sur le trône, commence par se feindre presbytérien, afin de se faire proclamer roi par les Écossais. Cromwel, généralissime des troupes anglaises, l'attaque en Écosse même, le poursuit en Angleterre, le défait complètement, et le force de se retirer en France. Devenu chef du gouvernement anglais, Cromwel, quoique presbytérien au fond du cœur, tient la balance assez égale entre les Presbytériens et les Anglicans. Il fait punir les Catholiques irlandais des cruautés qu'ils avaient exercées contre les réformés.

Charles II, rétabli sur son trône, professe, mais en secret, la religion romaine qu'il avait embrassée pendant son exil. Il rétablit l'épiscopat : il publie des réglemens sévères contre tous les *non-conformistes*; c'est-à-dire ceux qui ne suivent point la religion anglicane; il émet le fameux acte d'uniformité de culte, défend à quiconque n'a pas été ordonné ministre par un évêque, d'administrer la sainte cène aux fidèles, sous peine d'amende, et ordonne qu'on

adopte, en tous lieux, la liturgie anglicane. Ces lois obligent plus de deux mille ministres réformés à renoncer à leurs églises.

Jacques II, en montant sur le trône, proclame hautement la catholicité de son frère défunt, malgré toutes les protestations contraires qu'avait faites celui-ci pendant sa vie. Il veut faire accorder une liberté entière et l'exercice de tous leurs droits aux Catholiques. Le parlement, refusant de seconder ses projets, il se borne à dispenser les Catholiques des lois pénales portées contre eux. Dès-lors, les Catholiques purent exercer librement leur culte, et parvenir à tous les emplois. Croyant avoir, de cette manière, suffisamment disposé les choses, Jacques supplia le pape de réconcilier les trois royaumes réunis. Innocent XI, qui, pour lors, occupe le siége, n'a point d'égard aux prières du roi. Celui-ci ne se rebute pourtant pas : il fait publier un édit de liberté de conscience et d'abolition des lois promulguées contre les catholiques récusans; après cela, il fait faire, au nonce pontifical qui résidait près de lui, une entrée publique et solennelle dans la capitale de ses États.

Alors le mécontentement se manifeste de toutes parts. Le clergé Anglican donne le premier exemple, en refusant de lire, dans les temples, la déclaration royale sur la liberté de conscience. Les partis divisés se réunissent contre le roi; ils appellent en Angleterre, *Guillaume*, prince d'Orange, sthathouder

des Provinces-Unies et beau-fils de Jacques II. Le roi prend la fuite : il est arrêté ; il s'échappe une seconde fois et passe en France, d'où il ne réussit plus à retourner en Angleterre.

Dès ce moment, les catholiques eurent le dessous dans tout le royaume ; la catholicité d'un prince ou celle de son épouse, devient le motif d'exclusion du trône ; enfin, les sermens de suprématie et d'allégeance prêtés à la famille des Stuarts, furent remplacés par un serment d'obéissance au roi Guillaume et à la reine Marie, son épouse, par lequel on déclarait abhorrer comme impie et hérétique la doctrine qui enseigne que les princes et les rois excommuniés peuvent être dépouillés par les papes et ses chargés de pouvoir ; et on finissait par déclarer qu'aucun prince, prélat, état ou potentat étranger n'étend sa puissance ou sa juridiction spirituelle sur le royaume d'Angleterre. Cependant, il y eut des protestans qui refusèrent le serment de fidélité aux successeurs des Stuarts, et, sous le nom de *Jacobites*, formèrent pendant cent ans ce qu'on appelait la *Haute-Église* par opposition à la *Basse-Église* qui reconnaissait le gouvernement établi.

Les progrès des lumières ont fait presque disparaître les hérésies, en leur ôtant toute importance. Nous ne voyons ici qu'un chevalier *Borri* qui, dans son enthousiasme en faveur de la Vierge Marie, l'appelait la fille de Dieu, conçue par inspiration,

Saint-Esprit incarné, véritable déesse; ses disciples prenaient le nom d'*Évangéliques nationaux.* Borri finit ses jours au château Saint-Ange où il avait été renfermé.

DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Les Jésuites ont introduit les doctrines de l'Évangile aux Indes orientales, dans le royaume de Tonquin, dans l'empire de la Chine et parmi quelques peuplades d'Amérique. On reprochait à ces religieux leur extrême condescendance pour les nouveaux convertis, auxquels ils permettaient d'allier les rites de la religion qu'ils venaient de quitter, aux rites du Christianisme : on les accusait surtout de permettre aux Chinois chrétiens de pratiquer certaines cérémonies pour honorer la mémoire de *Confucius*; ce que les missionnaires Dominicains condamnaient. Le différend avait été jugé, au siècle dernier, en faveur des Dominicains d'abord, bientôt après à la satisfaction des Jésuites, et de nouveau, à la gloire des disciples de Saint-Dominique dont, pour cette fois, la victoire fut complette, grâces à l'alliance qu'ils avaient contractée avec les missions étrangères. Au commencement de ce dix-huitième siècle, la faculté de théologie de Paris condamne les principes des Jésuites en matière de conversion. Bientôt Clément XI prononce un arrêt définitif qui

condamne les rites Chinois, et le mot dont on se sert en Chine, en parlant de Dieu. Les Jésuites, à qui cet arrêt est signifié par le cardinal de Tournon, refusent d'adhérer aux décisions du pape, mais sans négliger leurs protestations usuelles de parfaite obéissance au Saint-Siége. Cependant, la bulle de Clément XI, *ex illâ die*, contre les cérémonies chinoises et ceux qui les observaient, ayant mis le trouble parmi les Chrétiens de la Chine, et menacé le Christianisme d'une ruine totale dans cette contrée, il fallut la modifier. Mais Benoît XIV, ennemi des Jésuites, voulut que ces modifications fussent regardées comme non-avenues, et confirma purement et simplement la bulle de Clément XI par la nouvelle bulle *ex quo singulari*. La persécution contre les Chrétiens, qui avait commencé en Chine avant la fin de ces querelles, acquit alors plus de violence; et depuis, les sectateurs de l'Évangile n'ont plus éprouvé, dans l'empire Chinois, qu'une tolérance bien bornée. Il est inutile de rapporter les disputes sur les rites indiens : ce n'est qu'une répétition de ce que nous venons de voir dans la Chine. De leur côté, les protestans ont fondé une mission pour les Indiens d'une partie de la côte de Malabar.

La guerre entre l'Autriche et la France, pour la succession d'Espagne, trouble l'Europe. *Clément XI*, qui occupe le trône pontifical, a pris le parti des Français; l'empereur *Joseph I*[er] s'en irrite. Il commence par défendre que le moindre argent passe du

royaume de Naples dans les États de l'Église, et bientôt il déclare la guerre au pontife romain. L'année suivante, ces deux princes terminent leurs différends par un accord amiable, dont une des principales conditions, restée secrète, est celle qui oblige le pape à reconnaître l'archiduc Charles d'Autriche, comme roi d'Espagne, sous le nom de *Charles III.* En conséquence de ce traité, les ministres français et espagnols se retirent des États ecclésiastiques; et *Philippe V*, roi d'Espagne et petit-fils de Louis XIV, défend que ses sujets paient aucune des taxes accoutumées à la daterie apostolique.

Clément XI se trouva, sur la fin de sa vie, en opposition directe avec les principales puissances de l'Europe. *Charles VI*, empereur d'Allemagne, lui reprochait la violation de la paix jurée par l'Espagne, et garantie par le Saint-Siége, violation qui avait eu lieu de la manière la plus odieuse, par la conquête que le roi catholique avait faite de la Sardaigne pendant que Charles combattait les Turcs pour obéir au pape. Philippe V, de son côté, empêchait toute communication avec la cour de Rome, et l'Angleterre menaçait de bombarder *Civita-Vecchia*, à cause de la protection que le Saint-Siége accordait à Jacques Stuart qui se faisait appeler *Jacques III.* Clément XI rendit une bulle pour défendre de jouer à la loterie, sous peine d'excommunication.

Le pontificat de *Benoît* XIII est remarquable par la rupture des cours d'Espagne, d'Autriche, de

France et de Naples avec celle de Rome, et par les avanies qu'elles lui firent souffrir pour les causes souvent les plus légères et les plus insignifiantes.

A son avènement, *Clément* XII excommunie les francs-maçons, en vertu de sa puissance spirituelle; il les condamne à mort en usant de son pouvoir temporel, dans ses États. Il casse la bulle de Clément XI contre les loteries ; il établit une loterie pontificale ; mais il laisse subsister l'anathême contre les loteries étrangères et contre les Romains qui y placeraient leur argent.

Benoît XIV, successeur de Clément XII, ratifie le concordat conclu précédemment entre Benoît XIII et *Victor-Emmanuel*, roi de Sardaigne, concordat que Clément XII avait voulu annuler, comme contraire aux immunités ecclésiastiques, et en vertu duquel le gouvernement Sarde jouit encore, de nos jours, dans toute l'étendue de sa domination, du droit de n'être pas entravé dans ses opérations par la puissance ecclésiastique, de réduire presque à rien, par des réglemens économiques, le peu de moyens que le clergé a conservés pour se soustraire à la juridiction des tribunaux ordinaires ; de nommer à tous les évêchés vacans, et de défendre la publication de tout écrit de la cour de Rome, sans sa permission expresse. Il laisse sacrifier plusieurs immunités ecclésiastiques, sans en faire entendre la moindre réclamation. C'est ainsi que la France ne trouva point de difficultés à lever

un impôt sur le clergé qui, jusqu'alors, avait joui du droit de ne faire que des dons volontaires; c'est encore ainsi que les Vénitiens purent décréter en paix que nulle communication avec le Saint-Siége ne pourrait avoir lieu sans l'intervention du gouvernement civil : une lettre fut adressée au patriarche, à ce sujet, et à celui de la nécessité de l'*exequatur* pour tout écrit venant de la cour de Rome.

L'histoire des deux successeurs immédiats de Benoît XIV, *Clément* XII et l'illustre *Clément* XIV, se lie à un événement fort important que nous allons rapporter ; nous voulons parler de l'extinction de la société de Jésus. Les membres de cette société célèbre, entièrement dévoués aux papes, étaient un puissant obstacle aux réformes religieuses que l'on méditait, et que les temps rendaient nécessaires : la perte des Jésuites devenait donc inévitable : par malheur, l'imprudence et même les crimes de plusieurs de ces religienx devaient justifier leur ruine.

Une conspiration contre le roi de Portugal, dont trois Jésuites étaient, sinon les complices, du moins les confidens et les instigateurs, fut la cause de leur expulsion de ce royaume. Le marquis *de Pombal*, ministre de *Joseph Ier*, roi de Portugal, fit arrêter les pères *Malagrida*, *Alexandre Souza* et *Mathos*, comme étant du nombre des conjurés, et fit chasser les Jésuites, qualifiés, dans l'édit d'expulsion, de *traîtres* et de *rebelles :* leurs biens furent confisqués, et l'on en déporta six cents sur les côtes d'Italie. Vainement

Clément XIII prit la défense de l'ordre condamné; rien ne put faire révoquer l'arrêt, et la cour de Portugal aima mieux se brouiller ouvertement avec celle de Rome, que de relâcher la moindre chose de sa sévérité. Toutefois le gouvernement portugais n'osa point violer les priviléges ecclésiastiques, en faisant juger le père Malagrida, sans l'aveu du pape qui refusait son contentement. L'inquisition se chargea de lever la difficulté : par sentence de ce tribunal, le Jésuite fut brûlé, non point comme régicide, mais comme visionnaire, faux prophète et impie.

La même année, un procès contre un Jésuite de France fournit, au parlement de ce royaume, l'occasion de se prononcer hautement contre la société. Un missionnaire jésuite, le père *Lavalette*, avait profité des avantages que lui donnait sa position, pour s'emparer de tout le commerce de la Martinique. La fortune qui, jusqu'alors, l'avait comblé de ses faveurs, lui devient tout-à-coup contraire. Les Anglais lui prennent plusieurs vaisseaux et pour plusieurs millions de marchandises. La faillite de Lavalette est sur le point d'entraîner celle d'un grand nombre de négocians français, lorsque la société intervient en garantie des dettes contractées par les supérieurs des missions, et, cependant, elle laisse venir les choses au point que le roi, par lettres-patentes, évoque l'affaire au parlement de Paris. Lavalette est condamné, et toute la société avec lui, au remboursement de toutes les lettres de change tirées par le banquier-

missionnaire, et à cinquante mille livres de dommages-intérêts : on défend strictement, pour l'avenir, à tous les Jésuites, de se mêler de change et de commerce, comme étant une occupation absolument incompatible avec leur état, et dont, par les lois de l'église, tout religieux doit scrupuleusement s'abstenir.

Le parlement va plus loin : il exige qu'on soumette à son examen les constitutions de la société, lesquelles n'avaient jamais été approuvées en France. Les suites de cet examen sont deux arrêts foudroyans, portant que le parlement reçoit l'appel comme d'abus du procureur-général, contre la bulle *Regimini*, par laquelle l'institut des Jésuites avait été confirmé la première fois, au seizième siècle, et contre toutes les bulles, brefs et priviléges des papes, en faveur de la société de Jésus, dont l'existence est déclarée attentatoire à l'autorité de l'Église, des conciles, du Saint-Siége et des souverains. Enfin le parlement condamne tous les livres des docteurs de la société, tant de théologie que de morale, vu, dit-il, qu'on y enseigne une doctrine séditieuse, destructive de la morale chrétienne, abominable, homicide et dangereuse pour la vie des citoyens et la personne sacrée des souverains, doctrine qu'avaient toujours professée tous les soi-disant Jésuites. Vingt-quatre des principaux écrits de la société, choisis exprès dans les auteurs des différentes nations, sont brûlés publiquement par la main du

bourreau. La conséquence de ce dernier arrêt fut la défense à tout Français de faire étudier ses enfans au collége de la société. Dans le compte que, de leur côté, les évêques rendirent au roi, sur le même objet, cinquante et un d'entre eux approuvaient, sans restriction, les constitutions de la société de Jésus; cinq seulement proposaient de soumettre les Jésuites à l'autorité des évêques : *Fitz-James*, évêque de Soissons, fut le seul qui se déclarait pour la suppression de l'ordre. Le roi *Louis XV* se déclara pour l'avis de cinq prélats; mais le parlement, ayant refusé d'enregistrer l'édit royal, il n'en fut plus question. Le clergé fit de vaines remontrances contre les actes du parlement.

Tout aussi vainement, vingt-sept Jésuites, professeurs au collége de Clermont, protestèrent contre les imputations qu'on faisait à leur ordre, dans les arrêts qne nous venons de rapporter; inutilement promirent-ils d'accepter, sans restriction, les propositions de 1682, leur démarche ne put empêcher la suppression totale de l'ordre que prononça l'arrêt du parlement du 6 août 1762. Dans cet arrêt mémorable, le parlement passe en revue tous les décrets publiés en France, tant en faveur de la société que contre elle. Après, vient une récapitulation des mesures prises contre la société, l'année auparavant, et contre les principes insidieux, corrompus, impies, séducteurs, attentatoires à la vie des souverains dont elle avait fait autant de dogmes; contre la doc-

trine de l'ignorance invincible ; enfin, contre la morale jésuitique, concernant la simonie, le blasphème, la *magie*, le *maléfice*, l'*astrologie*, l'irréligion, l'idolâtrie et la superstition, surtout dans l'affaire des rites Chinois et Malabares, l'impureté, le parjure, le faux témoignage, le vol, les prostitutions, l'homicide, le parricide, le suicide, etc. A propos de la doctrine de la société qui enseigne à tuer les rois, sont rappelés tous les faits d'histoire qui y ont rapport, et les sentences des tribunaux contre elle à ce sujet, nommément la fameuse conjuration des poudres en Angleterre, et l'arrêt qui avait suivi la conjuration de Portugal. La théologie d'*Escobar* et la morale de *Busembaum* ne sont pas oubliées. On termine cette longue énumération par prouver que les papes eux-mêmes avaient censuré la doctrine des Jésuites en divers temps ; à cet effet sont cités les papes : Clément VIII, Paul V, Innocent X, Alexandre VII, Clément IX, Innocent XI, Alexandre VIII, Clément XI, Benoît XIII, Clément XII, Benoît XIV, et jusqu'à Clément XIII lui-même, qui, pour lors, faisait tant d'effortspour les sauver. Ces considérans sont suivis du décret en cinq articles, qui règle de quelle manière l'entière suppression de l'ordre des Jésuites doit avoir lieu, avec défenses sévères, à qui que ce soit, d'en habiter encore les maisons, d'en porter l'habit et les marques distinctives, et d'en observer les constitutions. Les autres parlemens de France imitèrent bientôt l'exemple de celui de Paris.

Clément XIII, dans un consistoire, condamne et réprouve la conduite des magistrats français; il proteste contre l'abolition des Jésuites. L'inquisition romaine condamne un mandement de l'évêque de Soissons contre plusieurs propositions extraites des écrivains de la société supprimée : à son tour, le parlement, par un arrêt vigoureux, flétrit le décret de l'inquisition. L'archevêque de Paris, *Christophe de Beaumont*, publie une instruction pastorale, dans laquelle sont censurés tous les actes du gouvernement concernant la compagnie de Jésus. Le parlement fait brûler l'instruction pastorale, et dénonce au roi l'archevêque qui est exilé à l'abbaye de la Trappe. La démarche inconsidérée de l'archevêque de Paris ne fit qu'aggraver le sort des Jésuites. Un édit du Roi, enregistré au parlement, les supprime à jamais, en leur laissant néanmoins, la liberté de rester en France.

Le pape lance la fameuse bulle *Apostolicum pascendi munus*, dans laquelle il confirme l'institut des Jésuites. Cette bulle est dénoncée par l'avocat-général, *Joly de Fleury*, qui profite de la circonstance pour s'élever avec force contre les abus de la cour de Rome. Le parlement de Provence va plus loin : il fait lacérer et brûler, par la main du bourreau, la bulle *Apostolicum*. En Portugal, la même bulle n'est guère plus ménagée. En déférant cet acte au Conseil du Roi, le procureur-général de la Couronne insiste sur la nécessité de l'*exequatur* royal pour

la publication de toutes les pièces venant de Rome. Toutes les puissances de l'Europe soutenaient cette nécessité.

Cependant, le clergé de France croit devoir s'expliquer en corps. Dans une assemblée tenue à Paris et composée de trente-deux archevêques ou évêques, et de trente-six députés du second ordre, le clergé français ne se borne point à décider, contradictoirement avec les Parlemens, les points controversés; mais il condamne encore un mandement de l'évêque d'*Alais* contre la morale corrompue des Jésuites. Ce prélat récuse la compétence de l'assemblée. Environ cent évêques adhèrent aux décisions du Clergé; l'archevêque de Lyon et trois évêques s'y opposent.

Tout-à-coup, et à la surprise générale, les Jésuites sont bannis des vastes états de la monarchie Espagnole, arrêtés tous en un seul jour, embarqués et transportés sur les côtes d'Italie où, chose singulière, Clément XIII, leur protecteur, refuse de les recevoir. En France, on se hâte d'imiter les Espagnols; on chasse les Jésuites, comme ennemis de toute puissance, de toute autorité, de la personne des Souverains et de la tranquillité des États. Le gouvernement des deux Siciles, le Grand-Maître de Malte, ainsi que le duc de Parme et de Plaisance, renvoyent également les membres de la société. Ce dernier prince publie, presque en même temps, une pragmatique sanction dont les quatre dispositions principales portent sur la défense des appels et recours à

Rome, sans la permission expresse du gouvernement; sur celle d'y solliciter des grâces ou des bénéfices sans la même permission ; sur la prohibition à tous étrangers de posséder des bénéfices dans le duché de Parme, et sur la nullité de bulles, décrets et tous écrits quelconques de la cour de Rome, non munis de l'*exequatur* royal. Clément XIII fulmine un bref d'anathême contre la pragmatique du duc de Parme.

Ce pontife ne s'en tient pas là. Il renouvelle ses prétentions de souveraineté temporelle sur Parme et Plaisance ; il nomme les anciens souverains de ces états usurpateurs des droits de l'Église ; il excommunie le duc régnant dont il casse les édits comme impies et blasphématoires. Par-là, Clément XIII soulève contre lui la France, l'Espagne, Naples et le Portugal. A Parme, on lui répond par un manifeste dans lequel on l'accuse d'attenter aux droits légitimes et inviolables des souverains. A Naples, on lui reproche de vouloir rétablir la monarchie universelle, spirituelle et temporelle, en reproduisant les maximes séditieuses de la fameuse bulle *in cœnâ Domini.* La cour de Madrid exige du Saint-Siége une réparation authentique de toutes les insultes qu'il a faites à la maison de Bourbon, à l'instigation des Jésuites qui veulent confondre leurs causes avec les intérêts de la cour de Rome, pour se venger d'avoir été chassés. Elle qualifie le bref contre Parme d'attentatoire aux droits de tous les souverains. En con-

séquence, le roi et son conseil décident qu'il est raisonnable, nécessaire même de résister à la puissance spirituelle, quand elle enfreint les droits de la souveraineté; et, à cet effet, ils confirment de nouveau les lois sur l'*exequatur*, et suppriment le bref contre Parme. Outre cela, le gouvernement Espagnol demande l'entière abolition de la société de Jésus, dans toute la chrétienté, et l'extradition du général de l'ordre, le père *Ricci*, en ajoutant que, jusqu'à ce qu'on ait obtenu justice du pape, on ne recevra plus ses nonces, et le roi des Deux-Siciles s'emparera de *Bénévent* et de *Ponte-Corvo*, menace que l'exécution suit de fort près. Ensuite on écrit une circulaire à tous les évêques d'Espagne, pour proscrire à jamais la bulle *in cœnâ Domini*. Le Portugal suit, en tout point, l'exemple de l'Espagne. En France, l'avocat-général *Séguier* reproche d'abord, au bref pontifical, de reproduire la bulle *in cœnâ Domini*, tant de fois condamnée dans les États catholiques; ensuite il fait sentir la conséquence de l'action du pape, qui, par la plénitude de sa puissance, croit avoir cassé toutes les lois du duc de Parme, et avoir délié ses sujets du serment de fidélité. Il attribue cette mesure aux sourdes intrigues des Jésuites. Le parlement de Paris, d'après les con clusions de l'avocat-général Séguier, condamne le bref contre Parme, sous peine de crime de lèse-ma e sté pour quiconque en retiendra copie; il renouvelle les lois sur l'*exequatur*. Louis XV, sur un ré-

quisitoire prononcé par l'avocat-général au parlement d'Aix, fait alors saisir Avignon et le comtat venaissin.

D'autres sujets de chagrin tourmentent Clément XIII. Les gouvernemens de Milan et de Modène s'attribuent la levée des impôts sur le clergé, et par-là détruisent les immunités ecclésiastiques. L'impératrice *Marie-Thérèse* suit le mouvement général, en supprimant, dans le duché de Milan, la bulle *in cœnâ Domini*, malgré les plaintes du pape. Les Jésuites sont expulsés de la Lorraine. Les Vénitiens règlent, par un édit, l'état et la discipline du clergé régulier, auxquels ils défendent d'accepter aucune donation, ou aucun legs, sans la permission du sénat, et qu'ils soumettent, en toutes circonstances, à la juridiction des évêques; ils retardent l'âge auquel il avait été permis, jusqu'alors, de prononcer les vœux monastiques. Cet édit reçoit son exécution, malgré les réclamations de Clément XIII. Toutes les puissances catholiques mettent leurs soins à tracer définitivement une ligne de démarcation, qui ne puisse plus être franchie entre le spirituel et le temporel; elles demandent unanimement au Saint-Siége l'extinction totale des Jésuites. C'est dans ces circonstances que Clément XIV devient pape.

Avec ce vénérable pontife, toutes les difficultés disparaissent; les liens du Saint-Siége et des princes catholiques sont reformés. La nonciature du Por-

tugal, interrompue depuis dix ans entiers, reprend son cours. Toutes les puissances sont satisfaites en ce qu'elles demandent de raisonnable. La bulle *in cœnâ Domini* est supprimée : une congrégation est nommée pour prononcer sur le sort des Jésuites. Enfin, le 22 juillet 1773, paraît la bulle célèbre *Dominus ac redemptor*, que Clément XIV publie pour satisfaire aux pressantes sollicitations de tous les souverains catholiques. Nous reconnaissons l'obligation de donner ici un extrait de cet acte à jamais mémorable.

A l'exemple d'Innocent III, mais avec bien plus de franchise, Clément XIV commence par se plaindre de ce qu'il existe un trop grand nombre d'ordres religieux qui apportent la plus grande confusion dans l'Église. Il rappelle que Grégoire X, pour arrêter ce mal toujours croissant, avait été forcé de défendre, dans le concile général de Lyon, toutes nouvelles fondations religieuses. Passant de-là aux ordres abolis par les souverains pontifes, Clément XIV cite celui des Templiers, d'abord si recommandable à la république chrétienne, mais ensuite si universellement diffamé, que Clément V n'avait pu éviter d'en prononcer la suppression. Puis Clément XIV parle de l'ordre des frères humiliés, aboli par Paul V, à raison de sa désobéissance au Saint-Siége, et de la conspiration de quelques-uns de ses membres contre la vie de Saint-Charles de Boromée, protecteur de l'ordre; de la congrégation des frères conventuels *réformés*, sup-

primée par Urbain VIII, pour mettre un terme aux disputes de ces moines turbulens avec leurs frères *non-réformés*; de l'institut de Saint-Ambroise et Barnabé-au-Bois, dissous par le même pape Urbain VIII; de l'ordre de Saint-Basile des Arméniens et de la congrégation régulière des prêtres du bon Jésus, que Grégoire XV avait supprimés à cause de la turbulence de leurs membres; enfin des ordres de Saint-Georges-in-Alga, des hiéronomytes de Fiésole et des Jésuates, abolis par Clément IX, comme inutiles.

Clément XIV arrive à l'histoire de la société de Jésus. Elle fut approuvée le 27 septembre 1540, par Paul III qui lui permit de former ses statuts; le 27 février 1543, et le 15 novembre 1549, le même pape leur accorda de grands priviléges, entre autres, celui de s'étendre à l'infini, et il l'exempta de toute juridiction quelconque, excepté de celle du Saint-Siége. Ces priviléges furent confirmés, et même augmentés par Jules III, Paul IV, Pie IV, Pie V, Grégoire XII, Sixte V, Grégoire XIV, Clément VIII, Paul V, Léon XI, Grégoire XV, Urbain VIII et autres pontifes romains. Malgré tant d'avantages, non-seulement les Jésuites furent, dès le principe, peu d'accord entre eux, mais même ils vécurent en discorde ouverte avec les autres ordres religieux, le clergé séculier, les académies, les universités et les gouvernemens, à cause de la nature des vœux qu'ils prononçaient, de l'âge auquel ils admettaient à pro-

noncer ces vœux, de la faculté qu'ils avaient de renvoyer les membres de leur institut, ou de conférer à d'autres les ordres sacrés, sans qu'ils eussent rempli les conditions exigées par le concile de Trente, mais surtout à cause du pouvoir absolu accordé à leur général, et de plusieurs points de leur doctrine. C'est à toutes ces raisons que l'on doit attribuer les plaintes qui furent portées à Paul IV, à Pie V et à Sixte V. Grégoire XIV approuva pourtant, depuis, l'institut de la société dans la forme la plus ample, ainsi que toutes ses prérogatives, même les plus exorbitantes, et il menaça d'excommunication majeure quiconque oserait attaquer les constitutions et les décrets de l'ordre, soit directement ou indirectement. Toutes réclamations contre les Jésuites, si ce n'est devant le Saint-Siége, furent sévèrement défendues. Les clameurs n'en continuèrent pas moins; et lorsque les Jésuites, pour les étouffer, demandèrent à Paul V une nouvelle confirmation, ils ne purent l'obtenir qu'en laissant insérer, dans son bref, le décret de leur cinquième congrégation générale, du 4 septembre 1606, par lequel ils avaient déclaré ne plus vouloir se mêler d'aucune affaire du siècle, pour pouvoir s'occuper entièrement du salut des âmes.

Cependant les papes Urbain VIII, Clément IX, X, XI et XII, Alexandre VII et VIII, Innocent X, XI, XII et XIII, et Benoît XIV, durent encore souvent s'occuper des intrigues des Jésuites, et étouffer

les plaintes qu'elles faisaient naître par les constitutions qu'ils publièrent sur ce sujet, au point qu'Innocent XI leur défendit de recevoir encore des novices, et qu'Innocent XIII les menaça de la même prohibition. Malgré les censures de tant de papes, les Jésuites n'ont pas cessé de causer et de fomenter des troubles civils. Plusieurs souverains catholiques, nommément les rois de France, d'Espagne, de Portugal et des Deux-Siciles, ont été forcés de les chasser, et en demandent instamment au Saint-Siége la suppression canonique.

C'est pourquoi, dit le pape, considérant que l'Église ne peut plus désormais goûter une paix solide et durable, tant que la société de Jésus continuera d'exister, nous, aidés et inspirés par le Saint-Esprit, et usant de la plénitude de la puissance apostolique, nous éteignons et supprimons ladite société; nous abrogeons ses emplois, offices, ministères, établissemens de maisons, colléges et hospices, en quelque province, royaume ou état que ce soit; nous cassons ses instituts, ses lois, ses décrets, ses priviléges, ses indults obtenus ou approuvés sous quelque forme que ce puisse être, et nonobstant toutes les clauses y contenues. Nous déclarons, en outre, qu'elle demeurera abolie *à jamais, perpetuò*, ainsi que l'autorité de général, provincial, visiteur, et de quiconque tenait d'elle quelque juridiction spirituelle ou temporelle. Clément XIV finit par défendre, à qui que ce soit, de suspendre l'exécution de

son décret, sous peine d'excommunication majeure à encourir par le seul fait; il défend, sous la même peine, de blâmer, directement ou indirectement, la suppression des Jésuites, son intention étant qu'elle soit entière et absolue dans toute la force du terme. Ainsi fut abolie *à jamais* la société de Jésus, après une existence de deux cent-trente-trois ans : société non moins illustre par les services importans qu'elle a rendus aux sciences, que par le nombre prodigieux d'hommes distingués en tout genre qu'elle a produits, mais qui ne mérita que trop sa perte, en laissant la plus dangereuse corruption se glisser parmi la plupart de ses membres.

En signant la bulle *Dominus ac redemptor*, Clément XIV avait dit au comte *Florida-Blanca*, ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siége : *Je vais signer mon arrêt de mort.* Ce pontife, dont la mémoire est chère à tous les partisans des saines doctrines, mourut l'année qui suivit la publication de sa bulle : on crut généralement que le poison avait terminé ses jours.

Le successeur de Clément XIV, *Pie VI*, sans rapporter la bulle *Dominus ac redemptor*, adoucit beaucoup le sort des Jésuites. Il fait mettre en liberté ceux que son prédécesseur avait envoyés au château Saint-Ange; le père Ricci y était mort; Pie VI le fait enterrer avec la plus grande pompe. Mais ce qui causa la plus grande surprise fut de voir la société conservée en communauté, et sous l'institut de son

ordre, dans la Prusse, sur la demande du *grand Frédéric*, qui, sans craindre les Jésuites, voulait les conserver comme professeurs dans ses écoles catholiques de Silésie et de la Pologne prussienne; il en obtint la permission du pape, à la condition que ces pères quitteraient l'habit de leur règle. Trois ans après, *Catherine-la-Grande*, impératrice de Russie, obtint également de Pie VI la conservation des Jésuites. Ces pères furent moins heureux en France, où ils avaient essayé de se glisser. Sur la dénonciation du parlement, Louis XVI déclara que la société était abolie irrévocablement et pour toujours. Le parlement ajouta, au décret royal, que tous les Jésuites qui se trouveraient dans le royaume, prêteraient le serment de maintenir les quatre articles de 1682.

La suppression des Jésuites fut suivie presque partout de réformes dans les principes et la discipline de l'Église. *Léopold*, grand-duc de Toscane, essaye le premier ce qu'on peut oser contre Rome. Il est secondé par *Scipion Ricci*, évêque de *Pistoie* et de *Prato*. L'empereur d'Allemagne, *Joseph II*, qui n'est plus contenu par sa pieuse mère, Marie-Thérèse, exécute les plans hardis qu'il avait médités depuis long-temps. Il commence par donner, dans ses états d'Allemagne et d'Italie, beaucoup de latitude à la liberté de parler et d'écrire sur les matières religieuses; il défend la publication de toute bulle, bref, décret ou autre écrit émané de la cour de

Rome, sans la sanction du gouvernement; il soumet tous les ordres monastiques à la juridiction des évêques; il arrête la réception des novices jusqu'à nouvel ordre; il déclare les colléges des missions et les séminaires soustraits à la dépendance du Saint-Siége; il prétend disposer de tous les siéges épiscopaux et bénéfices de la Lombardie; il soumet tous les évêques à un serment de fidélité, avec promesse de ne pas machiner contre l'État, et de révéler les machinations qui parviendraient à leur connaissance; il diminue beaucoup les franchises des lieux saints; il supprime un grand nombre de couvens et de congrégations entières; il met des bornes à la censure des livres de la part de l'autorité ecclésiastique; il règle la discipline extérieure des églises; il ordonne de veiller sur l'éducation des Juifs, et il abolit la plupart des distinctions humiliantes auxquelles ils étaient assujétis; il fait punir le cardinal *Migazzi*, archevêque de Vienne, comme persécuteur, perturbateur, brouillon et ennemi des principes, ainsi que deux évêques, des ex-jésuites et d'autres ecclésiastiques qui avaient sévi contre le directeur du séminaire de Moravie, sous prétexte de jansénisme; il fait supprimer la bulle *in cœnâ Domini*; il établit la tolérance de toutes les sectes chrétiennes dans ses états; enfin, il défend de recourir à Rome pour obtenir des dispenses de mariage que les évêques distribueront aux fidèles, selon le droit qu'ils en ont, dit l'Empereur, et qu'ils exerçaient primitivement.

Après avoir fait présenter d'inutiles réclamations par son légat, sur les entreprises de Joseph II, Pie VI se décide à se rendre à Vienne, afin de toucher l'Empereur. Il ne retire presque aucun fruit de son voyage. Joseph II se préparait à porter des coups bien funestes à la puissance pontificale, lorsqu'il en fut détourné par la révolution qui éclata dans les Pays-Bas autrichiens.

Dans les mêmes circonstances, l'évêque Scipion Ricci, aidé de deux cent trente-quatre prêtres et théologiens, travaillait, dans le synode de Pistoie, à la réforme de l'église de Toscane. Ce concile fut divisé en sept sessions, pendant lesquelles on forma, sur les sacremens et leur administration, des décrets que quelques-uns de l'assemblée refusèrent de souscrire, parce qu'ils avaient cru y remarquer des nouveautés dangereuses, mêlées à l'ancien enseignement de l'Eglise. Le pape fulmina contre ces décrets la bulle *auctorem fidei*.

L'année qui suivit la tenue du concile de Pistoie, Léopold assembla tous les évêques Toscans à Florence, afin de leur faire préparer les matières qui devaient être traitées dans le prochain concile national. On adopte, dans cette assemblée, un projet de réforme en quatre articles, concernant, 1°. la réformation des bréviaires et du missel; 2°. la traduction du rituel en langue vulgaire; 3°. la préséance des curés sur les chanoines; 4°. la déclaration que l'institution des évêques est de droit divin. De trois ar-

chevêques et quatorze évêques qui composaient la commission ecclésiastique de Florence, quatre évêques seulement donnèrent leur assentiment aux projets du Grand-Duc, qui témoigna ouvertement son ressentiment, et fit dissoudre l'assemblée. Alors Léopold continue tranquillement ses réformes, et soutient les lois qu'il a déjà publiées, en se réglant en toutes choses, d'après les réformes que l'Empereur, son frère, avait opérées à Vienne: il abolit la Nonciature comme juridiction ecclésiastique dans ses états; défend tout appel au Saint-Siége; supprime toute relation de dépendance entre les religieux de ses états et leurs Supérieurs à l'étranger; maintient en son entier le droit de présenter à chaque vacance de siége, quatre sujets, dont trois pour la forme, et le quatrième que le pape devait instituer évêque; il surveille l'exacte observation du *regium exequatur* pour les écrits de Rome, et ne permet pas d'excommunier ses sujets sans son approbation particulière. L'inquisition avait été abolie, cinq ans auparavant, et depuis lors, les tribunaux criminels ordinaires jugèrent les causes des prêtres comme celles des laïques.

Cependant les innovations de l'empereur Joseph II avaient rencontré, dans les Pays-Bas, l'opposition la plus forte qui produisit à la fois la révolte ouverte des provinces et l'expulsion des Autrichiens. La mort de Joseph II ayant appelé sur le trône d'Allemagne le grand-duc Léopold, ce nouvel empereur,

forcé de céder aux circonstances, adopta des maximes plus modérées, remit tout comme avant le règne de son frère, et par là, réussit à ramener le calme.

Dès le départ de Léopold, les peuples de Toscane abolirent les réformes de l'évêque de Pistoie. *Ferdinand III*, fils de Léopold, nouveau grand-duc de Toscane, fut obligé de rétablir les anciennes immunités ecclésiastiques dans ses états.

A la même époque, le gouvernement Napolitain avait des démêlés très-sérieux avec le Saint-Siége, touchant les nominations aux évêchés qui, pour la plupart, dépendaient du pape, et dont le Roi de Naples déclarait vouloir disposer à l'avenir, sans aucune exception. Le tribut et l'hommage d'une haquenée en signe de vasselage de Naples envers le Saint-Siége furent suspendus. Des deux côtés existait une exaspération qui faisait croire possible la séparation du royaume de Naples de la juridiction spirituelle du Saint-Siége. Mais la révolution française s'avançait à grands pas, et, comme si l'instinct du pouvoir, dans toute l'Europe, lui eût fait sentir jusqu'à quel point il allait être ébranlé, tous les gouvernemens se hâtèrent de terminer leurs querelles particulières, afin de réunir toutes leurs forces contre l'ennemi commun. Naples promit de payer cinq cent mille ducats au Saint-Siége, au commencement de chaque règne, et Rome consentit, à ce prix, à l'abolition de la haquenée et du vasselage ; le pape conserva la nomination à tous les bénéfices du second ordre,

mais il céda au Roi le droit de présenter trois sujets pour chaque siége épiscopal qui viendrait à vaquer; les dispenses de mariage durent, de nouveau, être demandées à Rome, mais celles qui avaient été accordées par les évêques, pendant les disputes, furent déclarées valables et confirmées. Ce ne fut cependant qu'en 1792 que le pape institua les nouveaux évêques qui, depuis quinze ans, attendaient leur institution canonique; trente-six siéges étaient vacans.

Les États-généraux se sont réunis en France. Quarante-sept évêques, trente-cinq abbés et chanoines et deux cent huit curés se trouvent dans le sein de l'assemblée. Ces derniers, jaloux des priviléges du haut clergé se joignent au tiers-état.

Les premières opérations de l'assemblée constituante, concernant les affaires ecclésiastiques, sont l'abolition des annates et des dîmes, et la déclaration que tous les biens du clergé sont une propriété nationale dont le peuple a la libre disposition. Le haut clergé murmure contre une mesure qu'il affecte de regarder comme l'anéantissement de la religion catholique. Le pape croit prudent de garder le silence. Bientôt l'archevêque de Toulouse, *de Brienne*, partisan des opinions nouvelles, fait retarder l'âge fixé légalement, auquel les jeunes gens pouvaient prononcer des vœux monastiques, et obtient la suppression des couvens habités par moins de quinze individus.

L'assemblée Constituante ne se borne pas au renversement d'anciens abus; elle veut édifier à son tour. Le nombre des évêques est réduit de cent trente-cinq à quatre-vingt-cinq, c'est-à-dire au nombre des départemens du royaume; toute jurisdiction d'un métropolitain ou d'un évêque étranger sur le territoire français est abolie, ainsi que tous chapitres, abbayes, prieurés, chapelles et bénéfices dans l'intérieur. On décide que, désormais, les évêques, élus par le peuple, convoqué en assemblées électorales, comme pour les élections civiles, et confirmés par le Roi, n'auront plus d'autre relation avec le pape régnant que pour lui signifier leur nomination, et protester de vivre en communion avec lui, et qu'ils seraient institués par le métropolitain, ou, à son défaut, par le plus ancien évêque de la province. Le 26 décembre 1790, le roi sanctionne ces réglemens qui prennent le nom de *Constitution civile du Clergé*. Trente évêques députés, auxquels se joignent cent dix autres prélats français, protestent contre cette constitution ecclésiastique.

Sans s'arrêter à ces difficultés, les représentans du peuple français déclarent que les évêques et les curés, qui ne jureraient pas fidélité au nouveau code de l'église Gallicane, seront démis de leurs places. Les ecclésiastiques du côté gauche de l'assemblée, au nombre de près de cent, et les évêques d'*Autun* et de *Lydda* prêtent le serment demandé : tout le côté droit s'y refuse. Dans tout le royaume, quatre

prélats seulement jurèrent, savoir, le cardinal de Brienne, archevêque de Sens, et les évêques d'Orléans, d'Autun et de Viviers : Brienne renvoya son chapeau de cardinal à Rome.

On venait de sacrer les évêques constitutionnels en remplacement de ceux qui ne s'étaient point soumis aux mesures de l'assemblée. Le pape écrit aux évêques, au clergé et aux fidèles de France pour leur déclarer qu'il réprouve toutes les opérations des députés français ; il ordonne à tous ceux qui ont prêté le serment de le rétracter, et qualifie les prélats constitutionnellement institués de criminels, illégitimes, hérétiques, schismatiques et sacriléges. L'assemblée nationale répond aux brefs de Pie VI par la réunion d'Avignon et du Comtat au territoire français.

L'assemblée législative avait succédé à l'assemblée nationale. Les nouveaux législateurs travaillent ouvertement à l'entière destruction du Christianisme en France. Ils abolissent, d'abord, le décret de l'assemblée constituante qui avait proclamé la religion catholique, religion de l'État, en déclarant que la religion et l'État n'ont rien de commun, et cependant, ils persécutent avec acharnement ceux qui veulent conserver leurs opinions religieuses ; ils renversent les églises et les autels ; ils excitent le peuple à profaner tous les objets de son culte, et défendent finalement toute cérémonie de l'ancienne religion.

Pie VI lance de nouvelles monitions aux évêques

constitutionnels. L'assemblée n'en poursuit qu'avec plus d'ardeur ses réformes : sur la proposition d'un archevêque, elle prohibe tout costume ecclésiastique et religieux. Elle proclame la liberté indéterminée des cultes, au moment même où elle fait emprisonner et condamner à la déportation les prêtres catholiques qui refusent de régler leur conscience d'après la sienne.

Le *veto* du roi en cette circonstance ne sauva les malheureux prêtres de la déportation que pour les réserver au massacre. Le 10 août 1792, il fut impossible de résister aux désordres

On commença le transport d'une partie des prisonniers, qui souffrirent sur la route toute sorte de maux ; ceux qui restèrent furent égorgés les 2 et 3 septembre, avec environ huit mille autres détenus, au nombre de plusieurs centaines, évêques et prêtres, dans les seules prisons de la capitale, au temps même que le roi de Prusse chassait tous les prêtres constitutionnels des villes qu'il conquérait sur les Français ; qu'il y rétablissait les insermentés ; qu'il ouvrait les couvens et les Églises. Meaux, Châlons, Reims, Arras, Bordeaux, Rennes, Lyon et d'autres villes suivirent l'exécrable exemple de Paris. Enfin, un gouvernement républicain fut établi sur les débris de la royauté, et le supplice de Louis XVI fut décrété le 21 janvier 1793. Il en coûte de le dire : cinq évêques sur dix-sept, et seize prêtres sur vingt-deux, votèrent froidement la mort du plus ver-

tueux des rois : neuf évêques opinèrent pour la détention.

Après le supplice de Louis XVI, la convention nationale rend un nouveau décret contre les prêtres qui rejettent les dogmes de la liberté et de l'égalité, telles que cette assemblée les entendait. Des ecclésiastiques, en nombre infini, cherchent un asile, inaccessible à leurs persécuteurs, en Allemagne, en Italie, en Espagne, dans les Pays-Bas et en Angleterre. Cependant, plusieurs évêques constitutionnels, des prêtres et un ministre protestant donnent à la convention où ils siègent comme députés, le spectacle scandaleux d'une abjuration publique de ce qu'ils appellent leur charlatanisme passé, c'est-à-dire, de la religion chrétienne. Neuf évêques se marient; beaucoup de prêtres les imitent. On change les noms propres, ceux des jours, des semaines, des mois et de l'année, afin d'effacer toute idée de fêtes et de cérémonies religieuses; on persécute ceux qui avouent Dieu, en même temps qu'on renouvelle le décret sur la liberté des cultes. La religion avait trouvé un refuge dans un coin de la France; mais, il faut le dire, elle ne s'y montrait pas avec cet esprit de douceur et de charité qu'elle ne peut abandonner sans courir le danger d'être méconnue. La guerre de la Vendée fit commettre bien des actes de barbarie des deux parts. Les Vendéens, après de nombreuses, d'éclatantes preuves de ce courage qu'une conviction même erronée enflamme et

soutient, finirent par succomber. Ceux d'entre eux, qui furent faits prisonniers, périrent avec les prêtres accusés de les avoir excités à la révolte, par les divers supplices qu'inventait alors la trop fertile cruauté de l'esprit de parti. En 1794, les ministres du culte furent enveloppés dans les proscriptions générales de la terreur, qui ne finirent qu'à la mort de *Robespierre*.

Le supplice de ce monstre et celui de ses principaux soutiens, produisit le salutaire, mais trop peu durable effet d'effrayer les terroristes. On vit enfin siéger, au sein de la convention, la raison et la modération qui, jusqu'alors, en avaient été tenues éloignées. Les journaux, interprêtes de l'opinion publique, combattaient avec énergie en faveur de la tolérance des religions : le libre exercice de tous les cultes fut de nouveau proclamé, et l'on rendit aux Catholiques les églises qui n'avaient point encore été vendues : on n'exigea plus des prêtres que la simple déclaration de soumission aux lois de la république. Il en résulta la rétractation du premier serment constitutionnel de la part de plusieurs ecclésiastiques.

Sur ces entrefaites, cinq prélats, parmi lesquels on distingue *Grégoire*, évêque de Blois, publient une lettre encyclique pour obtenir le rétablissement du culte dans son ancienne splendeur. Presque tout le clergé français de cette époque approuve la lettre des cinq prélats. Mais le gouvernement vient encore

éloigner la paix de l'Église. La convention, avant de céder la place au gouvernement qui doit lui succéder, reprend son ancien système de persécution contre le clergé; le directoire suit les mêmes principes.

Mais déjà le chef de l'Église tremblait pour l'existence de sa souveraineté temporelle. Le général *Bonaparte*, après de nombreuses et brillantes victoires, avait accordé à Pie VI un armistice que le pape acheta de la république française, au prix de la cession des légations de Bologne et de Ferrare, d'une contribution de quinze millions, et des chefs-d'œuvre des arts de la Grèce ancienne et de l'Italie moderne. Le port d'*Ancône* était occupé par les troupes républicaines. Bientôt, quelques revers éprouvés par les Français, dans leur lutte contre l'Autriche, firent croire au peuple anconitain qu'il pouvait secouer le joug de la république française. Le pape avait déjà rompu l'armistice, et la plupart des petits États, récemment occupés par les troupes de l'armée française, se révoltèrent; au milieu du tumulte, quelques soldats français furent tués. Alors Bonaparte recommence la guerre; il force bientôt le pape de conclure la paix de *Tolentino*, en abandonnant à la France, pour toujours, Avignon, Bologne, Ferrare et Ravenne, en recevant la garnison française dans Ancône, et en payant trente-et-un millions à la république.

Pendant que les généraux français poursuivent le

Cependant, en Italie, Bonaparte organisait la république *Cisalpine* sur le parfait modèle de la république française. Rome elle-même ne tarda pas à subir la même destinée. Dès l'an 1793, la cour de Rome avait excité l'indignation des Français, qui lui reprochaient le meurtre de *Basseville*, secrétaire de la légation républicaine à Naples. Ce jeune enthousiaste, envoyé à Rome par *Makau*, ministre de France auprès de *Ferdinand IV*, pour attacher les armes de la république au-dessus de la porte de l'académie des beaux-arts et du consulat, en dépit du ministère pontifical, avait succombé sous les coups du peuple furieux, qui, après cet assassinat, voulut incendier l'académie française, aux cris répétés de *vive la religion! vive le pape! vive Saint-Barthélemi! mort aux Français!* Cinq ans après, il y eut de nouveaux troubles dans la capitale du monde catholique, et un nouveau meurtre qui finit de renverser les faibles restes de la puissance temporelle des souverains pontifes. Une sédition qui eut lieu à Rome, coûta la vie au général *Duphot*, massacré dans le palais de l'ambassadeur *Joseph Bonaparte.* Ce crime fut vengé par le général *Berthier* qui marcha sur Rome, et y fit proclamer la république. Pie VI se retira dans la chartreuse de Florence. Il mourut en 1799, à Valence en Dauphiné, où l'avait fait traîner le directoire.

Naples ne pouvait demeurer tranquille, pendant que les États romains étaient agités par d'aussi vio-

lentes tempêtes. Le roi Ferdinand, à l'instigation du cabinet autrichien et du ministère anglais, résolut de faire la guerre à la France. Une innombrable armée napolitaine chassa le peu de troupes françaises qui se trouvaient à Rome; mais elle en fut bientôt refoulée à son tour jusques dans Naples, où le général *Championnet* organisa la république *Parthénopéenne*. Mais le cardinal *Ruffo* parvient à insurrectionner les Calabres. Bientôt les Français sont forcés à la retraite, et le cardinal prend possession de Naples. La capitulation qu'il avait jurée, et dont l'amiral *Nelson* était garant, fut violée. On forma un tribunal spécial, sous le nom de *Giunta*, pour juger ceux qu'on ne cessait d'arrêter; il y en eut jusqu'à trois cents de condamnés à mort en un seul jour; et, malgré la rapidité de ces procès, on en exécuta un grand nombre sans les avoir interrogés : des moines, des prêtres et des prélats périrent du dernier supplice, comme républicains. *Pie VII*, qui ne tarda pas à monter sur la chaire de Saint-Pierre, blâma fortement le roi de cet excès de vengeance, de mauvaise foi et de cruauté; il frappa de censures ecclésiastiques l'archevêque de *Capoue*, et d'autres évêques qui avaient été les principaux instrumens de ces horribles exécutions.

Ce siècle, si fécond en événemens politiques, ne l'est guères moins en controverses religieuses. Avant leur expulsion, les Jésuites, comme nous l'avons vu, avaient essuyé de rudes attaques, au sujet des

conversions qu'ils opéraient dans l'étranger, et de leurs principes en morale. Ils étaient loin pourtant d'être abattus, et ils prouvaient, chaque jour, qu'ils pouvaient faire face à tousleurs ennemis à-la-fois. Plusieurs écrits anti-molinistes venaient d'être censurés à Rome; un *cas de conscience*, inventé par les jansénistes, au commencement du XVIII siècle, et qu'ils avaient eu l'adresse de faire approuver et signer par quarante docteurs en théologie, réveilla le démon de la discorde. La société eut assez de crédit, non-seulement pour faire condamner le cas de conscience par le Saint-Siége et par l'archevêque de Paris, mais encore pour porter Louis XIV à demander instamment à Rome la bulle *Vineam Domini*, contre les jansénistes. Armé de cette bulle, le père *Tellier* fit raser Port-Royal-des-Champs, dont les religieuses jansénistes vivaient néanmoins en paix. Dans cette expédition, le fanatisme fut porté au point de faire exhumer les morts enterrés à Port-Royal.

La bulle *Vineam* n'était qu'un prélude à la trop fameuse constitution *Unigenitus*. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, n'étant encore qu'évêque de Châlons, avait approuvé les réflexions morales du père Quesnel sur le nouveau testament. Les Jésuites veulent que les réflexions morales soient condamnées à Rome; et l'ennemi le plus acharné du cardinal de Noailles, le père Tellier, confesseur de Louis XIV, et fameux par son zèle pour l'honneur de la société, ne négligea rien pour parvenir à ce

but. Le premier succès des Jésuites fut que, tant la lecture que le débit de réflexions morales, vendues et lues, au su des évêques, depuis quarante-deux ans, furent défendus par le Saint-Siége, sous peine d'excommunication.

Peu satisfaits de cette défense, les Jésuites exigent que l'affaire soit portée à Rome. Tellier fait écrire par le roi une lettre pressante au pape, contre Quesnel, et il demande, en son propre nom, la condamnation de plus de *cent propositions* du livre des réflexions morales. Clément XI obéit à la lettre : il frappe d'anathême *cent et une propositions* par sa bulle *unigenitus Dei filius*, et défend, sous peine d'excommunication, d'oser les soutenir désormais.

Quarante prélats acceptèrent formellement la bulle ; huit autres, le cardinal de Noailles à leur tête, la rejetèrent. Bientôt les mandemens se succédèrent, des deux parts, avec rapidité. Louis XIV, devenu théologien, prit hautement parti contre les récalcitrans ; ce qui n'empêcha pas le cardinal de Noailles de publier un mandement, par lequel il suspendrait tous ceux qui se soumettraient : mandement que le pape proscrivit comme tendant au schisme. Mais on approchait à grands pas d'un changement de scène aussi total qu'imprévu. Pendant que le père Tellier travaillait avec tant d'ardeur au triomphe de la bulle *unigenitus*, et que Louis XIV, toujours docile à la voix de son confesseur, préparait des arrêts foudroyans contre les rebelles à ces

décisions théologiques, la mort de ce prince, qui renversa tous les projets des Jésuites, ajourna aussi toute autre affaire que la seule qui présentât quelque intérêt pour le moment, nous voulons parler de celle de la régence. Le duc d'Orléans, qui, par sa naissance, y avait le plus de droit, la voulait tout entière; et, pour fortifier son parti contre celui de madame de Maintenon, du père Tellier et du duc du Maine, il se joignit au parti du cardinal de Noailles et des magistrats, la plupart jansénistes.

Ce changement inattendu releva les partisans de Quesnel. La Sorbonne se joignit ouvertement à eux; quatre évêques donnèrent l'exemple d'en appeler de la bulle *Unigenitus* au futur concile général, et bientôt, le cardinal de Noailles put compter, parmi les *appelans*, comme on les nomma, seize prélats, environ treize mille prêtres, trois universités, et un nombre infini de laïques. Pour éteindre l'incendie qui prenait une intensité nouvelle, le régent imposa silence aux deux partis. Le pape se montra moins impartial : il condamna les actes d'appel de quatre évêques, des facultés de théologie de Paris, Reims et Nantes, et du cardinal de Noailles : il alla jusqu'à excommunier les appelans qui lui répondirent par un nouvel appel au futur concile. Dans cet état d'irritation, un projet d'accommodement n'était point facile à concevoir. Cependant l'abbé *Dubois*, qui cherchait tous les moyens de parvenir au cardinalat, en imagine un qu'acceptent le cardinal de Noailles et

quelques autres appelans d'un esprit modéré. Le projet de Dubois déplut également à la plupart de ceux qui avaient refusé la bulle, comme en étant une acceptation, et à ceux qui s'y étaient soumis, comme si c'eût été un nouvel appel. Ce fut sous ce point de vue que le pape Innocent XIII, successeur de Clément XI, condamna la transaction proposée, et continua d'exiger la soumission pure et simple aux décisions de Rome. Ensuite, Innocent XIII donna le chapeau de cardinal à l'abbé Dubois, de qui le pape avait acheté la tiare, au prix d'une promesse écrite de l'agréger au sacré collége, promesse que le jésuite *Lafittau*, évêque de Sisteron et ministre de France à Rome, et l'abbé *Tencin*, depuis également décorés de la pourpre, ne voulaient anéantir, qu'après qu'elle aurait reçu son exécution. Benoît XIII, dans un concile qu'il tint à Saint-Jean de Latran, condamna tous les réfractaires à la bulle, et cette sentence fut ratifiée au concile d'Avignon. Le cardinal de *Fleury*, pour payer le chapeau qu'il venait de recevoir, persécuta les jansénistes.

Le cardinal de Noailles avait fini par rétracter tous ses actes d'opposition au Saint-Siége, et par accepter purement et simplement la bulle *Unigenitus*. Les jansénistes, outre cette perte, en firent d'autres encore par la défection des membres du haut clergé et de la faculté de théologie de Paris; mais, ni les prêtres, ni les magistrats qui tenaient au jansénisme par conviction, ne perdirent rien de leur constante

hardiesse. Louis XV, dans un lit de justice, fit enregistrer un édit, par lequel il plaçait la bulle *Unigenitus* au rang des lois de l'Église et de l'État, ordonnait d'exiger la signature pure et simple du formulaire de tous les ecclésiastiques, sous peine de perdre leurs bénéfices. Le parlement ne cessa point, pour cela, d'agir en opposition à la volonté royale, en faveur des appelans, et contre la bulle pour laquelle le respect baissait chaque jour de plus en plus.

A la même époque, les miracles du diacre *Pâris*, mort janséniste, obtenaient un très-grand crédit. *Nicole*, dans ses notes sur les *Lettres provinciales*, fait le récit des miracles que, dès l'an 1656, avait opérés, en faveur des religieuses de Port-Royal, une sainte épine, qu'un prêtre parisien était dans l'habitude de prêter aux filles dévotes; il y eut, après cela, beaucoup d'autres miracles de prétendus saints appelans; mais la quantité innombrable et la qualité singulière de ceux de Pâris, l'emportèrent sur tout ce qu'on avait entendu, jusqu'alors, dans ce genre. On ne parla bientôt plus que des choses merveilleuses qu'on disait se passer au cimetière *Saint-Médard*, et plusieurs curés de Paris s'adressèrent à l'archevêque, pour qu'il ratifiât la sainteté de ces prodiges, qui ne tardèrent pas à être reconnus par l'évêque de *Montpellier*, dont le pape condamna le mandement comme faux, scandaleux et même hérétique.

Vers 1731, commencèrent les *convulsions*, espèce

de miracles permanens, dont chacun pouvait se procurer le divertissement à toute heure et à peu de frais: aussi voyait-on souvent plus de cent personnes à-la-fois s'agiter de la manière la plus extravagante, et les journaux du temps ne manquaient pas de rendre un compte exact de ces folies. Le roi fit d'abord fermer le cimetière de Saint-Médard, et les gardes qu'on y plaça mirent un terme aux prétendues influences du tombeau du diacre Pâris. Le *convulsionisme*, auquel certainement les bons esprits de la secte ne prirent aucune part, et dont ils furent les premiers scandalisés, exposa les jansénistes à devenir l'objet de la risée publique.

Dès avant l'année 1730, avaient commencé *les refus de sacremens* pour cause d'appel; ce ne fut cependant que vingt ans après que le parlement crut devoir faire cesser cet abus, qu'il regardait comme contraire aux libertés de l'église Gallicane; mais il le fit en introduisant un autre abus, c'est-à-dire en faisant administrer les mourans par force, et en leur envoyant le viatique, accompagné d'huissiers et de soldats. Le parlement, ayant prohibé les *billets de confession*, indispensables aux mourans pour l'administration des sacremens, ayant en outre décrété de prise de corps les ecclésiastiques qui les exigeaient, l'archevêque de Paris prit la défense des uns et des autres, et l'intervention du gouvernement vint augmenter les troubles. En 1752, le parlement ordonne à l'archevêque Christophe de Beaumont,

de faire administrer, dans les vingt-quatre heures, un prêtre appelant qui avait recouru aux magistrats pour recevoir le viatique. Le roi casse le décret : le parlement lance le fameux arrêt de réglement, par lequel il défend, sous diverses peines, de provoquer le schisme, en se servant du prétexte de billets de confession; ce réglement est encore annulé par le roi. L'année suivante, les magistrats adressent à la cour des remontrances très-vives, sur les empêchemens qu'elle apporte à son zèle contre les entreprises des papes et des évêques; et, pour prouver que ce zèle n'est nullement ralenti, ils déclarent la saisie du temporel de l'archevêque de Paris, par l'ordre duquel se faisaient les refus des sacremens, et chargent des prêtres, qu'ils délèguent à cet effet, d'administrer le viatique aux moribonds. Cette hardiesse ne pouvait être tolérée : le parlement est exilé.

Mais la faveur publique soutenait les magistrats de la capitale, dont l'opinion était d'ailleurs partagée par plusieurs parlemens de province ; il fallut donc les rappeler. A leur retour, ils persistèrent plus que jamais dans leurs principes, et l'on vit de nouveau l'Eucharistie marcher au milieu des baïonnettes. Ils obtinrent du roi l'exil de l'archevêque de Paris, qui restait toujours inexorable sur l'article des sacremens. L'assemblée du clergé fit de vaines réclamations : l'archevêque de Paris lança, de son exil, un mandement, par lequel il défendait la lecture des actes du parlement, et excommuniait les

religieuses de *Saint-Marceau*, qui avaient reçu une supérieure nommée par les magistrats. Le parlement fit brûler l'écrit de l'archevêque par la main du bourreau : tous les évêques, adhérens aux sentimens du pasteur de la capitale, furent exilés comme lui. Ce fut alors que le pape crut devoir venir au secours de son église de France. Par le bref *ex omnibus*, il établit que l'obéissance à la bulle *unigenitus* était une condition indispensable pour faire son salut, et il défendit de laisser participer aux sacremens quiconque était notoirement réfractaire au Saint-Siége en ce nouveau dogme. Le gouvernement appuya cette décision pontificale par une déclaration dans le même sens. Il fallut un lit de justice pour faire enregistrer la déclaration ; mais cet acte d'autorité n'eut d'autre effet que d'entraîner, après lui, la démission spontanée des magistrats, l'exil du parlement, et la sombre exaltation des esprits qui enfanta l'assassinat de *Damiens*.

Dans la même année, les membres du parlement rentrèrent en grâce, moyennant une promesse d'exécuter la déclaration royale, conformément aux lois, ordonnances, usages et maximes du royaume. Les évêques exilés furent rappelés, et tous se prêtèrent aux désirs de rétablir la paix, excepté l'archevêque Christophe de Beaumont, que sa roideur inflexible força de renvoyer de nouveau. Le procès des Jésuites suspendit, pour quelque temps, les querelles du jansénisme. Ce ne fut qu'en 1767 que le parlement

reprit l'affaire des appelans : il y fut rappelé par les provocations du clergé *constitutionnaire*. Dans une assemblée de vingt-deux prélats et trente-six députés du second ordre, les constitutionnaires avaient déclaré, malgré les décisions contraires des magistrats, que la bulle *unigenitus* était un jugement dogmatique et irréfragable de l'église universelle, auquel il fallait se soumettre, sous peine de péché mortel. Le parlement annula cette déclaration, recommanda le silence et la paix, et il punit de prison, ou de bannissement, tous les prêtres qui avaient troublé l'ordre par des refus de sacremens.

C'est dans ces circonstances que l'on voit le haut clergé et le parlement s'unir, après tant de divisions, contre un troisième parti, quon appelle *des philosophes*. L'abbé *de Prades*, dans une thèse alors fameuse, aujourd'hui bien oubliée, avait, disait-on, à l'instigation des encyclopédistes, enseigné, en pleine Sorbonne, le déisme et le matérialisme. De Prades fut exclu de la faculté, condamné par l'archevêque de Paris et par le pape, et obligé de se réfugier en Prusse, auprès du grand Frédéric. Il signa une rétractation; mais le scandale qu'il avait donné, retomba sur les philosophes et sur leurs livres. Les deux premiers volumes de l'Encyclopédie furent d'abord supprimés par arrêt du conseil ; bientôt Clément XIII condamna l'Encyclopédie tout entière, comme aussi pernicieuse à la religion qu'aux bonnes mœurs ; et, depuis lors, tous les ouvrages philosophiques mar-

quans, de Voltaire, de J.-J. Rousseau, de Marmontel, de l'abbé Raynal, de Diderot, d'Helvétius, du baron d'Holbach, furent chacun le sujet d'une sentence particulière, lors de leur apparition.

Au commencement de ce siècle, les réformés des *Cévennes*, qu'on avait cru convertis par les violences qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes, se révoltent et se vengent des excès qu'on avait commis contre eux par des excès non moins condamnables. Plusieurs milliers *de camisards* (c'est le nom qu'on donne à ces religionnaires révoltés) sont tués en combattant : les autres périssent misérablement par la main du bourreau. Mais l'intolérance était trop en opposition avec les lumières du siècle, pour pouvoir se soutenir long-temps. Déjà, lorsqu'en 1724, le duc de Bourbon, premier ministre de Louis XV, voulut renouveler les lois du règne précédent contre les Huguenots, il trouva de la résistance dans l'esprit public; et, malgré les défenses les plus sévères qu'on réitéra souvent, les Calvinistes continuèrent à s'assembler. Cependant les horribles sentences contre *Calas*, les *Sirven* et *la Barre* prouvent que l'esprit de fanatisme n'était pas entièrement éteint dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. *Lamoignon de Malesherbes*, également révéré comme sage ministre, et comme défenseur intrépide d'un roi vertueux autant qu'infortuné, fut toujours contrarié par le clergé catholique, lorsqu'il voulut convertir en loi la tolérance, qui, depuis plus de cinquante ans, était

accordée de fait aux réformés de France; il ne réussit qu'à faire révoquer les lois pénales, rendues contre les religionnaires dans le siècle précédent.

Le cardinal de Loménie de Brienne fut plus heureux : en 1787, il fit enregistrer, au parlement, un édit par lequel l'état civil était rendu, en son entier, aux chrétiens réformés. L'assemblée constituante proclama, dans la suite, la liberté de tous les cultes; et l'assemblée législative, qui lui succéda, sanctionna ce décret.

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Les résultats de la guerre ont fait évacuer momentanément toute l'Italie par les armées françaises. *Pie VII*, élu à Venise, est rentré en possession des États pontificaux. Mais déjà, une nouvelle révolution, qui devait changer la face de l'Europe, avait eu lieu en France. Le général Bonaparte, de retour d'Egypte, avait renversé le gouvernement établi dans ce pays, et s'était emparé de l'administration sous le nom de premier Consul. Il était entré dans ses combinaisons politiques d'avoir un clergé dont il voulait faire l'instrument de son ambition.

Il commence par abolir toutes les lois vexatoires contre les prêtres à qui il ne demande plus qu'obéissance aux lois de l'État. Ses victoires avaient remis les Français en possession de l'Italie. Il fait proposer au pape un traité pour le rétablissement de la religion en France. Un concile s'assemble à Paris. Les évêques et le bas clergé sont loin de pouvoir s'accorder. Ils sont obligés de recevoir un nouveau concordat religieux, que le premier Consul vient de conclure avec le pape. Une bulle de Pie VII con-

firme le nouveau traité. Bientôt un bref du même pontife, adressé aux anciens évêques, les engage à se démettre de leurs siéges; un autre bref, tendant au même but, est adressé aux évêques constitutionnels. Les anciens évêques se montrent peu disposés à céder aux désirs du pape; sur quatre-vingt-un, quarante-cinq seulement consentent à se démettre. On ne s'arrête point à leur refus. Une nouvelle bulle de Pie VII déclare tous les siéges de France vacans.

Le premier Consul ne tarde pas à se repentir d'avoir signé un concordat, où selon lui, on avait trop accordé au Pape. Il fait ajouter à ce traité des *articles organiques* par lesquels il cherche à ressaisir l'autorité sur matières ecclésiastiques dont il s'était imprudemment dépouillé. Le pape réclame vainement contre les dispositions de ces articles; cependant l'union n'est pas troublée entre le chef de la République française et le souverain Pontife, qui signent bientôt un nouveau concordat pour la république Italienne.

Une circonstance importante leur donnait l'occasion de resserrer leurs liens; elle ne fit que les relâcher. Le pape vient en France pour sacrer Napoléon en qualité d'Empereur des Français. Pour prix de sa complaisance, il demande la suppression des articles organiques; il ne peut l'obtenir.

Une rupture entre les deux cours devenait inévitable. Le pape sait néanmoins dissimuler le mécontentement qu'avaient fait naître en lui des espérances

déçues. Pour complaire à l'empereur, il accorde le chapeau de cardinal à *Cambacérès*, archevêque de Rouen, et à *de Belloy*, archevêque de Paris. Napoléon emploie moins de ménagemens; il part de Paris avant le pape, et va se faire couronner roi d'Italie à Milan. Bientôt, sous prétexte de prévenir les tentatives de l'Angleterre, il met garnison dans le port d'Ancône. L'année suivante, il envoie des troupes à Civita-Vecchia; il s'empare de Bénévent et de Ponte-Corvo pour les donner à Joseph Bonaparte, son frère, roi de Naples. Il exige encore que le pape entre dans tous ses intérêts, épouse toutes ses querelles. Pie VII refuse constamment de se rendre aux désirs de l'Empereur, alléguant sa neutralité comme un devoir.

Malgré tant de sujets de plaintes donnés à la cour de Rome, la paix entre l'Église et la France n'est point troublée. Napoléon ne cesse d'améliorer la situation du clergé français qu'il a rétabli. Le pouvoir des évêques dans leurs diocèses est raffermi; plusieurs établissemens religieux des deux sexes, pour l'éducation, le service des hôpitaux et celui des missions étrangères, sont relevés; trente mille succursales fondées et dotées; des séminaires diocésains, des congrégations de Trappistes, autorisés.

Tout-à-coup, et sous de vains prétextes, Napoléon veut que le pape établisse un patriarche en France; qu'il adopte le code Civil des Français; qu'il accorde la liberté des cultes, qu'il rende les évêques indé-

pendans du Saint-Siége; qu'il abolisse tous les ordres religieux, et qu'il permette le mariage des prêtres. Ces propositions sont rejetées; et, certes, on devait s'y attendre.

Mais ce à quoi l'on ne s'attendait pas, et ce qui causa le plus grand mécontentement à Napoléon, ce fut le double refus du pape d'adhérer au système continental, et de sacrer Joseph Bonaparte, roi de Naples.

A ce double refus, Napoléon met garnison dans Rome même ; il s'empare des postes pontificales et des imprimeries ; il incorpore à ses troupes les troupes Romaines; il fait conduire sous escorte, à Naples, les cardinaux originaires de ce royaume, dans le royaume d'Italie, les cardinaux italiens, et dans les provinces de l'empire Français ceux qui y avaient pris naissance. Alors le pape adresse à Napoléon personnellement un bref comminatoire d'excommunication. Napoléon répond par un décret qui réunit au royaume d'Italie la Marche d'Ancône, le duché d'Urbin, Macerata et Camerino. Le pape se plaint. L'empereur, irrité des plaintes du Pontife, lance un nouveau décret qui anéantit la souveraineté du pape.

Pie VII proteste contre la perte de ses États. Cette protestation est immédiatement suivie d'une bulle d'excommunication, dans laquelle Napoléon n'était point nommé, mais désigné sous la dénomination de spoliateur. Le pape est enlevé de Rome,

et tous les cardinaux qui peuvent supporter le voyage sont conduits à la capitale de l'empire Français.

Toute relation entre les deux cours est rompue. Le pape refuse les bulles d'institution aux évêques nommmés par l'empereur. Il écrit au cardinal *Maury*, pour lui défendre, sous peine d'encourir les censures canoniques, d'accepter sa nomination à l'archevêché de Paris, et au vicaire général de ce diocèse, pour lui défendre de se soumettre à la juridiction du nouveau prélat. Par ces procédés, Pie VII ne fait qu'aggraver son sort : sa captivité devient plus étroite; ses papiers sont saisis, et il est privé de la société de ses prélats domestiques.

L'empereur tenait surtout à faire cesser le sujet de discorde que causait la non-institution des évêques. Sur son ordre, deux cardinaux *Maury* et *Fesch*, l'archevêque de Tours, le père *Fontana*, et l'abbé *Emery*, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, s'assemblent en conseil ecclésiastique. Ils décident que la convocation d'un concile national serait dangereuse; ils avouent que, dans un cas urgent, l'institution des évêques peut être confiée au métropolitain ou au plus ancien suffragant de la province. Ils blâment la bulle d'excommunication lancée contre l'empereur, et la déclarent de nul effet.

Les décisions du conseil ecclésiastique ne purent satisfaire Napoléon. Il fait assembler une nouvelle commission, qui décide qu'un concile national s'occupera de déterminer un nouveau code d'institution

canonique, dans le cas où le pape persisterait dans son refus; mais que, cependant, une nouvelle députation doit être envoyée à sa Sainteté, pour la supplier de mettre un terme au deuil des églises privées de leurs premiers pasteurs.

En conséquence de cette délibération, plusieurs prélats sont envoyés en députation à *Savone*, lieu de la captivité du pape, avec ordre d'annoncer à sa Sainteté la prochaine convocation d'un concile national, et la résolution de faire fixer définitivement, par les pères assemblés, le mode d'instituer dorénavant les évêques nommés par l'empereur. Le pape refuse nettement de signer les quatre articles de 1682, que Napoléon avait déclarés lois de l'État; de ratifier la perte de sa souveraineté, et de prêter serment aux autorités françaises. Cependant, il s'engage, mais sans signer son engagement à instituer canoniquement les évêques nommés jusqu'alors par Napoléon, et de faire insérer, dans le concordat avec l'empereur des Français, la clause qui rendrait, à l'avenir, légitime l'institution par le métropolitain, ou le plus ancien évêque, après six mois de refus d'instituer, sans raisons canoniques, de la part du chef de l'Église.

Cependant le concile de Paris ne veut point décider la question concernant l'institution des évêques. Napoléon irrité disperse les pères assemblés et trop peu dociles à ses volontés. Il fait arrêter l'archevêque de Tours, et les évêques de Gand et de

Tournay, qu'on lui avait désignés comme les plus opposés à ses désirs.

Mais, comme une décision était nécessaire pour arrêter les plaintes des fidèles sur la viduité des Églises, Napoléon fait assembler un nouveau concile, formé des évêques les plus dévoués à ses volontés. Les nouveaux pères publient leurs résolutions en cinq articles; savoir : 1° que les siéges épiscopaux ne pourront pas vaquer plus d'un an; 2° que l'empereur serait prié de nommer les évêques conformément au concordat, et que les évêques élus demanderaient au pape d'être institués; 3° que, dans les six mois après la notification, le pape serait tenu d'accorder l'institution canonique; 4° qu'à son défaut, le métropolitain, ou le plus ancien évêque de la province, instituerait; 5° que le présent décret serai soumis à l'approbation du souverain pontife.

La seconde députation, composée de trois archevêques et cinq évêques, part aussitôt : elle est accompagnée de cinq cardinaux, et de l'archevêque d'*Edesse*, aumônier de Pie VII, tous alors prisonniers en France.

Contre toute attente, le pape ratifie les opérations du concile, dont il loue la sagesse. Il délivre les bulles d'institution aux évêques déjà nommés. Mais des ordres verbaux de Napoléon n'avaient point été exécutés par la députation qui, probablement, les désapprouvait, comme attentatoires au respect dû au chef de l'Église. C'en fut assez pour rendre nulles toutes les concessions qu'avaient obtenues les nouveaux dépu-

tés : dans son dépit, Napoléon ne voulut point les accepter; il laissa, sans réponse, une lettre toute paternelle que le pape lui avait écrite; bientôt le souverain pontife, toujours captif, est transféré à Fontainebleau. Dans cette ville fut signé un concordat aux conditions suivantes : 1° sa Sainteté exercera ses fonctions spirituelles en France et en Italie, comme ses prédécesseurs; 2° les ambassadeurs près le Saint-Siége, et ceux du pape près les cours catholiques, seront considérés comme membres du corps diplomatique; 3° les domaines pontificaux, non encore aliénés, demeureront au Saint-Siége; les domaines aliénés seront remplacés par un revenu, jusqu'à concurrence de deux millions de francs; 4° l'empereur aura six mois pour nommer aux siéges vacans; les métropolitains prendront les informations nécessaires pour constater l'habileté canonique du sujet élu; ensuite le pape l'instituera dans les six mois, après la notification, sinon son droit sera dévolu au métropolitain; et, à son défaut, au plus ancien évêque de la province; 5° quelques évêchés en France et en Italie seront réservés à la nomination de sa Sainteté. Tels sont les principaux articles du traité de Fontainebleau, qui ne reçut point d'exécution.

Cependant Napoléon sent approcher sa chûte; il fait proposer une nouvelle alliance au pape, qui répond qu'il ne traitera que dans la capitale de ses États. Pie VII peut retourner à Rome; ses possessions lui sont rendues.

Louis XVIII vient régner en France. Il abolit toutes les ordonnances vexatoires dont se plaignaient le Clergé français et la cour de Rome. Cette restauration s'étend à tous les pays que Napoléon avait soumis à sa domination. Le roi d'Espagne, Ferdinand VII, quitte la France où il était prisonnier. De retour dans ses états, il s'empresse de rétablir le Clergé dans les biens et les prérogatives dont il jouissait avant que les Français eussent envahi l'Espagne. Ferdinand rétablit encore l'inquisition, abolie par l'administration française, et rend aux Jésuites leur ancienne influence.

Mais bientôt une révolution a lieu en Espagne. Les Cortès suppriment les couvens, appliquent les biens du clergé à l'amortissement de la dette nationale, abolissent l'inquisition et chassent les Jésuites : tous ces actes des cortès reçoivent la sanction royale. Une contre-revolution, soutenue par les armées françaises, anéantit les Cortès et leurs lois.

En Italie, le délégué du pape, qui devance son maître, dans son retour à Rome, détruit, par un seul décret, tout ce que les Français y avaient fait concernant l'administration civile, l'organisation de la justice et la perception des impôts. Dans le duché de Milan, les lois sur le divorce sont abolies et l'Église reprend ses droits sur le contrat de mariage : les réunions de Francs-maçons sont sévèrement défendues. La Sardaigne et le royaume de Naples suivent ces exemples.

En France, la rentrée inopinée de Napoléon suspend tous projets d'améliorer le sort du clergé. Après la seconde chute de ce conquérant, Louis XVIII, rentré dans ses états, conclut avec le pape un nouveau concordat, par lequel le concordat entre Léon X et François I[er] était remis en vigueur; celui de Napoléon aboli; les anciens siéges supprimés étaient rétablis. Ce concordat reste sans exécution; il est remplacé par un accord provisoire.

Pie VII, en mourant, laisse les affaires de l'église dans cet état. Le cardinal Della Genga occupe en ce moment le Saint-Siége, sous le nom de *Léon XII*.

Les Jésuites, comme nous l'avons vu, s'étaient réfugiés en Russie, lors de leur expulsion de tous les autres états de l'Europe. Pie VII, la seconde année de son pontificat, légitime l'existence jusqu'alors *acanonique*, de la Société en Russie, par sa bulle *Catholicæ*, en les réunissant sous un chef; trois ans après, le même pontife déroge de nouveau à la bulle de Clément XIV, en rétablissant les Jésuites à Naples, par sa bulle *per alias*. Enfin, le 7 août 1814, il abolit et casse entièrement la bulle *Dominus ac Redemptor*, en publiant celle *Sollicitudo omnium ecclesiarum* qui étend sur toute la catholicité les concessions personnelles faites jusqu'alors aux Jésuites, et les rétablit dans toute leur splendeur, avec tous leurs droits et priviléges, sous peine d'excommunication pour quiconque, dans quelque pays que ce soit et même de quelque autorité que ce puisse

être, s'opposera ou contreviendra à ce nouveau décret apostolique. Le prince Régent de Portugal réclame contre cet acte de Pie VII. Le roi d'Espagne, *Ferdinand VII*, s'empresse d'adopter la bulle *Sollicitudo;* il rappelle les Jésuites, et déclare que les ennemis de la société sont aussi les ennemis de la religion et de Jésus-Christ. Cependant l'empereur Alexandre chasse de tout son empire les Jésuites, comme *ingrats, infidèles à leurs promesses et à leurs devoirs, et rebelles aux lois en vigueur.* Bannie de l'empire Russe, la société de Jésus, à l'aide de la bulle *Sollicitudo,* s'est rétablie, sans bruit, en Suisse et en France, où elle se croit très-près d'avoir ressaisi son premier ascendant.

FIN.

AUTORITÉS JUSTIFICATIVES.

PREMIER SIÈCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) Albert Fabricius. Bibliograp. Ant. Cap. VII, §. 9. p. 187	(1) «Naissance de Jésus-Christ.»
(2) Petit. Ad leges Atticas. Lib. I. Tit. I, p. 71.	(2) « Paganisme des Romains.»
(3) Acta Apost. I, 15; VI, 3; XV, 4; XXI 22.	(3) « Le peuple était souverain.»
(4) Budæus. Isagoge ad Theologiam, lib. I, cap. II, §. 2. p. 441. —Walchii, introduct. in libr. symbolicos, lib. I, cap. II. p. 87. — Pierre King, histoire du Symbole des Apôtres.	(4) « Le symbole des Apôtres n'est point leur ouvrage. »
(5) Mosheim. Hist. ecc. 1er. vol. p. 128.	(5) Les Apôtres règlent ou modifient les formes du culte, suivant le caractère, etc. des différens peuples. »
(6) Phil.-Jac. Hartmannus. De rebus gestis Christianorum sub Apostolis. Cap. XV, p. 387; — Just. Henn. Bohmer, dissert. I juris Eccl. ant. de stato die Christianor. p. 20.	(6) « Les Juifs convertis fêtaient le septième jour de la semaine.»
(7) Gérard Vossius. Sup. Bapt. Disp. 1. Thes. VI, p. 31.— Fabricius, cap. XI, sect. XXV, bibliogr. ant.	(7) « On plongeait tout le corps dans les fonts baptismaux. »

DEUXIÈME SIÈCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) TACITE. Annal. Lib. XV, cap. LIV. —SUÉTONE *in Nerone*, cap. XVI. Voyez d'ailleurs CHRISTOPHE KORTHOTT dans son ouvrage intitulé : *Paganus obtrecator*; voyez encore HULDRIC, *de calumniis Gentilium in Christianos*; ARNOBE *contrà gentes*.	(1) « TACITE et SUÉTONE appellent la religion chrétienne *malefica superstitio*. « Neron et Domitien regardèrent les Chrétiens comme des fanatiques dangereux : cette opinion était celle de tous les Payens. »
(2) EUSÈBE. Hist. eccl. Liv. IV, Chap. XIII, p. 126.	(2) « ANTONIN établit des lois pénales contre les accusateurs des Chrétiens. »
(3) AENEAS GAZEUS in Theophrast. pag. 29, ed. BARTHII.	(3) « Les Pythagoriciens et les Platoniciens peuvent être regardés comme les pères des Ascétiques, c'est-à-dire des Moines. »
(4) HEUMANN. Silloge, ou recueil.	(4) « Controverse sur la célébration de la Pâque.
(5) HENRICUS RIXNERUS de ritibus veterum Christianorum circà Eucharistiam, p. 155.—Jo. Frid. MAYER, diss. de Eucharistiâ infantum.—ZORNIUS, hist. Eucharist. infantum.	(5) « Les Chrétiens de tout âge étaient admis à la communion. »
(6) WALL's. History of Baptism. VICECOMES, de ritibus baptism.	(6) Pour la célébration du baptême dans ce siècle. »

TROISIEME SIÈCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) LAMPRIDIUS. De vitâ Elagabali, cap. III.	(1) « HÉLIOGABALE ne témoigna ni haine, ni aversion pour les Chrétiens. »
(2) LAMPRIDIUS. De vitâ Severi. Cap. XXIX.	(2) « ALEXANDRE-SÉVÈRE fut soupçonné d'être Chrétien. »
(3) CLEMENTIN. Homil. IX, §. 9, p. 688. PORPHYR. de abstin. Lib. IV, p. 417.	(3) « Les démons s'attaquent surtout à ceux qui font bonne chère, et fuient les hommes exténués par le jeûne et l'abstinence. »

QUATRIÈME SIÈCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) LACTANCE. De mort persec.	(1) « GALERIUS embrâse le palais de Nicomédie. »
(2) EUSÈBE. De vitâ Constant. Lib. I, cap. XXVII.	(2) « CONSTANTIN se laisse persuader par Eusèbe, que les maximes de l'Évangile favorisent le despotisme. »
(3) EUSÈBE. De vitâ Constant. Lib. II, cap. IX.	(3) « EUSÈBE, qui rapporte l'histoire de la croix miraculeuse apparue dans les airs, lors de la conversion de Constantin, ne s'en rend point garant. »
(4) SOZOMEN. Hist. Eccl. Lib. II, cap. I, XIII. — ASSEMAN acta Martyr. Orient. et Occid. præfatio.	(4) « SAPOR II, roi de Perse, sévit contre les Chrétiens, parce qu'il les regarde comme des espions de la cour de Constantinople. »
(5) EUSÈBE. De vitâ Constant. lib. IV, cap. XXIV, Godofred. Theod. ad codic. IV, p. 55, 58, 333, etc.	(5) « CONSTANTIN se réserve la souveraine autorité sur l'Église. »
(6) PIERRE DE MARCA. De concordiâ sacerdotii et imperii. — DUPIN, de antiquâ Ecclesiæ disciplinâ — BLONDEL, de la Primauté dans l'Église.	(6) « Les évêques se proclament les ambassadeurs et les ministres de Jésus-Christ; ils ne doivent point être soumis à une juridiction terrestre.»
(7) SULPIT. SEVER. His. sac. lib. I, cap. XXIII, lib. II, cap. XXII, cap. LXI, dialog. I, cap. XXI. — CLARKSON, discours sur les Liturgies, p. 228.	(7) « Sur les mœurs du clergé de ce siècle. »

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(8) Just. henn. Böhmeri. Jus Eccl. Protest. tom. III, p. 466; *Bibliothèque italique*, tom. V, p. 166.	(8) « Pour le droit de patronage.»
(9) Jo. Dalleus. De jejuniis et quadrag. Lib. IV.	(9) « La durée du carême n'était point encore fixée. »
(10) Socrates. Hist. Eccl. cap. VIII. — Georg. Calixte, de conjugio Clericorum, p. 170.	(10) Au Concile de Nicée, Paphnutius fit rejeter la loi sur le célibat des prêtres. »

CINQUIÈME SIÈCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) Jean-Jacques Chiflet. De ampullâ *Rhemensi*. — Archibald Maclaine sur Moshéim, t. II, p. 454.	(1) « L'histoire de la sainte ampoule est une fraude pieuse. »
(2) Le Quien, Oriens Christian. tom. I, p. 36.	(2) « Léon-le-Grand s'oppose en vain à ce que l'évêque de Constantinople soit déclaré son égal. »
(3) Sulpit. Severus. De vitâ Martini. cap. XX, dialog. II, cap. VI.	(3) « Martin, évêque de Tours, soutient qu'il n'est point de prêtre qui ne soit au-dessus de l'empereur. »
(4) Conciles d'Hardouin, tom. 1, p. 82. — Liberati, Breviarium, cap. XII, p. 76. — Leonis Mag. epist. XCIII, p. 625; Nicephori, hist. Eccles. lib. XIV, cap. LXVII, p. 550.	(4) « Flavianus mourut des coups que les évêques lui avaient donnés au concile d'Ephèse (431).

SIXIÈME SIÈCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) PROCOPE. De bello Persico, lib. II, p. XXVI.	(1) «Chosroès persécute les Chrétiens en haine de Justinien. »
(2) MASCOVII. Hist. Germanor. t. II, not. p. 113. — BASNAGE, hist. des églises réformées, tom. I, p. 381.	(2) « Les Goths limitent l'autorité de l'évêque de Rome. »
(3) Paul. Diac. Lib. XVII.	(3) « Pour les troubles que causa la dispute entre les papes Symmaque et Laurent. »
(4) GABRIEL LIRON. Singularités hist. et littér. tom. 1, p. 166.	(4) « Grégoire-le-grand fit brûler un grand nombre d'ouvrages païens, entr'autres l'histoire de Tite-Live. »
(5) THEOD. CHR. LILIENTHAL. De Canone missæ Gregoriano.	(5) « Plusieurs siècles s'écoulèrent, avant que toutes les églises latines eussent adopté le Canon de la Messe. »

SEPTIÈME SIÈCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) Geddes, Miscellaneous tract., tom. II, p. 6.	(1) « Les églises françaises et espagnoles, l'évêque de Ravenne et plusieurs autres prélats refusent de se soumettre à la suprématie du pape. »
(2) Antoine Léger. Hist. des églises vaudoises, liv. I, p. 15.	(2) « Les Vaudois se retirent dans les vallées du Piémont. »
(3) Launoii. Assertio inquisitionis in Chartam immunitatis S. Germani, t. III, part. 1, p. 50. — Oper. Baluzii, Miscellan. tom. II, p. 159, tome IV, p. 108. — Muratorii, antiq. lic. tom. II, p. 944—949.	(3) « Les moines recourent au pape pour être exemptés de la juridiction des évêques. »
(4) Hist. littéraire de la France, tom. III, p. 428.	(4) « Les évêques laissent fermer les écoles qu'ils étaient chargés d'inspecter. »
(5) Franc. Pagi. Breviar. pontif. roman. t. I, p. 486. Christ. Lupus dissertat. de Concil. Trulliano, in not. et dissert. ad concilia, tom. III, oper. p. 168.	(5) « L'église romaine refuse d'admettre, sans restriction, les décrets du concile Quinisextum ou Trullien. Voici les six canons que les catholiques romains rejettent : 1° le cinquième canon qui approuve les 85 canons attribués à Paul I ; 2° le treizième canon qui permet aux prêtres de se marier ; le cinquante-cinquième qui condamne le jeûne du Sabbath, ou samedi ; le soixante-septième qui prescrit la plus rigoureuse abstinence du sang et des bêtes étouffées ; le quatre-vingt-deuxième, qui défend de représenter Jésus-Christ sous la forme d'un agneau ; le trente-sixième concernant l'égalité de rang et d'autorité entre les évêques de Rome et de Constantinople. »

HUITIÈME SIÈCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) Henr. Canisii Lectiones antiquæ, t. III, part. II. — Walchii dissertat. de Caroli-Magni Canonisatione.	(1) « Sur l'ordre de Frédéric, le pape Paschal II met Charlemagne au nombre des Saints. »
(2) Mabillon. Comm. in ordinem romanum, Musei italici, t. II, p. 113; Muratori, droits de l'Empire sur l'état ecclésiastique, p. 87.	(2) « Les empereurs d'Occident jouissaient du droit d'élire les papes, etc.
(3) Baluzii. Capitularia Caroli, tom. I, p. 148, 157, 355, 366, 375, 503.	(3) « Charlemagne essaya souvent, mais en vain, d'arrêter la corruption des moines. »
(4) Mabillon. Act. Sanct. ordin. benedict. tom. 5, præfat. §. 181, 182. — Claude Joly, de Scholis. — Launoi, *id.*	(4) « Charlemagne n'a pas fondé l'université de Paris. »
(5) Spelman. Concilia Magnæ Britanniæ, tom. I, p. 73.	(5) « Les Bretons pensaient qu'adorer les images, c'était faire injure à l'Être suprême. »
(6) Caroli-Magni. De imag. lib. quat. Hanovre, 1731, in-8°.	(6) « Charlemagne publie un livre contre les images. »
(7) Mabillon. Præf ad sæculum IV actorum Sanct. ord. Benedict. part. V. — Georg. Dorscheus, collat. ad Concil. francofordiense. Argentor. 1648.	(7) « Le culte des images est unanimement condamné au concile de Francfort. »

NEUVIÈME SIÈCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) CONSTANTINUS PORPHYROGEN. Vita BasildiMaced. §. 96, p. 157, corp. Bysanth. — BANDURIUS. Narratio de Rhutenorum conversione, in Imper. Orient. not. ad Porphyrogen. de administ. imper. tom. II, p. 62.	(1) « Basile-le-Macédonien emploie ses trésors à fléchir la conscience intéressée des Russes. »
(2) *Acta Sanctorum*, tom. II, p. 88, ad diem XI Martii, Sanct. — EULOGIUS, ad diem XIII Martii SS. Rodrig. et Salomo, p. 238.	(2) « Les Chrétiens, soumis à la domination des Sarrasins d'Espagne, vécurent dans la tolérance et la tranquillité les plus parfaites. *Nota.* Ce fait n'est contredit que par la vie des Saints. »
(3) *Histoire ecclésiastique du droit public français*, par D. B. 1er vol. p. 160.	(3) Les pontifes romains prétendent que Jésus-Christ les a institués législateurs et juges souverains de l'église universelle. »
(4) LABBÉ. Collect. Conc.' t. VI, p. 1231—1286. *ibid.* p. 1307 et seqq. et p. 1580; Concil. Parisiens. tom. VI, l. II, c. I et seq. et ad ann. 829, p. 636, et seqq. *ibid.* t. VIII, p. 112, Canon 34.	(4) « Au Concile de Paris (en 829), les évêques veulent limiter la puissance des empereurs. »
(5) LABBÉ. Concil. Tullens. *apud Saponarias*, tom. VIII, c II, p. 683.	(5) « Au Concile de Savonnières (en 859), en présence de Charles-le-Chauve et de plusieurs princes du sang, des évêques jurèrent une ligue entre eux pour la correction des rois, des grands et du peuple. »

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(6) FRED. SPANHEIM. Exercitatio de papâ feminâ, tom. II, opp. 577. — LENFANT, traduct. en franc. du même ouvrage.	(6) « De nombreux et savans historiens soutiennent l'existence de la papesse Jeanne. Spanheim a recueilli les argumens de ces historiens dont il donne la liste. »
(7) BAYLE. Dict. hist. art. PAPESSE. — Jo. Georg. ESCARD, histor. Franciæ oriental, tom. II, lib. XXX, §. 119, p. 436. — LEIBNITZ, HEUMAN, BASNAGE, etc.	(7) « D'autres historiens croient avoir démontré que cet événement ne peut s accorder avec l'exactitude rigoureuse des supputations chronologiques. »
(8) PAUL SARPI. Lettere ital., lett. LXXXII, p. 452. — LENFANT, bibliothèque germanique, t. X, p. 27.—THEOD HASÆUS, biblioth., Bremens., tom. VIII, part. V, p. 935.—PFAFF, instit. histor. ecc., p. 402. — WERNSDORFF, BOECLER, HOLBERG, MOSHÉIM, etc., etc.	(8) De très-bons esprits regardent comme insoluble cette difficulté historique. »
(9) LABBE. Collect. concil.	(9) « Benoît, abbé d'Aniane, s'appuyant d'un concile d'Aix-la-Chapelle (817), réforme les Ordres monastiques. »
(10) MABILLON. Annal. ord. S. Benedicti, tom. II, p. 428.	(10) « Louis-le-Débonnaire créa les premières religieuses qui furent des chanoinesses. »
(11) FLEURY. Hist. eccles., liv. XLVII. LE SUEUR, hist. de l'Eglise et de l'Empire.	(11) « Louis-le-Débonnaire assemble à Paris un concile où le culte des images est condamné en 825. »
(12) BALUZII Miscellanea, t. VII, p. 14.	(12) « L'affaire de la procession du Saint-Esprit est décidée dans un concile tenu à Rome en 809. »
(13) LONGUEVAL. Histoire de l'église Gallicane, tom. V, p. 151.	(13) « Le pape Léon III, le concile de Rome et les successeurs de Léon III déclarent que les mots *filioque*, ajoutés au Sym-

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
	bole doivent en être retranchés. »
(14) Gianone. Hist. di Napoli, t. I, p. 535-646. — Petr. de Marca, de concordant. sacerdotii et imper., lib. I, cap. I, p. 6. — Le Quien, oriens christianus, tom. I, p. 96.	(14) « Du consentement de l'Empereur, l'évêque de Constantinople avait rangé sous son autorité patriarchale plusieurs provinces, auparavant soumises à la juridiction de l'évêque de Rome. »
(15) Labbe. Collect. concil.	(15) « L'empereur Michel, après avoir déposé Ignace est approuvé, loué même par le concile de Constantinople, de l'an 861. »
(16) *Id.*	(16) « Un autre concile de Constantinople (869) approuve et loue Basile pour avoir fait tout le con raire de Michel. »
(17) Montagne. Collect., nº 2, p. 47, lettre de Photius.	(17) « Photius produit cinq chefs d'accusation d'hérésie contre le pape et l'église Latine. »

DIXIÈME SIÈCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) MURATORI. Scriptores rer. italic.	(1) « Les Pisans sont les seuls qui répondent à l'appel de Sylvestre II, prêchant la première croisade. »
(2) MURATORI. Annal. ital.— PAPEBROCHIUS conatus chronologico-historicus de Romanis pontificibus, ad act. sanctor. mens. Maii. — BARONIUS, annal. — SIGONIUS, de regno italiæ, cum not. SAXII-PIETRO DI MARCA.	(2) « L'histoire des papes ne nous offre ici qu'un tableau dégoûtant de vices infâmes et de crimes odieux. »
(3) Lettre de MANTIO, évêque de Châlons en Champagne, publiée par MABILLON, dans ses *Analecta veterum*.	(3) « Les évêques Latins se mariaient, ou prenaient des concubines avec lesquelles ils dissipaient les revenus de l'Église. »
(4) FLEURY. Histoire ecclesiast., liv. IV, p. 97, *éd. de Bruxelles*.	(4) « Theophylacte, etc.
(5) GLABER RADULPHUS. Hist., lib. II, cap. XI.	(5) « Pour l'hérésie de Leutard.

ONZIÈME SIÈCLE.

VOYEZ.	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) Yo Pistorius, tom. 1, p. 462.	(1) « Pierre l'Hermite produit une lettre, arrivée du ciel. »
(2) Bened. Accoltus. De bello sacro in infideles, lib. I, p. 16. — Basnage, hist des églises réformées, t. I, périod. V, p. 235. — Vertot, hist. de Malte, t. I, liv. III, p. 302-308; liv. IV, p. 418. — Baillet, hist. des démêlés de Boniface VIII, avec Philippe-le-Bel, p. 76. — Histoire du droit eccles. français, pag. 296-299.	(2) « Plusieurs savans croient que les pontifes romains sollicitèrent la première croisade pour augmenter leur crédit et affaiblir la puissance des princes Latins : ceux ci, en condescendant aux désirs des papes, voulurent profiter de l'occasion qui s'offrait d'éloigner des vassaux, dont ils craignaient l'humeur belliqueuse, et convoitaient les biens. »
(3) Le cardinal Benon. Vit. Hildebrand. — Benzon, évêque d'Albe, Panegyr. in Henr. imp. apud J. B. Mencken.	(3) « Grégoire VII est accusé de s'être débarrassé par le poison de ses deux successeurs immédiats. »
(4) Muratori. Scriptores rer. italicar., tom. IV, p. 36.	(4) « Les prêtres s'opposent avec violence au décret du concile de Rome (1074) qui leur ordonnait le célibat. »
(5) Le cardinal Benon. Benzon, évêque d'Albe, deux ouvrages déjà cités.	(5) « On accuse Gregoire VII de machinations contre la vie de Henri IV. »
(6) Concile de Clermont, (1095) 15e canon.	(6) « Urbain II, au concile de Clermont, fit rendre une loi pour défendre aux évêques et à tous les prêtres de prêter serment de fidélité à leurs souverains respectifs. »
(7) Martène Thesaur. *Anecdot.* tom. IV, p. 99.	(7) « Grégoire VII était l'ami de Bérenger, et partageait ses sentimens. »
(8) Baluze. Miscellanea, t. IV, p. 478. — Anselme oper., t. I, p. 41.	(8) « Roscelin avoue hautement ne pas concevoir que le fils de Dieu ait pu seul s'incarner. »

DOUZIÈME SIÉCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) SCHUTZFLEISCHIUS. Historia ordinis Ensiferorum Equitum.	(1) « Pour l'institution des chevaliers porte-glaives. »
(2) DANIEL GRUBERUS. Origines Livoniæ.	(2) « Les biens des Livoniens convertis furent partagés entre l'évêque de Livonie et les porte-glaives. »
(3) MABILLON. Annal. Benedict. tom. VI, p. 159.	(3) « L'ordre des Templiers fut autorisé par un concile de Troyes (1128).
(4) DUFRESNE. Adnotatio ad vitam Ludovici Sancti à Joinville scriptam.—OTTO, Frisin. Chronic. lib. VII, cap. XXXIII. — BERGERON. Antigua in Asiam itinera, cap. XVIII.	(4) « Quelques historiens placent la résidence du prêtre Jean dans la Tartarie asiatique, limitrophe au Cathay. »
(5) RENAUDOT. Histor. Patriarch. Alexandrin. p. 223.—LAFITAU. Hist. des découvertes des Portugais, t. I, p. 58. — LOBO. Voyage d'Abyssinie, t. p. 295, edente LEGRAND.	(5) « D'autres historiens, sur la foi d'un voyageur portugais du quinzième siècle, font résider le prêtre Jean en Abyssinie. »
(6) LABBÉ. Collectio concil.	(6) « Un concile (tenu à Rome en 1112) se proclamant de fait supérieur au pape, annulle le traité qu'avaient conclu Paschal II et Henri V. »
(7) PETR. DE MARCA. De concordiâ sacerdotii et imperii, lib. VI, cap. II, §. 9. —MURATORI, Antiq. Ital. medii ævi, t. VI, p. 76.	(7) « Traité de Worms entre Henri V et Calixte II (1122). »

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(8) Collect. concil.	(8) « Ce traité fut confirmé dans le concile de Latran (1123). »
(9) COLLIER. Ecclesiastical history, XII siècle. — RAPIN DE THOIRAS. Histoire d'Anglet., règne de Henry II.	(9) « Constitutions de Clarendon, approuvées dans un Concile (1164).
(10) Collect. concil.	(10) « Alexandre III, dans un concile tenu à Rome (1167), dépose l'empereur Frédéric I. »
(11) BUNAU (le comte de). Hist. de Frédéric I, p. 115.	(11) « Traité de Frédéric Barberousse avec Alexandre III (fait à Venise en 1177).
(12) HUME. Hist. d'Angleterre, règne de Henri II. — RAPIN THOIRAS, *id.* Collier ecclesiastical history, vol. 1, p. 370.	(12) « Henri II fit tout son possible pour empêcher l'assassinat de Thomas Becket. »
(13) HELYOT. Hist. des ordres monastiques, tom. I, p. 282.	(13) « Au dix-septième siècle, les Carmes traduisent au tribunal du pape, le jésuite Daniel Papebroch, qui nie, dans ses *acta Sanctorum*, que le prophète Élie soit le fondateur de leur ordre. »
(14) SALISBURY (Jean de). Policraticon, seu de nugis curialium, lib. VII, p. 451.	(14) « La question sur le genre et l'espèce fait perdre plus de temps que les Césars n'en avaient employé à conquérir l'univers; elles coûtèrent plus de richesses que Crésus n'en posséda jamais. »

TREIZIÈME SIÉCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) MATH. PARIS. Hist. Majorum.	(1) « L'effet le plus certain des Croisades est de grossir les trésors, et d'accroitre l'autorité des papes. »
(2) JOINVILLE. Histoire de Saint-Louis.	(2) « La première croisade de Louis IX coûte à la France quatre millions, au prix actuel de l'argent, et ses meilleurs soldats. »
(3) CHRISTOPH. HARTKNOCHIUS. Antiquitates Prussiæ, diss. XIV, p. 201.	(3) « Les chevaliers Teutoniques soumettent à la domination de leur ordre la Prusse et la Lithuanie, qu'ils ont ravagées. »
(4) GIANNONE. Istor. civ. del regno di Napoli, l. 19, c. 4, §. 2, tom. 2, p. 537.	(4) « Clément IV est accusé de complicité dans l'assassinat juridique de Conradin. »
(5) MATH. PARIS. Historia Majorum.	(5) « Des légats, établis auprès de toutes les cours, ramenaient violemment au joug théocratique les souverains qui tentaient de s'en affranchir. »
(6) JAC. ECHARD. Scriptores Dominicani.	(6) « Dominique, natif du village de Calaroga, etc. »
(7) WADDING. Annal. Minor.	(7) « François, fils d'un marchand de la ville d'Assise, en Ombrie, etc. »
(8) ERASMUS ALBERT. Alcoran des Cordeliers.	(8) « A peine institués, les moines mendians remplissent la chrétienté de leurs querelles. »

VOYEZ:	FAITS JUSTIFIÉS.
(9) Wadding. Annal. Minor. tom. IV, p. 446.	(9) « Grégoire IX entreprend d'expliquer, en l'adoucissant, la règle de Saint-François. »
(10) Jus canon. Lib. VI, *Decretal.* tit. XII, const. *exiit.*	(10) « Nicolas III donne une constitution en faveur des Franciscains. »
(11) Pierre d'Olive. Dans son livre intitulé *Postilla.*	(11) « Pierre d'Olive, franciscain de Sérignan dans le Languedoc, prend l'apocalypse pour instrument de ses vengeances contre le pape. »
(12) Boulay. Hist. acad. Paris; — Her. Conringius, antiquitates academicæ; — Claude Hemereus, de academiâ parisiensi.	(12) « L'académie de Paris occupe toujours le premier rang, etc.
(13) Launoi. De variâ Aristotelis fortunâ, in acad. Paris., p. 127.	(13) « Les écrits d'Aristote furent souvent livrés au feu. »
(14) Christop. Schotgenius. Historia flagellantium; — Jacques Boileau, hist. des flagellans; — Dom Martène, voyage de deux bénédictins, tom. II, p. 105.	(14) « Des insensés parcourent les villes en se fustigeant d'une manière hideuse. »
(15) Daillé. De auriculari Latinorum confessione.	(15) « Au concile de Latran (1215) Innocent III fait une loi de la confession auriculaire : jusqu'alors on avait pu se confesser moralement à Dieu. »
(16) Ed. Albertinus. De Eucharistiâ.	(16) « Le même pontife fixe la doctrine, incertaine jusqu'ici, de la présence réelle au sacrement de l'Eucharistie : il invente le mot de *transsubstantiation* pour caractériser ce mystère. »
(17) Petr. Allix. Præfat. ad Johannis determ. de sacramento altaris.	(17) « Jean Pungens Asinus tente de renouveler la dispute au sujet de la présence réelle : il

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
	propose le mot de *consubstantiation.* »
(18) Leo Allatius. De perpetuâ consensione eccles. orient. et occident. Freder. Spanheim,— de perpetuâ dissensione Græcorum et Latinorum.	(18) « Les papes s'efforcent de ramener l'église grecque à l'unité de doctrine, etc., etc. »
(19) Catelius. Hist. comit. Tolos, p. 340.— Claude Levic et Joseph Vaissette, Bénédictins. Hist. générale du Languedoc, tom. III, p. 378.	(19) « Louis IX publie (en 1229), contre les hérétiques, un édit cruel, qu'on appelle *cupientes.* »
(20) Schminckius. Vie de Conrad de Marpourg. — Fleury. Hist. eccl. liv. LXXX. §. XIV.	(20) « Conrad de Marpourg menaçait de couvrir l'Allemagne de bûchers; les Allemands en firent prompte justice. »

QUATORZIÈME SIÈCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) *Bulle unam sanctam*, corpus jur. canon. extravagant. lib. I, tit. de major. et obed.	(1) « Boniface VIII réplique par la fameuse *bulle unam sanctam*, où il soutient que Jésus-Christ a placé, aux mains du chef de l'église, un glaive temporel aussi bien qu'un glaive spirituel; que quiconque a la hardiesse d'en douter mérite de subir le sort des hérétiques et des réprouvés. »
(2) LONGUEVAL. Hist de l'église Gallicane, t. XIV. — BOULAY. Hist. acad. Paris. tom. IV, p. 829.	(2) « Dans un concile, tenu à Paris (1397), les évêques français déclarent également indignes de la tiare, Boniface IX et Benoît XIII. »
(3) BOULAY. Hist. acad. Paris, tom. 4, p. 708.—D'ARGENTRÉ. Collectio judiciorum.	(3) « L'université de Paris rend un décret (1329) contre la doctrine d'Occam. »
(4) CHAIS. Lettres sur le jubilé, 3 vol. in-8°.	(4) « A la fin du siècle précédent, Benoît VIII avait institué la fête du jubilé; il en avait fixé la célébration à la fin de chaque siècle, etc. »
(5) LEWES. Hist. de Wiclef.	(5) « Wiclef, docteur en théologie à Oxford, attaque les moines mendians. »
(6) DUPUY. Condamnation des Templiers. — RAYNOUARD. Monumens historiques concernant la condamnation des chevaliers du Temple.	(6) « L'accusation d'hérésie servit aussi à perdre les Templiers, dont Philippe-le-Bel convoitait les richesses. »

QUINZIÈME SIÈCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) BENOÎT GENTIEN. Hist. de Charles VI, tom. II, p. 652; *Essai hist. sur la puissance temporelle des Papes*, tom. II, p. 246.	(1) « Le roi de France fait instruire le procès de Benoît XIII; ce pontife est déclaré schismatique obstiné, hérétique notoire et perturbateur de la paix de l'église. »
(2) LENFANT. Hist. du concile de Pise, tom. I, p. 239. — LABBE. Concil., tom. II, p. 217.	(2) « Au concile de Pise, (1409) Grégoire XII et Benoît XIII sont excommuniés; on livre ces deux papes au bras séculier. »
(3) LENFANT. Hist. du concile de Constance.	(3) « Le concile de Constance, (1414.) »
(4) LABBE. Concile, t. II, p. 459. — LENFANT. Hist. des Hussites et du concile de Bâle, t. I, p. 330.	(4) « Le concile de Bâle, (1431.) »
(5) LABBE. Concil. Tom. XII, p. 590	(5) « Le concile de Florence, (1439.) »
(6) SYLVESTRE SGYROPOLUS. Hist. du concile de Florence, trad. en latin, par ROBERT CREIGHTON. — SPANHEIM. De perpetuâ dissensione eccl. orient. et occid., tom. II, p. 491.	(6) « Les Grecs ne furent pas plutôt retournés à Constantinople, qu'ils déclarèrent unanimement que la fraude et l'artifice avaient eu part à tout ce qui s'était passé à Florence. »
(7) BEAUSOBRE. Supplément à l'histoire de la guerre des Hussites.	(7) « Pour les Calixtins et les Thaborites. »
(8) ÆNEAS SYLVIUS. De statu Europæ, sub Frederico III, cap. X.	(8) « Sixte V accorde des indulgences à ceux qui célèbreront, tous les ans, la fête de l'immaculée conception. »

VOYEZ:	FAITS JUSTIFIÉS.
(9) BEAUSOBRE. Dissertation sur les Adamites, jointe à l'histoire de la guerre des Hussites, par LENFANT.	(9) « Pour les Adamites. »
(10) THEODORIC DE NIEM, lib. II, cap. XVI.—MURATORI. Annal. mediol.	(10) « Pour les frères blancs. »
(11) STEPH., BALUZIUS. Tom. II, p 277.	(11) « Pour les hommes intelligens. »

SEIZIÈME SIÈCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) GUICCIARDINI. Istor., l. 6, p. 161. — SCIPIONE AMMIRATO, istor., t. II, p. 272.	(1) « Alexandre VI meurt du poison qu'il avait fait préparer pour se débarrasser du cardinal Adrien de Corneto, ou, selon quelques historiens, de tous les cardinaux romains dont il convoitait les richesses. »
(2) RAYNALD. Ad ann. 1503, tom. XXX, p. 415.	(2) « Un annaliste fait mourir Alexandre VI d'une fièvre putride. »
(3) GUICCIARDINI. Istor., p. 287, e seg.	(3) « Au moment de sa mort, Jules II, avait préparé une bulle fulminante contre Louis XII, par laquelle il privait ce monarque de tous ses droits et de tous ses titres, etc. »
(4) GUICCIARDINI. Istor., p. 369 e seg. — PAUL JOVE. Vie de Léon X.—PANVINI. Vita de Leone X.	(4) « Une conspiration se forme contre Léon X, au sein même du sacré collége.
(5) PANVINI. Vita di Paolo IV.	(5) « Pour tout ce qui concerne Paul VI. »
(6) CICARELLI. Vita di Pio IV.	(6) « Pour Pie IV. »
(7) CICARELLI. Vita di Pio V.	(7) « Pour Pie V. »
(8) CICARELLI. Vita di Gregorio XIII.	(8) « Pour Grégoire XIII. »
(9) CICARELLI. Vita di Sisto V; Gregorio Leti, *id.*	(9) « Pour Sixte V. »
(10) STRINGA. Vita di Clemente VIII.	(10) « Pour Clément VIII. »
(11) GUICCIARDINI. Istor., l. 14. BZOVIUS; SLEIDAN de stat. rel. et reip., l. 2 et 3. — RAYNALD, Ann., t. XXXI. — MEINER'S, hist. de la réformation, faisant partie de la bibliothèque du XIX[e] siècle.	(11) « Pour l'histoire de la réformation. »
(12) PAOLO SARPI. Concil. Trident. PALLAVICINI. Concil. di Trento.	(12) « Pour le concile de Trente. »

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) FABRICIUS. Lux evangelii toti orbi exoriens, cap. XXXIII, p. 566.—DOROTHÆUS ASCANIUS. De montibus pietatis ecclesiæ romanæ.	(1) « GRÉGOIRE XV fonde la propagande.
(2) FABRICIUS. Lux, etc., cap. X, p. 678.—CHARLEVOIX. Hist. génér. du Japon, tom. II, livre XII.	(2) « Pour les affaires du christianisme au Japon. »
(3) URBANI PAP. VIII constitut. 669 *in eminenti*, tom. VI, collect. bullar., p. 270.—HENR. DE NORIS. Vindic. Augustin. c. 9, p. 371 et seqq.	(3) «Urbain VIII confirme (1642) le décret de l'inquisition, relatif au jansénisme, et note l'Augustinus comme renfermant des propositions hérétiques. »
(4) INNOCENT PAP. X constit. 169 *cum occasione*, t. VI, part. 3. bullar., p. 248. — BERGERON. Hist. générale du jansénisme, t. 2, p. 44.	(4) « Innocent X condamne les cinq propositions extraites de l'Augustinus (1653). »
(5) PHÉLIPPEAUX. Relation du Quiétisme.—DE BAUSSET. Hist. de Fénélon. — *Le même*. Hist. de Bossuet.	(5) « Pour la dispute sur le Quiétisme. »
(6) HUME Hist. of Great Brit. —ECHARD. Hist. of England.— BURNET. Mémoires hist. de la Grande Bretagne. — RAPIN de THOIRAS. Hist. d'Angl.	(6) « Pour l'histoire des troubles religieux en Angleterre. »
(7) BAYLE, dict. hist. article BORRI.	(7) « Le chevalier Borri. »



DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(1) Clément Pap. XI, tom. 10. Coll. bullarum.—Lacretelle. Hist. de France au XVIII siècle, tom. 4, p. 8. — Mosheim. Hist. eccl., t. 5, p. 24 et suiv.	(1) « Dispute sur les rites chinois. »
(2) Lacretelle. Hist. de France au XVIII siècle, tom. 4, p. 11.	(2) « Supplice du jésuite Malagrida. »
(3) Voltaire. Hist. du parlement, ch. 68. — Lacretelle. Hist. de France au XVIII siècle, tom. 4, p. 25 et suiv.; *Mémoires pour servir à l'hist. eccl. du XVIII siècle*, tom. 2, p. 387.—Tabaraud. Du pape et des Jésuites.— Gilbert de Voisins. Procès des Jésuites; *contin. dell' annal di Muratori*, anno 1761, tom. 13, p. 78; anno 1762, tom. medesimo, p. 107	(3) « Pour le procès des Jésuites.»
(4) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclés. du XVIII siècle.*	(4) « Cependant le clergé de France croit devoir s'expliquer en corps. Dans une assemblée tenue à Paris (1765), etc. »
(5) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclés. du XVIII siècle*, t. 3. — Williams Coxe. Hist. de la Maison d'Autriche, tom. 5, p. 144. — Bourgoing. Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI, tome 1, p. 251—288 et 320. — Lacretelle. Hist. de France au XVIII siècle, tom. 5, p. 340. — Du Rosoir. Eloge hist. de Pie VI.	(5) « Pour les réformes opérées par Joseph II dans ses Etats d'Allemagne. »

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIÉS.
(6) *Atti e decreti del concilio diocesano di Pistoia ; memorie sulla vita de Leopold II*, p. 14 e seq.— De Potter Mémoires de Scipion Ricci ; *id.* l'esprit de l'Eglise, tom. V, p. 90 et suiv.	(6) « Pour les réformes du grand duc Léopold en Toscane. »
(7) Fantin Desodoards. Hist. de la révolution. — de Ségur. Tableau politique de l'Europe. — Rabaut-Saint-Etienne. Précis hist. de la révolution française. — Lacretelle. Précis hist. de l'assemblée législative. — L'abbé Georgel. Mémoires. — Pelletier. Dernier tableau de Paris. — Madame de Stael. Considér. sur la révol. fran. — Mignet. Hist. de la révolution. — Lacretelle. Précis hist. de la convention.	(7) « Quant aux affaires de l'Eglise durant la révolution. »
(8) Grégoire, ancien évêque de Blois. Ruines de Port-Royal, p. 98, 162 et suiv.	(8) « Le père Tellier fait raser Port-Royal-des-Champs : les morts, enterrés dans cette abbaye, sont exhumés. »
(9) Vita di Clemente XI, t. 2, p. 864. — Voltaire. Siècle de Louis XIV, tom. 24, p. 358, éd. de Kell in-8°. — Clément Pap. XI in bullar. tom. 10, constit. *unigenitus Dei filius*, page 340. — Larrey. Histoire de Louis XIV. — Vita di Innocenzo XIII, tom. 2, p. 874. — Duclos. Mémoir. t. 2, p. 124 et 151. — Anquetil. Louis XIV, sa cour et le régent, tom. 4, p. 217.	(9) « Pour l'histoire de la bulle *unigenitus*. »

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

VOYEZ :	FAITS JUSTIFIES.
(1) *Concordat* de 1801; bulle de pie VII, *Ecclesia Christi*; le bref du même pontife, *tam multa*; l'autre bref, *post multos labores*.	(1) « Pie VII fait un concordat avec le premier Consul de la république française. Il adresse deux brefs : l'un aux anciens évêques de France; l'autre aux évêques constitutionnels. »
(2) Bulle de Pie VII, du 29 novembre 1802, *Qui Christi Domini*.	(2) « Une nouvelle bulle de Pie VII déclare tous les siéges de France vacans. »
(3) *Documens authentiques* concernant ce qui s'est passé entre le Saint-Siége et le gouvernement français. — Guadet. Esquisses sur la vie de Pie VII, fragmens de l'histoire ecclésiastique du dix-neuvième siècle. — De Pradt. Les quatre Concordats. »	(3) « Pour tout ce qui concerne les démêlés de Napoléon et de Pie VII. »
(4) *Mémoires* pour servir à l'histoire ecclés. du XVIII siècle.	(4) « Pie VII refuse de signer les quatre articles de 1682; de ratifier la perte de sa souveraineté, et de prêter serment aux autorités françaises. »
(5) De Pradt. Les quatre Concordats, tom. 2, p. 466.	(5) « Le pape s'engage, mais sans signer son engagement, à instituer les évêques nommés jusqu'alors par Napoléon, etc.
(6) De Pradt. Les quatre Concordats, tom. 2, p. 151.	(6) « Concordat de Fontainebleau (25 janvier 1813). »
(7) Concordat de 1817.	(7) « Louis XVIII, rentré dans ses Etats, conclut avec le pape un nouveau concordat. »



ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

PREMIER SIÈCLE.

PÈRES APOSTOLIQUES. *

Clément, évêque de Rome. Il est vraisemblablement auteur de deux épitres adressées aux Corinthiens, et écrites en grec. On lui attribue à tort le livre des *Canons apostoliques*, *les Constitutions apostoliques* et deux autres ouvrages dont le premier est intitulé *Récognitions de Clément*, le second, *Clémentines*.

Polycarpe, évêque de Smyrne. Il ne nous est resté de ce père qu'une *épître aux Philippiens*; plusieurs critiques regardent même cette épître comme supposée.

* On donne le nom de *Pères Apostoliques* à ceux qui avaient conversé avec leurs apôtres ou leurs disciples immédiats.

DEUXIÈME SIÈCLE.

ÉCRIVAINS GRECS.

ATHÉNAGORAS. Son *apologie* pour les Chrétiens et son traité sur la *Résurrection* prouvent qu'il était un des hommes les plus érudits de son siècle.

CLÉMENT D'ALEXANDRIE. Nous avons dit que ses traités de morale étaient perdus : son ouvrage le plus célèbre est celui intitulé *Stromata*, mot grec qui signifie *tapisseries* : on consulte quelquefois son *Pédagogue*, et son exhortation aux Grecs.

IRÉNÉE, évêque de Lyon, grec de naissance. Il écrivit *cinq livres contre les hérétiques* de son temps. Le premier de ces livres est le seul qui nous reste en grec : des quatre autres on n'a que la traduction latine.

JUSTIN LE MARTYR. De philosophe païen, il devint un des plus ardens défenseurs du christianisme. Il a composé deux *Apologies* pour les Chrétiens; on lui attribue *une épitre à Zéna et Serenus*, dans laquelle sont traités les principaux points de morale. On regrette la perte de son *explication de l'Apocalypse*. Les antagonistes de ce père lui ont reproché son ignorance complète de l'histoire ancienne.

THÉOPHILE, évêque d'Antioche. Ses *trois livres pour la défense du Christianisme* sont plus remarquables par l'érudition que par l'ordre et la clarté.

ÉCRIVAINS LATINS.

TERTULLIEN. Ses œuvres, édit. de *Selmer* 1780-81, 2 vol. in-8°.



TROISIÈME SIÈCLE.

ÉCRIVAINS GRECS.

Denis, évêque d'Alexandrie. Il écrivit sur la *pénitence et les tentations*. Ses écrits lui valurent le nom de *grand*. Les fragmens décousus, qui nous restent de ces ouvrages, ne nous permettent pas de décider jusqu'à quel point Denis mérita le titre par lequel on le distingua.

Grégoire, évêque de Néocésarée, dit le *Thaumaturge*, à raison des miracles qu'on lui attribuait. Ses ouvrages ont été recueillis par *Gérard Vossius*. 1626, in-folio.

Methodius. Avait commenté la *Genèse* et le *Cantique des cantiques*. Ses ouvrages ont été perdus, au moins dans leur presque totalité.

Origène, prêtre, catéchiste de l'église d'Alexandrie. Ses œuvres données en grec, par Charles de la Rue. Paris, 1733-59. 4 vol. in-f°.

ÉCRIVAINS LATINS.

Arnobe. A fait l'apologie des Chrétiens dans ses *sept livres contre les Gentils*. On lui reproche d'avoir mêlé beaucoup d'erreurs grossières aux vérités de la religion chrétienne.

Cyprien, évêque de Carthage. Il tient le premier rang parmi les pères latins.

Minutius félix. Son *dialogue*, intitulé *Octave*, donne la plus juste idée de l'église, au troisième siècle.

QUATRIÈME SIÈCLE.

ÉCRIVAINS GRECS ET ORIENTAUX.

Athanase, patriarche d'Alexandrie. Se distingua surtout par son zèle contre les Ariens.

Basile, surnommé le *Grand*, évêque de Césarée, le plus érudit et le plus éloquent des écrivains de son siècle.

Cyrile, évêque de Jérusalem. A laissé quelques discours qu'il prononça dans cette ville. Il fut accusé de semi-arianisme.

Ephraïm, le Syrien, excellent écrivain dont *Gérard Vossius* a publié plusieurs ouvrages en latin.

Eusèbe Pamphile, évêque de Césarée en Palestine, écrivain très-versé dans toutes les parties de l'érudition sacrée. Ses principes sur la Trinité l'ont fait accuser d'arianisme.

Jean, surnommé *Chrysostôme*, ou *Bouche d'or*, à cause de son éloquence. Ses ouvrages, donnés par le P. Montfaucon en grec et en latin, forment 13 vol. in-f°. Paris, 1718-38.

Grégoire de Nazianze. Son *discours sur la foi* est un excellent ouvrage de controverse. Dans ses autres ouvrages, il montre trop d'attachement aux principes d'Origène.

Grégoire de Nysse. Est un des meilleurs écrivains moraux de ce siècle.

ÉCRIVAINS LATINS.

Ambroise, préfet et ensuite évêque de Milan. Ses *trois livres touchant les devoirs des ministres de l'église*, sont les plus estimés de ses ouvrages.

Augustin, évêque d'Hippone, en Afrique. La meilleure édition de ses œuvres est due aux bénédictins de France. Paris 1679 à 1700. 11 tom. en 8 vol. in-f°.

Hilaire, évêque de Poitiers, s'est fait un nom par ses *douze livres sur la Trinité.*

Jérôme, moine de la Palestine. Voyez ses œuvres par les bénédictins. Paris 1693 — 1706. 5 vol. in-f°.

Lactance est, sans contredit, l'écrivain latin le plus éloquent de ce siècle. *Ses institutions divines*, ouvrage dirigé contre les Païens, sont écrites avec une pureté digne du siècle d'Auguste.

Optat, évêque de Milevi, dans la Numidie. Cet auteur est consulté avec fruit par ceux qui veulent connaître à fond l'hérésie des Donatistes.

Rufin, prêtre d'Aquilée, s'est rendu fameux par ses traductions latines d'Origène et de quelques autres auteurs Grecs; mais principalement par ses violentes disputes avec saint Jérome.

CINQUIÈME SIÈCLE.

Cyrile, évêque d'Alexandrie. Opera omnia gr. et lat. curâ et studio Joan. Auberti. Lutetiæ, 1638. 7 vol. in-fo.

Isidore de Péluse. Il reste de cet auteur quelques lettres remplies d'une douce et touchante piété.

Théodore de Mopsueste. Photius nous a conservé plusieurs fragmens des ouvrages de ce savant homme. Théodore de Mopsueste est accusé de nestorianisme.

Théodoret, évêque de Cyr, écrivain élégant et profondément instruit, mais attaché aux erreurs des Nestoriens.

Théophile, évêque d'Alexandrie. Se distingua par son zèle à combattre la doctrine d'Origène.

ÉCRIVAINS LATINS.

Arnobe, le jeune. Composa un commentaire *sur les Psaumes*.

Eucherius. Est un des meilleurs écrivains moraux de ce siècle.

Léon I, surnommé *le Grand*, pape. Leonis Magni opera studio th. *Cacciari*. Romæ, 1753. 3 vol. in-fo.

Maxime de Turin. A laissé quelques *homélies*.

Orose, célèbre par l'*histoire* qu'il écrivit pour réfuter les reproches que les Païens adressaient aux Chrétiens.

Pierre, évêque de Ravenne. Ses discours le firent surnommer *Chrysologue*, *homme qui parle d'or*.

Salvien, écrivain éloquent, chrétien zélé, d'une extrême sévérité dans ses écrits. Sa conduite était, dit-on, pleine de douceur et de charité.

Sidonius Apollinaris. Ses ouvrages ampoulés ne trouvent aujourd'hui, que bien peu de lecteurs.

SIXIÈME SIÈCLE.

ÉCRIVAINS GRECS ET ORIENTAUX.

AGAPETUS. Un ouvrage intitulé *Scheda Regia*, qu'il dédia à l'empereur Justinien, lui acquit beaucoup de célébrité.

EVAGRIUS. Son histoire ecclésiastique, citée trop souvent, est remplie de fables.

JEAN, patriarche de Constantinople, surnommé le *Jeûneur*, à cause de l'austérité de sa vie. Est auteur d'un *Pénitentiel*.

LÉONTIUS de Chypre. *Ses lieux communs de théologie* ont été fort estimés.

MAXENTIUS, moine d'Antioche. Composa des *scholies sur Denis l'Aréopagiste*.

PROCOPE DE GAZA, interprêta avec succès plusieurs livres de l'écriture.

ÉCRIVAINS LATINS.

ARATOR. Traduisit en vers latins *les Actes des Apôtres*.

BENOIT DE NURSIE. Est célèbre par *la Règle* qu'il écrivit pour son ordre des Bénédictins.

CÆSAIRE D'ARLES. A composé quelques traités de morale et des *règles de conduite pour les Vierges*.

DENIS, surnommé le *Petit*, à cause de son humilité. S'est rendu utile par son Recueil *des anciens canons*, et par ses *Recherches chronologiques*.

FACUNDUS, zélé défenseur des trois Chapitres.

FULGENTIUS FERRANDUS. Se fit une grande réputation par son *Abrégé des canons*.

Fulgence, évêque de Ruspine. Combattit les Ariens et les Pélagiens.

Grégoire-le-Grand, pape. Ses *Épîtres* et ses dialogues donnent les preuves de sa haine pour toute espèce d'instruction.

Isidore de Séville. *Ses trois livres de Sentences* sont la seule de ses lourdes compilations qui offre quelque intérêt.

Liberatus. *Son abrégé historique des disputes des Nestoriens et des Autychiens* est encore un livre utile.

SEPTIÈME SIÈCLE.

ECRIVAINS GRECS.

Antiochus, moine de Séba dans la Palestine. A composé *des Pandectes sacrées.*

Dorothæus, abbé de la Palestine, dans des *dissertations ascétiques.* Donna un plan de vie et des règles de conduite pour les moines.

Isychius, évêque de Jérusalem. Laissa quelques *homélies.*

Maximus, moine grec. Combattit les Monothélites.

Sophronius, évêque de Jérusalem. Fut un autre antagoniste des Monothélites.

ÉCRIVAINS LATINS.

Cresconius. *Son Abrégé des Canons* est encore le meilleur livre de ce genre.

Eloi, évêque de Limoges. On a de ce prélat quelques *homélies.*

Ildephonse, archevêque de Tolède. On lui attribue quelques *traités* sur *la Vierge Marie.*

Marculfe, moine gaulois. *Ses deux livres de formes ecclésiastiques*, sont consultés tous les jours avec fruit, par ceux qui veulent se faire une juste idée de l'état de la religion et des sciences, dans ce siècle.

Pomérius (Julien). Essaya de concilier les contradictions qu'il croyait voir dans les livres saints, et d'expliquer quelques prophéties.

HUITIÈME SIÈCLE.

ÉCRIVAINS GRECS.

Cosmas, évêque de Jérusalem. Acquit quelque réputation par ses poésies lyriques qu'il consacra au service divin.

Damascène (Jean.) Le plus célèbre des écrivains grecs de ce siècle, comme auteur ecclésiastique, est connu principalement par un cours complet de doctrine chrétienne, intitulé : *Quatre Livres sur la Foi orthodoxe*, et par ses *parallèles sacrés* dans lesquels il a recueilli avec soin les opinions des anciens docteurs de l'église.

Germanus, patriarche de Constantinople. Défendit, avec chaleur, le culte des images.

ÉCRIVAINS LATINS.

Alcuin, précepteur de Charlemagne. Ses œuvres ont été publiées par *Quercetanus*.

Authpert (Ambroise). A commenté l'*Apocalypse*.

Bède. Commenta *les livres de Samuel*.

Charlemagne. Nous plaçons ici le nom de ce prince, en le supposant auteur du *livre des Images* qu'on lui attribue.

Paul, diacre. Travailla, d'après l'ordre de Louis-le-Débonnaire, à la collection intitulée *Homiliarum*, recueil d'homélies sur les épîtres et les évangiles que les prêtres ont long-temps appris par cœur pour les réciter en chaire.

NEUVIÈME SIÈCLE.

ECRIVAINS GRECS ET ORIENTAUX.

NICÉPHORE, patriarche de Constantinople. Publia, entre autres ouvrages, une *apologie véhémente* du culte des images.

PHOTIUS, aussi patriarche de Constantinople. Myriobiblion, sive bibliotheca græcè et latinè, cum notis *Dav. Hoeschelii*, interprete Andr. Schotto. Rhotomagi, 1653, in-folio.

ECRIVAINS LATINS.

AGOBARD, archevêque de Lyon, fameux pour avoir excité Lothaire et Pepin à se révolter contre leur père Louis le Débonnaire. Est auteur d'un livre contre les images, intitulé *de Picturis et Imaginibus*.

CLAUDE, évêque de Turin. Interpréta plusieurs livres de l'écriture, d'après les principes d'Origène.

DRUTHMAR (Christian). A commenté l'évangile de saint Mathieu.

GODESCHALE, moine d'Orbais. Ses traités *de la Prédestination* et de *la Grâce gratuite* ont été long-temps célèbres parmi les théologiens.

HILDUIN, abbé de Saint-Denis. A composé, sous le titre *d'Areopagitica*, une prétendue vie de saint-Denis : ce n'est qu'un amas de fables ridicules.

HINCMAR, archevêque de Reims. Les écrits de ce prélat turbulent et hautain méritent d'être consultés par les historiens de l'église.

Raban Maur, archevêque de Mayence. Tient le premier rang parmi les écrivains latins de ce siècle. Pendant plus de quatre siècles, il a fait autorité dans toutes les écoles de théologie.

Rabdert (Paschase), abbé de Corbie. A composé un livre pour soutenir la *Présence réelle*.

Ratramne, moine de Corbie, réfuta la doctrine de Rabdert, dans un traité sur *le sacrement de l'Eucharistie*.

Servatus Lupus, auteur d'une compilation des opinions des pères de l'église qui a pour titre : *Collectaneum de tribus quæstionibus*.

Scot Erigène, ami de Charles-le-Chauve, savant théologien.

DIXIÈME SIÈCLE.

ECRIVAINS GRECS ET ORIENTAUX.

Acumenius. Se distingua par ses *Catenæ*, *Chaînes*. C'est ainsi qu'on appelle un recueil des opinions et des interprétations des anciens docteurs de l'église.

Nicon, moine arménien. Composa un *Traité sur la religion des Arméniens*, qui offre encore de l'intérêt.

Siméon, grand trésorier de Constantinople. Écrivit d'imagination *les vies des Saints*.

ÉCRIVAINS LATINS.

Atto, évêque de Verceil. Dans son traité *de Pressuris ecclesiasticis*, il montre, sous leurs véritables couleurs, l'esprit et les mœurs de son temps.

Burchard, évêque de Worms. Est très-utile aux canonistes par ses *Decreta*.

Dunstan, célèbre abbé de Glassenburg. A composé, pour guide dans la vie monastique, un traité de *Concordiâ regularum*.

Gerbert, ou Sylvestre II, pape, le plus savant homme de son siècle. Devait toutes ses connaissances aux Arabes établis en Espagne.

ONZIÈME SIÈCLE.

ÉCRIVAINS GRECS.

Nilus Doxopatrius, célèbre par ses connaissances du gouvernement ecclésiastique, depuis son origine.

Siméon le jeune, auteur d'un livre de *Méditations sur la Vie chrétienne.*

Théophylacte, de Bulgarie. S'illustra dans son siècle, par ses *Commentaires sur l'Écriture.*

ÉCRIVAINS LATINS.

Anselme, archevêque de Cantorbéry. Fut le plus savant théologien de son siècle.

Bérenger.

Grégoire VII, ou Hildebrandi. Les lettres de ce pontife donnent la plus juste idée de son caractère. Ses ouvrages théologiques sont loin d'offrir le même intérêt.

Humbert, cardinal. Écrivit contre les Grecs.

Lanfranc, archevêque de Cantorbéry. Dut en grande partie sa célébrité à ses *Commentaires sur les épîtres de saint Paul.*

DOUZIÈME SIÈCLE.

ÉCRIVAINS GRECS.

Balsamon (Théodore). Commenta les lois ecclésiastiques des Grecs.

Camaterus (Andronic). Écrivit contre les Latins et les Arméniens.

Eustratius. Défendit la cause des Grecs contre les Latins.

Euthymius Zigabenus. Son traité contre toutes les hérésies, intitulé *Panoplia*, est fort curieux.

Harmenopolus (Constantius). A fait des commentaires sur le droit canon qui sont très-estimés.

Solitarius (Philippus). Dans un livre intitulé *Dioptra*, cet écrivain suppose une dispute entre l'âme et le corps; celui-ci est fort maltraité.

ÉCRIVAINS LATINS

Abélard. A commenté les psaumes de David et les épîtres de saint Paul.

Anselme, de Laon. A fait un *glossaire sur les livres saints*.

Bernard (saint), abbé de Clairvaux. Opera omnia, ex secundis curis Johan. Mabillon. Paris, 1690, in-fol.

Comestor (Pierre), auteur d'un *Abrégé de l'ancien et du nouveau Testament*, à l'usage des écoles de son temps.

Gilbert de la Porée, Gilbertus Porretanus, dialecticien subtil, et profond théologien. On lui reproche des sentimens erronés sur *l'Essence divine*, *l'Incarnation* et la *Trinité*.

Guibert, abbé de Nogent. Commenta les prophètes Abdias, Osée et Amos, pour leur prêter ses rêveries mystiques.

Guillaume d'Auxerre. Son *Système de théologie* lui fit une grande réputation.

Gratien, moine savant. Donna une forme nouvelle et régulière au droit canon, dans son immense *collection des décisions des conciles anciens et modernes, et des décrétales.*

Hugues de Saint-Victor, auteur mystique. A donné l'explication de l'ancien et du nouveau Testament.

Jean de Salisbury. S'est moqué fort spirituellement des controversistes de son temps, dans son *Metalogicus* et dans son traité *de Nugis Curialium.*

Lombard (Pierre), ainsi nommé, parce qu'il était natif de Lombardie. Fut évêque de Paris. *Ses quatre livres de Sentences* lui acquirent une grande réputation. On l'appelait le maître des *Sentences*. Son ouvrage, long-temps classique parmi les théologiens, est une compilation des Pères.

Richard de Saint-Victor, chef des mystiques de son siècle, composa, dans les principes de sa secte, *l'Archimystique* et *l'Arche mystérieuse.*

Rupert de Duytz, un des plus raisonnables commentateurs de l'Écriture dans ce siècle.

TREIZIÈME SIÈCLE.

ÉCRIVAINS GRECS ET ORIENTAUX.

Abulpharage (Grégoire). Ce savant et illustre Syrien expliqua l'écriture sainte.

Arsène. Son *Abrégé du droit canonique des Grecs* est estimé de ses co-religionnaires.

Beccus (Jean). Prit le parti des Latins contre ses compatriotes.

Georges-le-Cyprien. Fut un des plus violens antagonistes de Beccus.

Lascaris (Théodore). Ecrivit contre les Latins.

Pachymères (Georges). A fait des observations sur *Denis l'aréopagite.*

ÉCRIVAINS LATINS.

Albert-le-Grand. A laissé un traité sur le *Mystère de la Messe*, un autre sur l'*Eucharistie.*

Bonaventure (Saint). Opera omnia, Romæ, typis vatic. 1588 —96. 6 vol. in-f°.

Guillaume-de-Saint-Amour, docteur en Sorbonne. Attaqua vigoureusement les moines mendians dans un livre *sur les dangers qui devaient arriver aux derniers jours.*

Hugues-de-Saint-Caro, *ou* de Saint-Cher. Composa la première *Concordance* des livres saints.

Innocent III, pape. *Ses Epîtres* donnent une juste idée des sentimens religieux, de la discipline ecclésiastique et des mœurs de ce siècle.

JEAN DE PARIS. Attaque la présence réelle dans un livre qui a pour titre : *Determinatio de Sanctâ Cœnâ.*

JOACHIM, abbé de Flora, en Calabre. A donné ses rêveries sous le titre de prophéties.

LANGTON, archevêque de Cantorbéry. Commenta l'écriture sainte.

MARTIN (Raimond), écrivain polémique, fameux par son *Pugio fidei*, le *poignard de la foi*, qu'il dirigea contre les malheureux juifs, incapables de se défendre.

PERALDUS (Guillaume), auteur moral. Dut une grande célébrité à son livre intitulé : *Summa virtutum et vitiorum.*

THOMAS D'AQUIN (Saint). Opera. Romæ, 1570—71, 18 volumes, in-fº.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

ÉCRIVAINS GRECS.

Blastarès. Commenta les lois canoniques des Grecs.

Cantacuzène (Jean), qui s'est illustré par des ouvrages dont nous n'avons point à parler. S'est rendu fort ridicule par sa *Réfutation de la Loi musulmane.*

Théophanes, évêque de Nicée. Eut assez peu de charité pour faire un *gros livre contre les Juifs*, et se crut assez habile pour établir une parfaite *concordance entre l'ancien et le nouveau Testament.*

ÉCRIVAINS LATINS.

Artesanus. S'occupa des *cas de conscience.*

Bacon (Roger). Opus majus ad Clementem IV. Lond. 1733, in-fo.

Brabantinus (Thomas). Traita la morale sous le voile de l'allégorie, dans une *Histoire des Abeilles.*

Bradwardin, savant théologien anglais. Écrivit un *Traité sur la Providence.*

Lyra (Nicolas de), célèbre hébraïsant. Fut un des meilleurs interprètes de l'ancien testament.

Nieder, moraliste allégorique. Mit les fourmis en scène dans son *Formicarius.*

Pelagius (Alvarus). Emprunta ses figures à la pharmacie : il composa le *Collyre de la foi contre les Hérétiques*, *Collyrium fidei contrà Hæreticos.*

RAYNERIUS PISANUS. A fait un *Sommaire de Théologie.*

SCOT (Jean Duns), célèbre antagoniste de Saint-Thomas-d'Aquin. Opera, Lugduni, 1639. 13 vol. in-f°.

WALLEY (Thomas). Eut aussi recours à l'allégorie pour faire passer sa morale, comme l'indique assez son traité *sur la Nature des Animaux brutes moralisée.*





